



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753074 1

1010

Presented by

John Bigelow

to the
Century Association

*DM

Mercure

L E MERCURE

D E

JUIN & JUILLET.

Deux Volumes. 40 sols.

SECONDE PARTIE.



A PARIS,

Chez GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
La Veuve de PIERRE RIBOU, Quay des
Augustins, à l'Image S. Louis.
GUILLAUME CAVELIER, Fils, rue
S. Jacques, à la Fleur-de-Lys d'Or.
ANDRE' CAILLEAU, à l'Image Saint
André, Place de Sorbonne.

M DCC. XXI.

Avec Approbation & Privilège du Roy.

A V I S.

ON prie ceux qui adresseront des Lettres ou Paquets d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, sans quoi on ne les recevra point.

L'Adresse generale pour toutes choses sera à Monsieur Moreau, Commis au Mercure, chez Monsieur le Commissaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoisse, à Paris.

Ceux qui pour leur commodité, voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, pourront se servir de cette voye pour les faire tenir, en adressant toujours à M. Moreau.

L'abondance des Matieres nous a obligés de faire deux Volumes de ces deux mois. A l'avenir le Mercure paroîtra le premier de chaque mois, en un Volume, au prix ordinaire de 25 sols.

On donne avis que le fonds des Mercuries de feu M. Buchet, se trouve actuellement chez Mrs. Buchet ses freres, Cloître S. Germain l'Auxerrois, où ils continueront de les vendre, en gros ou en détail, avec l'Abregé de la Vie du Czar.



MERCURE

DE

JUIN & JUILLET.

SUITE DE L'ARTICLE
des Spectacles.

L' O P E R A.

L'ACADEMIE Royale de Musique a recommencé ses exercices & r'ouvert son Theatre le 21 Avril, après trois semaines de vacances, par la Tragedie d'Omphale, qu'on demandoit avec empressement. Les paroles sont de M. de la Mothe, & la Musique de M. Destouches. Le Public a revû cette piece avec d'autant plus de plaisir, qu'il y avoit vingt ans qu'elle fut representée pour la premiere fois, & qu'on ne l'avoit pas revuë depuis.

II. Partie.

A ij

MERCURE DE

4 Le Mardi 13 May l'Ambassadeur de la Porte Orhomane assista avec toute sa suite à la representation du même Opera : Cette Excellence avoit déjà vû l'Opera de Thesée.

On ne doit pas craindre que l'Academie Royale de Musique perde rien de son brillant ni de son ancienne reputation , depuis que M. de Francines a repris le gouvernement de ce magnifique spectacle ; tout le monde connoit la delicateffe de son goût & l'étendue de ses lumieres. Il vient de faire un fort bon present à l'Academie , en la personne de la Damaisselle Hermans , qui avoit déjà chanté dans le Balet du Roy , l'hyver dernier , & qui doit être reçue dans sa Musique , ayant déjà chanté à la Chapelle avec applaudissement.

Elle parut le 17. Juin pour la premiere fois dans le Prologue de l'Opera d'Issé , & chanta le rôle de la premiere Hesperide , dans lequel la Damaisselle la Garde avoit brillé d'abord il y a trois ans. Cette nouvelle Actrice est une jeune personne de bonne famille , fort bien faite , qui a la voix très belle , legere & d'une grande étendue. C'est un excellent sujet dont le Public espere beaucoup.

22. Juin. L'Academie Royale de Musique a donné extraordinairement la nuit

JUIN & JUILLET. 3

du 22 au 23 Juin à l'Ambassadeur du Grand Seigneur, un Bal magnifique sur le Théâtre de l'Opera, & sur le Parquet, qui en s'élevant du sol du Parterre, ne fait plus qu'un plain pied avec le Théâtre & l'Amphithéâtre. On chanta à minuit le Prologue de l'Opera de Bellerophon, au lieu d'un concert travaillé sur des Vers Turcs, qu'on s'étoit proposé de faire exécuter. Le Bal commença après, mais la foule des masques étoit si grande, qu'on ne put danser un peu à l'aise qu'à quatre heures du matin, lors qu'on commença à se retirer. M. l'Ambassadeur en sortit avant cinq heures, après s'être beaucoup diverti de ce plaisir tumultueux. Il étoit placé avec les principaux de sa suite dans le balcon à droite. Les places étoient fixées à cinq livres. On nous a assuré qu'il y avoit 2000 personnes payantes, & qu'il y en avoit eu presque une fois autres qui s'étoient présentées à la porte sans pouvoir entrer, ou que la trop grande foule avoit rebutées. M. de Francines fit présenter à l'Ambassadeur & à toute sa suite une collation delicate avec toute sorte de rafraîchissemens.

10 Juillet. Les Fêtes Venitiennes, Ballet représenté pour la première fois en Juin 1710. Il eut alors un succès prodigieux,

A iij

MERCURE DE

ayant été joiué 86. fois sans interruption ; le Public qui souhaittoit fort de le revoir , l'a reçu avec de grands témoignages de joye. Les paroles sont de Monsieur Danchet , & la Musique de Monsieur Campra. Il n'étoit d'abord composé que d'un Prologue & de quatre Entrées ; mais les Auteurs excitez par les applaudissemens , en ont ajouté cinq autres en differens tems. Voici de quelle maniere cet Opera a été remis. On a joiué le Prologue , & trois Entrées , sçavoir , les Devins de la Place saint Marc , les Saltimbâques , & le Bal.

Les deux principaux rôles du Prologue , le Carnaval & la Folie , qui avoient été chantez en 1720 par le sieur Thevenard , & par la Demoiselle Pouffin , ont été remplacez par le sieur le Mire & par la Demoiselle Souris.

Les trois rôles de la première Entrée des Devins , qui sont Leandre Cavalier François , Zélie jeune Venitienne , & une Bohemienne. Le sieur Thevenard a joiué le premier comme en 1720. La Damoiselle Antier a succédé à la Damoiselle Pouffin , dans celui de Zélie , avec des applaudissemens infinis & très bien meritez ; & celui de la Bohemienne par la Damoiselle Lambert , qui a succédé à Mademoiselle Dun.

Dans la deuxième Entrée de l'Amour Saltimbâque , le sieur du Bourg a chanté

JUIN & JUILLET. 7

le rôle du Chef des Saltimbanques , joué par le sieur Hardoiin en 1710. Celui d'Erasle jeune François, amant de Leandre , par le sieur Muraire , à la place du sieur Cochereau. Celui de Leonore , par la Damaïsselle Tulon , à la place de la Damaïsselle Poussin. Le rôle de la surveillante de Leonore , par le sieur Mantienne , & celui de l'Amour Saltimbanque a été chanté par la Damaïsselle Minier , à la place de la Damaïsselle Dun.

Le rôle d'Alamir dans la troisième Entrée du Bal , par le sieur Thevenard ; celui de Themir , Gentilhomme de sa suite , par le sieur Artaud , à la place du sieur Buseau. Le rôle d'Iphise , par Mademoïsselle Antier , qui remplace dignement Mademoïsselle Journet , une des plus celebres Actrices qu'on ait vu sur le Théâtre de l'Opera , que la mort nous a enlevée il y a deux ans ; & les deux rôles , aussi originaux que singuliers , du Maître de Musique & du Maître de Danse , par les sieurs Mantienne & Marcel.

Le Balet & les Danses composées par le sieur Blondi , à la place du sieur Pecour qui étoit malade , ont été très bien executées. L'incomparable Damaïsselle Prevôt , qui est encore incommodée , pour consoler en quelque façon le Public de ne la voir pas , a fait danser une Entrée à une jeune per-

A iiij

sonne de dix à onze ans , son Eleve , qui paroît avoir de grandes dispositions , & qui a fait beaucoup de plaisir.

La petite Relation qu'on va lire , & qui a quelque rapport avec l'Opera , merite de trouver ici sa place.



R E L A T I O N

d'une Fête donnée à Lyon à Madame Poullétier Intendante , par Messieurs de l'Academie de Musique & beaux Arts , établie dans cette Ville sous la protection de M. le Maréchal Duc de Villeroy , qui en est le Chef.

L Undi 14 de Juillet , veille de saint Henry , l'Academie de Musique donna à Madame Poullétier un très beau concert à l'occasion de sa fête , où toutes les Dames les plus qualifiées de Lyon assisterent , de même que la plus grande partie des principaux du pais , qui sont membres de cette Academie , formée par les soins de Madame l'Intendante : le nom d'Henriette qu'elle porte y fut célébré par des Vers faits à la louange de ses charmes & de toutes ses rares qualités. Le lendemain à l'entrée de la nuit un grand Batteau

artistement decoré , (qui portoit dans son
 enceinte un magnifique salon , dont les
 portiques étoient ornez de guirlandes de
 fleurs , avec les Armes de Madame l'In-
 tendante , & des H qui marquoient son
 nom & le sujet de la fête) fut conduit sur
 la Saône , au son des timbales & des trom-
 pettes , par des Matelots , en habits galans
 & uniformes , chargez de rubans de ses li-
 vrées : Ce grand Batteau étoit precedé d'un
 Brigantin , & suivi de quatre gondoles ,
 où les Academiciens étoient placez ; ils se
 rendirent dans cet ordre à la vûë d'un ap-
 partement que Madame l'Intendante occu-
 pe à l'Arsenal ; l'ancre fut jettée au milieu
 de la Riviere , & le Batteau qui represen-
 toit le Temple d'Apollon , s'arrêta devant
 les fenêtres de Madame Poullétier ; Mon-
 sieur le Comte de Suze , Chef de l'Acade-
 mie de Lyon , & Monsieur de Grange
 Blanche Avocat general de la Ville , s'ap-
 procherent de la Terrasse qui donne dans
 les jardins de l'appartement de Madame
 l'Intendante. On lui presenta au nom de
 toutel'assemblée un bouquet des plus belles
 fleurs de la saison , & on lui fit un discours
 aussi galand que rempli d'éloquence ; dans
 l'instant le Temple d'Apollon éclairé par
 plusieurs lustres de cristaux en dedans , &
 par une infinité de lampions & de quantité
 de gros flambeaux de cire blanche placez

au dehors, retentit du son des hautbois, flûtes, violons, & autres instrumens de Musique, qui firent un concert qui ne cedit en rien à celui de la Ville : le concours des personnes de l'un & l'autre sexe, formoit sur la Riviere le plus agreable spectacle que l'on ait vû de long-tems; diverses illuminations étoient dans les petits Batteaux, que chacun avoit embellis à qui mieux mieux, & rendoient dans le plus fort de la nuit la clarté necessaire pour se reconnoître d'assez loin; les Academiciens monterent sur la Terrasse, où Madame l'Intendante offrit à la Compagnie tous les rafraîchissemens de la saison; on y dansa, & les Dames qui étoient avec elle, se mêlant avec celles que la fête y avoit attirées, formerent un Bal qui ne cessa que le lendemain fort avant dans la matinée. Le bruit de l'artillerie que Monsieur le Chevalier de Saint Mars fit tirer pour honorer cette fête, ne contribua pas peu à la rendre parfaite. Chacun se retira fort content, & Madame l'Intendante donna lieu à tous ceux qui y étoient accourus de l'être extrêmement, de ses manieres gracieuses & prévenantes.





LA COMEDIE ITALIENNE.

L Es Comediens Italiens de l'Hôtel de Bourgogne ont présenté aux yeux de leurs Spectateurs à l'ouverture de leur Theatre , une nouvelle toile ou rideau , à la place de celui qu'ils avoient fait peindre lors de leur rétablissement en 1716. où l'on voyoit un Phenix sur un bucher avec ces mots : *Je renais.* Dans celui-ci , on a représenté la Muse Thalie qui preside à la Comedie , couronnée d'une guirlande de lierre , tenant un masque à la main , avec des brodequins pour chaussure. Cette figure , au moins grande comme nature , est accompagnée de quatre Médaillons , deux de chaque côté , où l'on voit les bustes de quatre Poètes Comiques , Aristophane , Eupolis , Cratinus , & Plaute , avec un Soleil tout en haut , & ces deux Vers en bas :

Qui querit alia his ,

Malum videtur querere.

21 Avril. Les Comediens ont commencé leurs representations par Arlequin.

12 **MERCURE DE**
Pluton, de M. Gu. Pièce en trois Actes,
avec des agrémens en François & en Ita-
lien, jouée pour la premiere fois au mois
de Janvier 1719.

24 Avril. *Le Negligent*, Comedie nou-
velle en un Acte, avec des agrémens, du
sieur Lelio.

12 May. *Le double mariage d'Arlequin*,
Piece Italienne en trois Actes, dont on
trouve que le dernier ne répond pas aux
deux autres qui ont fait beaucoup de plaisir.
Cette Piece a été jouée pour la premiere
fois sur le Theatre du Palais Royal, où les
Italiens donnent deux representations par
semaine, le Lundi & le Samedi.

Extrait de la Piece.

A C T E P R E M I E R.

La Piece commence par une tendre con-
versation entre Lelio. & Flaminia sa Maî-
tresse, fille unique de Pantalon, qui la
tient fort resserree, n'ayant aucune liberté
de voir son amant, elle vient le trouver
pendant que son pere est en ville, & le
charge de la faire demander en mariage.
Elle est affublée d'une jupe noire sur son
habit, & d'une mante par dessus sa tête,

pour n'être pas reconnuë. Dans le tems de leurs plus vives protestations Pantalon qui est en peine de sa fille l'appelle & paroît ; aussi-tôt Flaminia baisse son voile & prend la fuite ; son pere court après elle pour voir si ce ne seroit pas sa fille ; Lelio s'y oppose en vain , & le suit pour empêcher qu'il ne maltraite sa maîtresse. Flaminia revient , ayant évité Pantalon , & ne retrouvant point Lelio , elle en est fort en peine. Arlequin vient qui la trouve fort embarrassée , & lui dit , qu'il est lui-même fort à plaindre , parce que Scapin le veut faire mettre en prison pour cent écus de fromage qu'il lui doit , & qu'il ne peut lui payer. Dans ce moment Flaminia entend la voix de son pere , elle ôte vite sa jupe & son voile , & en couvre Arlequin , lui promettant de le recompenser , & rentre chez son pere. Arlequin qui ne peut rien comprendre à ce déguisement , en paroît extraordinairement étonné. Pantalon qui survient tout essouffé avec Lelio , le prend pour sa fille , lui fait une longue mercuriale , & lui reproche le tort qu'elle fait à sa famille de courir ainsi après son amant. Lelio trompé comme le vicillard , s'oppose à ses emportemens , & pour les calmer lui demande Flaminia en mariage. Le vicillard y consent & les marie sur le champ. Arlequin après s'être bien diverti

de leur extravagance, se découvre, & d'un ton tout-à-fait comique leur dit : *ô caro Padre ! ô amato consorte !* L'époux prétendu se retire tout confus, & Pantalon plus en colere que jamais, appelle Flaminia, qui vient avec ses habits ordinaires, & à toutes les interrogations de son pere, répond avec fermeté qu'elle n'a pas sorti de la maison, ce qui fait croire à Pantalon qu'il s'est trompé, en prenant ce fou d'Arlequin, qu'il a vu d'abord avec une mante, courant après Lelio, pour sa fille. Le Docteur arrive ; Pantalon le presente à Flaminia, comme un homme qu'elle doit épouser dans la journée. *Lelio paraît au fond du Theatre.* Flaminia fort intriguée de cet ordre, ne sçachant comment parer ce fâcheux mariage, s'avise d'en supposer un autre, en disant qu'elle a promis sa foy à Mario, fils du Docteur, avant qu'il partit pour l'armée. Les deux vieillards voyant la chose sans remede, y donnent les mains.

Dans la dixième Scene Lelio qui a tout entendu, fait de sanglans reproches à Flaminia, & se retire sans lui donner le tems de se justifier. Arlequin qui aime Violette, lui fait present de la mante & de la jupe dont il croit d'avoir herité ; mais Flaminia qui survient interrompt les remercimens que Violette fait à son amant, reprend ses

hardes, s'en deguise, & court après Lelio, pour tâcher de le desabuser. Violette ne peut revenir de son étonnement, & outrée de la tranquillité avec laquelle Arlequin a vû emporter les nipes qu'il lui avoit données, s' imagine qu' Flaminia est sa rivale, & qu'elle est aimée; elle s'emporte contre lui, & le menace de se vanger. Lelio qui trouve Arlequin sur la Scene, lui fait plusieurs questions au sujet de Flaminia, pour-quoi il avoit cette jupe & ce voile? par quel hazard il la connoissoit? s'il n'est pas son *Mexxano*? s'il n'a pas soin de porter ses Lettres? &c. Arlequin dit *aparte*, que pour ne pas paroître un ignorant, un sot, il va lui répondre comme il faut; en effet, il répond affirmativement à tout, ajoute qu'il s'étoit ainsi deguisé pour se divertir; qu'il connoît Flaminia depuis long-tems, qu'elle est fort de ses amies, & qu'à l'égard de ses amours avec Mario, il en est le confident. Lelio outré de fureur & de jalousie, met l'épée à la main, & veut tuer notre balourd. Il en est empêché par Flaminia, qui couverte de sa mante, le cherche pour se justifier. Elle le prie de ne point maltraiter ce pauvre garçon. Cette démarche irrite encore plus Lelio, & augmente sa jalousie & ses soupçons, dont la fureur est au dernier point à l'arriyée de Violette, qui chante

pouille à Flaminia, lui reproché de lui avoir
 enlevé son amant Arlequin, & prie Lelio
 de se joindre à elle pour se vanger. Ils
 disent tous deux mille injures à Flaminia,
 & sortent brusquement ensemble sans vou-
 loir l'écouter. Flaminia baisse son voile pour
 les suivre, mais elle en est empêchée par
 Pantalon, qui survient avec le Docteur :
 elle n'ose l'éviter, crainte qu'il ne la pour-
 suive avec plus d'opiniâtreté. Pantalon qui
 l'aperçoit à un coin du Théâtre, dit en
 riant au Docteur, que ce n'est pas là sa
 fille, mais ce benêt d'Arlequin, qui se
 plaît à se déguiser de la sorte. Il en dit
 autant à Scapin, qui vient lui demander
 où il pourroit trouver Arlequin, pour se
 faire payer de cent écus qu'il lui doit,
 ajoutant à ce dernier qu'il n'est plus surpris
 de le voir ainsi se cacher pour ne pas payer
 ses dettes. Scapin ne perd point de tems,
 il appelle les Sbires, qui saisissent la pau-
 vre Flaminia, & la mènent en prison, la
 prenant pour Arlequin. Pantalon fâché d'a-
 voir procuré ce malheur à Arlequin, sans
 sçavoir de quoi il s'agissoit, veut y appor-
 ter du remède ; mais Arlequin paroît dans
 ce moment ; les vieillards le félicitent de
 s'être sauvé des mains des Sbires. Dans le
 tems qu'il se mocque d'eux, Scapin re-
 vient, & surpris de trouver son débiteur
 en liberté, il rapelle les Sbires & le fait
 mener

JUIN & JUILLET. 17

mener en prison. Dans la vingt-deuxième Scene, qui est la dernière de cet Acte, Violette apprenant la disgrâce de son amant, sent pour lui un retour de tendresse, & veut le secourir.

ACTE II.

Le Théâtre représente une Prison.

Arlequin est bien étonné de trouver Flaminia dans la Prison ; ils s'instruisent réciproquement de ce qui les y a fait conduire. Flaminia donne un diamant à Arlequin pour payer les cent écus qu'il doit, ne doutant pas qu'ils ne puissent sortir tous deux d'abord après. Le Geolier ayant reçu le diamant pour nantissement, élargit Arlequin qui va chercher Scapin, & retient Flaminia. Dans l'intervalle Violette vient dans la Prison chercher son cher Arlequin, surprise d'y rencontrer Flaminia, & confirmée de plus en plus qu'elle est sa Rivale, lui dit cent injures, lui reproche son effronterie de venir chercher son Amant jusques dans la Prison. Flaminia tâche de lui faire entendre raison, en lui contant ce qui a donné lieu à cette méprise. Pantalon survient dans le dessein de rendre service à Arlequin. Violette malgré sa colere, ne laisse pas par complaisance pour Flaminia, de la faire passer pour

II. Partie.

B

une de ses amies , & la tire ainsi d'affaire , après avoir pourtant dit au Vieillard que sa fille aime éperdument Arlequin. Scapin dans une autre Scene réjouï d'avoir été payé , montre à Pantalon le diamant qu'il a reçu d'Arlequin : Pantalon le reconnoît , se persuade que Violette lui a dit la vérité , & ne doute pas que sa fille ne l'ait donné à Arlequin pour le tirer de prison ; il entre en fureur contre elle , veut la tuer , &c. Scapin tâche de l'appaiser , & lui conseille pour la punir de la marier avec ce malotru d'Arlequin , & de les envoyer tous deux si loin qu'on n'en entende jamais parler.

Après la cinquième Scene le Theatre change , & représente une Place Publique.

Violette raconte à Lelio & au Docteur la maniere dont elle a tiré Flaminia de prison , en persuadant au Geolier qu'elle n'y avoit été conduite que par méprise : elle leur parle encore des folles amours de Flaminia pour Arlequin , &c. Pantalon survenant avec Scapin , leur declare le parti qu'il a pris pour punir sa fille. Violette dit qu'elle lui a donné retraite chez elle , & qu'elle va la querir pour la mener au rendez-vous qu'on a pris hors la Ville pour faire ce beau mariage , &c. Pantalon & Scapin conduisent Arlequin au rendez-vous , sans lui rien dire , à grands coups

de pied. Alors la scene change, & represente un Bois.

Le Docteur, Lelio & Violette ne veulent point écouter la malheureuse Aimante, qui cherche à se justifier. Pantalon suivi de Scapin, lui impose silence d'un air severe, aussi bien qu'à Arlequin, les marie, & par un effort de tendresse & de generosité, leur donne pour present de noces un Ecrain de pierreries, avec commandement exprès de s'en aller si loin qu'on n'entende jamais parler d'eux. La ceremonie finie on plante là les nouveaux mariez, qui, fort embarrassés du chemin qu'ils doivent prendre, des Voleurs surviennent, se saisissent de l'Ecrain, depouillent Arlequin, & lorsqu'ils en veulent faire autant à Flaminia, ils en sont empêchez par Mario qui arrive de Flandres. Il les met en fuite, & emmene la pauvre infortunée, après avoir entendu le recit de son aventure, la dureté de son pere, &c.

ACTE III.

Pantalon rongé de remords du mauvais traitement qu'il a fait à sa fille, témoigne son déplaisir au Docteur. Mario les interrompt. Il embrasse son pere qui est charné de le revoir, &c. Pantalon fait cette reflexion : Il a le plaisir de revoir son fils.

Bij

après une courte absence , & moi je ne reverrai jamais ma fille. Mario le rebute quand il vient pour l'embrasser , & le quitte en lui disant , qu'il veut le voir l'épée à la main , pour le punir de la barbarie qu'il a eue pour une Dame de mérite. Le Docteur croit que son fils extravague. Pour Pantalon , j'accepte le défi avec joye , dit-il , puisque c'est courir à une mort certaine qui peut seule terminer tous mes déplaisirs. Le Docteur lui dit qu'il ne l'abandonnera pas , quand il devroit se battre contre son fils. Arlequin, déguisé en estropié vient demander l'aumône à Violette , & lui dit qu'Arlequin a été tué par des Voleurs. Violette , saisie de cette nouvelle , tombe évanouie entre ses bras. Lelio le méconnoissant aussi , & indigné qu'un *birbante* , un gueux , prenne tant de familiarité avec Violette , le chasse. Un Laquais apporte deux Lettres ; l'une pour Lelio , par laquelle il est appelé en duel , pour son ingratitude envers sa maîtresse ; & l'autre pour Violette , qu'on veut aussi voir l'épée à la main. Arlequin, qui du fond du Theatre entend parler de ce dernier défi , se résout à prendre la défense de sa Maitresse. Pantalon vient armé pour le combat. Le Docteur le suit pour l'empêcher, ou pour secourir son ami. Lazzi de Lelio & de Violette , qui croient

que ces Vieillards sont ceux qui les ont défiés. Poltronnerie de Pantalón & du Docteur qui se laissent détarmer. Arlequin qui survient & se retire après quelques *Lazzi*, augmente encore leur peur. Enfin Mario paroît, & declare que c'est lui qui a fait un apel à Lelio pour des soupçons injustes qu'il a eus contre l'honneur de Flaminia. Il fait venir cette Amante infortunée, qui dit qu'elle veut avoir raison l'épée à la main des outrages qu'elle a reçus de Violette. Elle éclaircit la méprise de la Prison, & à l'égard du prétendu mariage de Mario, elle proteste qu'elle ne l'a feint que pour parer celui que son pere lui proposoit. Ce qui est confirmé par Mario même, qui prie son pere de consentir à un mariage pour lequel il a des engagements avec une Dame Flamande. Après bien des traverses on arrive au dénouement qui se fait par le double hymenée de Flaminia avec Lelio, & d'Arlequin, qui vient armé de pied-en-cap, pour prendre la défense de sa Maîtresse, & voyant qu'elle n'a point d'ennemis, il se découvre & l'épouse.

25 May. *Hercule filant*. Piece d'un Acte avec un Prologue, dans le goût des pièces de l'Opera Comique, avec des Vaudevilles dialoguez, &c. nous en pourrons donner

20 May. *Arlequin enfant*, *statuë & Perroquet*, Comedie en trois Actes, où l'Ambassadeur de Turquie a assisté avec toute sa suite.

17 Juin. *Arlequin Sauvage*, Piece Françoise en trois Actes, qui a eu beaucoup de succès. Le sieur Thomassin, qui ne degene point des Acteurs de la premiere reputation qui ont porté le masque d'Arlequin avant lui sur le même Theatre, a joué dans cette Piece avec ces grâces naïves, & cet élégant badinage qui lui ont acquis la reputation du plus excellent Pantomime & du plus joli Comedien que nous eussions encore vu de cette espece. Reputation qu'il a beaucoup augmentée dans cette occasion, car on peut dire que son rôle contient presque toute la Piece, qu'il joue précisément dans le vrai caractère qu'il soutient, & sans dire un seul mot d'Italien.

L'Auteur oppose dans cette Comedie d'Arlequin Sauvage, la simple nature à nos mœurs, afin de faire voir par le contraste combien nous sommes éloignés du vrai. Pour cela on conduit ce Sauvage en France avec toute son ignorance; n'ayant d'autres lumieres que celles que

JUN & JUILLET. 23

la raison naturelle lui fournit : comme il est sans préjugé il juge sans erreur des choses qu'on lui fait connoître. Il s'étonne que les hommes aient besoin de Loix pour les obliger à faire leur devoir, & il juge que de tels hommes sont naturellement mauvais & dangereux. Il se moque de nos politesses & de nos complimens, & par des ingénuités qui naissent de la vérité de ses sentimens, il condamne la mauvaise foy, qui n'est que trop en usage dans les protestations d'amitié & de tendresse que les hommes se font. Il méprise notre faste & notre luxe, & rit de l'attachement que nous avons pour les choses frivoles, ne pouvant concevoir qu'avec de la raison on puisse distinguer les hommes par leur parure. Il est épouventé d'apprendre qu'il y a des pauvres & des riches parmi nous. La dépendance & l'esclavage où les pauvres sont à l'égard des riches, & la reflexion qu'il fait dans ce moment qu'il est pauvre lui-même, le met au désespoir. Il se plaint amèrement à son Capitaine de l'avoir mené dans ce Pays, pour lui faire connoître qu'il est pauvre, que sans lui il auroit ignoré toute sa vie cette cruelle vérité. Ces reproches, sa douleur & les larmes nous font sentir vivement que ces possessions, dont notre ambition & notre vanité sont flattées, sont opposées à la Na-

ture, & font réellement tous nos malheurs. La censure est generale sans blesser aucune des idées que l'on doit respecter dans le monde. Elle influë sur nos mœurs, car le Sauvage condamne à la fois chez nous & le fond & la forme, par des raisonnemens d'autant plus forts, qu'ils sont ingenus, & que la simple Nature les lui dicte. Tout est vrai, tout est simple & naïf dans cette Pièce ; elle est assés reguliere, la disposition heureuse & le caractère du Sauvage soutenu. On l'instruit par des moyens simples & proportionnez à sa propre simplicité. Sa raison qui n'est offusquée d'aucuns de nos prejuges, l'empêche d'être la dupe de nos idées : en tout le reste il est la dupe de son ignorance & de sa credulité : stupide & raisonnable tout à la fois, mais toujours sauvage. Comme il n'a aucune connoissance des Arts il se fâche qu'un Violon raisonne mieux entre les mains d'un autre qu'entre les siennes. S'il montre quelquefois de l'esprit, c'est un esprit naturel ; les traits qu'il en fait paroître sont si naïfs, qu'on peut dire qu'ils ne sont pas moins d'un Sauvage, que ce qu'il dit sur les sons du Violon. Un seul exemple peut justifier ce que nous disons ici. Dans l'endroit où Arlequin a oublié les complimens qu'il avoit appris pour dire à Violette, il répond à Silvia, qu'il en est tout consolé

par

par le plaisir qu'il aura à ne dire que ce qu'il pense. Il y avoit ce me semble dans ce compliment, dit-il, des choses impertinentes, comme celle-cy, *que je vouloit mourir pour Violette*, & cela n'est pas vrai; ainsi je craignois de le dire de peur de la tromper. Cette réponse qu'il ne puisse que dans le fond du sentiment qui lui apprend qu'il n'a pas dessein de mourir pour Violette, n'est-elle pas toute sauvage? Il seroit à souhaiter qu'elle le fut moins. Au surplus, comme l'habile Auteur n'a eu en vuë que son Sauvage, toute l'intrigue n'est qu'un seul événement pour faire paroître le caractère d'Arlequin.



FOIRE S. LAURENT.

LE Jeudy 24 Juillet, Monsieur de Baudry Lieutenant General de Police, fit la ceremonie de l'ouverture de cette Foire, qui doit durer jusqu'à la S. Michel.

Les Comediens Italiens, qui ont abandonné leur Theatre de l'Hôtel de Bourgogne depuis le 13 de ce mois, ont représenté, le lendemain 25 Juillet sur le Theatre & dans la belle Loge que M. Pelegrin a fait construire au Fauxbourg

II. Part.

C

S. Laurent , attenant la Foire , *Danaé* , Pièce nouvelle en trois Actes , avec un Prologue & des intermedes. Le concours a été fort grand , & le Public a paru s'amuser à ce nouveau spectacle , qui est fort orné & fort brillant. On dit que *Danaé* est une ancienne Pièce , faite par M. de S. avant 1697 pour les anciens Comediens Italiens , mais qui n'a jamais paru. Nous en parlerons plus au long dans le prochain Mercure.

Ces Comediens donnent des Bals sur ce nouveau Theatre le Dimanche & le Mercredi de chaque semaine , depuis onze heures du soir jusqu'à six heures du matin , pareils à ceux qui ont attiré une si grande foule à l'Opera , & à la Comedie Françoisé. On prend 5. liv. par personne.

Le même jour 25 Juillet la Troupe de Baxter a ouvert son Theatre de l'Opera Comique , par une Piece en trois Actes , & un Prologue en Vaudeville , intitulée , *la Fontaine de Jouvence* , ou , *la Guittare enchantée*. On s'attend aussi à voir bientôt la Troupe de Francisque , où la Dlle. de Lille , connue sous le nom d'Olivette & Hamoche , le bon Pierror , tâcheront d'obtenir gratuitement du Public le privilege de l'amuser.





ARTICLE DES EDITS,
Declarations, Lettres Patentes,
Ordonnances, Arrêts, &c.

On se propose de mettre dans cet Article à l'avenir, les autres matieres concernant la Jurisprudence, le Gouvernement, la Police, la Guerre, les Finances & le Commerce.

A R R E S T du Conseil du 14 May 1721, qui ordonne que les Possesseurs des Domaines qui ont acquis des Rentes albergues & redevances, soient tenus de payer un supplément de finance.

A R R E S T du Conseil du 17 May, qui rétablit les soixante Offices d'Agent de Change, & défend à toutes personnes, même à ceux qui ont obtenu commission en execution de l'Arrêt du 30 Aoust dernier, de s'immiscer dans les fonctions d'Agent de Change, s'ils ne sont pourvus d'un desdits Offices, à peine de trois mille livres d'amende, applicable à la Communauté desdits Officiers.

A R R E S T du Conseil du 18 May, concernant le dépôt des Actions intéressées, fait dans les Provinces, qui ordonne, 1°. Que les Directeurs des Compies en Banque dans les Provinces, rendront incessamment aux Propriétaires d'Actions déposées en leurs Bureaux les Actions

C ij

telles qu'ils les ont, timbrées de deux sceaux, visées & controllées, en faisant mention par eux, sur chacune desdites Actions, que le prest de 105 livres n'en a point été payé. 2°. Que les Actions timbrées d'un seul sceau, qui restent entre leurs mains, seront par eux rendues aux Propriétaires, en faisant mention sur lesdites Actions qu'elles ont été déposées en leur Bureau en execution de l'Arrest du Conseil du premier Novembre 1720, & que toutes les mentions qui seront faites sur les unes & sur les autres Actions, seront signées par deux Directeurs au moins.

ARREST du Conseil du 18 May 1721, ordonnant que les Recepissez qui ont été délivrez par les Directeurs des Comptes en Banque dans les Provinces, pour valeur des Billets de Banque de mille livres & de dix mille livres, lesdits Recepissez portant promesses de fournir des Actions & des dixièmes d'Actions rentieres, seront visez par les Commissaires du Conseil nommez par les Arrests du 30 Janvier & 23 Fevrier derniers.

ARREST du Conseil du 20 May 1721, qui ordonne que les Propriétaires des Billets au Porteur, restans de ceux délivrez pour liquidation des rentes viagères au Denier vingt cinq sur la Compagnie des Indes, en execution des Arrests du Conseil des 16 May & 5 Juin 1720, seront tenus de les représenter au Visa, & de les comprendre dans leurs declarations, ainsi que les autres effets sujets audit Visa, & ce dans les délais prescrits par l'Arrest du 18 du present mois. Voulant Sa Majesté que ceux desdits Billets qui n'auront pas été représentés avant le premier jour de Juillet prochain,

JUIN & JUILLET. 29

soient sujets aux réductions portées par ledit Arrest du 18 du present mois.

DECLARATION du Roy du 10 May 1721, concernant les Officiers de la Venerie, portant qu'à l'avenir tous les Officiers de la Venerie seront tenus d'envoyer tous les ans au grand Veneur dans le mois de Decembre un Certificat de leur vie & domicile, legalisé par le Juge des lieux, sur lequel, & non autrement, ils seront employez dans l'Etat qui doit estre présenté par le grand Veneur, pour estre enregistré tous les ans à la Cour des Aydes de Paris, dont ils pourront se faire délivrer des extraits à ladite Cour des Aydes, & faute par lesdits Officiers de s'estre fait comprendre pendant deux années de suite dans ledit Etat, voulons que leurs Commissions demeurent nulles de plein droit.

ARREST du Conseil du 21 May 1721, qui ordonne que les Pelleteries & denrées provenant du cru & fabrique du Canada, de quelque nature qu'elles puissent être, jouiront du benefice du transit.

ARREST du Conseil du 24 May 1721, qui accorde aux Creanciers des Communautés sur les Ports & Quays de la Ville de Paris, un delay jusqu'au premier Juillet pour obtenir leurs quittances de finance, pour jouir des arrearages de leurs rentes, à compter du premier Juillet 1720.

ORDONNANCE du Roy du 27 May 1721, concernant la Ville de Versailles & sa Police:

C ij.

30 MERCURE DE

EDIT du Roy, donné à Paris au mois d'Avril 1721, & enregistré en Parlement le 28 May suivant, qui concerne les Religieux de l'Etroite Observance de Cluny, & ordonne que l'Edit du mois de Juin 1671 soit exécuté, & que les Religieux de l'Etroite Observance qui se sont établis depuis ledit Edit du mois de Juin 1671 dans des Maisons de l'ancienne Observance, soient tenus de représenter les Lettres en vertu desquelles ils y ont été établis, dans trois mois au plus tard.

ARREST du Conseil d'Etat, du 28 May 1721, concernant les Comptes en Banque.

EDIT du Roy, portant creation de six Offices de Payeurs, & de six Offices de Contrôleurs des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, donné au mois de May 1721, & Registré en Parlement le 28 dudit mois de May.

ARREST du Conseil du 30 May 1721, qui commet Jean Camiaille pour signer au lieu & place du nommé Cochois, les marques & parchemins qui doivent estre attachées au chef & à la queue de chaque piece de Mouffeline & toile de Cotton blanche, provenant du Commerce de la Compagnie des Indes.

ARREST du Conseil du 30 May 1721, qui ordonne le rétablissement du privilege exclusif de la vente du Castor en faveur de la Compagnie des Indes.

ARREST du Conseil du 3 Juin 1721, portant que les sols ou douzains n'aient plus cours dans tout le Royaume que pour 25 deniers, au lieu de 27 deniers.

JUIN & JUILLET. 31

ARREST du Conseil du 10 Juin, qui ordonne le remboursement des Creanciers de la Communauté des Chargeurs de bois.

ARREST du Conseil du 10 Juin, qui ordonne le paiement des Creanciers de la Communauté des Controlleurs Commissaires Jurez Gardes de nuit.

ARREST du Conseil du 10 Juin, qui renouvelle les défenses cy devant faites de l'introduction dans le Royaume, & du Commerce, port & usage des étoffes des Indes, de la Chine & du Levant, & des toiles peintes & autres venant desdits Pays.

Cet Arrest n'ayant pour motif que le bien du Peuple, la conservation des Manufactures du Royaume, & sur tout celle de la vie des Sujets du Roy menacée par la peste qui desole la Provence, ne devoit pas avoir besoin d'aucune interpretation.

ARREST du Conseil du 17 Juin, qui ordonne qu'avant la fin du present mois, pour tout delay, les Propriétaires d'Actions interressées, Actions & dixièmes d'Actions rentieres de la Compagnie des Indes, qui ont été par eux remises es mains des Directeurs des Comptes en Banque établis dans les Provinces, seront tenus de les retirer, & qu'après ledit tems passé lesdits Directeurs enverront, à peine d'en répondre en leurs propres & privez noms, lesdites Actions, &c. au Greffier de l'Hôtel de Ville de Paris, avec un double Etat d'iceiles, &c. Ordonne pareillement Sa Majesté que dans le même delay les Particuliers à qui les Directeurs des Comptes en Banque ont délivré leurs Recepissez conformément aux Arrests des 8 Novembre, 3 & 18 Decembre, & qui n'ont pas

C iiij

fait viser lesdits Recepissez, les remettront auxdits Directeurs, pour estre convertis en Actions ou dixièmes d'Actions rentieres, & que si lesdits Recepissez ont été précédemment visez, les Directeurs seront tenus de biffer leurs signatures étant au bas desdits Recepissez, de rendre lesdits Recepissez aux porteurs ou depositaires d'iceux, avec des Actions ou dixièmes d'Actions rentieres, jusqu'à concurrence du montant desdits Recepissez.

EDIT du Roy, donné au mois de May, Registré en la Cour des Aydes le 13 Juin 1721, qui porte la suppression de la Charge de Maréchal ferrant, & création d'un Porte-manteau des Ecuries de Madame.

ARREST du Conseil du 23 Juin, qui ordonne que les possesseurs des Rentes, albergues & redevances aliénées du Domaine de Sa Majesté, continuëront de jouir de la moitié desdites Rentes; à l'égard de celles dont l'alienation a été faite au denier douze, & à proportion pour celles aliénées au denier quinze. Permet néanmoins à ceux desdits possesseurs qui ont acquis plusieurs Rentes, même en différentes Provinces, d'en conserver une ou plusieurs entieres; le tout en sorte que le revenu de ce qui leur sera conservé n'excede pas le Denier vingt quatre du prix principal de la totalité de leurs finances, ou à condition d'en payer l'excédent. Veut Sa Majesté que ceux qui payeront la finance audit Denier, sçavoir à Paris entre les mains & sur les quittances du Garde du Tresor Royal en exercice, & dans les Provinces entre les mains des Receveurs des Domaines & Bois en exercice, sur leurs Recepissez portant promesse de fournir les quittances du Garde du Tresor Royal, & suivant les Rôles

JUIN & JUILLET. 31

qui en seront arrêtez au Conseil, seront & demeureront subrogez aux premiers Engagistes, pour jouir desdites rentes ou portions de rentes réunies au même titre. Veut pareillement Sa Majesté que les Cautions de Charles Cordier, chargé de la Regie de ses Fermes, fassent le recouvrement à compter du premier Janvier dernier, des portions desdites Rentes qui seront réunies & qui se trouveront encore entre les mains de Sa Majesté au dernier Decembre prochain. Fait iteratives défenses aux redevables desdites Rentes de payer aux anciens Engagistes d'icelles au delà des portions qui leur doivent demeurer aux termes de l'Arrest du 14. May dernier, s'ils ne leur font aparoir des quittances du payement du supplément de finance ordonné par ledit Arrest.

ARREST du Conseil du 24 Juin 1721, portant que les Commissaires tant de la Ville de Paris, que des autres Villes du Royaume qui expediront pour les Rouliers & autres Voituriers des marchandises & effets, seront tenus d'y joindre des certificats signez d'eux, contenant les noms des Rouliers & Voituriers qu'ils en chargeront, la qualité, la quantité & le poids desdites marchandises & effets.

LETTRES Patentes sur Arrest, données le 9 Juin 1721, qui ordonnent des coupes extraordinaires dans les Forests du Roy du département de Soissons, pour la provision de Paris.

DECLARATION DU ROY, donnée le 24 Juin 1721, Registrée en Parlement le 7 Juillet suivant, Qui ordonne,

ART. I. Que par les Gardes de notre Tresor

Royal , il soit delivré à chacun des Receveurs des Consignations & des Commissaires aux Saisies Réelles de notre Royaume , une quittance de finance pour le montant des effets provenans de leur recette qu'ils ont actuellement entre les mains , de la nature de ceux pour lesquels Nous avons ordonné par notre Edit du mois de Juin dernier , qu'il fût constitué des Contrats de Constitutions sur l'Hôtel de notre bonne Ville de Paris , au denier Quarante , assignez sur le produit de nos Fermes , à l'effet de quoy , lesdits Receveurs des Consignations & Commissaires aux Saisies Réelles , seront tenus de porter lesdits effets en notre Tresor Royal dans un mois du jour de la publication des Presentes. Voulons qu'il soit delivré à ceux des Receveurs des Consignations ou Commissaires aux Saisies Réelles , qui sont Titulaires desdits Offices ou Regisseurs dans différentes Jurisdiccions , une quittance de Finance distincte & separée , pour les effets provenans de leur Recette & Commission de chaque Jurisdiction ; & sera sur lesdites quittances de Finances passé à chacun desdits Receveurs des Consignations & Commissaires aux Saisies Réelles , un Contrat de Constitution , par les Prevôt des Marchands & Echevins de notre bonne Ville de Paris , à prendre dans les vingt-cinq millions de livres créés par l'Edit du mois de Juin dernier , au nom de chacun desdits Receveurs & Commissaires , pour & au profit des Créanciers qui auront à recevoir d'eux.

II. Les arrerages desdites Rentes seront payez , à compter du premier Juillet 1720 en la maniere accoutumée , en l'Hôtel de notre bonne Ville de Paris , ausdits Receveurs des Consignations & Commissaires aux Saisies Réelles , & à leurs successeurs dans lesdites Charges , & sur

JUIN & JUILLET 35

leurs quittances , jusqu'à ce qu'il ait été fait délivrance aux Creanciers colloquez desdits Contrats , ainsi qu'il sera dit cy-après ; à la charge par lesdits Receveurs & Commissaires , d'en tenir compte ausdits Creanciers , & parties saisies , lorsque les Creanciers auront été payez , & seront lesdits arrerages employez par preference au payement des frais , & autres sommes privilégiées.

III. Lorsque la liquidation aura été faite de ce que chacun desdits Creanciers aura touché en Contrats ou arrerages , il lui sera delivré par le Receveur des Consignations ou Commissaires aux Saisies Réelles , pour le montant de ce qu'il devra toucher en Contrats , une déclaration devant Notaires de la portion qui lui appartiendra dans le principal du Contrat passé au nom de chacun desdits Receveurs & Commissaires , avec deux ampliations dudit Contrat , sur une desquelles & une expédition de ladite déclaration , chaque Creancier sera immatriculé par le Payeur de la rente , pour jouir des arrerages de sa portion , quand même elle seroit au dessous de la somme de mille livres , & sans qu'il soit besoin de Lettres de ratification , dérogeant à cet effet à tous Edits à ce contraires , & notamment à l'Edit du mois de Juin 1720 , & l'autre ampliation lui demeurera entre les mains pour titre de propriété de ladite rente , ce qui sera pratiqué pareillement pour les parties saisies dans les cas , où , après le payement de tous les Creanciers , il pourroit leur revenir quelque portion dans lesdits Contrats.

IV. Les grosses desdits Contrats de Constitution demeureront es mains desdits Receveurs des Consignations & Commissaires aux Saisies Réelles , & de leurs successeurs dans lesdites

Charges , jusqu'à l'entiere distribution du Contrat , après laquelle ils seront tenus de la déposer chez le même Notaire qui en aura reçu la minute , ou son successeur , pour la sûreté des Creanciers & parties saisies , au profit desquels les declarations en auront été passées.

ARREST du Conseil du 3 Juillet 1721 , qui deffend la fabrique des Bas d'Estame à deux fils.

ARREST de la Cour des Aydes du 3 Juiller, qui enjoint à tous les Receveurs des Greniers à Sel , en conformité de l'Ordonnance , de délivrer le Sel aux Veuves des Officiers ausquels le Scel est attribué.

ARREST du Conseil du 8 Juiller , en interpretation de celui du 10 Juin 1721 , au sujet des deffenses des Etoffes des Indes.

ART. I. Fait Sa Majesté très-expresses & iteratives inhibitions & deffenses sous peine de la vie , à tous Negocians , Marchands , Colporteurs , Porte balles & Revendeuses à la Toilette, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient , d'introduire dans le Royaume , faire Commerce , exposer en vente , colporter , debiter ni acheter pour vendre en gros, ou en détail , aucunes Etoffes des Indes , de la Chine , de Perse , ou du Levant , tant les Etoffes de Soye pure , que celles mêlées d'or ou d'argent , celles d'Ecorce d'Arbre , Laine , Fil , Poil de Chevre , ou Cotton , Satins , Taffetas , Gazes , & generalement toutes sortes d'Etoffes brodées ou autrement , sous quelque dénomination que ce soit , provenant du crû & fabrique desdits Pays ; Comme aussi celles peintes en Furies & à fleurs , les Toiles peintes , teintes &

rayées , de couleur , ou à carreaux , & imprimées de la fabrique des Indes , ou contrefaites dans le pays Etranger , qui auront été peintes ou imprimées à l'imitation de celles des Indes , vieilles ou neuves , en pieces ou en coupons , Couvertures , Toilettes , Habits & autres vêtements : ensemble les Meubles de toutes sortes , composez desdites Etoffes & Toiles ; comme aussi les Etoffes fabriquées dans la Ville de Marseille , de quelque matiere qu'elles soient composées , même les Toiles de Coran blanches , & Mouffelines des Indes , autres que les Toiles de Coran blanches , & Mouffelines venues directement des Indes Orientales , & provenant des Ventes faites ou à faire par les Directeurs de la Compagnie des Indes.

II. Deffend pareillement Sa Majesté , sous la même peine de la vie , à tous Directeurs , Receveurs , Commis , Contrôleurs , Visiteurs , Brigadiers , Gardes , & autres Employez dans les Fermes , de laisser entrer dans le Royaume aucunes desdites Etoffes & Toiles prohibées , & énoncées dans l'Article precedent , par les Bureaux d'Entrée ; Comme aussi à tous Aubergistes , Hôteliers , Cabaretiers & autres personnes , de retirer sciemment dans leurs Maisons les Voituriers & Porteurs desdites Marchandises , ni recevoir icelles en dépôt.

III. Fait Sa Majesté très expresse deffenses à tous Fripiers , Tailleurs , Couturiers , Tapissiers , Brodeurs , & autres Ouvriers & Ouvrieres , d'employer chez eux , ou dans des maisons particulieres , ni d'avoir dans leurs Magazins , Boutiques , ou Chambres , aucunes desdites Etoffes & Toiles , ni aucuns Habits , Vêtements , ou Meubles faits d'icelles , neuf ou vieux , à peine du Foiet & du Bannissement à temps pour la premiere contravention , & en cas de recidive , des

Galeres contre les hommes , & du Bannissement perperuel contre les femmes.

IV. Défend pareillement Sa Majesté à toutes personnes , de quelque qualité & condition qu'elles soient , de porter dedans ou dehors leurs Maisons , ou de faire faire aucuns Habits , Vêtemens , ni Meubles desdites Etoffes & Toiles , ni d'en avoir dans leurs Maisons , qui soient en pieces ou coupons , & non employées , à peine de confiscation , & de trois mille livres d'amende. Veut & ordonne Sa Majesté que les Maris , & Peres de famille soient civilement responsables des amendes auxquelles leurs Femmes & Enfans étant en leur puissance , auront été condamnez. Permet néanmoins à toutes personnes de se servir des Meubles composez desdites Etoffes & Toiles , dont ils se trouveront avoir fait une declaration fidelle en la forme & dans les termes prescrits par les Arrests du Conseil des 11 Juin 1714 , 16 Fevrier & 21 May 1715 , & 20 Janvier 1717.

V. Veut & entend Sa Majesté que les deffenses contenuës dans les Articles cy-dessus soient exécutées , même dans les lieux pretendus privilegiez ; Et pour faire cesser les abus qui se commettent dans lesdits lieux pretendus privilegiez de la Ville , Fauxbourgs & Banlieuë de Paris , tels que les Enclos du Temple , de S. Jean de Latran , de l'Abbaye Saint Germain des Prez & autres , Permet Sa Majesté au sieur Lieutenant General de Police de ladite Ville de Paris , d'y faire , ou faire faire des Visites par telles Personnes qu'il préposera pour cet effet , & lui donne pouvoir de juger des Contraventions qui y auront été pratiquées , ainsi & en la même forme que de celles qui auront été commises dans le surplus de l'étenduë de ladite Ville.

VI. Enjoint Sa Majesté au sieur Lieutenant

JUIN & JUILLET. 39

General de Police à Paris , & aux sieurs Intendants & Commissaires départis dans les Provinces , de tenir la main à ce que toutes les Etoffes & Toiles , les Meubles & Habits des qualitez cy dessus , qui auront été saisis en contravention , soient brûlez par les mains de l'Executeur de la haute justice.

VII. Veut & entend Sa Majesté que le present Arrest soit publié & affiché de six mois en six mois par tout où besoin sera , en vertu de l'Ordonnance du Lieutenant General de Police à Paris , & des sieurs Intendants & Commissaires départis dans les Provinces de son Royaume , Pays , Terres & Seigneuries de son obéissance , auxquels Sa Majesté enjoint de tenir la main à l'execution dudit Arrest , Et de faire faire de frequentes Visites par les Inspecteurs des Manufactures , & autres personnes à ce preposées , dans les Boutiques & Magasins des Negocians , Marchands & autres , même de ceux établis dans les lieux prétendus privilegiez ; Et seront au surplus les Edicts , Declarations & Arrests rendus sur cette matiere , notamment ceux du 27 Septembre 1719 & 10 Juin dernier exécutez selon leur forme & teneur.

DECLARATION DU ROY , Registrée en Parlement le 11 Juillet , qui ordonne que toutes les Requestes Civiles qui sont actuellement dans les Rôles des Audiances de la Grand'Chambre du Parlement de Paris , faits depuis le mois de Novembre 1720 , jusqu'au 7 Septembre 1721 , demeurent apointées à la fin desdits Rôles , ainsi que les autres Causes , & soient renvoyées dans les Chambres où les Arrests contre lesquels on se pourvoit ont été rendus.





MORTS ET MARIAGES
des Pays Etrangers.

LE Docteur Jean Bernard de Moraés, Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roy d'Espagne, Chevalier de l'Ordre de Christ, & premier Medecin de la Reine, est mort à Madrid le 26 May.

Le Cardinal Jean Dominique Paracciani, est mort à Rome le 9 May, âgé de 75. ans. Il avoit été fait Cardinal Prêtre du Titre de Sainte Anastase le 17 May 1706. Il étoit au jour de son décès Préfet de la Congrégation des Evêques, & Vicaire de Sa Sainteté dans le Diocèse de Rome.

Dom Joseph de Costa, second fils du Comte de Souré, est mort à Evora en Portugal le mois de May dernier.

Dom Joseph Corrêa de Castro, qui avoit été nommé Gouverneur de Pareiba par le Roy de Portugal, est mort dans son Gouvernement le May.

L'Abbé Chiericelli, Chanoine de Sainte Marie Majeurè, est mort à Rome le Juin.

Le Sultan Muret, fils puîné du Grand Seigneur, est mort le Avril à Constantinople.

Le Prince Joseph Antoine Esterhafi de Galantha,

JUIN & JUILLET. 41

Galantha , mourut le 7 Juin à Eysenstadt en Hongrie , âgé seulement de 34 ans.

Le Duc de Rutland , Lieutenant de Roy du Comté de Leycester , est mort en Angleterre.

Le fils unique du Lord Carteret , est mort le 20 Juin de la petite verole.

Donna Catarina Henriquez , épouse de Don Laurent d'Almeda , est morte à Lisbonne le 16 May , âgée de 76 ans ; elle étoit sœur de Don Pierre d'Almeida , qui a été Viceroy dans les Indes.

Le Landgrave de Hesse Philipsdahl , mourut le 18 Juin à Aix-la-Chapelle , où il prenoit les bains. Ce Prince fut attaqué d'une violente apoplexie , dans le temps qu'il jouïssoit d'une santé parfaite , & que les bains lui en promettoient une longue continuation. Il est généralement regretté à la Haye , où il demouroit depuis 21 ans. On doit y apporter son corps , & l'inhumer dans la Chapelle qu'il a fait bâtir pour sa famille dans l'Eglise Allemande.

Le Lord Perey , second fils du Duc de Sommerset , & membre de la Chambre des Communes , est mort à Londres le Juillet.

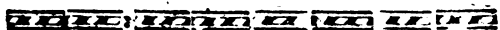
Don Jérôme Altieri s'est marié à Milan à la fille du Comte Charles Boromeo.

Le Comte Aloïse Thomas Raimond de

Li. Part.

D

42 **MERCURE DE**
Harrach, Chevalier de la Toison d'or,
Conseiller d'Etat, Grand Ecuyer heredi-
taire de la haute & basse Autriche, &
Maréchal Provincial, a épousé le 8 Juin
à Bruck en Hongrie, la Comtesse douai-
rière de Gallasch, de la Maison de Die-
trichstein.



DIGNITEZ, CHARGES,
& Benefices des Pays Etrangers.

Bernard Marie Conti, frere de Sa Sain-
teté, a été fait Cardinal le Juin.
Il est né le 29 Mars 1664; il a été Be-
nedictin au fameux Monastere du Mont-
Cassin, & sacré Evêque de Terracine au
mois de Novembre 1710.

Le Commandant de Ceuta a obtenu
du Roy d'Espagne une augmentation de
cent pieces de huit par année sur ses ap-
pointemens, en consideration de sa valeur
& de ses services.

Dom Manuel de Samaniego y Jaca,
Chanoine de l'Eglise de la Calçada, a été
nommé par Sa Majesté Catholique à l'Ar-
chevêché de Tarragone.

Le Colonel Dom François Izquier Ze-
ron, a été nommé par le Roy d'Espagne,
Lieutenant de Roy du Château d'Alicante.

JUIN & JUILLET. 43

Le Duc de Saint Michel Sicilien , a été fait par Sa Majesté Catholique , Grand de la premiere Classe.

La Princesse de Sangro , fille du Prince de Sansevero Grand d'Espagne & Chevalier de la Toison d'Or , a été choisie pour estre Dame d'honneur de l'Imperatrice Regnante.

Le Marquis Mary , qui étoit Chef d'Escadre des Flottes d'Espagne , a été fait Lieutenant Général.

L'Evêque de Boyano a été fait Vice-Regent de Rome par le nouveau Pape , dont il a été autrefois Grand Vicaire dans le temps qu'il possédoit l'Evêché de Viterbe.

Le Cardinal Paulucci a été fait par Sa Sainteté son Vicaire dans le Diocèse de Rome.

Le R. Pere Pipia , Secrétaire de la Congregation de l'Indice , a été élu le 31 May General des Dominicains.

Le Cardinal Pereira a été fait Conseiller d'Etat par le Roy de Portugal.

Don Jean Alvarés de Seixas , a été fait Colonel du Regiment de la *Marine Artillerie* , créé par le Roy de Portugal depuis la réforme des Officiers & des Soldats servans dans les Places du Royaume des Algarves , & formé des anciens Officiers & des plus beaux hommes de la Réforme.

D ij

Don Jean Paléra Pélingua a été fait Lieutenant Colonel de ce Regiment.

Et Don Manuel Antoine de Matos, Sergent Major.

Don Antoine Mascarenhas, fils aîné du Duc de Fonteira, a été gratifié par le Roy de Portugal d'une Compagnie d'Infanterie.

Le R. Pere Pierre Martin de Saint Pierre de Mélo, Docteur en Theologie, a été élu le 26 May General par les Chanoines Seculiers de Saint Jean l'Evangéliste, dans leur Chapitre general tenu au Monastere de Saint Benoît de Xabregas en Portugal.

Le Comte d'Holstein, Beaufrere de la Reine de Dannemarck, a été nommé grand Chancelier de ce Royaume.

M. d'Holsten grand Maître de la Cour de la Reine de Dannemarck.

M. Gersdorff, premier Chambellan du Prince Royal de Dannemarck.

M. Hagen, Conseiller d'Etat de Sa Majesté Danoise.

M. Wolf premier Medecin du Roy de Dannemarck, a été fait par lui Conseiller d'Etat.

M. Berkenstien le jeune, a été choisi par Sa Majesté Danoise pour estre envoyé à la Cour de Suede.

Le Connétable Colone a été déclaré Ambassadeur ordinaire à Rome par l'Em-

JUIN & JUILLET. 45

pereur, pour presenter la Haquenée à Sa Sainteté.

Le Bey du Caire a été choisi par les principaux du Pays pour gouverner à la place du Bacha, en attendant les ordres de la Porte.

Le Duc de Rutland a obtenu de Sa Majesté Britanique la Lieutenance de Roy du Comté de Leycester, vacante par la mort de son pere.

Le Colonel Hart, qui avoit le Gouvernement de Maryland, a été fait par le Roy d'Angleterre Gouverneur des Isles de Leward, à la place du Colonel Hamilton qui a demandé son rappel.

Le Colonel Hopkin de Coventri, a été fait Secrétaire du Duc de Grafton Viceroy d'Irlande, à la place de M. Horace Walpole Secrétaire de la Trésorerie.

Le Capitaine Femmy a été nommé Gouverneur de l'Isle de la Providence, à la place du Capitaine Roger.

Le Cardinal Ruffo a été déclaré Vice-Légat à Bologne par Sa Sainteté, le
Juin..

Don Stephano Conti, fils du Duc de Poli & neveu du Pape regnant, a été fait par lui Protonotaire Apostolique.

Le Cardinal Acquaviva a été gratifié par le Roy d'Espagne d'une grosse pen-

fon, & de deux mille pistoles pour les frais du Conclave.

Le R. Pere Thomas Cerniconi, a été élu à Rome General des Augustins le Juin. Il a été Vicaire Général de cet Ordre.

L'Abbé de Zinzendorf a été nommé par l'Empereur Auditeur de Rote à Rome.

Le Comte Bartholomeo a été honoré le Juin par le Pape, du Gouvernement des armes de Ferrare.

Le Comte Pacciotti a eu celui des armes d'Urbino.

Le Marquis Paleotti celui des armes de Nettuno.

Le sieur Passionei de Fossombrone, a été déclaré Nonce Apostolique auprès des Cantons Suisses Catholiques, le Juin.

Le sieur Jean Vincent Luchisini est rentré à Rome dans sa Charge de Secrétaire des Lettres Latines aux Princes.

Le Lord Ferber a été fait Amiral par l'Empereur, avec l'agrément du Roy de la Grande Bretagne.

Don Carlo Albani a été fait Prince du Soglio à Rome, par l'érection de sa Terre de Soriano en Principauté, le Juin.

Le sieur Morosini Podestat de Verone, a été nommé par la Republique de Venise pour son Ambassadeur à la Cour de France.

M. Barni a obtenu de Sa Sainteté le Gouvernement de *perugia*.

M. Giustiniani a eu celui de *Macerata*.

M. de Carolis a eu la Surintendance des Côtes Maritimes de l'Erat Ecclesiastique.

Le Grand Maître de Malthe a nommé le Bailly de Spinola pour Ambassadeur auprès de Sa Sainteté.

Le Cardinal Scotti a obtenu une augmentation de pension de quatorze cens. écus pour les services qu'il a rendus en qualité de Prefet de la signature de Justice.

Le sieur François Marie Tangi, cy-devant Vicaire General de *Salerno*, & en dernier lieu Vicaire Apostolique d'*El Aquila*, est à présent Evêque de *Teramo*.

Le sieur Mencioni, Echanton de Sa Sainteté, en a obtenu un Canoniat de Sainte Marie Majeure, à la charge d'une pension de cent écus pour le sieur *Philippo Magnoni* Camerier secret.

Le sieur *Ferrante* Aumônier secret de Sa Sainteté, a obtenu un Benefice vacant dans l'Eglise de Saint Pierre, aussi à la charge d'une pension de cent écus pour le sieur *Tasca*, un des Maîtres de la Garde-robe.

Le Comte de Blankenheim, Chanoine de Cologne & de Strasbourg, a eu de l'Empereur l'Evêché de *Neustadt*.

Le sieur le Fort a été nommé Envoyé auprès du Czar , par le Roy de Pologne.

Le Comte de Herbestein a reçu de Rome ses Bulles pour le Grand Prieuré de Bohême.

Le Marquis d'Ariza a obtenu pour lui & ses descendans , le titre de Grand d'Espagne de la première Classe.



NOUVELLES E'TRANGERES..

De Riga.

UN orage extraordinaire pour la saison & pour le climat , nous a fort étonné la nuit du 20 au 21 Mars le tonnerre tomba sur l'Eglise de S. Pierre , & la détruisit entièrement. On en regrette fort le clocher & le carillon. Les ordres du Czar ponctuellement exécutés par les soldats ont sauvé les Maisons de la Ville , & même les Vaisseaux du Port , la violence du vent y portoit des étincelles assez vives pour les menacer de l'incendie. Les Ouvriers Etrangers que Sa M. Czarienne avoit engagés pour un certain tems , craignent de ne pas retourner dans leur Pa-
trie

trie à la fin de leurs engagements. Il est deffendu aux Commandans des Frontieres de les laisser sortir sans Passeports. On parle toujours du mariage du Prince de Saxe Weissenfelds avec la nièce du Czar, & l'on mande que le Duc de Wirtemberg a été déclaré Generalissime des Troupes Russiennes ; Il se rendra incessamment à Peterbourg pour y donner les ordres necessaires. Le départ du Czar pour Revel qui étoit fixé au 20 May, a été différé, & le Baron d'Osterman second Plenipotentiaire de Sa Majesté Czarienne à la Conference de Neustadt est parti le 25 de May pour s'y rendre. On apprend par les Lettres de Petersbourg que la Riviere de Nye n'est plus glacée, & qu'on a commencé à faire sortir de Cronslot les Vaisseaux qui étoient retenus dans ce Port. Le Prince Menzicof en a fait la visite & donné ses ordres pour la Campagne prochaine. Un Exprés de Neustadt arrivé à Stokholm le 11 Juin, a donné avis de l'arrivée de M. Osterman, & apporté des dépêches importantes, qui ont fait naître un bruit de Paix qui s'est répandu. Cependant on assure que le Czar s'obstine à vouloir garder la Livonie. On ne sçait encore rien de certain sur le mariage du Duc de Holstein avec la Princesse Czarienne. Ce Prince a suivi le Czar, qui est

E

50 M E R C U R E D E
parti pour Revel le 4 Juin, accompagné
du Duc d'Holstein, de ses principaux Mi-
nistres & du sieur Willster Vice-Amiral
Suedois, qui est entré depuis peu au ser-
vice de Sa Majesté Czarienne. Les nou-
velles de Russie sont d'autant moins com-
munes, que Sa Majesté Czarienne a renou-
vellé les deffenses d'écrire dans les Pays
étrangers ce qui se passe dans ses Etats.
Le Comte Apraxin a reçu ordre le 10 Juin
de ne point agir contre la Suede, & de
suspendre son départ avec la Flote, attendu
que les Suedois ont demandé une suspen-
sion d'armes dès la premiere Conference
de Neustad. Le Czar voulant donner une
Cour polie & cultivée à la Princesse sa fille,
a mandé les jeunes Seigneurs Moscovites
nouvellement revenus des Pays Etrangers,
pour choisir ceux qui lui sembleront dignes
de former la Maison d'une jeune Princesse,

De Stockholm.

LA tranquillité commence à regner sur
les côtes. Le Roy a visité & fait for-
tifier tous les postes favorables à la des-
cente des Moscovites. L'Escadre Angloise
arrivée dans ces Mers & la Flote Suedoise,
qui l'a dû joindre, rassurent les Peuples
contre les projets du Czar. On se flatte
que le Congrès de Neustad ne sera pas

J U I N & J U I L L E T. 31

infructueux. On vient d'y remettre en liberté M. Hagen Conseiller de Holstein, qui avoit été en arrêt depuis la mort du Roy.

On mande du 21 May que toutes les Troupes qui doivent composer l'armée Suedoise sont déjà entrées dans le Camp, & qu'elles seront commandées par le Roy même. Il est parfaitement rétabli de la fièvre & de la colique, qui l'ont tourmenté durant quelques jours. Les espérances flatteuses de la prochaine Paix ont été troublées le 28 May par la nouvelle d'une descente sur la côte de Gestricia, à six lieues de Gevalie. Dix à douze mille Moscovites & Cosaques conduits par le Prince Galiczin ont pillé & brûlé le Bourg de Söderhamn, ravagé une étendue de pays assez considérable & ruiné des Mines rétablies depuis leur dernière irruption.

Les avis de Neustad portent que M. Osterman a déclaré que cette descente avoit été faite sans les ordres du Czar. On a cependant renforcé le petit Camp du General Hamilton, qui est du côté de Gevalie, & on a résolu dans le Conseil de Guerre d'envoyer les Flottes unies vers l'Isle d'Aland pour observer dans le Golfe de Finlande les mouvemens de la Flotte de Russie. Des Lettres de Petersbourg du

E ij

13 Juin marquent que le Comte Apraxin Amiral General, a reçu de Revel un ordre de ne point agir offensivement contre la Suede; & cet ordre est le premier fruit des Conferences de Neustad,

D'Allemagne.

ON mande du 31 May que l'Empereur joûit à Laxembourg d'une santé parfaite, & qu'avant de revenir au Château de la Favorite S. M. I. doit aller à Neustad, qui n'est éloigné de Vienne que de six lieues seulement. L'Imperatrice qui prend les eaux à Caresbadt y a été saignée le 22, & le même jour elle y a reçu des mains du Comte de Hohenfeld un très-beau present de l'Empereur, c'est un diamant de grand prix. A l'égard de l'insulte faite à Laxembourg aux Domestiques de l'Envoyé du Roy d'Angleterre, il ne paroît pas qu'elle puisse avoir des suites importantes, C'est une brutalité de Payfans, qui ne connoissoient pas les conséquences de leur action. L'Anniversaire de la naissance de l'Archiduchesse Marie Therese Walburge, a été célébré au Palais par une fête. Cette jeune Princesse est fille de l'Empereur, & dans sa cinquième année. Un Courier de l'Electeur Palatin a apporté le Memoire des Griecs que S. A. E. a déjà réparés en faveur de ses Sujets Protestans.

JUN & JUILLET. 53

Ce Memoire étoit accompagné d'une promesse positive d'exécuter ponctuellement dans son Electorat les ordres de Sa Majesté Imperiale sur tout ce qui reste à régler. Le premier de Juin l'Empereur entendit la Grand'Messe & le Sermon à la Chapelle du Palais de Laxembourg, & le lendemain S. M. I. remplit le même devoir de Religion dans l'Eglise des Capucins de Medling. Les Lettres du 14 portent que les Deputés des Protestans de Hongrie ont eu de l'Empereur une audience favorable. Les Deputés de Hambourg ne sont pas si gracieusement accueillis ; ils n'ont pu parvenir encore qu'à l'audience du Prince Eugene, & on leur a déclaré nettement qu'ils ne devoient point espérer de paroître devant S. M. I. s'ils ne convenoient préalablement du point principal de la réparation qu'on leur demande.

L'Imperatrice a cessé le 18 Juin de prendre les eaux à Carlsbad. En prenant le dernier verre, les Trompettes & Timbales lui annoncerent la joye des Troupes au sujet du rétablissement de sa santé. Le soir il y eut un feu d'artifice, exécuté aux dépens de M. Laver Conseiller de la Chambre Aulique, & près de 900 Ouvriers des Mines régalerent à leur tour l'Imperatrice d'un concert rustique, qui plut si fort à S. M. I. qu'Elle leur fit di-

E iiij

tribuer 1000 florins ; elle honora le zèle de M. Laver d'une chaîne d'or.

Les nouvelles representations du Corps Evangelique au sujet de l'exécution des Mandemens Imperiaux dans le Palatinat , ont été fort bien reçues de l'Empereur. Il a fort approuvé le stile respectueux & moderé des Protestans , & leur a promis un Jugement impartial. Cependant les Ministres Palatins publient à Vienne & à Ratisbone que leur Maître a satisfait entièrement aux ordres de la Cour de Vienne. L'Ecrit Protestant ne convient pas du fait. Les Deputés des Protestans d'Hongrie ont eu le sort de ceux du Palatinat , l'Empereur les a favorablement écoutés à Laxembourg. Le Comte de Virmont parti depuis deux jours , est chargé de donner en Transylvanie tous les ordres necessaires à la deffense de cette Province. Le Comte de Wendisgratz est attendu à Vienne , d'où il doit se rendre à Cambray. S. M. I. est fort satisfait du choix que le Pape a fait du sieur Grimaldi pour exercer la Nonciature de cette Cour. Le Cardinal d'Altham va reprendre à Rome pour six mois le caractère de Ministre Imperial au départ du Comte de Kinski Ambassadeur Extraordinaire de l'Empereur près de Sa Sainteté, qui par un Exprès envoyé à la Cour Imperiale, & renvoyé à l'Archevêque de Pra-

JUIN & JUILLET. 55

gue, ordonne la ceremonie de la Beatification de Saint Jean Népomucene ; elle s'est faite solennellement à Prague, en presence de l'Imperatrice Regnante, qui s'y étoit renduë de Carelsbad.

Le sieur de Saint Saphorin Ministre de la Grande Bretagne en cette Cour, a obtenu toutes les reparations qu'il pouvoit souhaiter du Curé du Village où son caractere avoit été insulté. Ces reparations se sont faites par ordre de S. M. I.

Les Députés de la Ville de Hambourg, quoi que bien reçus de l'Empereur, le jour qu'ils ont enfin obtenu la permission de se jeter à ses pieds, ne laissent pas que de craindre une forte amende. On prétend que la Ville de Hambourg payera deux cens mille Risdals, & doit rétablir à ses frais la Maison & la Chapelle du Resident de Sa Majesté Imperiale.

Les Députés des Protestans d'Hongrie, arrivez de Pest, attendent un succès favorable de leur negociation ; on leur a promis de leur rendre les cent quarante Eglises qu'on leur a ôtées depuis le Regne present.

De Varsovie.

LE 21 May le Roy partit de Varsovie pour se rendre à Dresde. Les dernieres Lettres du Grand Maréchal mandent que

les Turcs ont douze mille hommes près de la Forteresse de Chocfin , vingt mille Tartares les ont joints. On écrit de Podolie que les Turcs rétablissent leur pont de batteaux sur le Danube. L'Evêque de Cracovie & le Palatin de Mazovie sont chargez de dresser les instructions pour le Regent de la Couronne , qui est nommé à l'Ambassade de Russie , & le Staroste Stucrapski destiné pour celle de Constantinople. Ces deux Ministres partiront aussitôt que leurs Pouvoirs seront reglez. Ces démarches n'empêchent pas qu'on ne prenne des mesures pour la sûreté du Royaume. Sa Majesté est partie le 18 May pour la Saxe , & doit revenir incessamment. Depuis son départ les Senateurs ont eu de nouvelles Conférences sur les affaires de la République. Ils ont signé un Mandement de mille écus par mois pour la dépense extraordinaire du Regent de la Couronne, Ambassadeur à la Cour du Czar. Le Staroste Stucrapski , qui doit aller à Constantinople avec le même caractère , a une Ordonnance de neuf mille écus que doit lui payer le Tresorier de la Couronne. Le Palatin de Podolie , & le Commissaire Ottoman continuent leurs Conférences au sujet des differends des deux Nations sur les frontieres. On repare les fortifications de Kaminiek , & les

Troupes que le Grand General de la Couronne y faisoit marcher, sont enfin arrivées. L'Evêque de Neutra Ambassadeur de l'Empereur, est le seul Ministre étranger qui soit resté à Varsovie, tous les autres sont retournez auprès des Princes leurs Maîtres. Le renouvellement des anciens Traitez d'alliance entre la Republique Polonoise & l'Empereur, est vivement sollicité par l'Ambassadeur Imperial.

De Coppenhague.

LE 30 May la Duchesse de Sleswik, Épouse du Roy, fut déclarée par lui Reine de Dannemark & de Norwege. La Comtesse de Holstein & la Baronne d'Outzen lui mirent la Couronne sur la tête; ensuite la nouvelle Reine alla se placer à table entre le Roy & le Prince Royal. Après le repas leurs Majestez furent complimentées par les Seigneurs de leur Cour & les Ministres étrangers. Elle retournerent l'après midi à Frederisbourg, & la Reine n'en reviendra que pour faire son entrée à Coppenhague. La ceremonie du couronnement de la Reine s'est faite au Château de Frederisberg. Les nouvelles de Norwege disent, que la disette y est affreuse; on a été obligé malgré la rigueur du froid, qui regne encore, de mettre

les bestiaux aux champs; ils y sont réduits à chercher l'herbe sous la neige. La crainte d'une famine n'a que trop de fondement. Les Terres que le Roy a ôtées à leurs Propriétaires, pour en gratifier sa Cavalerie, sont si mal cultivées, que si l'on ne change cette disposition, la récolte sera des moins heureuses.

Milord Glenorchi, Envoyé de la Grande Bretagne, s'est rendu le 23 May à Frederisbourg, avec des dépêches qu'il avoit reçues de Londres par un Exprès. Il expédia le soir un Courier pour Stokolm. On mande du 10 Juin que le Prince Royal a donné le 9 un repas superbe au Roy, à la Reine, & à un grand nombre de principaux Seigneurs de la Cour. Le Prince Charles & la Princesse Sophie Hedwige, se sont absentez de toutes les fêtes du couronnement de la Reine. Suivant les Lettres de Gottembourg du 9 Juin, les deux Vaisseaux Moscovites qui ont resté si long temps à la Rade de Coppenhague, ont passé le détroit du Sund, & fait du dégast dans l'Isle de Brenoé. On prétend qu'ils ont brûlé deux Villages & enlevé trois Bâtimens Suedois.

De Londres.

LE 8 de Juin jour de la Pentecôte, suivant l'ancien stile, étoit aussi le jour de l'anniversaire du Roy, qui entroit dans sa soixante-deuxième année : cette cérémonie se passa dans la Chapelle Royale du Palais, & fut décorée par la présence des Ministres étrangers & des Chevaliers de la Jarretière en habits de l'Ordre. Le 9 qui étoit l'anniversaire du rétablissement du Roy Charles II, le Roy accompagné du même cortège, entendit le Service Divin dans la Chapelle du Palais. Toutes les Eglises de Londres remplirent le même devoir.

On arrêta le 7 de ce mois le nommé Mist Imprimeur, pour avoir inferé dans son Journal une Lettre seditieuse. Le Lord Inchinbroke, Président établi pour le Comité de cette affaire, a envoyé ce criminel à la prison de Newgate, avec ordre de l'y garder étroitement, & cela parce qu'il a refusé de répondre aux interrogations : il a pourtant, dit on, enfin déclaré que l'Auteur du Libelle étoit un Ministre de l'Eglise Anglicane, dont il ne sçavoit pas le nom. On croit qu'il n'en sera pas quitte pour cet aveu, & qu'il sera obligé de nommer l'Ecrivain seditieux ; on a mé-

me trouvé l'original du libelle , en faisant par ordre de la Chambre des Communes l'Inventaire des papiers du Prisonnier. L'insolente temerité de cet Imprimeur , ne l'engage pas seul dans un pas dangereux , le Comité a fait comparoître tous ceux qui se mêlent d'imprimer & de publier le Journal de Londres & quelques autres Ecrits qui contiennent des Reflexions trop libres sur l'état des affaires de la Nation Britanique. Le nommé Peeble , qui distribuoit le Journal où l'on voit les Lettres du Caton Britanique , s'est absenté. On inquiete aussi le sieur Gordon , soupçonné d'être Auteur de quelques-unes de ces Lettres. On a instruit & batifé à Londres deux Princes Africains. On a remis aux Communes , par ordre de Sa Majesté Britanique une copie du Traité conclu entre la Grande Bretagne & la Suede.

De la Haye.

LEs Etats de Hollande se sont separez le 28 Juin , & doivent se rassembler au 15 Juillet ; ils n'ont encore rien décidé au sujet de la vente du Domaine du Comté de Hollande ; on espere voir terminer cette affaire dans l'Assemblée prochaine. On équipe actuellement dans un des Ports

JUN & JUILLET. 61

de la Republique trois Fregates de 44 pieces de canon à Hellevootsluys. La Compagnie des Indes Orientales a reçu d'heureuses nouvelles des vingt-six Vaisseaux qu'elle attend. Le produit de ce retour & des autres Vaisseaux déjà arrivez, pourra monter cette année à trente millions de florins. Ce bruit a fait monter les Actions de cette Compagnie jusqu'à huit cent.

Jacques Fabre, Directeur de la Loterie de Groningue, avertit que les deux premieres Classes réunies, seront certainement & infailliblement tirées le 20 Août prochain, sous promesse de faire une double restitution de chaque Lot, au cas que ladite Loterie ne soit point entierement tirée le 24 Septembre,

De Cambray.

LE Comte de Morville, Plenipotentiaire de France, & Madame son épouse, arriverent à Cambray le 12. Juin, L. E. ont reçu depuis les visites de tous les Ministres qui sont déjà arrivez à Cambray pour le Congrès. Toutes les personnes distinguées de la Province ont aussi rendu à Monsieur le Comte de Morville les devoirs que lui attirent en son merite & sa politesse. I
a Fête-Dieu, le Marqui

62 MERCURE DE

Plenipotentiaire du Roy d'Espagne, fit orner magnifiquement son Palais, qui se trouvoit sur la route de la Procession du Saint Sacrement : les Musiciens Italiens de S. E. y executerent un très beau concert, qui charma tous les auditeurs. La Fête finit par un dîner somptueux, qui rassembla les convives les plus qualifiez de la Ville ; le Comte de San-Estevan, le Comte & la Comtesse de Morville, & M. de Prouana, y avoient été invitez.

De Madrid.

LE 3 Juin on a fait des illuminations pendant trois jours au sujet de l'exaltation du Cardinal Conti au Pontificat. Le Tribunal de l'Inquisition a condamné à divers suplices vingt-quatre personnes, les unes accusées de malefices, les autres de Judaïsme. On dit que le Marquis de Léde doit aller en Andalousie.

L'Escadre de la Religion demandée au Grand Maître par S. M. C. & sortie du Port de Malthe le 3 Avril, sous les ordres du Bailly de Langon se trouva le 6 à la vuë de l'Isle de Sardaigne. Le Chef de la Groys qui commandoit les vaisseaux aperçut le premier une barbare qui croisoit depuis long-temps des Côtes de Sar-

JUIN & JUILLET. 63

daigne, & malgré toute la diligence qu'il fit pour la joindre, cette Gaiotte lui échapa; un Pinque Chrétien qu'elle avoit pris depuis quelques jours, fut pourtant le fruit de son activité & de sa valeur. Les Algeriens avoient laissé sur ce Bâtiment deux Renegats avec un de leurs Officiers, & douze Passagers; on y trouva trois Espagnols de distinction, deux Capitaines de Dragons & un Chanoine. L'Escadre après cette Prise continua sa route. On vit arriver les premiers dans le Port d'Alicant le Saint Vincent, commandé par le Chevalier de Grille, & le Saint Jean monté par le Bailly de Langon, qui dépêcha d'abord un Courier à Madrid pour informer le Roy de son arrivée. Le même Courier rapporta les ordres de S. M. C. & sans attendre le Saint Georges qui étoit resté derrière, on mit à la voile pour croiser le long des côtes de Valence, de Murcie & de Grenade. Le 20^e, le Soleil d'or Vaisseau Algerien de 260 hommes d'équipage fut rencontré vers le Cap de Gatte par le Saint Jean, & pris après une heure de combat. Cette Prise a coûté la vie à cent quatorze Algeriens, & rendu la liberté à vingt Esclaves Chrétiens. Les Prisonniers ayant appris au Chevalier de Langon qu'il devoit dans trois jours sortir encore trois Vaisseaux ennemis pour

aller en course , il envoya le *Soleil d'Or* à Cartagène , sous l'escorte du Saint Georges , qui venoit de joindre l'Escadre. Il s'y rendit lui-même quelques jours après, n'entendant point parler de l'Escadre Algerienne. Là il fit radoubber sa Prise , & la fit partir pour Malthe, escortée du Saint Georges. Ces deux Vaisseaux faisant route le 25 May à la hauteur du Cap d'Alicante, le Chevalier de la Groys qui les commandoit , fut averti qu'on découvroit en Mer trois gros Bâtimens. On reconnut une heure après l'Escadre de Tunis , composée de la Capitane , la Patrone & le Porc-epi. On reconnut aussi qu'ils méditoient le combat. Cela fit résoudre le Chevalier de la Groys à retirer l'équipage de la Prise qu'il conduisoit qu'il fit couler aussi-tôt à fonds. Alors dégagé de soins intéressés , & occupé seulement du desir de vaincre , il se jeta bravement au milieu de l'Escadre de Tunis , faisant un feu terrible & continuel de ses deux bords. Les Ennemis n'y pûrent résister , & après un combat fort long & fort opiniâtre , la Capitane & la Patrone profitèrent de l'obscurité de la nuit pour échaper au courage du Vaisseau Chrétien. Le Porc-epi fut poursuivi & canonné jusqu'à dix heures du soir , & enfin forcé de se rendre. De trois cens hommes que portoit ce Vaisseau; cent-

JUIN & JUILLET. 65

un sont morts les armes à la main, & les cent quatre-vingts dix-neuf autres ont été conduits à bord du Vaisseau Maltois, qui n'eut de blessés que quelques soldats. Le Chevalier de la Romagere Capitaine en second a reçu un coup de feu dans l'épaule, mais cette blessure n'aura point de suites fâcheuses. Il a mené sa Prise à Malthe, & dès que le Saint George sera réparé, il doit rejoindre les deux autres Vaisseaux de la Religion.

De Venise.

LE Comte Cremona nouveau Resident du Duc de Lorraine à Venise, eut le 6 May sa premiere audience dans le College des Senateurs. Le Convoy destiné pour l'Isle de Corfou y est arrivé en 22 jours, soldats & provisions, tout est heureusement débarqué. Le 11, l'Exaltation du Cardinal Conti au Souverain Pontificat fut celebrée par un *Te Deum* chanté dans l'Eglise de Saint Marc, & par le son de toutes les cloches de la Ville. Le 25, le Senat assemblé pour témoigner encore plus particulièrement sa joye au nouveau Pape, agregea au Corps de la Noblesse Venitienne les freres, les neveux & les parens de Sa Sainteté : cette aggregation tombe sur tous les descendans de sa fa-

mille à perpétuité. Tandis que le Senat se montrait sensible à la prospérité du Saint Pere élu , l'intérêt de la Republique lui a procuré une nouvelle joye , lorsqu'il a été informé de la destruction des sauterelles qui ravageoient un terrain de plus de dix milles de circuit du côté de la Polesine de Rovigo. On compte que M. le Nonce fera son entrée le 14 Juillet.

De Rome.

ELECTION ET COURONNEMENT DU PAPE.

Après une vacance de quarante-neuf jours seulement, le Saint Siége s'est trouvé dignement rempli le 8 May par l'élection du Cardinal Michel Ange Conti Romain , & Evêque de Viterbe , âgé de 66 ans moins cinq jours. Il est né le 15 May 1655 , & a été fait Cardinal Prêtre du titre de Saint Quirico & Sainte Julite le 7 Juin 1707. Le Portugal l'avoit choisi pour Protecteur de ses affaires à Rome. On ne compte dans l'Etat Ecclesiastique que trois Maisons égales à la Maison Conti, Colonne , Ursin & Savelli ; la Maison de Savelli est éteinte. Les Maisons Colonne & Ursin jouissent des honneurs de Princes

de Soglio depuis le Pontificat de Sixte V. Ces honneurs consistent dans le droit d'être auprès du Trône du Pape lorsque Sa Sainteté tient Chapelle, & dans quelques autres Ceremonies.

Quant à la Maison Conti, elle a donné quarante Cardinaux & sept Papes au Monde Chrétien. Celui qu'on vient d'élire est le huitième. Cette Maison jadis connue sous le nom de *Sculanie*, est plus célèbre encore sous le nom de *Conti* depuis sept siècles au moins.

Sans entrer dans le détail des illustres ancêtres du nouveau Pape qui seroit trop long, contentons-nous d'apprendre qu'il est fils de *Charles Conti* Duc de Poli, qui avoit épousé la sœur du Duc de *Muti*. Les Armoiries de la Maison *Conti* sont de gueules à l'Aigle échiquetée d'or & de sable; l'écu est soutenu d'un trophée composé de deux pièces de canon tirant, de huit Drapeaux & de six Etendards. Les deux pièces de canon & les huit Drapeaux sont une concession de l'Empereur *Ferdinand II.* au General *Torquato Conti*, qui s'étoit extrêmement distingué dans le commandement des Armées de S. M. I. La Maison *Conti* avoit déjà les six Etendards.

Le nouveau Pape n'est pas moins illustre par ses emplois que par sa naissance. En Avril 1620 il porta le Bonnet & l'E-

pée benits au Doge de Venise ; c'étoit le fameux Francesco Morosini , si souvent élu Generalissime des Armées de la République , & si connu par ses Victoires contre les Ottomans. En May 1693 l'Abbé *Conti* fut fait Gouverneur de Viterbe. Il fut nommé Nonce en Suisse en May 1695, & fut sacré la même année Archevêque de Tarfe par le Cardinal Marescotti ; au mois de Novembre 1697 on le chargea de la Nonciature de Portugal , il s'y rendit l'année suivante , & durant son séjour à Lisbonne il refusa l'Evêché d'Ancone , que le Pape lui avoit offert. Il revint à Rome en 1711 avec le titre de Vice-Protecteur des affaires de Portugal. En 1712 il fut fait Evêque de Viterbe ; en 1718 il fut élevé à la dignité de Préfet de la Congregation des Confins ; en Mars 1719 il se démit de son Evêché de Viterbe ; enfin il a pour garants de ses vertus & de sa capacité toutes les Congregations , où l'ont placé ses talens & le discernement du Saint Pere qui l'employoit. La Consistoriale , celle du Concile & celle de *Propaganda fide* ont toujours publié son merite , que la Thiarre couronne aujourd'hui. Il n'a manqué à son élection que son propre suffrage. Le Scrutin fini , le Cardinal Doyen, accompagné du Cardinal Albani Camerlingue de la Sainte Eglise

& de deux autres Cardinaux conduits par les Maîtres des Ceremonies, allerent trouver le Cardinal élu, & lui demanderent s'il acceptoit l'élection legitime qui venoit d'être faite de sa personne pour souverain Pontife ; il répondit avec une humilité de la primitive Eglise, & accepta.

La memoire d'Innocent III, un des Papes des plus recommandables qu'ait donnés à l'Eglise la Maison *Conti*, inspira au Pontife élu le choix du nom d'Innocent XIII. On annonça l'acceptation aux autres Cardinaux, & l'Acte en fut dressé par le Maître des Ceremonies ; alors les deux premiers Cardinaux Diacres vinrent prendre Sa Sainteté & la conduisirent à l'Autel de la Chapelle de Sixte, où elle fit sa priere, & entrant après dans un lieu préparé, on ôta au nouveau Pontife ses habits de Cardinal, & on le revêtit d'une Soutane blanche, du Rochet, du Camail & du bonnet rouge ; on lui mit des souliers brodés d'or avec une Croix. Couvert de ces ornemens on le plaça devant l'Autel sur la Chaire Pontificale, où il reçût les premiers hommages du Sacré College. Le Cardinal Tanara, Doyen, commença la ceremonie. Tous les Cardinaux baïlerent à leur tour la main du Saint Pere, qui les embrassa. Le Cardinal Albani Camerlingue en rendant ses respects à Sa

Sainteté lui mit au doigt l'Anneau du Pêcheur. Entre onze heures & midy le Cardinal Pamphile premier Diacre , accompagné du Maître des Ceremonies avec la Croix , se rendit à la Loge de la *Benediction* , située sur la façade de S. Pierre, de-là il déclara au Peuple impatient, assemblé dans la Place , l'Élection du nouveau Pape , en disant à haute voix , *Annuntio vobis gaudium magnum* , &c.. Je vous annonce une grande joye , nous avons un Pape qui est l'Eminentissime & Reverendissime Seigneur Michel Ange Cardinal Conti, qui se nomme *Innocent XIII.* Le Peuple satisfait , reçut cette nouvelle avec de vives acclamations. Les tambours , les trompettes , les salves de la mousqueterie , la décharge de toute l'artillerie du Château Saint-Ange , & le son de toutes les cloches de Rome secundoient & redoubloient la joye du Peuple. Après cette proclamation les Cardinaux Assistans conduisirent Sa Sainteté dans la Cellule du Cardinal Albani. Tandis que le S. Pere y dînoit , le Cardinal de Rohan régala dans la Cellule vacante d'un Cardinal , les Cardinaux Ottoboni , Gualterio , Aquaviva , de Bissi , & d'Althan , le Duc de Poli & l'Evêque de Terracine frères de Sa Sainteté , ses trois neveux , le Duc de Talard , l'Evêque de Sisteron , l'Abbé de Rohan ,

Don Carlo & Don Alexandre Albani. L'après-midy sur les cinq heures, les cloisons du Conclave furent ouvertes, les deux premiers Cardinaux Diares dépouillèrent Sa Sainteté des ornemens qu'ils lui avoient donnés le matin, & la revêtirent d'un Amict, d'une Aube, d'une Ceinture, de l'Etole & de la Chape Pontificale. Le Pape ainsi revêtu fut mis sur l'Autel de Sixte, où les Cardinaux lui rendirent leurs seconds hommages en présence d'un peuple innombrable, attiré par cette auguste Ceremonie. Enfin ayant la Mitre en tête il fut porté dans la Basilique du Vatican sur l'Autel de la *Confession des Apôtres*; là le concours du Peuple curieux redoubla, & tous les Cardinaux du Conclave, au nombre de 54, baisèrent les pieds & la main du Souverain Pontife, qui les embrassa, comme il avoit fait la premiere & la seconde fois. Ces trois Ceremonies s'appellent vulgairement *l'Adoration*. Dès qu'elles furent terminées, douze Porteurs en longs manteaux d'écarlate porterent Sa Sainteté dans ses appartemens dans une Chaise fermée, qui fut précédée & suivie par un cortège illustre & nombreux.

A l'arrivée du Pape le sieur Falconieri Gouverneur de Rome, alla se prosterner aux pieds de Sa Sainteté, & lui rendit le

Bâton, marque de son autorité ; le Pape prit ce Bâton, & après avoir exhorté par un discours plein de sagesse le sieur Falconieri à continuer son emploi avec son exactitude & sa justice ordinaires, il remit à ce Prelat le simbole de sa Dignité.

La Ville fit éclater sa joye pendant trois jours par des fêtes, & les trois nuits furent embellies par de brillantes illuminations, qui éclairoient les Places & les Ruës de Rome.

La Ceremonie du Couronnement se fit dans l'Eglise de Saint Pierre le Dimanche 18 May. Dans le Portique devant la Porte Sainte on avoit élevé le Trône Pontifical sous un Dais, avec des bancs à côté pour les Cardinaux. Le Cardinal Camerlingue Archiprêtre de Saint Pierre, avoit fait orner l'Eglise d'une maniere digne de la grande action qui devoit s'y passer. Le Pape après avoir entendu une Messe basse dans la petite Chapelle du Palais, en sortit à neuf heures, & se rendit à la Chapelle de Sixte, qui servit de Chambre des Paremens que le Pape porta dans cette auguste Ceremonie. Dès qu'il fut prêt à partir un des Souëdiacres prit la Croix, qui fut saluée par le S. Pere, & on commença à marcher processionnellement pour se rendre à l'Eglise de S. Pierre. Les Massiers & la Garde Suisse du Pape escortoient la Chaire

JUIN & JUILLET.

Chaire Pontificale où il étoit porté ; les deux Cardinaux Diares tenoient les bords de la Chape. Arrivé au Portique de Saint Pierre il s'assit sur le Trône avec les deux Cardinaux Diares Assistans ; là le Cardinal Camerlingue après lui avoir remis les Clefs de l'Eglise , lui presenta le Chapitre & le Clergé de Saint Pierre , qui lui baisèrent les pieds ; ensuite il remonta dans la Chaire & entra majestueusement dans l'Eglise par le grand Portail , il alla à l'Autel du Saint Sacrement , où il quitta sa Mitre , & fit sa Priere à genoux.

Il fut porté de - là à la Chapelle Clementine , & reçut l'Obedience des Cardinaux & des Prelats. Pendant la Procession des Cardinaux autour du Chœur , le Maître des Ceremonies brûla trois fois des étoupes en disant : *Pere Saint , ainsi passe la gloire du monde.* La Procession finie , ainsi que la seconde *Adoration* qui la suivit , le Pape commença la Messe ; après le *Confiteor* il alla s'asseoir sur son Trône , au-devant duquel les trois premiers Cardinaux Prêtres dirent chacun une Oraison pour son Sacre ; après ces Prieres il descendit , il ôta sa Mitre , & le Cardinal Pamfilio premier Diacre lui mit le *Pallium* , où le Cardinal Diacre de l'Evangile attachait trois grosses agraffes de Diamans . & le S. Pere sans remettre sa Mitre monta

II. Partie.

G

à l'Autel pour y recevoir les encensemens prescrits dans cette occasion ; après quoi se passa la troisième *Adoration*. Aussi-tôt que la Messe fut finie, le Cardinal Albani presenta au Pape au nom du Chapitre une bourse de 25 pieces de Monnoye anciennes des Souverains Pontifes, & Sa Sainteté les remit au Cardinal Diacre pour en faire la distribution. Enfin on porta le S. Pere à la Loge de la *Benediction* sur un Trône élevé sous un Dais superbe, & ce fut là qu'après quelques ceremonies, s'acheva celle de son Couronnement. Le Cardinal second Diacre lui posa sur la tête la Tiare, enrichie de diamans, & le Pape couronné donna la *Benediction* au Peuple, qui la reçut avec de nouvelles & de sinceres acclamations de joye, les cloches, les trompettes & l'artillerie mêlerent leur bruit éclatant aux cris du Peuple.

Le 21 May, le Pape tint Chapelle pour les premieres Vêpres de la Fête de l'Ascension, le Duc de Grayna petit neveu de Sa Sainteté se trouva au *Soglio*. La Terre de *Soriano* a été érigée depuis quelques jours en Principauté, pour procurer le même honneur à *Don Carlo Albani*, neveu du defunt Pape. Les Cardinaux avertis qu'il se tiendrait un Consistoire public le 10 Juin, pour donner le Chapeau aux Cardinaux Etrangers, se rendi-

JUIN & JUILLET. 75

rent le même jour au matin à Sainte Marie *del Popolo* ; le Cardinal de Rohan , le plus ancien des dix Cardinaux qui devoient recevoir le Chapeau , les y régala avec sa magnificence ordinaire. Après le repas ils marcherent en cavalcade jusqu'au Palais du Quirinal dans l'ordre qui suit : le sieur Phiffler Capitaine de la Garde Suisse , commençoit la marche à la tête de six de ses soldats ; on voyoit ensuite à cheval les Adjudans de Chambre des Cardinaux , avec leurs masses ; les sieurs *Piersanti & Chezzi* Maîtres des Ceremonies prece-
doient le Cardinal Doyen , qui conduisoit les autres Cardinaux , rangés suivant l'ancienneté de leur promotion. Leurs Palfreniers les accompagnoient avec des bâtons dorés à la main , & des soldats Suisses disposés en file sur les aîles contenoient la foule , & conservoient l'ordre de la marche. Les Cardinaux pour qui se faisoit la Ceremonie étoient conduits par d'anciens Cardinaux. Le Cardinal de Scornborn étoit mené par le Cardinal Barberin ; le Cardinal Cinfuegos , par le Cardinal Gualteri ; le Cardinal Borgia , par le Cardinal Priuli ; le Cardinal Pererra , par le Cardinal Piazza ; le Cardinal Belluga , par le Cardinal Zondodari ; le Cardinal Bossu d'Alsaer , par le Cardinal Buffi ; le Cardinal Czacki , par le Cardinal Odes-

G ij

calchi ; le Cardinal de Bissi , par les Cardinaux Scotti & Patrizzi ; le Cardinal d'Acunha , par les Cardinaux Bentivoglio & d'Althan , & enfin le Cardinal de Rohan terminoit dignement cette pompeuse Calvacade , au milieu des Cardinaux Albani & Olivieri. Lorsqu'ils furent arrivés au Quirinal , ils entrèrent dans la Chapelle Pauline , où suivant la coutume , les dix Cardinaux jurèrent l'observation des Bulles. De-là ils furent introduits dans le Consistoire , où ils baisèrent le pied & la main du Pape , qui les embrassa en leur donnant le Chapeau. Le Cardinal de Rohan parla tant pour lui que pour ses Confreres , & remercia Sa Sainteté en Langue Latine , avec cette élégance qui l'a fait admirer dans ses discours publics dès ses premières études. La présence du Pape ne put retenir les applaudissemens de l'Assemblée. S'il fit briller son éloquence le jour de la Cavalcade , il ne fit pas moins éclater son zèle pour l'honneur de sa Nation le 15 Juin , Dimanche de l'Octave de la Fête-Dieu ; il tint Chapelle dans l'Eglise de Saint Louis des François. Là les Cardinaux Acquaviva , Borgia , Belluga , Gualtieri , Bissi & Ottoboni invités par lui à cette cérémonie , assistèrent à la plus magnifique Procession qui ait jamais été faite à Rome en pareille occasion. Il ne

manquoit aux dix Cardinaux qui avoient reçu le Chapeau le 10 Juin, que la cérémonie de leur ouvrir & de leur fermer la bouche.

Le Pape dans un Consistoire qu'il a tenu à l'occasion du Cardinal Czacki, pressé de retourner en Hongrie, a fait cette cérémonie, & en fermant & ouvrant la bouche aux dix Cardinaux, leur a donné le titre de leur Cardinalat. Avant cette formalité un Cardinal ne peut entrer dans aucune Congregation, à moins que par un Bref il ne soit exempté de la règle générale.

A l'égard du Cardinal Alberoni, on compte qu'il ne sortira pas de Rome, comme on l'avoit crû, on lui cherche un Palais, & il fait pourtant les visites en habit court. Le Chevalier Tobin Commandant du Vaisseau nommé *le Prince Eugene*, arrivé depuis peu de la Chine à Ostende, a fait remettre au sieur Santini Internonce à Bruxelles une Lettre qu'il a envoyée aussi-tôt au Cardinal del Giudice, qui détaille l'arrivée à Peckin du sieur Mezzabarba Patriarche d'Antioche, & Nonce Apostolique à la Chine. Il paroît par cette Lettre qu'il a été reçu avec une grande distinction par les principaux Mandarins de ce puissant Empire. Cette nouvelle a fort réjoui Sa Sainteté, qui n'an-

nonce dans ses premières démarches qu'un zèle éclairé pour la Religion , & des vûes du saint Thrône qu'Elle remplit.

Le Juillet , le S. Pere s'est trouvé fort incommodé d'une douleur de gravelle, qui l'a retenu dans son Palais. Sa Sainteté n'a pû assister aux ceremonies de la Fête de S. Pierre ; mais enfin le Dimanche 16 Juillet Elle se trouva infiniment mieux , & rendit le soir une quantité de sable , ce qui la soulagea extrêmement.

Le Cardinal de Rohan a eu sa première audience en qualité de Ministre du Roy Très - Chrétien , & a conféré avec le nouveau Cardinal Conti & le Cardinal Spinola. Le 22 Juin , le Chevalier de Saint Georges & la Princesse Clementine Sobieska son épouse , accompagnés du jeune Prince leur fils , eurent une longue audience de Sa Sainteté , qui leur fit présent d'un billet de huit mille écus , & donna des bijoux au jeune Prince. Le Cardinal *Alberoni* a rendu une longue visite à la Duchesse d'Aquasparta sœur du Pape. On croit que l'affaire de ce Cardinal est prête à s'accommoder. Il consent à donner sa démission de l'Evêché de Malaga , que le Roy d'Espagne lui fait demander par le Cardinal Borgia.



MORTS DE FRANCE.

M Louis Vincent de Mauleon , Marquis de Causans , est mort le 11 Juin dans son Château de Causans en Provence , âgé de 77 ans.

M. Bassin Conseiller au Châtelet , est mort le 8 Juillet ; il avoit du talent pour la Poësie.

Dame de Barantin , Abbesse de l'Abbaye Royale de Saint Amand de Rouen , est morte le 13 Juin.

Dame Anne Marguerite de Rohan , Abbesse de l'Abbaye Royale de Jouarre , Diocese de Meaux , est morte le 21 Juin dans sa cinquante-huitième année.

M. Du Saut , qui a été si long-tems Envoyé de France à Alger & à Tunis , est mort à Toulon , âgé de plus de 80 ans.

M. l'Abbé de Lyonne , fils du Ministre d'Etat , est mort le Juin , âgé de 74 ans. Il avoit outre le Prieuré de Saint Martin des Champs , quatre grosses Abbayes.

M. de Bullion , Marquis de Bonnelles , Prevost de la Vicomté de Paris , & Gouverneur des Provinces du Perche & du

JUIN & JUILLET. 81

âgé de 89 ans, le 17 Mars 1719. Sa dépouille a valu plus de cent mille écus à la Religion.

La Maison de Felix est originaire de Piémont, & s'est toujours distinguée par sa fidélité envers ses Souverains; c'est par cette raison qu'elle porte trois F. dans ses Armes, qui signifient *Felices, Fuerunt, Fideles*, éloge qui lui fut donné par un Comte de Savoye.

Le Chevalier qui vient de mourir, étoit neveu du fameux Felix de Marseille, qui commandoit un corps considérable, & qui se signala à la reprise des Isles de Lérins sur les Espagnols en l'année 1637, par des Actions de valeur qui contribuerent beaucoup à cet heureux événement. On voit encore dans la Chapelle de Notre-Dame, qui est sur le bord de la Mer, auprès de la Ville de Cannes, le bandrier & les armes d'un Capitaine Espagnol; que Felix combatit & terrassa dans cette périlleuse journée. La reprise des Isles de Lérins fut célébrée par les meilleurs Poètes du temps. Il y a une Ode dans le vingt & unième Tome du Mercure François, où la valeur de ce genereux Felix est célébrée particulièrement.

La Maison de Felix, divisée en plusieurs branches, a aujourd'hui pour Chef Messire Jean Baptiste Felix, Chevalier.

82 MERCURE DE

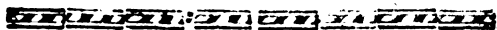
Marquis du Muy, Seigneur de la Renarde, &c. Conseiller au Parlement de Provence, qui a épousé D. . . . de Mison, fille du Marquis de Mison, & de Dame. . . de Valbelle Montfuren, sœur de M. le Comte de Valbelles, Brigadier des Armées du Roy, Capitaine Sous - Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de la Garde de Sa Majesté. M. le Marquis du Muy est neveu du Grand Prieur de Saint Gilles, qui vient de mourir.

Messire Claude de Rhodes, Brigadier des Armées de Sa Majesté, & cy-devant Commandant d'Abbeville, est mort le 4 Juillet.

M. de Catelan, Gouverneur du Château Royal des Tuilleries, est mort le 24 Juillet, âgé de 82 ans.

Le sieur le Blond, ancien Consul de France à Venise, est mort en cette Ville le premier Juillet, âgé de 95 ans.





M A R I A G E S.

M. Charles Antoine Marquis de Fontette, Chevalier Seigneur du Vau-main, ancien Capitaine de Cavalerie dans le Regiment d'Orleans, fils de feu M. le Marquis de Fontette, & de Dame Anne-Louise de Boulainvilliers, à épousé le Juillet Demoiselle Antoinette - Madelaine d'Arville, fille de défunt M. le Comte d'Arville, & de Dame Antoinette Madelaine de Chassebras.

M. Joseph de Nicolai Chevalier Baron de Sabran, Capitaine de Dragons dans le Regiment d'Orleans, fils de feu M. le Baron de Sabran, & de Dame Marie-Louise Angratie de la Fare, a épousé le Juillet Demoiselle Louise de Saint André de Saint Just, fille de M. le Baron de Saint Just, & de Dame Marguerite de Belverede de Joncheres.

M. le Comte de Nonant de Bertoncelles, Capitaine au Regiment du Roy, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, fils de M. le Comte de Nonant, & de Dame Marie-Anne de Rians de Vill-ray, a épousé le 17 Juin à Saint Eustache Demoiselle Elizabeth - Françoise de Gillier, fille de Messire Melchior de Gillier.

Chevalier Baron de la Bastie & de la Frette,
& de Dame Marie-Françoise de Machaut.

Messire Charles Henry Gaspard de Saux,
Vicomte de Tavanès, Lieutenant General
pour le Roy au Duché de Bourgogne,
Brigadier des Armées de Sa Majesté, &
premier Gentilhomme de la Chambre de
M. le Duc de Bourbon, fils de M. le Comte
de Saux, & de défunte Dame Marie de
Grimonville, a épousé à Saint Eustache le
Lundy 23 Juin Demoiselle Elizabeth Maill
du Breüil, fille de M. André Mailly du
Breüil, Receveur General des finances de
Touraine, & de Dame Françoise Deschiens.

Messire Jean-Charles Joseph d'Andigné,
Comte de Vefins, fils de feu M. le
Comte de Vefins, Maréchal des Camps
& Armées de Sa Majesté, & Lieutenant
General de l'Artillerie, & de Dame Ma-
rie d'Andigné, a épousé le 10 Juin De-
moiselle Marie-Sophie-Eleonore de Choi-
seul, fille de Messire François Eleonor de
Choiseul de Traves, Maréchal des Camps
& Armées du Roy, & de Dame Marie-
Louise de Villars, sœur de M. le Maré-
chal de Villars.

M. le Comte de Colbert, Mestre de
Camp de Cavalerie, Cornette de la Com-
pagnie des Chevaux-Legers de la Garde
du Roy, fils de M. le Comte de Colbert,
Grand Croix de l'Ordre Militaire de Saint

J U I N & J U I L L E T. 85

Louis, & de Dame Charlotte de Lée, a épousé le Juin Demoiselle Marie-Charlotte de Gouffier, fille de M. Charles-Antoine de Gouffier, Maréchal des Camps & Armées du Roy, & ancien premier Enseigne des Gendarmes de la Garde, & de Dame Catherine Angelique d'Albert de Luynes.

M. Robert Langlois, Chevalier Seigneur de la Fortelle, Conseiller du Roy en ses Conseils, Président en sa Chambre des Comptes, & Conseiller honoraire en sa Cour de Parlement, fils de feu M. Pierre Langlois, Président en la Chambre des Comptes, & de Dame Marie-Françoise-Louise Thérèse Humbert, a épousé le Mardy 10 Juin Demoiselle Geneviève Sophie Cherré, fille de M. Pierre Jean Cherré, Maître des Comptes.

M. Guy-Etienne Alexandre, Marquis de Faouq, Seigneur de Garnetot, Maître de Camp de Cavalerie, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Legers de Bretagne, fils de M. le Marquis de Faouq, Seigneur de Garnetot, & de Dame Marie-Louise du Houlay, a épousé le Lundy 30 Juin à Saint Eustache Demoiselle Charlotte - Sophie de Sonning, fille de M. André Nicolas de Sonning, Receveur general des Finances de Paris, & de Dame Louise-Charlotte de Launay. M. le Prince

36 **MERCURE · DE**
de Conti s'est trouvé à la ceremonie.

Messire Louis-Claude Scipion de Grimoard de Beauvoir de Montlaur, Marquis du Roure, fils de M. le Marquis du Roure, & de Dame Louise Victoire de Caumont de la Force, a épousé le Mercredi 16 Juillet Demoiselle Marie Antonine Victoire de Gontaut de Biron, fille de Messire Charles Armand de Gontaut, Seigneur de Biron, premiere Baronie de Perigord, Lieutenant General des Armées de Sa Majesté, Gouverneur de la Ville de Landau, Conseiller du Roy en ses Con-seils & au Conseil de la Guerre, chargé du détail de l'Infanterie, & premier Ecuyer de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans Regent du Royaume, & de Dame Marie Antonine de Bautru. Ce mariage a été célébré à minuit dans la Chapelle particulière de l'Hôtel Colbert, où demeure M. le Marquis de Biron. M. le Curé de Saint Eustache a dit la Messe. M. l'Abbé de Saint Aulain a fait la cérémonie du mariage : elle a été précédée par un grand souper donné par M. le Marquis de Biron, pere de la mariée.

Le Marquis de Coaquin, qui épouse Mademoiselle Nicolai, a obtenu la survivance du Gouvernement de Saint Malo.



DIGNITEZ ET CHARGES.

MONSIEUR Bouchard Gentilhomme de Normandie a été fait Gouverneur du Pont-de-l'Arche.

M. Feydeau de Brou Intendant de Bretagne a obtenu du Roy une Expectative de Conseiller d'Etat.

Le Marquis de Bonas est nommé pour commander sous M-le Maréchal de Barvick le Camp de Montauban , composé de 12000 hommes.

M. de Gaumont , Chef du Conseil de M. le Prince de Conti , a eu une Expectative de la place de Conseiller d'Etat du 23 Juillet.

Le Roy a donné un Brevet de Mestre de Camp de Cavalerie à M. le Marquis de Bethune , Capitaine dans le Regiment de Cavalerie de Bretagne.

Le sieur Defangles a obtenu du Roy la Lieutenance de Roy de Monaco , vacante par la retraite du sieur de Beaucoroy.

M. de Curty Maréchal de Camp des Armées du Roy , a obtenu de Sa Majesté le Commandement au Gouvernement de la Ville de Douay , vacant par le décès du sieur de Bressy.

Le sieur Panvaux , cy-devant Lieutenant Colonel du Regiment de Duchevron , a le Gouvernement de la Tour de Pillemil en Bretagne.

M. de Contades , fils de M. de Contades , a eu la survivance du Gouvernement des Ville & Château de Beaufort.

Du 23 Juillet ; M. d'Ormesson a la place de Conseiller d'Erat Semestre de M. de la Rochepot ;

Et M. de la Rochepot est monté par la mort de M. Trudaine , à la place de Conseiller d'Erat ordinaire.

M. Bontemps , Premier Valet de Chambre du Roy , & Chevalier de l'Ordre de Saint Lazare , est Gouverneur du Château des Tuilleries , & son fils en a la survivance depuis la mort de M. Catelan , qui possédoit ce Gouvernement. Mrs. Bontemps sont en possession depuis long-tems d'approcher de nos Rois , & d'en être aimés.

M. de Resson Lieutenant General d'Artillerie , Brigadier des Armées de Sa Majesté , a obtenu le Cordon de Grandcroix de l'Ordre Militaire de S. Louis.



* EVECHEZ ,

EVESCHEZ, ABBAYES ET BENEFICES.

Monsieur l'Abbé Comte de Clermont est devenu Titulaire des Abbayes de Marmoutier & de Chailli, par la mort de l'Abbé de Lionne, dont il étoit Coadjuteur.

L'Abbé de Saint-Albin est devenu Titulaire du Prieuré de S. Martin des Champs par la même mort.

• Madame de Quintin de l'Orge, sœur de Madame la Duchesse de S. Simon, a obtenu l'Abbaye Royale de Saint-Amant de Roien de 35000 livres de revenu, qui vaquoit par la mort de Madame de Bayrartin.

Madame de Soubise possède à présent l'Abbaye de Jouarre, à la Place de Madame sa Tante, dont elle étoit Coadjutrice.

Le Mardi 22 Juillet, M. le Curé de S. Mederic a pris possession du Doyenné de S. Germain l'Auxerrois, pour M. l'Abbé Vivant, qui est encore à Rome, où il a servi de Conclaviste à M. le Cardinal de Rohan.

Du 30 May, la Coadjutorerie de l'Abbaye de Sainte Anne d'Issy, Ortre de S.

H. Partie.

H

Benoist , Diocese de Paris , dont Madame de Caumant de la Force est Abbessè , a été donnée à Madame Desmances de Veruë , Religieuse du même Ordre.

Du 20 Jun , l'Office de Grand Sacristain Major dans l'Abbaye Reguliere de Saint Michel de Cuixa , Ordre de Saint Benoist , Diocèse de Perpignan , vacante par la Promotion de Dom Sauveur de Copons à cette Abbaye , a été donné à Don Ignace de Valls Religieux du même Couvent.

La Prevôté ou Pavordie de Fillols dans la même Abbaye , vacante par la promotion de Don Ignace de Valls à l'Office de Grand Sacristain , a été donnée à Don Jean de Copons. Il faut remarquer que le Roy nomme à ces deux Benefices par droit de Resulte dans l'Evêché de Perpignan , suffragant de Tarragone , dont on suit les usages.

Du 5 Juillet , l'Office de Chantre de l'Eglise Royale & Collegiale de Saint-Hipolite de Poligni Diocese de Besançon , qui a vaqué par le decés du sieur Dagan , a été donné sur la presentation du Chapitre , au sieur Charles Bouhelier , Prêtre Docteur en Theologie.

Du 19 Juillet , la Coadjutorerie de l'Abbaye de Notre-Dame de Rieunette , Ordre de Cîteaux, Diocèse de Carcassonne ,

a été donnée à Madame de Cofrange de Beduer Religieuse du même Ordre.

Le Prieuré de Saint Antoine de Domfront a été donné à Madame de Creve-cœur.

P E N S I O N S.

Mlle. Antier , premiere Actrice de l'Academie Royale de Musique , qui a eu l'honneur de chanter dans les Ballets du Roy , a été gratifiée d'une pension de 1200 livres , avec un Brevet de Musicienne de la Chambre du Roy.

Le Baron de Vels a obtenu à la recommandation de M. le Maréchal de Villeroy une pension de 800 liv.

Le Comte d'Auteuil , Ecuyer de M. le Duc de Bourbon , a obtenu sur l'Abbaye de Chailly une pension de 2000 liv.

L'Abbé de Borfac , Aumônier de M. le Duc de Bourbon , a aussi obtenu sur cette Abbaye une pension de 1200 liv.

L'Abbé de Fortia , fils de M. de Fortia , Chef du Conseil de M. le Duc de Bourbon , a eu sur la même Abbaye une pension de 1500 livres.

L'Abbé Guyon , Precepteur de M. le

Hij

Comte de Clermont , a eu une pension de 1800 livres.

L'Abbé de Farges son Sou-Precepteur, en a eu une de 1200 liv.

Un Page de M. le Duc de Bourbon , qui est entré au Seminaire de S. Sulpice, en a eu une de 600 liv.

M. Colbert de Saint-Mars , ancien Capitaine des Vaisseaux du Roy , ayant demandé à se retirer , S. M. le lui a permis , & lui a accordé une pension de 6000 liv. sur le Tresor Royal , & des Provisions de Chef d'Escadre des Armées Navales.





JOURNAL DE PARIS.

LE 25 May, le sieur Pelletier de la Houffaye, Contrôleur General des Finances, prêta serment entre les mains du Roy pour la Charge de Prevôt Maître des Ceremonies, & Commandeur des Ordres de Sa Majesté. Cette Charge lui a été accordée par le Roy sur la démission volontaire du sieur le Camus Premier President de la Cour des Aydes.

Le 28, l'Ambassadeur de la Porte alla se promener à S. Clou, il y fut accompagné de M. le Marquis de Biron, premier Ecuyer de Monsieur le Duc Regent; on lui servit dans le Chateau une très-belle collation.

Le 29, cet Ambassadeur alla se promener au Jardin du Roy, qu'on appelle des Simples, où M. l'Archevêque de Cambray Ministre des Affaires Etrangères, le regala de confitures & de liqueurs fraîches.

Le 31, veille de la Pentecôte, le Roy entendit dans sa Chapelle les premières Vêpres, & Sa Majesté s'étant confessée le lendemain jour de la Fête à l'Abbé Fleury son Confesseur, entendit la Grand'Messe célébrée par l'Abbé du Bois, Chapelain ordinaire.

L'après midi l'Abbé Estor prêcha devant le Roy, & Sa Majesté après le Sermon entendit les Vêpres. Tout l'Office du jour & de la veille fut chanté par la Musique.

M. Dierback de Belleruche Lieutenant Suisse de la Compagnie des Cent Suisses Gardes du Corps ordinaires du Roy, fils de feu Georges-Nicolas de Dierback, Sieur de Belleruche & de Prémon, qui avoit succédé à Ulrich de Dierback, Sieur de Premon de Fribourg son oncle dans cette Charge, a prêté serment le premier Juin jour de la Pentecôte entre les mains de M. de Bogue, Lieutenant François, qui doit commander en chef la Compagnie des Cent Suisses pendant la minorité de M. le Tellier de Louvois, Marquis de Montmirel leur Capitaine Colonel. Cette cérémonie se passa dans la Salle des Cent Suisses au Château des Tuilleries, tambours appellans, Enseigne déployée, les Suisses rangés en cercle, la halebardé à la main, le nouveau Lieutenant de bout au milieu de l'enceinte ; après le serment il leva les trois premiers doigts de la main droite, suivant l'usage des Suisses ; & le Commandant lui remit entre les mains le bâton de Commandement, ensuite il l'embrassa, ce que firent aussi tous les autres Officiers de la Compagnie.

JUIN & JUILLET. 95

Cette Charge est la plus ancienne du Corps ; quand il fut créé par Louis XI. en 1471 il n'y avoit pour Commandant que le Lieutenant Suisse , qui resta seul à la tête de la Compagnie jusqu'en 1496 que Charles VIII créa étant à Lyon un Capitaine François pour la commander. La Charge de Lieutenant François fut créée en 1578 ; le Lieutenant Suisse retient encore l'ancien droit de Commandement sur la Compagnie en ce qui concerne la Justice , tant au Civil qu'au Criminel ; il est seul Juge Souverain des Cent Suisses ; c'est lui qui à leur mort appose le Scellé sur leurs effets , & connoît de toutes contestations entr'eux. Les Jugemens sont rendus par lui , en son nom , & sans apel.

M. d'Argenson Maître des Requêtes & Intendant à Tours , prêta serment entre les mains du Roy pour la Charge de Chancelier Garde des Sceaux de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, vacante par la démission volontaire du sieur d'Argenson Conseiller d'Etat son frere aîné. Le Roy n'accorde pas ces honneurs à la seule mémoire de M. le Garde des Sceaux.

Le Juin , M. d'Armenonville Secrétaire d'Etat invita au Château de Madrid quelques Ministres Etrangers & de la Cour qui doivent se trouver au Congrez de Cambray , & les régala magnifiquement.

Le Dimanche de la Trinité 8 Juin, l'Ambassadeur Turc se rendit de Meudon à Versailles, où il coucha. Le lendemain Lundi après le dîner, Son Excellence vint jouer les eaux, Spectacle tout neuf pour des Orientaux, qui les étonna en les charmant. Le Mardi l'Ambassadeur alla voir la Machine de *Marly*, ensuite après la collation il vit jouer les eaux de cette superbe Solitude, & s'en retourna à Versailles, d'où il fut à Trianon avant de revenir à Paris. Il a été très content de tout ce qu'il a vu dans ces Palais & ces Jardins : il en a partagé les plaisirs avec un grand nombre de Dames qualifiées qui se sont trouvées aux collations qu'on lui a présentées par ordre du Roy. Le séjour de l'Ambassadeur Turc à Versailles a coûté cher aux curieux qu'il y a attirés, on n'y a pas dormi à bon marché ; les lits ont été loués jusqu'à dix écus par nuit.

Le Jeudi 12 Juin, jour de la Fête-Dieu, la Procession de S. Germain l'Auxerrois Paroisse du Louvre, vint à la Chapelle de ce Château ; le Roy la joignit à la première Porte de la Cour, qui étoit ornée de Tapissérie de la Couronne, & y reçut la Benediction du Saint Sacrement, qu'il accompagna ensuite jusqu'à la Chapelle, où l'on chanta un très-beau Motet, de la composition de M. de la Lande Surintendant

dant de la Musique de Sa Majesté. Après cette Station le Roy reconduisit le Saint Sacrement jusqu'à la premiere porte de la Cour, où il l'avoit joint, & y reçut une seconde fois la benediction; de là il retourna dans sa Chapelle, & entendit la Messe chantée par sa Musique, & le soir le Salut aux Capucins de la rue saint Honoré. Le même jour M. le Duc d'Orleans, accompagné de M. le Duc de Chartres, & suivi des principaux Officiers de sa Maison, alla à l'Eglise de saint Eustache sa Paroisse, assista à la Procession, & entendit après la grande Messe.

Le Vendredy le Roy alla entendre le Salut au Couvent des Religieuses austeres de l'Avé Maria. Après la benediction du Saint Sacrement Sa Majesté monta à la grille, & se recommanda aux prieres de la Communauté, qu'il assura de protection.

Le Samedi le Roy assista au Salut des Theatins; le Dimanche à celui des Capucines; le Lundy à celui des Filles du Saint Sacrement au Marais, d'où Sa Majesté alla au Mesnil-montant, voir la Maison & le Parc de M. Pelletier de Souzy, Doyen des Conseillers d'Etat. On y servit une superbe collation. Le Mardy le Roy entendit le Salut à Saint Victor, d'où il fut se promener à Bercy dans le

Jardin de M. d'Ossebray , & visita ce fameux & sçavant cabinet que Sa Majesté a revû plus d'une fois avec plaisir. Le Mercredy Elle fut aux Minimes de Passy.

Le Jeudy matin jour de l'Octave de la Fête Dieu , la Roy alla voir la Procession de Saint Sulpice , spectacle digne d'un Roy Très-Chretien. On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici la description de cette ceremonie , qui attire tous les ans un nombre prodigieux de spectateurs , de qui la curiosité ne peut être entierement assouvie. La curiosité fait naître la foule , & la foule empêche la curiosité de se satisfaire. Voici d'abord l'ordre de la marche de cette édifiante Procession : Les deux Suisses de la Parroisse , avec leurs halebardes. Un Timbalier , quatre Trompettes , quatre Hautbois & deux Bassons. La Banniere , magnifiquement brodée. La Livrée avec les torches & les flambeaux , deux Prêtres en surplis , chargez de veiller à conserver l'ordre de la marche. Six Communautéz Religieuses , écoles utiles où l'on instruit au travail & on forme à la pieté toutes les filles de la Parroisse qui ne sont pas assez riches pour avoir une plus mauvaise éducation. Après cette troupe modeste venoit la Congregation des hommes , composée de quatre cens particuliers de différentes professions. Ils étoient suivis

JUN & JUILLET. 99

par six nombreuses Confrairies, rangées sur deux lignes. Ici étoient placez les Tambours & Hautbois des Mousquetaires ; ils quittoient le hautbois aux Reposoirs, pour joier de la flute traversiere, de qui les sons plus doux conviennent mieux à l'humilité de la Priere. Ensuite marchaient les Confreres du Saint Sacrement, le Collectaire & les Enfans de Chœur, les Acolytes en tuniques avec leurs chandeliers ; la Croix ; d'autres Acolytes en tunique, pour relever ceux qui portoient les chandeliers, & deux Prêtres en chappes pour relever de même le Prêtre qui portoit la Croix : Cent jeunes enfans vêtus en Anges, conduits par un Prêtre. Le Clergé en surplis, le Clergé en tuniques & dalmatiques, le Clergé & les Chantres en chappes, les Prêtres en chasubles : Ce Clergé si bien discipliné est composé de quatre cens Ecclesiastiques, tant du Séminaire que de la Paroisse. A la suite du Clergé paroissoient en surplis les Ecclesiastiques destinez à jeter des fleurs devant le Saint Sacrement, avec ceux qui portoient les corbeilles de fleurs : deux Ecclesiastiques en aubes & ceintures rouges, portant chacun un bassin d'argent plein d'encens : douze Acolytes en aubes & ceintures rouges, encensans alternativement, & quelquefois tous ensemble le

Saint Sacrement : six Prêtres en aubes & ceintures rouges , avec de longs cordons d'or destinez à relever les Prêtres qui porteroient le Dais : six Ecclesiastiques portant des flambeaux. M. le Cardinal de Polignac , avec plusieurs Archevêques & Evêques , precedoit immédiatement le Dais qui étoit porté par six Ecclesiastiques en aubes & ceintures rouges & cordons d'or , & entouré par les Pages des Princes & Princesses de la Maison de Condé , portans des flambeaux. M. le Curé sous le dais , accompagné de deux Prêtres en chasubles , portoit le Saint Sacrement , & terminoit cette Procession solennelle , si bien réglée par son goût consacré à la Religion. M. le Maréchal de Maignon & M. de Chartraine de Saint Aignan , premiers Marguilliers , suivoient le Dais avec les deux Marguilliers en exercice , & étoient suivis par tous les anciens Marguilliers rangez sur deux colonnes , ainsi que les personnes de distinction de la Paroisse , qui marchoiene après eux. Le Peuple enfin venant en foule faisoit voir la confusion auprès de l'ordre. Des Soldats du Regiment des Gardes Suisses , disposez dans tous les endroits nécessaires , empêchoient le trouble que pouvoit exciter la multitude des spectateurs répandus dans la route de cette auguste Procession ; lors qu'après un long circuit

elle arriva au bas de la rue de Tournon, large & belle avenue du Palais du Luxembourg; elle trouva le Guet à pied, qui occupoit la porte de la Foire Saint Germain, & le haut de la rue des Quatre-Vents; les Inspecteurs de Police aussi à pied étoient à la tête du Guet, & les Gardes Françoises bordoient les deux côtez de la rue de Tournon, jusqu'à la grande porte du Luxembourg, où le reste étoit en bataille. Des détachemens des Gardes du Corps & des Cent Suisses du Roy gardoient la Porte : c'est de là qu'on apercevoit un magnifique Reposoir placé au haut des dernières marches de la petite cour du Palais, exhaussée & fermée par une balustrade de marbre blanc, & sous la principale Porte qui va au Jardin; L'enfoncement de ce Reposoir occupant le quarré du vestibule étoit orné de paremens de damas cramoisi, avec des crépines & galons d'or, ainsi que le dais qui le couvroit: les deux côtez du Reposoir dans tout l'avant corps du Pavillon qu'il occupoit, étoient cachez sous des pentes de velours de la même couleur, & pareillement galonnées d'or : on y avoit placé deux grands tableaux, dont les sujets avoient rapport aux mysteres du jour. Sous ces tableaux paroissoient deux crédences faisant symetrie, illuminées par des cierges

& des bougies sans nombre, de même que le fonds du Reposoir, le tout couronné d'une grande pente en broderie d'or, posée sur la première corniche, élevée de plus de vingt-deux pieds, en comptant de la marche la plus prochaine : le reste de cet avant-corps d'architecture étoit décoré jusqu'à son fronton de tapisseries de la Couronne, ainsi que tout le circuit des deux cours aux deux aîles : ces tapisseries étoient tendues à vingt-huit pieds de haut sous la première corniche seulement, pour ménager plus de distinction au Reposoir, & laisser les croisées libres. Dans la petite cour, aux deux côtes de l'avant-corps jusqu'à la balustrade de marbre blanc, étoient tendues les belles tapisseries faites d'après les Peintres des Loges de Raphaël, au Vatican : La grande cour étoit parée à l'Occident de la tenture de Jules Romani, dite *Fractus belli*, qui représente toutes les circonstances de la Guerre. À l'Orient on admiroit les tapisseries faites aux Gobelins sur les desseins du fameux le Brun, où l'histoire d'Alexandre le Grand paroît travaillée d'après Quintcurce. Sous la terrasse, opposée directement au Reposoir, l'histoire du grand Constantin remplissoit depuis les angles jusqu'à la porte de la grande cour. Sous le passage de la cour, les mois grotesques de Raphael alloient

se joindre dehors aux élémens & aux saisons de le Brun. L'histoire de Coriolan & celle d'Artemise se lisoient dans le reste des tapisseries qui achevoient d'orner l'étendue extérieure du Luxembourg. Les cinquante six fenêtrés qui ont vûe sur la grande & petite cour étoient couvertes de tapis de velours & de damas galonnez d'or : le pavé de marbre de la petite cour étoit entierement caché sous de très beaux tapis de Turquie & de la Savonnerie , & les pilastres de la balustrade de marbre étoient chargez de caisses d'orangers. Le salon du dôme qui est élevé sur la porte de la grande cour , étoit meublé pour recevoir le Roy qui s'y étoit rendu avec M. le Duc de Bourbon , M. le Comte de Clermont , M. le Nonce , M. le Maréchal de Villeroy , M. l'Evêque de Fréjus , M. le Duc de Mortemart , & autres Seigneurs de sa Cour : les Trompettes de la Chambre , les Trompettes des Gardes du Corps & leurs Timbales , portées sur la terrasse , répondoient à celles qui accompagnoient la Procession. En passant devant l'Hôtel des Ambassadeurs extraordinaires le Ministre de la Porte & ses principaux Officiers Turcs la regarderent avec une attention respectueuse qui satisfit extrêmement les Chrétiens. Le Public fut sur tout charmé de la piété du Roy , qui ne cessa point

d'être à genoux tant que la Procession fut à sa vûë. Dès qu'on eut chanté l'Hymne au Reposoir, M. le Curé députa M. l'Abbé Courchetet, qui a prêché avec succès le Carême dernier à Saint Sulpice, pour porter au Roy la couronne de fleurs du Saint Sacrement. Cet Abbé fut conduit par un Exempt & deux Gardes du Corps, & présenté à Sa Majesté par M. l'Abbé Alaric, qui a l'honneur de lui enseigner le Blason, & qui est de ce très-petit nombre de Sçavans qui joignent un esprit délicat & poli à la plus profonde érudition.

L'après midi le Roy fut entendre le Salut aux Chartreux, & visitant après les cellules de ces Solitaires, suivi de sa Cour, on vit la pompe & les plaisirs dans la retraite de l'humilité, du silence & de la mortification.

Le Lundi veille de la S. Jean, le Ministre de la Porte alla voir tirer leur feu d'artifice préparé suivant la coutume dans la Pace de Grève. On y servit à Son Excellence des rafraîchissemens & des confitures. Les fenêtres de l'Hôtel de Ville se trouverent remplies de Dames distinguées.

Le Juin, l'Ambassadeur de la Porte & sa suite commencerent leur *Ramadhan*. C'est le Carême des Mahometans, & leur neuvième mois. Ce mot de *Ramadhan* est Arabe, & signifie une chaleur qui con-

fume, ce qui semble prouver que ce mois étoit dans les plus grandes chaleurs de l'Eté, lorsqu'on donna de nouveaux noms aux mois des anciens Arabes. C'est dans ce mois de Ramadhan que le Legislatteur Turc a commandé l'observance d'un jeûne très-austere, qui consiste à s'abstenir de boire & manger chaque jour depuis le lever du Soleil jusqu'à ce que les Etoiles paroissent. Les Ouvriers & les Soldats sont assujettis à cette rigoureuse Loy, & même les malades sont obligés de l'observer dès qu'ils ont repris leur santé; ce jeûne s'étend jusqu'aux droits du mariage, qui sont interdits aux Turcs pendant le Ramadhan. Aussi-tôt que le Soleil est couché l'Iman fait allumer les lampes qu'on met alors au haut des Minarets ou Tours de chaque Mosquée, & c'est là le signal qui permet de servir le repas. On prétend que les Turcs Formalistes poussent la superstition si loin au sujet de l'exécution de ce Precepte, qu'ils n'oseroient pendant les heures du jeûne laver leur bouche, non pas même avaler leur salive.

Les hommes peuvent se baigner, pourvu qu'ils ne mettent pas la tête dans l'eau, car ils pourroient rompre le jeûne par la bouche ou par les oreilles; quant aux femmes, le bain leur est absolument deffendu.

M. Paul Lucas , dit dans son dernier Voyage fait par ordre du feu Roy en 1714 , que s'étant trouvé à Constantinople lors du Ramadhan , il y eut un malheureux qui fut cruellement puni pour avoir été trouvé yvre pendant ce tems d'abstinence ; on lui fit avaler du plomb fondu , dont il mourut sur le champ.

Le 29 Juin , le Comte de Charolois prêta serment entre les mains de Sa Majesté pour le Gouvernement de Touraine.

Le Juin , l'Abbé de Saint - Albin est entré au Seminaire des Bons-Enfans , dans la vûe de se mettre dans les Ordres Sacrés.

On a envoyé ordre aux Intendans de surseoir l'établissement de la Dîme Royale dans toutes les Generalités où on travailloit à cette nouvelle forme de Régie.

On a appris que le Roy d'Espagne , toujours attentif à remplir les titres & les devoirs de Prince Catholique , a congédié les Protestans qui servoient dans ses Troupes.

Les Etats de Bourgogne ont accordé au Roy cette année pour leur Don gratuite la somme de neuf cens mille livres , dont ils doivent payer en argent celle de sept cens cinquante mille livres , & cent cinquante mille livres en billets de Banque.

Le Comte de Roucy , si dangereuse-

ment malade, qu'il avoit été abandonné par les Medecins, a pris des remedes d'un Payfan du Village de la Trape, qui l'ont entierement guéri. Ne seroit-ce point ici un rejetton du Medecin de Chaudray ?

Le Conseil de Santé, de qui toutes les vuës ne tendent qu'au bien public, a envoyé à Toulon Mrs Bajilly & le Moine Docteurs Regens de la Faculté de Medecine de Paris, on leur donna à chacun cinq mille livres en partant, & mille livres par mois d'appointemens. S'ils ont le bonheur d'échaper à la contagion, à leur retour on leur donnera à tous les deux une pension de douze cens livres, & un Brevet de Medecin ordinaire du Roy. Ils ont fait une exacte perquisition de l'origine du mal dans les lieux qu'ils ont visités, & par les rapports des Habitans & l'examen judicieux de ces rapports, il leur a paru clairement que les differentes communications de la Peste s'étoient toujours faites par le transport des marchandises ou des hardes ; le Procès verbal qu'ils en ont envoyé à la Cour, ne prouve que trop évidemment la sagesse du dernier Arrest du Conseil, qui deffend sous des peines severes, mais necessitées, le Commerce & le débit des Toiles - Peintes & autres Etoffes des Indes qui peuvent venir des Villes suspectes. Il est étonnant que

l'esprit de Mode gouverne si souverainement les Dames dans de si tristes circonstances , & que le goût qu'elles ont pour une Etoffe prévale sur le soin étendu qu'elles ont ordinairement de leur santé. Les Commandans des Provinces voisines du mal contagieux ne negligent rien pour en empêcher le progrès , quoiqu'il diminué considérablement. M. le Maréchal de Barwick en Guienne , & M. le Duc de Roquelaure en Languedoc, s'exposent pour le bien du Royaume à des périls plus redoutables que ceux de la Guerre.

Le Pape a envoyé un Chapelet magnifique à M. la Duchesse de Ventadour. Ce Chapelet étoit accompagné d'un Bref , qui fait l'éloge de cette Dame au sujet des soins constans qu'elle a pris de la Personne du Roy quand il étoit dans son enfance. Cet éloge , fût-il trop long, ne coûtera rien à la vérité.

Les Chartreux ont fait present au Roy d'une Ruche de bronze doré, toute garnie de glaces. On voit à travers des cristaux les mouvemens & le travail des Mouches à Miel.

Le Roy a donné des Brevets de Colonel à huit Officiers de la Gendarmerie. Le Chevalier Daguesseau , fils de M. le Chancelier, est un de ces Officiers , de qui Sa Majesté a si glorieusement distingué le mérite.

Le Juin, l'Ambassadeur de la Porte fut à Bercy voir le celebre Cabinet de M. Pajot d'Ozembray , Directeur Général des Postes , & Academicien honoraire de l'Academie Royale des Sciences. Ce savant Cabinet renferme un amas prodigieux de curiosités , sur toutes les parties de la Phisique, des Mathematiques & de l'Histoire Naturelle. L'assemblage qu'on y voit de differentes Pierres d'Aiman de toutes grandeurs est le plus parfait qu'il y ait en Europe. L'Ambassadeur Ottoman vit avec plaisir toutes les experiences connues de ces Pierres choisies. On fit voir ensuite à Son Excellence des experiences de Chimie , & celles qui se font par le mélange des liqueurs dont il resulte des fermentations & des changemens de couleurs , qui le satisfirent extrêmement. Il parut aussi des Phosphores de plus d'une espece , qui par leurs differentes illuminations surprirent agreablement le Ministre de la Porte. Après ces jeux de la Nature & de l'Art , Son Excellence examina des modelles de Machines propres à la Mechanique , & une quantité prodigieuse de desseins de Plantes & d'Animaux, executés en couleurs naturelles par les plus habiles Maîtres , aussi-bien que des morceaux d'Anatomie en cire colorée. Après l'examen de ces merveilles sçavantes ,

dont M. d'Ozembray est le Professeur éclairé , l'Ambassadeur descendit dans le Jardin qui est très-beau , mais comme le Soleil ne parut point ce jour-là , on ne put faire voir à Son Excellence les effets du Miroir ardent de Monsieur le Duc d'Orleans , qui a été confié depuis quatre ans à M. d'Ozembray , on lui montra seulement une petite Ménagerie , où l'on conserve plusieurs Animaux des Indes , tant volatiles que quadrupedes ; après quoi on conduisit ce Ministre sensible aux amusemens Philosophiques , dans un Sallon riant & d'un goût exquis , où l'on servit une collation qui fut suivie par une galanterie Orientale ; on brûla d'excellens parfums qui embaumèrent toute la Compagnie , & terminèrent gracieusement la fête. Quelques jours après l'Ambassadeur pria M. d'Ozembray à dîner , & y invita Mrs Geoffroy freres , tous deux de l'Académie Royale des Sciences , & tous deux de la Société Royale de Londres , qui avoient fait à Berci les curieuses expériences que l'on vient de spécifier.

Il ne faut pas oublier ici un homme qui est bien plus décisif que Messieurs Geoffroy sur les desseins de la nature , quoiqu'il ne soit pas aussi familier avec elle que ces sçavans Chimistes. Un particulier s'est avisé le jour de la fête de S. Gervais

JUIN & JUILLET. 111

de parier qu'il pleuvroit quarante jours de suite. La confiance qu'il a aux proverbes, soutenue de la connoissance exacte qu'il a de l'Astronomie, l'a engagé à cette proposition. On se doutera bien qu'il n'a pas puisé cette connoissance exacte chez les Moraldi & les Cassini.* D'abord la Ville & même la Cour fut informée de ce pari temeraire, & l'on a vu accourir de tous côtez des Parieurs peu difficiles sur la proposition. La Renommée qui ne plaint pas les zeros quand il s'agit d'enrichir une histoire qu'elle debite, a fait monter le fonds des gageures au moins à quarante mille écus. Notreparieur de pluye s'est assez bien tiré d'affaire jusqu'au Jeudi 3 Juillet. Mais le tems presque toujours ennemi de ces sortes de Prophetes, s'est ce jour-là tourné au beau; tout Paris jusqu'au moment decisif a paru seulement attentif aux mouvemens des nuées; jusqu'aux plus indévots levoient les yeux au Ciel; jamais parieur n'eut tant de témoins de sa perte. La raison y gagnera-t-elle? & l'opinion qu'a le vulgaire des pluyes du jour de la Fête de S. Gervais ne se détruira-t-elle pas par cette aventure, qui fait grand tort à la réputation des Proverbes? On a cru pouvoir inferer ce fait badin dans un Jour-

* Illustres Astronomes de l'Observatoire de Paris

nal public ; tout ce qui peut servir à combattre un préjugé ridicule ne sauroit être trop connu.

M. le Prince de Conti a donné le Juin une fête à Clichy au fils de l'Ambassadeur.

Le Chevalier de Nangis a été nommé pour commander un des Vaisseaux qui reporteront l'Ambassadeur Ottoman à Constantinople ; M. le Chevalier de Camilli commandera l'Escadre.

Dans la saison des Anemones, des Tulipes & des Oeuilllets, l'Ambassadeur de la Porte, de qui le goût est universel, a été voir les especes rares de ces fleurs dans les Jardins de differens Curieux. Il a parcouru plus d'une fois celui de M. de Resson Lieutenant General d'Artillerie, & Brigadier des Armées de Sa Majesté. Il a visité aussi le Jardin de M. Monjac à la Croix Faubin, & celui de M. le Fevre rue de Charonne.

Sa curiosité ne s'est pas bornée aux fleurs seulement, elle l'a conduit dans tous les aziles des Sciences. Il a vu l'Abbaye de Saint-Denis, l'Observatoire, les Ecoles de Medecine & de Chirurgie ; il a même été en Sorbonne le 8 Juillet, & a été reçu par des Docteurs & des Bacheliers en fouitures & en Robes de ceremonie.

Le Juin M. l'Evêque de Soissons a été

JUIN & JUILLET. 413

été élu par l'Académie Française, pour remplir la place de feu M. d'Argenson, Garde des Sceaux.

Le 6 Juillet, l'Ambassadeur Turc se rendit dans le Marais au Jeu de Paume de la Sphere, où il vit trois parties de Paumes très-divertissantes, par l'adresse & l'agilité des Acteurs qui tenoient la raquette: les Sieurs la Taille, Maître du Jeu, & Liébaut jouèrent contre les sieurs Perdriz, Bunel & Laumay; la victoire fut disputée avec une grande vivacité de part & d'autre toutes les souplesses de l'art furent déployées, & enfin la première & la troisième partie furent gagnées par le Sieur la Taille & Liébaut.

Le 6 Juillet, M. l'Abbé de la Vieuville Pourpris nommé par le Roy à l'Evêché de Saint-Brieux, fut sacré dans l'Eglise des R. P. Jacobins de la rue S. Dominique Fauxbourg S. Germain, par M. l'Archevêque de Rouen, assisté des Evêques de Nantes & de Tarbes.

Le 7 Juillet le fils de l'Ambassadeur Turc & sa suite allerent au Cours voir une de ces belles *Nuits blanches*, qui sont si fort à la mode. Il y eut une fort brillante illumination, une grande Symphonie, & la promenade ainsi que le Bal furent fort peuplez.

Le Mercredi 16 Juillet il fut accompagné

11 Partie.

K

du Kiaia & autres Turcs de sa suite dans la Salle du fameux de France si renommé pour le Jeu d'Espadon : ses plus habiles Écoliers firent admirer leur adresse aux Turcs , & firent cent assauts differens d'espadon & de pointe.

Le Juillet le Roy a fait soixante nouveaux Chevaliers de l'Ordre Militaire de S. Louis.

Le 13 Juillet le sieur de Breteuil Maître des Requêtes , & Intendant des Provinces de Limosin & Angoumois , qui par la demission volontaire du sieur Pelletier de la Houffaye , Contrôleur General des Finances , possède actuellement la Charge de Prevôt Maître des Ceremonies & Commandeur des Ordres du Roy , prêta serment pour cette Charge entre les mains de Sa Majesté , qui lui donna le Cordon en presence de Monsieur le Duc d'Orleans Regent. La Charge de Prevôt , Maître des ceremonies , & Commandeur des Ordres du Roy est la seconde Charge des grands Officiers de l'Ordre du S. Esprit , & une des deux qui exigent les mêmes preuves de noblesse que l'on demande aux Chevaliers de l'Ordre : cette formalité n'a pas été difficile à M. de Breteuil ; sa généalogie est exactement détaillée dans le nouveau Moreri. Le Roy a accordé à M. de Breteuil un brevet de retenue de 150000 liv. qui est la moitié du prix de la Charge.

JUIN & JUILLET. 119

Le même jour le Cardinal de Noailles assisté des Evêques de Lodève & de Tarbes, fit la ceremonie du Sacre de l'Evêque de Lombès, qui étoit M. l'Abbé de Maupeou.

Le 16, le Roy fut souper chez Madame la Duchesse de Ventadour.

Le 17, le Roy, de qui la taille se perfectionne naturellement, a quitté le corps de baignoire de l'approbation de M. le Maréchal de Villeroi, de qui le zele ardent & noble veille sans relâche à la conservation de l'auguste dépôt qui lui est confié, & de l'avis de M. Dodart Premier Medecin de Sa Majesté, & de M. de la Peronie son premier Chirurgien.

Le 18, le Roy alla au Jeu de Paume de la Sphere dans le Marais, voir jouer le sieur la Taille, qui est choisi pour monter à Sa Majesté à jouer à la paume : les sieurs Liébaut & Bunel étoient de la partie. Quand elle fut achevée, le Roy alla se promener à Bercy, & voir encore le curieux cabinet de M. d'Ozembray. Les Messieurs Geoffroy freres, & chimistes eurent l'honneur d'occuper agréablement Sa Majesté par différentes experiences; l'une fut un mélange de deux liqueurs qui mêlées ensemble s'enflammoient; & l'autre fut un autre mélange de deux liqueurs, qui blanchies séparément, devenoient rouges.

K ij

dès qu'on en faisoit la mixion.

Le 19 après midi, Mehemet Effendi, Grand Tresorier de l'Empire Ottoman, Ambassadeur extraordinaire du Grand Seigneur à la Cour de France, eut son Audience de congé, qui se passa dans l'ordre qui suit. Le Prince de Lambesc & le Chevalier de Saintot Introduceur des Ambassadeurs allerent dans le carrosse du Roy prendre le Ministre de la Porte à l'Hôtel des Ambassadeurs extraordinaires rue de Tournon près le Luxembourg : la Compagnie des Inspecteurs de Police marchoit à la tête avec des Timbales & des Trompettes. Ensuite paroissoient le carrosse de l'Introduceur, celui du Prince de Lambesc, vingt-quatre Palfreniers du Roy à cheval ; vingt-quatre Turcs de la suite de l'Ambassadeur à cheval ; la livrée de l'Introduceur à pied ; celle du Prince de Lambesc ; seize Valets de pied Turcs ; & enfin le carrosse du Roy, attelé de six chevaux, l'Ambassadeur dans le fonds à droite, le Prince de Lambesc à gauche, & le Chevalier de Saintot ayant le fils de l'Ambassadeur à sa droite, occupoit le devant. L'Interprete du Roy étoit à la portiere du côté de l'Ambassadeur. Le carrosse du Roy étoit précédé & suivi par un détachement de Dragons du Regiment d'Orleans, Tambours battant & les armes hautes.

J U I N & J U I L L E T. 117

Après les Dragons on voyoit un carrosse à huit chevaux où étoient les principaux de la suite de l'Ambassadeur : & enfin le carrosse ordinaire de son Excellence. Le sieur de la Barre Lieutenant des Gardes de la Connétablie fermoit la marche avec son détachement.

Toute la Route de l'Ambassadeur se trouva gardée par différentes Troupes. Un détachement du Guet à pied bordoit les rues du Petit lion & des Fossez Saint Germain ; la Compagnie du Lieutenant de Robe-courte étoit postée dans la rue Dauphine : les Archers de la Monnoye bouchaient le Pont-neuf : deux détachemens des Archers de la Ville gardoient l'un le Quay de Conti, & l'autre le Quay des Théatins. Le Guet à cheval, avec Timbales & Trompettes, remplissoit le Quay Malaquais : le Guet à pied étoit du côté de la Grenouilliere. Un détachement des Gardes Françoises étoit en faction sur le Pont Royal : & le long des Galeries du Louvre jusqu'au premier Guichet, les Gardes Françoises & Suisses étoient rangées en baraille sous les armes, les Tambours appellans & les drapeaux déployés. La rue Saint Nicaisé étoit fermée par deux détachemens des Gardes Françoises. La Garde du Roy sous les armes & les Tambours appellans occupoit la place du Carouzel.

où les deux Compagnies des Mousquetaires du Roy étoient aussi rangées en bataille. Dans la cour du Palais des Tuilleries, les Gardes de la Porte & ceux de la Prevôté de l'Hôtel étoient sous les armes à leurs postes ordinaires. L'Ambassadeur alla descendre & se reposer dans l'appartement qu'on lui avoit préparé au Louvre. Il en partit à l'heure de l'audience, accompagné du Prince de Lambesc & du Chevalier de Saintot; il fut reçu au bas de l'escalier par le Marquis de Dreux, grand Maître des ceremonies, & par le sieur des Granges, Maître des ceremonies: les cent Suisses la hallebarde à la main, & le drapeau déployé remplissoient en files l'escalier & leur sale. Au-dedans de la Porte de celle des Gardes-du-Corps, où ils étoient rangés en haïe sous les armes, le Duc de Villeroy Capitaine d'une de leurs Compagnies, reçut l'Ambassadeur, qui après avoir traversé le grand Appartement du Roy, arriva à la galerie préparée pour l'Audience. Elle étoit tendue des Tapisseries de la Couronne. Au fond, on voyoit deux estrades l'une sur l'autre, la première élevée de trois marches, l'autre de deux, le Trône du Roy étoit placé sur la plus haute, & Sa Majesté y étoit assise; Monsieur le Duc d'Orleans Regent, & les Princes de la Maison Royale étoient

à leur rang aux deux côtés du Trône : le Maréchal Duc de Villeroy Gouverneur du Roy étoit derrière Sa Majesté à la droite du Trône, & les principaux Officiers de la Chambre étoient aussi derrière le Trône aux places qui leur sont marquées : au bas du premier degré du Trône à droite étoit l'Archevêque de Cambray Ministre & Secrétaire d'Etat, chargé du Département des Affaires Etrangères.

Dès que l'Ambassadeur aperçut Sa Majesté il fit sa première reverence avec une profonde inclination, la main sur la poitrine. C'est ainsi que s'exprime le plus profond respect chez les Orientaux. Après cette première reverence le Roy se leva sans se découvrir, & l'Ambassadeur s'avança jusqu'au pied de la première estrade, où il fit sa seconde reverence, ensuite il monta sur l'estrade & s'approcha du degré du Trône, accompagné du Prince de Lambesc à sa droite, & du Duc de Villeroy à sa gauche, & suivi de l'Interprète du Roy, le fils de l'Ambassadeur, qui fait auprès de son Pere la fonction de Secrétaire de l'Ambassade de la Porte, étoit aussi derrière lui. Ce fut au bas du degré du Trône que le Ministre Ottoman fit la troisième reverence Orientale & son compliment au Roy, qui fut expliqué à Sa Majesté par l'Interprète, le Maréchal Duc de Villeroy

son Gouverneur , y répondit avec cette dignité qui lui est naturelle , & prit sur une table couverte d'un tapis de brocard d'or qui étoit près du Trône à droite, la Lettre de Récreance du Roy au Grand Seigneur , qui étoit enveloppée d'une étoffe d'or. Le Roy ayant reçu cette Lettre des mains de son Gouverneur , la remit entre celles de l'Archevêque de Cambray , qui la presenta à l'Ambassadeur ; ce Ministre la porta à son front , la baisa , & la donna à son fils , qui réitera les mêmes marques de respect. L'Ambassadeur en se retirant ne tourna point le dos , & renouvela les reverences & les inclinations qu'il avoit faites en arrivant. On le remena à l'appartement où il s'étoit reposé avant l'Audience , & ce fut là que le Prince de Lambesc prit congé de son Excellence , qui après quelques momens de repos remonta en carosse , ayant le Chevalier de Saintot à sa gauche. Son retour eut les mêmes honneurs que son arrivée. Il fut reconduit jusqu'à l'Hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires par les Troupes à cheval qui l'avoient accompagné à l'Audience.

Le 15 , le même Mehemet Effendi , Grand Tresorier de l'Empire Ottoman , Ambassadeur Extraordinaire du Grand Seigneur à la Cour de France , alla prendre congé de Monsieur le Duc d'Orléans Regent ,

J U I N & J U I L L E T. 121

Regent , conduit par le sieur de Marpré , Introduceur des Ambassadeurs auprès de Son Altesse Royale, qui avoit été chercher le Ministre de la Porte à l'Hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires. Voicy l'ordre de la marche. Vingt Turcs à cheval , douze Palfreniers du Regent à cheval , le carrosse du sieur de Marpré Introduceur des Ambassadeurs auprès de Son Altesse Royale ; un détachement de Dragons du Regiment d'Orleans ; le carrosse du Regent à huit chevaux , rempli par l'Ambassadeur, l'Introduceur , le fils de l'Ambassadeur & l'Interprete ; un détachement de Dragons du Regiment d'Orleans , tambour batant, & les armes hautes ; un autre carrosse du Regent à huit chevaux , où étoient les principaux de la suite de l'Ambassadeur ; son carrosse , entouré de douze Valets de pied Turcs ; le sieur la Barre Lieutenant des Gardes de la Connerablie , terminoit la marche avec son détachement.

Depuis un mois & plus le fils de l'Ambassadeur apprend à tourner en bois , & reçoit les leçons de M^e. Maubois , très-habile Tourneur , qui a l'honneur d'enseigner au Roy son talent.

Le Juillet , la terre s'enfonça tout à coup près la Porte de Paris ; trois ou quatre femmes plus effrayées que blessées , tomberent dans l'ouverture qui se fit ,

II. Part.

L

cautée à ce qu'on dit par l'éboulement d'une vieille voûte de cave. Ce trou n'est pas si merveilleux que le Gouffre enflammé qui s'ouvrit dans Rome du tems des Consuls, où Curtius s'alla jeter tout armé ; mais en recompense il est plus véritable.

M. Dubois, frere de M. l'Archevêque de Cambray, Ministre des Affaires Etrangères, est à present Secrétaire du Cabinet du Roy, par la démission volontaire de M. l'Archevêque de Cambray.

Le 20 Juillet, le fils de l'Ambassadeur de la Porte fut à l'Opera, voir représenter les Fêtes Venisiennes ; il fut placé à la Loge du Roy, & parut fort satisfait de ce Ballet, varié dans les sujets, la Musique & les danses.

Le 21, M. le Duc du Maine fit dans la Plaine des Sablons la Revue du Regiment des Gardes Suisses.

Nous avons oublié dans le mois de Juin une aventure que la Foire S. Laurens, ouverte depuis peu, pourroit fort bien revendiquer. Un Amant, qui sûrement n'est pas Sectateur de Celadon, eut avec sa Maîtresse une explication fort vive, qui se termina plus vivement encore. Fatigué de son inconstance il la jeta par la fenêtre. Ce dépit amoureux ne s'est pas trouvé du goût de la Justice ; elle a fait

conduire en prison le mécontent. On dit que Bacchus s'est un peu mêlé de cette affaire , & qu'il est plus coupable que l'amour , d'un emportement si furieux ; si cela est vrai , cet Amant n'a pas le vin rendre. On dit encore que le pere de la fille maltraitée étoit présent à cette Scene , & qu'il partageoit la colere & les transports de son gendre futur ; c'est qu'ils avoient bu de la même bouteille.

Le 24 , Mrs. Moraldi & Cassini se sont rendus à six heures du matin sur la galerie du Château des Tuilleries ; & là ont préparé leurs Pendules à Minutes & à Secondes , avec leurs Lunettes d'approche pour observer l'Eclipse du Soleil ; le Roy arriva à sept heures du matin , & ces illustres Astronomes lui firent voir l'Eclipse qui commença à sept heures vingt-deux minutes du matin ; à sept heures trente-une minutes le Soleil étoit éclipsé d'un doigt , les nuages ont empêché qu'on n'ait vû la fin de l'Eclipse.

Le Vendredi 25 , M. l'Abbé Chomel fut sacré Evêque d'Orange , par M. l'Archevêque de Bordeaux , assisté de l'Evêque de Couserans & de celui de Tarbes.

Le Dimanche Juillet , M. l'Abbé d'Avéjan a été sacré Evêque d'Alets , aux Carmes Déchaussés , par M. l'Archevêque d'Ambrun , assisté de l'Evêque de Nantes & de celui de Lombés.

On doit aussi sacrer le Dimanche trois Aoust M. l'Abbé d'Argouges Evêque de Perigueux : M. l'Archevêque de Bordeaux fera cette ceremonie.

Le 21 Juillet, le Roy fut chasser au Bois de Boulogne, & de-là se promener à la Muette, où il rapporta trois Phaisandeaux & un Lapin.

M. le Chevalier de Lorraine, fils de feu M. le Comte de Marfan, & frere du Prince de Pont, doit épouser à Luneville Mademoiselle de Craon de la Maison de Beauvau. Il aura la Charge de Grand-Maître de la Maison du Duc de Lorraine, & une pension très-considerable.



S U P P L E M E N T.

ARREST du Conseil d'État du Roy, du 15 Juillet, qui ordonne que les Particuliers qui en consequence de Jugemens rendus par les Sieurs Commissaires seulement, ont été ou seront autorisez à faire des payemens en Compte en Banque, & au nom desquels il a été précédemment expédié des Certificats, pourront, si bon leur semble, les remettre aux Greffes des Hôtels de Ville de Paris & de Lyon, pour y estre coupez, & en être délivré de

nouveaux aux Creanciers jusqu'à concurrence des sommes portées par lesdits Jugemens, & pour le surplus aux debiteurs. Ordonne Sa Majesté que lesdits nouveaux Certificats ne pourront estre expediez par le Greffier de l'Hôtel de Ville de Paris, ni par le Secretaire de l'Hôtel de Ville de Lyon, ou par son Commis, qu'en vertu d'Ordonnances desdits Prevôts des Marchands desdites Villes, ou du premier Echevin, & en conformité des Jugemens rendus par lesdits Sieurs Commissaires, & qu'il sera fait dans lesdits Certificats mention desdits Jugemens & Ordonnances, de la somme totale portée dans les anciens Certificats, au lieu desquels les nouveaux seront donnez, & du Visa, en cas qu'il ait été précédemment appolé sur lesdits anciens Certificats, dont les signatures seront barrées, & qui resteront aux Greffes desdits Hôtels de Ville de Paris & de Lyon, pour y avoir recours en cas de besoin.

Le 24 Juillet le Roy joia dans la Galerie une partie de volant, composée de Sa Majesté, du Chevalier de Pelé, & de M. de la Peirouze, contre le Marquis de Calviere & le sieur la Taille, Maître du Jeu de Paume de la Sphère, qui a l'honneur de montrer au Roy.

Le 25 M. le Duc d'Orleans Regent re-

çut de Rome la nouvelle de la promotion de M. l'Archevêque de Cambray au Cardinalat ; deux jours après le Roy lui donna l'Abbaye d'Orcan , après avoir reçu la calotte des mains de Sa Majesté.

Le 25 Geoffroy Maurice de la Tour , Duc de Bouillon , d'Albret & de Château-Thierry , Pair & cy-devant grand Chambellan de France , Prince de Sedan & de Raucourt , Comte d'Auvergne , d'Evreux , & de Beaumont-le-Roger , Vicomte de Turenne & de Lanquais , Vidame de Tulle , Baron de Limeil & de Montgascon , Gouverneur de la haute & basse Auvergne , est mort dans son Hôtel , âgé de 82 ans : il avoit prêté serment entre les mains du feu Roy de la Charge de grand Chambellan au mois d'Avril 1658 : il servit au Siege de Dunkerque , & à la Bataille des Dunes , à la tête du Regiment de Turenne ; il se trouva au combat de Saint Godart en Hongrie en 1654 ; à la prise des Villes de Tournay , de Douay & de Lille en 1667 ; il accompagna le Roy Louis XIV. à la conquête de la Franche-Comté en 1668 , à celle de Hollande en 1672 , & aux Sieges & prises des Villes de Mastrick , de Besançon , de Dole , de Limbourg , de Valenciennes , de Cambray & de Gand. Il étoit fils aîné de Frederic Maurice de la Tour , Duc de Bouillon ,

&c. & d'Eleonore-Catherine de Berghes, & petit-fils d'Henry de la Tour, &c. Il avoit épousé en 1662 Marie Anne Mancini, nièce du Cardinal Mazarin. Le 28 Juiller, son cœur fut porté à l'Eglise des Jesuites, dans un carrosse de deuil attelé de huit chevaux caparaçonnez, & présenté au Pere Recteur par le Curé de Saint Sulpice, qui firent l'un & l'autre un discours fort édifiant sur la triste ceremonie qui les occupoit. Le 29 il y eut un lit de parade à l'Hôtel de Bouillon, où le corps fut exposé pendant le jour, & conduit avec un magnifique convoy à la Parroisse à dix heures du soir, d'où il doit estre transporté à Evreux.

Le 28 Juiller M. le Duc de Noailles & M. le Maréchal de Villars ont demandé l'agrément du Roy pour le mariage de M. le Marquis de Villars avec Mademoiselle de Noailles.

On assure que le Roy de Sardaigne a envoyé à Coppenhague un Gentilhomme, chargé de proposer le mariage du Prince de Piémont avec la Princesse Royale de Danemarck.

Le Roy a pris à son service le fameux Coureur du Duc d'Aumont, nommé Grippe-soleil : Ce Basque prend les lapins à la course ; la legere Atalante si vantée dans les Metamorphoses d'Ovide, auroit

été obligée de doubler ses pommes d'or pour vaincre ce Coureur-cy.

L'Ambassadeur de la Porte est parti de Paris le Mardy 29 pour aller à Chantilly, où Monsieur le Duc de Bourbon lui a fait préparer une fête digne d'un si beau séjour. On le détaillera le mois prochain.

Le Juillet, l'Ambassadeur Turc alla voir la Bibliothèque du Roy, avec son fils Said Aga; il y demeura fort longtems, & y admira le grand nombre de Manuscrits Arabes qui y sont.

M. de la Briffe Intendant à Dijon, a obtenu une Expectative de Conseiller d'Etat, aussi bien que M. le Gendre qui étoit Intendant à Tours.

M. l'Abbé de Saint-Aubin a été fait Coadjuteur de l'Evêque & Comte de Laon.

M. l'Abbé Raguet connu & estimé dans la littérature a obtenu l'Abbaye de Blanchelande de l'Ordre de Prémontré dans le Diocèse de Coutances. Cet Abbé a l'honneur d'enseigner au Roy la Géographie. On sçait que Sa Majesté possède à un degré supérieur cette Science, digne étude des Rois. Ne leur convient-il pas de connoître exactement les différentes Monarchies qui composent le Monde? la terre est pour les Potentats ce qu'une ville est pour ses citoyens.

Le sieur Morel de Cremery, Consul

de la Canée, a obtenu le Consulat de Seyde qu'avoit le sieur Poulard, & le sieur Poulard est à present Consul du grand Caire.

Le Roy a donné à M. d'Avernes le Gouvernement de Navarrins.

L'indisposition de S. A. S. Monseigneur le Duc l'ayant empêché d'aller tenir les Etats de Bourgogne, le Roy y a envoyé le Comte de Tavanès Lieutenant General de la Province. Sa Majesté a paru tres-contente de la tenue des Etats, & de la conduite du Comte de Tavanès, qui s'y est comporté au gré de la Cour & de la Province, qui l'a vû avec plaisir remplir une place que plusieurs de ses Ancêtres avoient déjà eu l'honneur d'occuper. A son retour le Roy lui a accordé une gratification de quarante mille francs, & a attaché à sa Charge de Lieutenant General deux mille francs d'appointemens de plus.

Le Jeudi 31 Juillet, jour de la fête de Saint Germain l'Auxerrois Paroisse du Louvre, le Roy est tombé dangereusement malade. On donnera le mois prochain le détail de sa maladie, de son heureuse guérison, & de toutes les fêtes que l'amour des peuples a célébrées au retour d'une santé si chere au Royaume.



VERS AU ROY,
Sur le rétablissement de sa santé.

Par un des Auteurs du Mercure.

Notre Journal alloit paraître,
Et nous le préparions à notre aimable Maître:
Quand ses jours menacez ont troublé nos esprits,
Frapez de la douleur qui frapoit tout Paris,
Nous avons aussitôt abandonné la plume;
A quoi bon achever ce malheureux volume?

Difions nous en pleurant, hélas!
Peut-être notre Roy ne le verra-t-il pas?
C'étoit le seul honneur d'écrire son histoire,
Qui nous encourageoit dans de pénibles soins:

Nous comptions, affidus témoins,
Voir croître chaque jour ses vertus & sa gloire;
Et ce Prince accablé sous un mal dangereux,
Nous annonce aujourd'hui le sort le plus affreux,

La douce paix nous est ravie,
Nous tremblons pour LOUIS, que de cris,
que de pleurs!

En attaquant sa chère vie,
Qu'un seul coup va percer de cœurs!

Mais le Ciel a calmé nos craintes,
Les chants suivent de près les plaintes,
LOUIS ne souffre plus, il guérit nos douleurs,

JUIN & JUILLET. 131

Reprenons nos travaux ; notre carrière est sûre ,
Ah ! quel bonheur pour nous , notre premier
Mercure

Del'amour des François rendra compte à LOUIS
Que dis - je ? comment peindre un amour sans
mesure ?

D'un si vaste dessein nos yeux sont éblouis.

Gardons-nous bien de l'entreprendre ,
Le transport du Public doit assez nous apprendre
Qu'un semblable tableau passe notre pouvoir :

Dans une peinture infidelle

LOUIS ne verroit pas malgré tout notre zèle ,

Le quart de ce qu'il y doit voir.

*NOUS prions ceux qui ont composé quelques
Pièces pour la convalescence du Roy , qui ont donné
quelques fêtes , ou fait chanter des Te Deum , soit
à Paris , ou dans dans les Provinces , de nous
envoyer incessamment leur memoires , s'ils veulent
qu'on en parle dans la Relation que nous allons
donner de cet heureux événement.*

A P P R O B A T I O N .

J'AY lû par ordre de Monseigneur le Chance-
lier Le Mercure des mois de Juin & Juillet
1721 , & j'ay eû qu'on pouvoit en permettre
l'impression. A Paris ce 4 Août 1721.

HARDION.

T A B L E.

L'Opera.	3
Relation d'une Fête donnée à Lyon à Madame Poulletier Intendante, par Messieurs de l'Academie de Musique & beaux Arts, établie dans cette Ville sous la protection de M. le Maréchal Duc de Villeroy, qui en est le Chef.	8
La Comedie Italienne.	11
La Foire Saint Laurent.	25
Article des Edits, Declarations, Lettres Patentes; Ordonnances, Arrests, &c.	27
Morts & Mariages des Pays Etrangers.	40
Dignitez, Charges & Benefices des Pays Etrangers.	42
Nouvelles Etrangeres.	48
Election & Couronnement du Pape.	66
Morts de France.	79
Mariages.	83
Dignitez & Charges.	87
Evêchez, Abbayes & Benefices.	89
Pensions.	91
Journal de Paris.	93
Supplément.	124
Vers au Roy sur le rétablissement de sa santé, par un des Auteurs du Mercure.	130

De l'Imprimerie de C. L. THIBOUST,
Place de Cambray.

LE
MERCURE
D' A O U S T.

Le prix est de 25 sols,



A PARIS,

Chez **GUILLAUME CAVELIER**, au Palais
La Veuve de **PIERRE RIBOU**, Quay des
Augustins, à l'Image S. Louis.
GUILLAUME CAVELIER, Fils, rue
S. Jacques, à la Fleur-de-Lys d'Or.
ANDRÉ CAILLEAU, à l'Image Saint
André, Place de Sorbonne.

M DCC. XXI.

Avec Approbation & Privilege du Roy

A V I S.

On prie ceux qui adresseront des Lettres ou Paquets d'en affranchir le Port , comme cela s'est toujours pratiqué , sans quoi on ne les recevra point.

L'Adresse générale pour toutes choses sera à Monsieur Moreau, Commis au Mercure, chez Monsieur le Commissaire le Comte , vis-à-vis la Comedie Françoisse , à Paris.

Ceux qui pour leur commodité , voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris , pourront se servir de cette voye pour les faire tenir , en adressant toujours à M. Moreau.

On donne avis que le fonds des Mercuries de feu M. Buchet , se trouve actuellement chez Mrs. Buchet ses freres, Cloître S. Germain l'Auxerrois, où ils continueront de les vendre, en gros ou en détail , avec l'Abregé de la Vie du Czar.





LE

MERCURE

D' A O U S T.

Lettre écrite par Monsieur de la R**
à M. Rigord Subdelegué de M.
l'Intendant de Provence à Mar-
seille, *au sujet d'une Inscription
Grecque trouvée dans cette Ville.*



E n'ay lû que bien tard,
MONSIEUR, dans l'un
des Journaux de Trevoux,
qui ont précédé l'inter-
ruption de cet Ouvrage,
si utile & si agreable à la Republique
des Lettres, la Lettre de M. de Valbon-
nais, P. President de la Chambre des
Comptes de Dauphiné, écrite à M. Bon
P. President de la Cour des Aydes de
A ij

LE MERCURE

Montpellier, au sujet de votre Inscription Grecque. Je l'appelle vôtre, parce que non seulement vous avez contribué à sa découverte, mais encore parce qu'elle est en vôtre possession, ayant fait transporter dans vôtre Cabinet la petite colomne de marbre blanc, sur laquelle nos anciens Marseillois l'ont fait graver.

Il paroît par la Lettre de M. de Valbonnais, qu'il n'est content ni de l'explication que les Auteurs du Journal de Trevoux ont donnée, & qui se trouve ensuite de mon interpretation Latine, dans le Journal du mois d'Octobre 1714, ni de cette interpretation, laquelle M. de Valbonnais vous attribué dans sa Lettre, ni du sentiment proposé sur le sens de cette Inscription par un Sçavant que vous ne nommez pas dans votre Differtation, inserée dans le Journal du mois de Juillet 1715. Il paroîtroit aussi par cette Lettre que nous n'entendons rien en fait de Monumens Grecs; on verra dans la suite si l'explication qu'il donne lui-même de l'Inscription dont il s'agit est plus heureuse, & si nous sommes bien ou mal censurez: c'est, MONSIEUR, un jugement que je porte, sous vos auspices, au tribunal de Messieurs les Antiquaires; permettez-moi de les mettre ici brièvement au fait de cette Inscription, & de

D' A O U S T.

leur rendre compte des explications qui ont précédé la critique de M. de Valbonnais. L'Inscription, comme vous le sçavez mieux que personne, est telle.

Κ. ΑΗΦΕΝΗ

ΠΟΣΙΔΩΝΑΧΤΟΣ.

ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ ΟΥΛΙΟΣ.

ΟΣ. ΚΑΙ ΔΙΑΣ ΝΙΚΟΤΣ.

ΤΗ ΜΗΤΡΙ ΜΝΗΜΗΣ.

ΧΑΡΙΝ.

Je l'expliquay ainsi dans la Lettre que j'eus l'honneur de vous écrire au mois de May 1714, laquelle est toute entière dans le Journal de Trevoux du mois d'Octobre suivant : *Caia Lephena Posidonadis Filia. Dionysius Julius, qui & Dias Nicus Filius. Matri memoria gratia.*

Les Auteurs du Journal joignirent à cette interpretation une autre explication de la même Inscription, en ajoutant dans ma Lettre immédiatement après ces paroles Latines, les mots qui suivent : „ C'est „ à Dias Nicus que Denys Jule son fils, „ & Caia Lephena fille de Posidonax sa „ belle fille ont érigé ce Monument.

Comme ma Lettre rouloit non seulement sur cette Inscription, mais encore

A iij

LE MERCURE

sur plusieurs autres Monumens d'antiquité, vous la jugeâtes digne de votre attention, & vous prîtes, MONSIEUR, la peine de faire sur le tout une Dissertation, adressée à M. le Président Bon, laquelle fut renduë publique dans le même Journal de Trevoux, du mois de Juillet 1715.

D'abord vous trouvez quelque difficulté dans mon explication, ce qui n'empêche pas que vous n'ayez enfin la bonté de déclarer qu'elle est la plus naturelle qu'on ait encore donnée à cette Inscription.

Vous proposez ensuite le sentiment d'un Sçavant, qui n'est pas bien aise d'être nommé. Vous dites, MONSIEUR, » que » ce sçavant a pensé que le *ΠΟΣΙΔΩΝΑΧ-* » *ΤΟΣ* de l'Inscription pourroit bien n'être » pas un nom propre, mais un nom de dignité, auquel cas il feroit volontiers du » Dionysius Ulius de l'Inscription, un » Commandant des Port & Mers de Mar- » seille: car, dit-il, puisque ce mot signi- » fie litteralement *Neptunus Littoralis*, ce » terme pourroit bien avoir été un terme » d'usage en ce temps-là, & avoir été » donné au Commandant des Mers & » Port de Marseille, qui s'étendoient de- » puis Genes jusqu'au Port de Vendre, &c. » Du reste il est obligé, continuez-vous, » MONSIEUR, de s'en rapporter à la pensée » de Monsieur de la Roque sur le *ΔΙΑΣ*

D' A O U S T.

» NIKOTΞ, ne pouvant mieux l'expli-
 » quer, convenant aussi que Dionysius
 » Ulius a dressé ce Monument à la me-
 » moire de sa mere *Cain Lephena*.

M. de Valbonnais ; comme nous l'avons
 déjà dit, n'ayant goûté aucune de ces ex-
 plications, il en a donné une autre dont
 nous allons parler, laquelle se trouve à
 la suite de sa Critique dans le Journal du
 mois de Decembre 1716 ; cette Critique
 tombe principalement sur l'explication
 françoise des Auteurs du Journal, ajou-
 tée, comme je l'ay remarqué à la suite de
 mon interpretation latine, ce qui fait une
 espece de contrariété & de confusion qui
 a embarrassé quelques Lecteurs, & qui a
 influé jusques dans la Critique de M. de
 Valbonnais ; car ce Sçavant venant ensuite
 au sens de mes paroles latines, il les met
 sur votre compte, & n'en paroît pas plus
 satisfait. » Monsieur Rigord, dit-il, a
 » crû donner un meilleur sens à cette Ins-
 » cription, en disant que Lephena étoit la
 » mere de Dionysius Julius, & que c'est à
 » sa mémoire qu'il avoit dressé ce Monu-
 » ment ; mais on ne trouve pas moins
 » d'embarras dans l'une que dans l'autre
 » de ces explications, &c.

Je sçay, MONSIEUR, que cette mé-
 prise suivie d'une autre dont nous parle-
 rons bien-tôt, ne fait rien au fonds de la

A iij

8 LE MERCURE

contestation, & je viens à l'explication donnée par Monsieur de Valbonnais. Voici, dit-il, littéralement ce que les termes Grecs signifient.

Caia Lephena Dionisus Julius Neptuno ætus qui & Dia Nicas matri memoria gratiâ supple posuit. Suivant cette interpretation ΔΙΑΣ ΝΙΚΟΥΣ que nous avons * tous pris pour un homme devient ici une femme & une belle femme, car M. de Valbonnais veut que le mot ΔΙΑΣ emporte cette signification ; & ΠΟΣΙΔΟΝΑΚΤΟΣ n'est ni un nom propre, ni un nom de dignité ; mais c'est un composé, selon le même Interprete, qui fait entendre que Denys Jule, maltraité par Neptune, & venant de faire naufrage, a dressé ce monument à la mémoire de C. Lephena, & de la mere de la belle Nice.

Les égards que ce Denys Jule, dit M. de Valbonnais, a pour sa Nice sa femme ou sa maîtresse, l'engagent à célébrer la mémoire de sa mere par une Epitaphe, ou du moins à rendre cet honneur commun entre *Lephena* & la mere de cette même

* Nous avons tous pris ΔΙΑΣΝΙΚΟΥΣ pour un homme : les Auteurs du Journal l'ont fait pere de Denys Jule ; cependant M. de Valbonnais leur fait dire tout le contraire dans sa Critique de leur explication.

Nice , dont il veut meriter les bonnes graces.

» Un Grec , ajoute M. de Valbonnais ,
 » tel que celui qui paroît icy , voyage sur
 » Mer , les vents poussent son Vaisseau
 » sur les Côtes de Provence , il est obligé
 » d'y relâcher , il aborde à Marseille ; deux
 » femmes qui étoient sur son bord meu-
 » rent pendant la navigation , ou bien-tôt
 » après son arrivée ; l'une est *Lephena* ,
 » l'autre qu'il ne nomme point est mere
 » d'une personne qu'il aime , soit que ce
 » soit sa femme , ou sa maîtresse. Un de
 » ses premiers soins , suivant la Religion
 » des Anciens , est de leur rendre les hon-
 » neurs de la sepulture , leur memoire lui
 » est chere , il veut en laisser une marque
 » à la posterité : comme il est étranger ,
 » & qu'il ne sçait point la Langue du
 » Pays , il se sert de la sienne dans le
 » Monument. C'est là tout le mystere.

Tels sont , Monsieur , l'explication , &
 le Commentaire de M. de Valbonnais ,
 après avoir exercé sa Critique sur ce que
 nous avons pensé avant lui sur votre In-
 scription. Je ne sçai si cette nouvelle ex-
 plication aura beaucoup de Partisans , &
 si elle sera goûtée de nos Maîtres ; mais
 sans vouloir anticiper sur leur jugement ,
 je prens la liberté de vous dire que j'ay
 été frappé d'une espece de paradoxe que

je trouve dans cette explication, & qui me paroît ébranler tout le reste.

M. de Valbonnais prétend, comme nous venons de le voir, que le Grec dont il parle, c'est à dire Denys Jule, Auteur de l'Épître, qu'il fait aborder à Marseille, poussé par les vents contraires, y rend les honneurs de la sépulture, *suivant la Religion des Anciens*, à deux femmes dont la mémoire lui est chère; & il veut, dit-il, en laisser une marque à la postérité : *comme il est étranger & qu'il ne sçait pas la Langue du Pays*, ajoute M. de Valbonnais, *il se sert de la sienne dans le Monument.*

Selon cette idée; du tems des Anciens, c'est à dire au tems de Marseille Payenne, la Langue Grecque étoit étrangère dans cette Ville, & un Grec n'entendoit rien dans la Langue qu'on y parloit : à Marseille, dis-je, Colonie Grecque où l'on parloit communément le Grec, * le Gaulois & le Latin, & où encore au ourd'hui dans le langage vulgaire de cette Ville on trouve des traces de son origine, en quantité de mots purement Grecs; origine non-seule-

* C'est ce qui a fait donner à Marseille le nom de *Triglote* par les Grecs, & de *Trilingue* par les Latins, selon Varron.

Saint Paulin l'appelle la Fille des Grecs : *Massi in Grajum Filia*, &c.

ment fondée dans l'Histoire , mais confirmée par les Médailles que nous avons de Marseille Ancienne & Payenne , où l'on voit , comme vous le sçavez , une tête de femme , coëffée à la Grecque , avec cette legende ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ , &c.

Enfin , Monsieur , selon la pensée de M. de Valbonnais , le Monument en question n'a été érigé à Marseille en Langue étrangere , & pour des personnes étrangères , que par un pur effet du hazard : mais que dirons-nous de quantité d'autres Monuments Grecs , trouvés à Marseille & aux environs , constamment érigés du tems de Marseille Payenne pour des Habitans du Pays , pour des Marseillois mêmes , &c ? Tout cela me paroît assez difficile à concilier. » Cependant » M. de Valbonnais ne laisse pas d'espérer » qu'on recevra favorablement son explication , laquelle , dit-il , en finissant sa » Lettre , se soutient par tant d'endroits , » & dont le sens se presente si naturellement à l'esprit.

C'est , Monsieur , ce que je vous laisse avec tout le reste à juger , & à nos sçavans Antiquaires. Je suis toujours avec beaucoup de dévouement , votre , &c.

A Paris , ce premier Août 1721.

LETTRE

DE M. PIGANOL DE LA FORCE,
A MONSIEUR D....

*Sur l'ancienneté de la Charge de Capitaine
des Gardes de la Porte du Roy.*

J'Ay appris avec joye , Monsieur , que vous étiez ami de l'Auteur d'un petit Memoire sur l'ancienneté de la Charge de Capitaine des Gardes de la Porte , qui a été inferé dans le Mercure de Paris du mois de May dernier. La qualité d'ami commun , & la déférence que nous devons à vos sentimens , nous mettront à portée de nous concilier , & de ramener à la raison celui de nous deux qui s'en est écarté.

J'ay dit * qu'on prétend que la Charge de Capitaine des Gardes de la Porte est une des plus anciennes de la Maison du Roy , & qu'on ajoute même qu'elle a été possédée par Bozon beaufrere de Charles le Chauve , mais qu'on n'en raporte point, que je sçache , de preuve.

* Nouvelle Description de la France , tom. 1.
pag. 125.

Votre ami commente ces paroles à sa maniere, & debute par une reflexion qui ne donne pas une grande idée de sa dialectique. *Parler ainsi*, dit-il, *c'est dire à peu près que c'est une tradition mal fondée ; car il s'agit icy d'un fait, & d'un fait très-ancien, qui ne doit être reçu qu'autant qu'il est appuyé sur de bons témoignages de l'Antiquité.*

Parler ainsi, n'est pas, selon moy, dire à beaucoup près que c'est une tradition mal fondée, c'est seulement demander de meilleures preuves, & faite entendre que, comme il s'agit icy d'un fait, & d'un fait très-ancien, qui ne doit être reçu qu'autant qu'il est appuyé sur de bons témoignages de l'Antiquité, je n'ay eu garde de prendre des raisons tout au moins équivoques, pour de bons témoignages de l'Antiquité. Je n'ay donc fait que suspendre mon jugement jusqu'à ce que des preuves plus claires, & plus convaincantes me déterminent sur la veritable ancienteté de la Charge dont il est question. |

L'Auteur du Memoire ajoute, *que j'aurois dû prévoir que ma proposition blesseroit les personnes qui peuvent avoir interest à maintenir l'honneur de cette Charge.* J'avouë que la bonne opinion que j'ay des hommes, & mon attachement à la verité, m'ont empêché de prévoir cet inconve-

nient. Des propositions comme celles-cy peuvent bien ne pas flater les préjugés, & l'entêtement, mais bien loin de blesser des personnes raisonnables, elles ne doivent pas même les éfleurer.

L'Auteur entreprend ensuite de fixer l'ancienneté des Gardes de la Porte, & remarque qu'ils s'appelloient en Latin *Ostiarum*, en François *Portiers*; nom qui étant donné à des Gardes du Roy ne peut être bien traduit que par celui de *Garde de la Porte*. Je conviens sans doute de ce principe; mais, pour s'en servir utilement, l'Auteur devoit prouver que dans les passages qu'il cite de Gregoire de Tours, d'Eginard, des Annales de S. Bertin, & d'Aymoin, ce nom étoit donné à des Gardes du Roy, & pour lors j'aurois embrassé son sentiment, & en serois devenu un des plus zélés deffenseurs: mais mon Critique, au lieu de se servir de son jugement, n'a fait usage que de ses yeux, & par tout où il a trouvé le mot *Ostiarum*, ou *Ostiarum*; il y trouve les Gardes de la Porte, sans s'appercevoir que ce nom convient également à des Portiers, & à des Huissiers, & sans se ressouvenir que dans les passages qu'il allegue il n'y a pas le moindre mot qui fasse connoître que le nom d'*Ostiarum* soit donné à des Gardes du Roy.

Le bon Abbé de Marolles étoit bien

plus prévoyant, & plus politique que moy, car apparemment pour ne point blesser les personnes qui peuvent avoir interest à maintenir l'honneur de la Charge de Capitaine des Gardes de la Porte, il a traduit le mot *Ostiarinus*, dont s'est servi Gregoire de Tours dans le Chapitre xi. du viii. Livre de son Histoire, par celui de Garde de la Porte; & d'un autre côté, pour ne point choquer ceux qui aiment la verité, il a rendu le mot *Ostiarii*, que le même Historien a employé dans le Chapitre ix. du ix. Livre, par celui d'*Huiffiers*, sans qu'il paroisse d'ailleurs qu'il ait eu aucune raison de traduire si differemment le même mot.

Il est malheureux pour l'Auteur du Memoire qu'il n'ait pas cherché des preuves dans les Canonistes, ni dans les Auteurs Ecclesiastiques, car il y auroit souvent trouvé les mots d'*Ostiarinus* & d'*Ostiarii*, & dans l'envie qu'il a de recruter les Gardes de la Porte, il auroit enrôlé tous ceux qui sont dans les Ordres mineurs, & en auroit composé une Armée au lieu d'une Compagnie.

Les autres passages qu'il cite ne sont pas moins équivoques que ceux de Gregoire de Tours, celui d'Aymoin a même cela de particulier, qu'il est plutôt pour moy que pour le Critique. Cet Historien

dans le Chapitre 27 du 5^e. Livre de son Histoire dit, *Carolus autem Bozonem fratrem uxoris ejus Camerarium, & Ostiarium Magistrum instituit*. Ces paroles, selon l'Auteur du Memoire, signifient que Charles le Chauve conféra à Bozon la Charge de Chambrier, & celle de Capitaine des Gardes de la Porte; mais je demande si elles ne disent pas plutôt que Charles le Chauve en donnant à Bozon la Charge de Chambrier, lui avoit donné le Commandement des Huissiers de sa Maison? Les Romains avoient un Chambrier qui commandoit les Huissiers de leur Palais. *Corippus Africanus* décrit les fonctions de cet Officier en ces termes :

*Conservare Domum, sanctumque intrare
cubile,*

Internas munire fores, vestesque parare.

Nos Rois de la première, & seconde race, en formant leur Maison, imiterent les Empereurs Romains en plusieurs choses, & eurent comme eux leur Chambrier, qui avoit commandement sur les Huissiers tant du Cabinet, que de la Chambre, & de la Salle ou Antichambre. Les premiers Gentilshommes de la Chambre, qui ont succédé aux fonctions du Chambrier, sont encore en possession de recevoir le
serment

serment des Huissiers du Cabinet , de la Chambre , de l'Antichambre , de leur donner l'Ordre , & des Certificats de service.

Je passe sous silence , Monsieur , toutes les conjectures vagues de l'Auteur du Memoire sur l'ancienneté de la Garde de nos Rois , & plusieurs autres remarques qui ne servent en aucune maniere à déterminer le sens d'*Ostiarins* & d'*Ostiarii*.

Vous voyés , Monsieur , par tout ce que je viens de vous dire que je ne demande à l'Auteur du Memoire , sinon qu'il me donne de meilleures preuves , ou qu'il me laisse tranquille dans mon incertitude. C'est à vous à décider si ma demande est raisonnable , ou si elle ne l'est pas. Je suis , &c.





SUITE DES VOYAGES DE ZULMA
dans le Pays des Fées.

*Histoire de la Princesse de Perse , du
Prince des Tartares , & du Genie
Mahoufmaha.*

AIMABLE prit la parole , & dit à Zulma : Vous sçavez ce qui regarde nôtre naissance , mais Gracieuse ne vous a pas dit que nous ne sommes pas les seules filles du Destin , & de la Terre ; il y en a encore un plus grand nombre que celui que vous avez vu dans le Temple le jour que vous êtes arrivé ici ; mais elles n'habitent point avec nous , leur Empire est séparé du nôtre , parce que nos humeurs & nos figures sont tres-différentes ; elles partagent en effet avec nous les terres qui ne sont point connues des hommes , mais elles ne peuvent empiéter sur nous , ni nous sur elles par la barrière que le Destin a mise entre nous , & par sa volonté plus forte encore que toutes les barrières.

Elles sont laides , méchantes , & de si mauvaise humeur , qu'elles ne s'appliquent qu'à faire du mal , & à détruire tout le

bien que nous pouvons faire : ce n'est pas qu'elles & nous puissions rien changer à ce que les unes ou les autres ont fait ; mais elles sont si alertes , qu'elles arrivent presque toujours avant nous dans tous les lieux où le Destin nous commande d'aller ; elles se trouvent aux naissances des grands Princes & des grandes Princesses , aux mariages & aux ceremonies des Mortels , où nos Reines nous envoient de part & d'autre : tout ce que nous pouvons faire de mieux , quand elles nous ont devancé , & qu'elles ont dispensé quelques mauvaises qualitez du corps ou de l'esprit , d'y suppléer au plutôt , & nous tâchons de réparer les defauts qu'elles leur ont donnés.

Ce n'est pas que nous ne prenions quelquefois des mesures assez justes pour être les premieres , comme vous le verrez dans l'histoire que je vais vous conter ; mais cela est rare , & c'est ce qui fait que les Princes ont souvent plus de defauts que les particuliers , sur lesquels elles se soucient moins de répandre leur venin , parce qu'il n'est pas d'une si grande consequence pour leurs méchancetez qu'un particulier soit bon , soit genereux , soit aimable de sa personne , qu'un Prince qui tourmente les autres par ses cruautez , qui les ruine par son avarice , & qui leur rend par là les dons qu'ils ont reçus de nous inutiles , & tres-

B ij

souvent nuisibles par la jalousie qu'ils en ont.

Outre ce que je viens de vous dire, nos sœurs sont sujettes à toutes les passions des hommes, & sur tout à l'amour, à quoi elles ne mettent point de bornes; c'est du commerce honteux qu'elles ont avec eux, que font venus les Genies; ils ont de leurs peres la mortalité, & de leurs meres le pouvoir d'être invisibles, & de faire une partie de ce qu'ils veulent; ils sont sujets aux passions comme elles, & n'en connoissent que la brutalité; ils demeurent ordinairement dans leur Empire, mais ils viennent sur vos terres selon que cela leur plaît: pour le pouvoir que je viens de vous dire qu'ils ont par eux-mêmes, leurs meres les aident encore du leur, dont ils ne se servent que pour faire du mal.

Il y a environ seize ans que la Princesse de Perse vint au monde; le Destin avertit la Reine Belle-des-belles d'envoyer une de nos sœurs comme à l'ordinaire, & de prendre les mesures si justes, qu'elle pût arriver la premiere; Gracieuse fut chargée de ce soin, & comme elle vouloit en sortir à son honneur, elle arriva au pied du lit de la Reine qui accouchoit: comme elle faisoit les derniers cris, elle reçut Amélie la premiere, & prononça en diligence les dons qu'elle vouloit lui faire; ce fut

la grace , la beauté & tous les agrémens de l'esprit qui peuvent rendre une Princesse parfaite. Ma sœur Disgracieuse arriva aussi dans le moment , elle étoit envoyée par l'ordre de la Reine Laide-des-laides , comme Gracieuse l'avoit été par Belle-des-belles.

Il faut encore que je vous dise que nous sommes toutes jumelles , & que nous avons les noms opposez les unes aux autres , il est vrai qu'il y en a plus de méchantes que de bonnes , ce sont les dernières venues ; c'est ce qui a fait prendre le parti au Destin de n'avoir plus d'enfans ; le dernier est le Temps ; je crois que ma sœur vous l'a dit.

Disgracieuse fut désespérée de voir qu'elle étoit prevenue , & de n'avoir point de mal à faire sur la personne de la petite Princesse , elle dit que si elle voioit un seul homme avant seize ans , elle seroit livrée au plus cruel & au plus laid de tous leurs enfans , qu'elle ne pourroit , sortir de ses mains par aucun pouvoir humain.

Gracieuse dit dans le même moment , qu'il ne pourroit , quoiqu'elle fût en son pouvoir , attenter à sa personne que par sa permission.

Les choses demeurèrent en cet état ; Gracieuse fit semblant de se retirer , pour laisser partir Disgracieuse ; elle s'en alla en effet.

outrée de dépit, c'étoit un coup de partie pour elle : cette Princesse tenoit au cœur de Belle-des-belles & de Laide-des-laides également, l'une pour lui faire du bien, l'autre pour lui faire du mal.

Disgracieuse fit en s'en allant ces réflexions : J'ay dit que si la Princesse voïoit un seul homme avant seize ans, elle tomberoit au pouvoir du plus mechant de nos enfans ; dès qu'elle aura les yeux ouverts, elle en verra sans doute, quand ce ne seroit que son pere que je n'ai pas excepté, & nous ne pouvons manquer par là de l'avoir en notre puissance ; à quoi lui seront bons les dons de Gracieuse dans ce temps-là ? ils ne peuvent servir qu'à la desesperer. Elle partit avec cette espee de consolation.

Mais Gracieuse qui avoit prévu cet inconvenient, quand elle la crut rentrée dans leurs terres, au lieu de revenir dans les nôtres, retourna sur ses pas pour ne pas rendre son voyage inutile ; elle arriva au Palais du Roy de Perse, elle entra dans l'endroit où l'on avoit mis la petite Princesse avec sa Nourrice ; tout le monde étoit endormi, elle la prit & la nourrice aussi, & les transporta avec l'aide des Sylphes dans le lieu le plus desert de toute la Perse, & le plus inaccessible par sa situation ; c'étoit sur le haut d'un rocher au bord de la mer ; elle y bâtit une forteresse dont les

murailles étoient d'une hauteur prodigieuse. Elle ne fit ni portes ni fenêtres par le dehors dans l'enceinte de cette muraille ; elle fit construire le Palais où elle vouloit que la Princesse demeurât enfermée jusqu'à l'âge marqué par notre méchante sœur : pour rendre encore cette forteresse plus sûre , elle mit un fossé large & profond plein d'eau , qui faisoit le tour de la muraille en dehors ; elle donna ordre aux Nymphes qu'elle y envoya , de ne laisser mettre aucunes planches ni bateaux sans les culbuter.

Ensuite elle ordonna aux Sylphes de servir la Princesse & sa Nourrice , de leur donner tout ce qui étoit nécessaire pour vivre , jusqu'à ce qu'il lui plût de les faire sortir. Voilà , je croy , toutes les précautions que l'on peut prendre en pareil cas. De plus , avant que vous soyez venu dans notre Empire , il ne se passoit gueres de jours que Gracieuse n'allât voir si l'on ne cherchoit pas à tromper les Gardes de la Princesse , ce qu'elle faisoit , & ce qu'elle disoit.

Quelques années après que la Princesse fut sevrée , Gracieuse trouva que sa Nourrice lui parloit souvent de sa naissance , elle lui donnoit envie de voir son pere & sa mere , elle lui disoit que , quoiqu'elle ne manquât de rien , la liberté étoit bien douce.

Gracieuse qui craignoit que cela ne donnât envie à la Princesse de s'enfuir, quoiqu'elle crût la chose impossible, songea à lui ôter sa Nourrice, & pour l'empêcher d'aller trouver le Roy, & lui apprendre où étoit sa fille, elle jugea à propos de l'enlever, & de la confier à un sage de sa connoissance qui demeurait dans l'Arabie, elle le pria de lui rendre la vie si douce, qu'elle n'eût rien à regretter.

La Princesse fût d'abord inquiète de ne la point trouver, elle l'appelloit par tout le Palais, mais n'ayant encore que quatre ans, son chagrin fut bientôt passé; elle étoit servie très-exactement par les Sylphes; & comme elle n'avoit point eu, ainsi que vous, de l'eau de vérité dans les yeux, elle ne pouvoit les voir; elle parloit seulement avec eux, elle leur demandoit tout ce qui lui étoit nécessaire, elle étoit servie dans le moment; elle se promenoit, elle lisoit, tout cela avec un peuple invisible; elle croioit qu'elle étoit de même à leur égard; mais comme elle n'avoit jamais été autrement dans ce Palais, elle n'en étoit point surprise; elle se souvenoit cependant d'avoir vu sa nourrice, & de ce qu'elle lui avoit dit de la liberté, elle en soupiroit quelquefois.

Quand les Sylphes la voyoient triste, ils cherchoient à la distraire & à la divertir,
dans

dans le moment une Musique se faisoit entendre au bout du jardin, elle y couroit, le soir c'étoit une illumination dans le Château; un autre jour on lui faisoit des contes, on lui disoit qu'elle sortiroit bien tôt; enfin on a cherché à l'amuser jusqu'à sa quinzième année qui vient d'être achevée.

Mais la Reine a reçu hier un Courier, par lequel elle a appris que les précautions de Gracieuse ont été inutiles, que le Génie Mahoufinaha l'a enlevée, parce qu'un mortel est parvenu à la vûë, c'est pour cela qu'elle envoie Gracieuse au secours de cette Princesse, & que vous allez faire un si grand voyage; nous ignorons encore de quelles ruses elles se sont servies pour y parvenir; la Reine le sçait apparemment, mais elle ne nous l'a pas dit: Gracieuse entretient le Courier, elle a été avec lui pour recevoir les ordres du Destin; la voici qui revient, nous pouvons lui demander si elle ne sçait rien davantage que ce que je viens de vous dire.

Aimable dit à Gracieuse, j'ay appris à Zulma ce qui regarde la Princesse de Perse, c'est à vous presentement, ma sœur, de nous dire comment l'on a pû détruire les précautions que vous avez prises pour sa seureté, & quel est l'homme qui a pû en être vû,

C'est, dit Gracieuse, le Prince Tartare Ormosa dont vous avez entendu parler à ma sœur Agreable, & qu'elle a doié de tant de qualitez propres à se faire aimer & à se faire estimer.

Il faut, reprit Aimable, que vous contiez à Zulma, avant de vous dire sa dernière aventure, ce qui s'est passé à sa naissance, puis qu'il sçait déjà ce que vous fites à celle d'Amasie.

HISTOIRE D'ORMOSA PRINCE DES TARTARES.

PUISQUE vous êtes instruit, dit Gracieuse, de ce qui regarde la Princesse de Perse, & de ce qui est arrivé à sa naissance, il est juste que vous sçachiez aussi celle du Prince des Tartares.

Quand Ermilienne mere d'Ormosa, fut prête d'accoucher, les Cours des deux Reines furent en rumeur pour prendre de part & d'autre des précautions pour doiier cet enfant les premières; Belle-des-Belles choisit ma sœur Agreable pour presider à cette naissance; les brigues de mes autres sœurs pour cette ambassade avoient retardé pour quelques momens le choix de la

Reine; les momens font precieux, sur tout quand vos ennemies font du caractère des nôtres.

Agreable n'arriva que dans le temps qu'Ermilienne venoit d'accoucher, & que ma sœur Méchante s'étoit emparée de son enfant; par bonheur pour Ormosa la Reine étoit grosse de deux enfans, & il n'étoit pas encore venu au monde: ma sœur Méchante suivit sa proie avec celle qui emportoit du lit le premier venu; elle le doûa de toutes les mauvaîsez qualitez qu'on peut imaginer. Ma sœur Agreable comprit par un cri que fit encore Ermilienne, qu'il y avoit un second enfant à venir, elle se tint sous la couverture, & lors que la Reine en fut delivrée, elle le doûa de toutes les qualitez opposées à celles de son frere; elle n'oublia rien de tout ce qui pouvoit le rendre parfait, parce qu'elle ne trouva aucune contradiction; ma sœur Méchante avoit toujours suivi celui dont elle s'étoit emparée: elles s'en allerent l'une & l'autre très satisfaites de leur voyage, en rendre compte à leurs Reines.

Les deux Princes furent élevez ensemble jusqu'à l'âge de connoissance; mais quand ils y furent parvenus, il fallut les separer, l'on craignit avec juste raison que l'antipathie qu'ils avoient l'un pour l'autre

n'eut des suites funestes. La douceur de l'humeur d'Ormosa lui fit prendre le parti de s'éloigner de son frere,

Le Grand Kam, quoi qu'il eut beaucoup d'amitié pour Ormosa, & qu'il eut extrêmement souhaité de se défaire de l'autre, n'osa lui rien dire là-dessus ; parce qu'il craignoit que la preference qu'il lui marqueroit en cette occasion ne lui fût funeste, il consentit à son départ, sur le pretexte de l'envoyer voyager dans ses Etats ; il étoit encore dans ce voyage il y a peu de temps, lors que chassant dans une forest, il trouva une bête qui avoit la tête d'une lionne, & le corps d'une tigresse ; elle étoit couchée à terre ; elle tenoit entre ses deux pattes un miroir ; sa tête étoit appuyée dessus le haut ; elle avoit les yeux fermez & le corps allongé d'une façon à faire croire qu'elle dormoit : le Prince en approcha très près à cheval, elle ne parut point s'éveiller ; il descendit & mit le sabre à la main, la nouveauté de ce miroir entre ses pattes lui donna de la curiosité, il voulut s'en approcher avec précaution, en cas qu'elle fit quelque mouvement.

Mais quelle fut sa surprise ! lors qu'il se trouva à une distance assez proche du miroir pour distinguer les objets qui pouvoient s'y représenter, d'y trouver la figure

de la plus belle personne du monde, d'une façon si naturelle, que l'on auroit crû qu'elle étoit à son miroir ; on la voyoit se promener dans une chambre très magnifique & toute seule ; le Prince eut tout le temps de la considérer ; la bête ne branloit pas : il voulut profiter de son sommeil pour tirer le miroir de ses pattes, ou pour la tuer si elle se réveilleoit ; il mit la main sur le miroir, son sabre étoit dans l'autre ; la bête leva la tête & fit un saut en l'air qui fit perdre toute mesure au Prince pour la frapper. Elle se mit à courir de toute sa force, le Prince la suivit de même ; il arriva au bord d'un étang bourbeux sans l'avoir perdue de vûë, la bête s'y précipita avec le miroir qu'elle avoit mis dans sa gueule ; une force supérieure y jeta aussi Ormosa ; il tomba sans perdre connoissance jusqu'au fonds de cette eau puante, il y trouva une grotte dans laquelle il entra ; une femme assise sur un siege de jonc, le prit par la main, & lui dit : remerciez-vous, Ormosa, de votre chute ; vous n'êtes pas né pour la crainte, écoutez-moi.

Vous devez avoir trouvé la personne que vous avez vûë dans ce miroir, parfaitement belle ; si vous avez assez de courage pour suivre cette aventure, elle sera à vous.

C üj

Ormosa lui répondit, la confiance me manque, Madame, en cette occasion plus que le courage, mais quelque chose qu'il faille faire, vous n'avez qu'à ordonner, quoi que j'aye peu d'esperance du bonheur dont vous me flattez.

Ouvrez cette porte, lui dit-elle, suivez sans rien craindre la route que vous trouverez faite, votre voyage sera long, mais il sera heureux; vous aurez dans votre chemin toutes les choses necessaires à la vie quand vous en aurez besoin, aussi bien vous ne sçauriez plus reculer, vous n'avez plus d'autre voye pour retourner sur la terre: Vous me fâchez, Madame, lui répondit Ormosa, de me faire une necessité d'une chose que j'aurois faite avec plaisir, par le desir de voir la personne que vous me promettez & de vous obéir; mais, Madame, ne puis-je point connoître celle à qui j'ai tant d'obligations, vous le sçauvez, lui dit-elle, de la personne à qui je vous envoie, vous n'avez plus qu'à marcher.

Ormosa ouvrit la porte, il se trouva dans un petit sentier qui lui parut battu, comme s'il étoit fort fréquenté, une lueur sombre l'éclairoit, sans qu'il pût appercevoir d'où venoit cette lumiere; il regarda au dessus de sa tête, il y trouva un nombre infini de petits vers luisans

qui lui marquoient sa route en éclairant.

Il marcha tant qu'il eut de force, & lors qu'il fut obligé de se reposer, il trouva à côté de lui un lit de gazon fait dans la terre, & une table couverte des choses dont il faisoit ses repas ordinaires, il s'assit sur le lit, & la table qui étoit à côté se posa d'elle-même devant lui, il mangea & s'endormit.

En s'éveillant il trouva d'autres mets, il en prit sa provision, en cas qu'il eut besoin dans la journée, & recommença à marcher.

Il marcha pendant trois mois, au bout desquels il apperçut la lumière du Ciel par un trou qui se fit à la terre à trois pas devant lui; il trouva un petit degré par lequel il monta, & lors qu'il fut au haut, il entra dans un jardin qui lui parut magnifique, il suivit une allée au bout de laquelle il vit une femme couchée sur un lit de fleurs; il sentit pour la première fois de l'espérance; il approchoit en tremblant, & regardoit de tous les côtés s'il ne voyoit personne; nulle autre qu'elle ne parut à sa vûe: il arriva enfin jusqu'à l'endroit où elle étoit couchée, & il la reconnut pour la personne qu'il avoit vûe dans le miroir: son premier transport fut si grand, qu'il le porta à se prosterner devant elle; cette personne se réveilla; je

LE MERCURE

crois que vous jugez bien que c'étoit la Princesse de Perse : comme elle n'avoit jamais vû d'homme , sa surprise lui fit faire un cry qui fut entendu de tous les Sylphes que j'avois mis à sa garde , il n'y avoit plus de remede , ils ne pouvoient empêcher que ce malheur ne fut arrivé , & ils ne pouvoient le prévoir.

Ormosa prit la parole , & dit à la Princesse : suis-je assez malheureux , Madame , pour vous avoir déplu en interrompant votre sommeil ? Je ne sçay ce que vous êtes , ni qui vous êtes , répondit la Princesse , je n'ay jamais vû personne ici , j'y suis servie ; l'on m'y parle , mais jusqu'à ce moment aucun objet vivant n'a paru devant moi : Je demeure dans ce Château que vous voyez au bout de cette allée , si vous voulez y venir , vous me ferez plaisir. L'on n'y manque de rien , vous me direz aussi par quel hazard vous êtes ici ; je vous suivrai par tout où vous voudrez , Madame , lui dit Ormosa ; il n'y a qu'une chose sur laquelle il ne seroit pas en mon pouvoir de vous obéir , ce seroit de vous quitter ; tant mieux , lui dit la Princesse , nous nous ennuerons moins quand nous serons deux : j'ai toujours regretté ma nourrice par cette raison. Quoi que le Prince n'entendit rien à tout ce qu'elle lui disoit , il s'en soucioit peu , rien ne pouvoit lui don-

ner d'inquietude , il songeoit en lui-même, l'on m'a promis que je la trouverois au bout de mes peines, & qu'elle seroit à moi ; on m'a déjà tenu parole sur le premier point , sans doute que je ne serai point trompé sur l'autre ; la naïveté avec laquelle la Princesse lui parloit , & la gayeté qu'il lui voyoit dans les yeux, lui faisoit croire qu'il ne lui faisoit pas la même frayeur que dans les premiers momens.

Il arriva avec elle dans le Château, (c'est le même jour que vous êtes venu ici.) J'ai négligé , je l'avoue , dit Gracieuse en adressant la parole à Zulma , depuis ce temps-là toute autre chose que ce qui vous regarde ; c'est ce qui a causé son malheur : Lorsqu'il fut arrivé , la Princesse lui fit toutes les questions que la curiosité donne à une jeune personne à qui tout est nouveau. Ormosa lui apprit son aventure. La Princesse de son côté lui dit que depuis qu'elle se connoissoit , elle étoit dans ce Château , mais qu'elle ne sçavoit pas pourquoi elle y étoit , ni comment elle y étoit venue.

Ma sœur Méchante qui avoit fait tout ce que je viens de vous dire pour conduire le Prince Tartare dans le lieu où je gardois Amésie , quoique par ses droits elle fût en état de l'enlever dans le moment , comme elle me savoit occupée auprès de vous ,

elle aima mieux les laisser quelques jours : elle jugea que leur passion en seroit plus forte , & leur malheur plus grand , lorsqu'elle les separeroit.

Ils y ont été deux jours , la Princesse n'avoit point de soupçon de son malheur par son éducation ; elle n'avoit aucune précaution contre l'amour ; je n'avois pas cru nécessaire de lui en donner seulement l'idée , puisqu'elle ne devoit point voir d'hommes avant le temps qu'elle en auroit eu la liberté , elle se livra sans reserve à la plus violente passion du monde pour ce Prince ; celle qu'il avoit pour elle étoit égale.

Ils étoient ensemble dans le jardin à cueillir des fleurs , lorsqu'un nuage très-épais descendit sur eux : Ormola perdit la Princesse de vûe , elle de son côté se sentit transporter en l'air ; c'étoit le Genie Mahoufmaha qui l'enleva , le Sylphe qui en a apporté la nouvelle , les a suivis ; le Genie a laissé la Princesse dans le pavillon du bois invisible ; il est venu le dire ce matin à la Reine. Et qu'est-ce que le Prince est devenu , dit Zulma à Gracieuse ? Il est demeuré , lui répondit-elle , dans la même place ; le Palais a disparu , car cela doit être dès qu'ils ne servent plus aux desseins pour lesquels ils ont été bâtis ; vous sçauvez après notre voyage ce qu'il lui sera arrivé ; la Reine a chargé ma sœur Agreable , d'en

prendre soin pendant que je serai occupée à tirer la Princesse du lieu où elle est, cela ne sera pas aisé, selon toutes les apparences; Laide-des-Laides y a mis tout son sçavoir pour rendre la chose impossible.

Gracieuse achevoit ces paroles, lorsqu'un Sylphe lui vint dire que tout étoit prêt pour son départ; elle embrassa Aimable, lui dit adieu, & sortit avec Zulma de son appartement; elle monta dans un petit char fort léger que deux aigles invisibles comme eux menoient en l'air; elle fut en un moment au bord de la forêt; cette forêt est située dans une des Îles de Salomon: elle dit à Zulma nous devons nous arrêter ici, il faut que je remarque les lieux, & que je voye entrer le Génie, elle fit arrêter son char sur le haut du plus grand arbre, un nuage fort épais les envelopa, au travers duquel ils ne laissoient pas de voir sans être vûs.

Zulma se voyant seul avec Gracieuse, prit la résolution de lui parler de son amour; comme elle sçavoit jusqu'aux moindres de ses pensées, elle en étoit embarrassée, mais un Sylphe arriva fort pressé, & lui parla long-tems une Langue que Zulma n'entendit point; il demanda à Gracieuse lorsqu'il fut parti, s'il oloit la prier de lui dire ce qu'on lui

venoit d'annoncer , c'est , lui répondit-elle , un Courier de Belle - des - Belles qui me donne une nouvelle commission après celle-cy , avant de rentrer dans nos terres. J'ai envie ; lui-dit-elle , pour vous intéresser davantage à cette commission , de vous conter une histoire qui vous fera connoître la personne que Belle-des-Belles veut favoriser par ordre du Destin.

La véritable raison de Gracieuse pour conter cette histoire fut d'empêcher Zulma de lui parler de son amour, pendant qu'elle étoit obligée de demeurer seule avec lui ; elle n'avoit pas de meilleur prétexte , son respect l'empêchoit de l'interrompre : elle commença ainsi son discours.

HISTOIRE D'ALMANSINE.

D'ATTALIDE, DU VISIR AMULAKI

& D'ACHMET son fils.

SOLIMAN , à présent Empereur des Turcs , à son avènement à l'Empire trouva , outre les richesses de son Predecesseur , un nombre infini de belles femmes dont le Serrail étoit rempli ; celui à qui il succedoit les aimoit passionnément , & on ne pouvoit lui faire mieux sa cour que de lui en amener de nouvelles : tout

le monde sçait que c'est une magnificence dans l'Empire Othoman que le grand nombre de femmes ; outre cette raison , son goût lui portoit.

Ce fut une des premières choses que Soliman fit quand il en fut le maître , que de les voir toutes ensemble pour faire son choix ; Soliman étoit jeune & bien fait , il étoit naturel qu'il eût une grande joye de se voir le maître de tant de beautés ; il ne put cependant se déterminer , il crut que le grand nombre l'avoit laissé dans cette incertitude , il voulut les voir chacune en particulier , mais il se trouva encore plus incertain , il ne sentoît pour elles que de l'admiration qui ne lui donnoit aucun desir,

Il en parla avec surprise à son Grand Visir ; il lui dit : Amulaki , je ne sçaurois comprendre par quelle fatalité parmi le nombre infini de beautés dont le Serrail est rempli , je n'en trouve aucune qui me cause de l'émotion ; je les ay vûes ensemble & en particulier , & je ne puis déterminer mon choix , tant elles me sont indifférentes ; Seigneur , lui répondit Amulaki , il en faut chercher d'autres , & j'en prendrai le soin avec plaisir. J'ay entendu dire , répondit Soliman , que vous avés une fille parfaitement belle , je veux la voir demain ; vous l'aimés : c'est le plus grand bonheur

qui lui puisse arriver & à vous aussi si elle peut me plaire.

Amulaki n'osa lui répondre, & quand il eut osé le faire, sa surprise l'en auroit empêché ; il étoit bien éloigné de penser que c'étoit un bonheur pour lui, il aimoit sa fille avec une passion demesurée, il auroit fallu renoncer à la voir, c'est ce qu'il ne pouvoit envisager ; il s'en retourna chez lui fort triste, il n'avoit d'enfant qu'elle & un fils nommé Achmet : sa tristesse étoit si marquée sur son visage, que son fils qui l'alloit recevoir à la porte lui en demanda la cause.

Je suis perdu Achmet, lui dit-il, si vous ne trouvez un expédient pour me tirer de l'embaras où le Grand Seigneur m'a jetté.

Je suis si jeune, lui répondit Achmet, qu'il n'est pas vrai-semblable que je vous puisse être utile dans une affaire où votre esprit & votre expérience ne vous auront pas servi : n'importe, lui dit-il, donnez-moi votre avis : vous êtes plus de sang froid que moy.

Soliman, continua le Visir, n'a trouvé aucune de ses femmes à son gré, il a entendu dire que votre sœur est belle, il veut que je la lui mene demain.

Et bien, Seigneur, lui dit Achmet, il n'y a pas de quoi se désespérer ; vous

pensés , lui dit-il , comme le Sultan pense lui-même , mais pour moy je suis fort éloigné du sentiment de l'un & de l'autre ; si le Sultan ne trouve pas votre sœur plus aimable que les autres , je la perds , & je l'aime ; les femmes qui sont une fois dans le Serrail , qu'elles seryent au plaisir du Sultan , ou qu'elles lui soient indifférentes , elles n'en sortent jamais : si votre sœur lui plaît aujourd'hui , au peu de goût que je lui vois pour les femmes , il en sera aisément dégoûté : j'aurai cependant perdu ma fille , & je l'aime plus que ma vie.

Seigneur , lui dit Achmet , puisque votre vie y est attachée , il faut bien se garder de la lui mener ; mais voyés à quel peril vous vous exposez : le Sultan est jeune , il vous demande ma sœur , peut-être que l'idée qu'il s'en est faite sur un recit imaginaire , ou sur ce qu'il vous a entendu dire à vous-même de sa beauté , l'a déjà rendu amoureux , c'est vraisemblablement ce qui l'empêche de sentir du goût pour une autre. Je ne prétends pas , mon fils , lui refuser ma fille ; mais je voudrois trouver un expedient , qui sans fâcher le Sultan , me la pût conserver ; autre que vous & moy ne l'a vuë , voyons ce que nous pouvons faire sur ce pied-là.

Seigneur , lui dit Achmet , il en faut

supposer une autre sous son nom , vous pouvez aller chés un de nos Marchands qui vient d'arriver de l'Isle de Chio , il a amené , à ce que l'on dit , les plus belles Esclaves qu'on puisse voir ; vous en choisirez une , vous l'instruirez ; elle aura autant de raison que vous de garder le secret : elle sera trop flatée de l'honneur à quoi vous la destinez pour craindre aucune indiscretion de sa part , vous lui ferez mettre les habits de ma sœur , vous la menerez voilée comme il est dans l'ordre ; aucun de vos Esclaves ne le pourra savoir ; à l'égard du Marchand , il croira aisément que c'est pour vous que vous l'achetés : rien ne sçauroit découvrir votre tromperie , si vous faites valoir au Sultan le sacrifice que vous lui faites par l'extrême amitié que vous avés pour ma sœur , & que vous lui demandiez en grace de vous la rendre si elle ne lui plaît pas , ce seroit la seule chose que vous auriez à craindre de l'indiscretion de cette personne , qu'elle ne parlât , si le Grand Seigneur n'avoit pas pour elle les preferences à quoi elle s'attendra ,

Amulaki approuva tout ce que lui disoit son fils , il lui laissa le soin de choisir celle qu'il trouveroit la plus belle ; Seigneur , lui dit Achmet , je suis trop jeune pour que l'on me montre des Esclaves
aussi

aussi cheres. Le Marchand sçait que je suis votre fils , mais il sçait aussi que je ne dois pas encore avoir des femmes à moi , il faut même lui dire que c'est pour vous , & qu'il vous les amene les unes après les autres ; je vous en charge , lui dit Amulaki , & je vous attends l'un & l'autre dans l'appartement au bout du jardin : j'y ferai seul.

Achmet alla trouver le Marchand , & lui dit la volonté du Visir , il la reçut avec respect , il choisit les quatre plus belles Chiottes qu'il eut achetée pour les lui amener : Achmet lui montra le chemin , & elles arriverent avec le Marchand dans l'appartement où le Visir les attendoit.

Il leur fit lever leurs voiles, il les trouva en effet très-belles; une des quatre se mit à pleurer si amèrement quand elle entendit que le Visir la marchandait pour lui, qu'il lui en demanda la cause, le Marchand prit la parole & lui dit : Seigneur , que cela ne vous surprenne point , cette fille est belle comme vous voyés infiniment au-dessus des autres ; elle le seroit encore davantage, sans les chagrins que lui donne sa condition : mais quand elle aura eu le bonheur d'être icy quelque tems , qu'elle fera reflexion à l'honneur que vous lui faites , son humeur changera & sa beauté sera encore plus parfaite.

D

Pendant que le Marchand parloit au Visir, Achmet avoit toujours eu les yeux sur l'Esclave affligée, il la trouvoit d'une beauté admirable, ses pleurs l'attendrissoient encore, & quelques regards qu'elle jettoit sur lui achevoient de le desesperer en songeant qu'elle alloit être menée dans le Serrail : les momens étoient si chers, qu'il n'osoit rien dire à son pere pour l'en détourner ; de plus il sentoit bien que cela seroit inutile ; c'étoit lui-même qui lui en avoit donné l'idée, quelle apparence y avoit-il de le persuader d'en acheter une autre ; la difference de beauté étoit trop grande, & quand l'Esclave n'auroit pas été destinée au Sultan, elle n'auroit pas été pour lui.

Il étoit dans ces reflexions lorsque le marché se conclut & se paya. Amulaki prit cette Esclave par la main & l'emmena avec lui ; Achmet demeura sans mouvement & sans voix : l'Esclave lui jeta un regard en partant, qui dans une autre situation l'auroit fait mourir de plaisir, il étoit si marqué, qu'il ne pouvoit mettre en doute qu'il lui avoit fait la même impression qu'elle avoit faite sur lui.

Les cris & les pleurs redoublerent dans le jardin en s'en allant, Achmet les entendit, ses larmes coulerent aussi, & sans songer qu'il n'étoit pas dans le lieu où il

avoit accoutumé de passer la nuit , il y demeura accablé de douleur & de tant de différentes pensées , qu'il n'y eut que le jour qui l'en fit appercevoir ; il songea que c'étoit le moment où le Visir alloit mener l'Esclave au Sultan ; il courut à la maison de son pere esperant de la voir encore en passant : il fut desesperé d'apprendre qu'il étoit parti avec sa sœur ; on lui dit en même tems qu'on lui avoit fait esperer qu'il la rameneroit bien-tôt : cette parole donna un moment de consolation à Achmet , il se flata que le Sultan ne seroit pas plus touché de sa beauté qu'il l'avoit été des autres , qu'il la rendroit à son pere , qu'elle reviendrait avec lui , qu'il lui demanderoit , & que son pere ne lui refuseroit pas.

D'un autre côté l'extrême beauté d'Almansine (c'étoit le nom de l'Esclave) le faisoit aisément changer de pensée.

Le retour de son pere peu de tems après seul & très-gay lui ôta toute esperance.

Que je vous suis obligé Achmet , lui dit le Visir , le Sultan malgré les pleurs d'Almansine la trouve parfaitement belle , je l'ai laissé avec elle , il en est charmé.

Quel discours pour Achmet ! il en perdit connoissance ; je le laisse pour quelque tems aux soins que l'on prend pour le faire revenir , pour vous dire ce qui

D ij

se passoit dans le Serrail pendant ce tems-là.

Amulaki , comme vous sçavés , emmena son Esclave , sans songer qu'il laissoit là son fils & qu'elle se desesperoit. Il étoit trop occupé du dessein qu'il avoit pour le lendemain pour voir ni entendre autre chose ; il la mena droit à sa fille & lui dit , voilà une Esclave que je viens d'acheter pour le Sultan ; je veux lui mener demain après avoir fait l'Ablution & la Priere du matin : faites-luy essayer vos habits pour voir celui qui lui convient le mieux ; je la veux presenter au Sultan plus convenablement habillée : il ne dit point à sa fille qu'il la supposoit à sa place.

Le lendemain à l'heure marquée le Visir vint chercher Almanzine dans la chambre de sa fille , il la mena dans la sienne pour lui parler en particulier , il lui dit , je vous ay achetée , Almanzine , pour le plus grand Empereur de l'Europe & de l'Asie , votre beauté & vos pleurs m'ont touché : j'ai poussé la bonté que j'ai pour vous jusqu'à dire au Sultan que vous étiez ma fille pour vous attirer plus de consideration de sa part ; je lui ay même demandé de vous rendre à moi si vous étiez assés malheureuse pour ne lui pas plaire ; vous pouvez compter qu'il n'y a rien que je ne

faſſe pour adoucir votre condition , que vous me paroiffés ſupporter avec tant de peine , la marque de bonté que je vous donne me coûteroit la vie & à vous auſſi, ſ'il pouvoit penetrer que je ne lui-ay pas dit votre véritable condition ; vous devés donc ſoutenir ce que je lui ay avancé , vous paſſerés aiſément pour ma fille auprès de lui , puisqu'il n'y a que moi qui l'ai vûe , & que je vous preſente ſous ſon nom.

Le diſcours du Viſir loin de calmer les pleurs d'Almanſine , les augmenta , quoi- qu'elle fût deſeſpérée de ſe croire à lui , l'impreſſion que lui avoit faite Achmet, qu'elle avoit connu pour ſon fils par les diſcours du Marchand, lui donnoit quelque conſolation d'être au moins dans le même lieu que lui ; le Serail & l'honneur auquel on la deſtinoit , lui ôtoient toute eſperance de le revoir jamais.

Elle partit ſans répondre & ſe laiſſa conduire devant le Grand Seigneur. Après les premiers diſcours , elle entendit le Sultan qui diſoit au Viſir qu'il la gardoit , & qu'il la vouloit mener lui-même dans le Serail , qu'il la trouvoit parfaitement belle, malgré ſes pleurs qui n'avoient point ceſſé ; le Sultan la croyant fille du Viſir , la traitoit avec plus de conſideration , que ſ'il eût connu ſa véritable condition ; il ne fut pas

choqué de la voir pleurer , ne doutant pas que ce ne fut même la première chose qu'il lui dit : Je ne suis pas surpris de votre affliction , elle me donne seulement du chagrin par rapport à vous ; je me flatte qu'elle finira bientôt , & je vous le demande.

Non , Seigneur , lui dit Almanzine , j'ai trop de sujet d'être affligée , pour que mes pleurs aient une fin. Quel en est donc le sujet , lui dit le Sultan ? Je pleure , lui répondit-elle , votre malheur & le mien. Je ne m'en connois point , dit le Sultan , puisque vous êtes à moy ; & vous m'allez sans doute dire le vôtre , auquel je prendrai part ; je souhaite qu'il dépende de moi de le faire cesser.

Seigneur , dit Almanzine , ce que je regarde comme un malheur pour vous , c'est de n'avoir point d'autre idée de l'amour que le commandement ; & ce qui fait le mien , c'est que je pense très-différemment ; je regarde l'amour tel qu'il doit être ; ce n'est point l'autorité qui donne les préférences flatteuses , c'est le cœur ; vous ne pouvez jamais sçavoir si vous plaisez , il suffit que l'on vous plaise ; vous ne connoissez point par conséquent le plaisir d'être aimé , sur tout quand on peut craindre de ne l'être pas ; rien ne sçauroit vous traverser , ni vous ôter la personne que vous

avez choisie ; car l'on ne peut pas dire que vous l'aimez , puisque vous ne la connoissez pas , votre seule volonté décide de ses complaisances.

Vous en sçavez beaucoup , dit le Sultan en l'interrompant , pour une fille qui ne doit avoir vû d'hommes que son pere ; je crains que le Visir par la complaisance & l'amitié aveugle qu'il m'a dit lui même qu'il avoit toujours eu pour vous , ne vous aient laissé l'occasion de vous instruire aux dépens de son honneur & de mon bien.

Non , Seigneur , dit Almanzine , le Visir n'a aucune part à mon éducation ; je ne suis point sa fille , comme il a voulu vous le faire croire ; il m'acheta hier d'un Marchand qui vient de m'amener de l'Isle de Chio ; il m'a fait prendre les habits de sa fille , pour me procurer le bonheur de vous plaire , & pour m'attirer sous son nom plus de considération de votre part , à ce qu'il m'a dit.

Sa tromperie lui coûtera la vie , lui dit le Sultan ; mais ma colere ne tombera pas sur vous ; votre sincerité & votre beauté ne vous doivent donner aucune inquietude ; vous me direz sans doute avec la même franchise , par quel hasard à votre âge vous connoissez si bien l'amour , & par quelle raison vous m'en avez parlé avec

tant de précipitation, sans me donner le
tems de vous faire voir mes sentimens,
qui sont peutêtre très-differens de ceux
que les Sultans ont 'ordinairement. En
achevant ces paroles il la fit asseoir auprès
de lui.

Almansine commença son discours, &
lui dit, &c.

Pour le mois prochain.





POESIES, ENIGMES, CHANSONS.

LA TOILETTE DE VENUS.

CANTATE.

BEL Astre de la Nuit , arrête ton flambeau
 Sur l'Isle de Cithere ,
 Vien seul estre témoin d'un spectacle si beau.
 Au fond d'un bois gardé par l'ombre & le mystère
 Venus dort sur un lit que Flore a préparé :
 Les Zephirs sur son sein folârent à leur gré :

Le repos lui prête des armes ,

Il répand sur ses charmes

Un doux air de langueur du grand jour ignoré :
 Ses traits moins animés ont des forces nouvelles,
 Elle semble en dormant appeller les Plaisirs ,
 En voyant tant d'appas , ses compagnes fidelles
 Les Graces même ont des desirs. .

Craignés, jeunes Amours , d'éveiller votre mere,

Volés doucement dans ces lieux ,

Joignés-vous aux Zephirs , & d'une aîle legere

Augmentés de ces bois le frais delicieux :

Volés sans bruit , craignés d'éveiller votre mere ,

Son repos vous est precieux ,

Tout votre empire est dans ses yeux.

Et vous , oyseaux , dormés plus tard sous ce
 feuillage ,

E

Ne chantés pas le lever du Soleil ,
Venus repose en ce bocage ,
Pour commencer vos chants attendés son réveil.
L'ombre fuit , & déjà l'épouse de Céphale
Aux portes d'Orient voit briller sa Rivale ,
Le Soleil qui la suit recommence son tour ,
Et va rendre aux mortels les soins avec le jour ,
Déjà pour le lever de Venus tout s'apreste ,
Les Graces en habit de feste
Elevent un autel & superbe & galant ,
Où la Beauté suprême
Se doit en s'éveillant
Rendre hommage elle-même.
On voit de tous côtés accourir les Amours
Pour offrir leur secours.
L'un tient cette glace fidelle ,
Qui ne reproche rien à la Belle immortelle ,
L'autre assortit des nœuds de rubis & de fleurs ,
Un autre en l'essayant apporte la ceinture ,
Tissu misterieux plus fort sur tous les cœurs
Que la plus brillante parure ,
Mais le Ciel s'embellit, on sent un air plus doux ,
De cent nouvelles fleurs la terre est émaillée ,
Amours , aprochés-vous ,
Venus est éveillée.
Les Ris , les Jeux , les Graces sont autour ,))
Et preparent leurs soins pour la mere d'Amour ,

Grâces , qu'allés-vous faire ?

C'est un soin téméraire

De parer la Beauté :

Un éclat emprunté

Lui nuit au lieu de plaire.

Venus n'a qu'à sourire ,

Et l'Univers soupire :

Souvent même un regard

Qu'elle jette au hazard.

Suffit pour son Empire.

Cependant il est temps de quitter ces climats ,

Déesse , vous devez votre présence au monde ,

Choissies avec tant d'appas

Qui vous voulés des Dieux de la Terre ou de

l'Onde.

Partés , & donnés des fers

Au puissant Dieu de la Thrace :

Qu'en faveur de l'Univers

Vos yeux lui demandent grace.

C'est trop laisser son grand cœur

Dans les bras de la Victoire ,

Acquies pour son bonheur

Les promesses de la gloire.





A Madame la Comtesse de . . .

EPIQUE.

NEuf fois la Lune a parfait son grand tour ,
 Depuis qu'he las ! ne vous ai fait ma cour ;
 Triste , je crains qu'une si longue absence
 N'ait près de vous renom de negligence ,
 Bien que jamais tel soupçon ne dût choir
 Sur tout mortel qui de l'heur de vous voir
 Peut profiter : j'ai pourtant des allarmes ;
 Ouy , votre esprit quoique brillant & fin
 Ne connoît pas , je gage , encor ce gain ,
 (Car il sçait tout hors le prix de ses charmes)
 Ainsi peut être il me condamne fort ,
 Et c'est la regle , absens ont toujours tort.
 Supposant donc que me trouvés coupable ,
 Je me suis dit : par un tour favorable
 Voicy comment faut me justifier ,
 Et du succès ne dois me défier
 Prés d'une Dame & bonne & gracieuse ;
 Sans la vexer d'une excuse ennuyeuse
 Il faut gagner son esprit par son cœur ;
 Pour obtenir que son courroux se passe ,
 Si par hazard elle m'a fait l'honneur
 De se fâcher , prions-la d'une grace ,

Elle oubliera couroux en ce moment ,
 Et me voudra protéger promptement.
 C'est là , dit-on , le secret infaillible
 De l'appaiser ; dans son ame sensible
 Tout sentiment reçoit distraction
 Par sa bonté l'unique passion ,
 Le seul penchant chés elle incorrigible.



sur une Jalousie.

Lorsque dans mon impatience
 Je cours chés toy pour revoir tes beaux yeux ,
 J'apprens que mon Rival jouït de ta presence
 Et te possède en d'autres lieux ,
 Mon ame à mes soupçons cede sans résistance ,
 Un mouvement jaloux de ma raison vainqueur
 S'éleve aussi-tôt dans mon cœur ,
 Je te crois dans ses bras , je crois qu'à ses ten-
 dresses
 Répondent à l'envy tes brûlantes caresses ,
 Je vois ta folle ardeur prevenant ses desirs ,
 Juge de mes tourmens je comptois tes plaisirs ;
 Mais lorsque ton retour dissipant mes allarmes
 A mes sens éperdus rend leur tranquillité ,
 Le plaisir de te voir me montre dans tes charmes
 Mon injustice & ta fidélité.

54 LE MERCURE

Le mot de la premiere Enigme du mois
passé est *la Balance* ; & le mot de la se-
conde est *l'Hermine*.



PREMIERE ENIGME.

D'Un pere lumineux je suis la fille obscure ,
Incertaine dans mon allure
Je m'élève pourtant sur la route des Cieux ;
Souvent aimé , par fois haï dans la Nature ,
Mon pere réjouit les yeux
Quand je les blesse moi. Dès que je me dévoye
De mon triste chemin
Je fais pleurer ceux qui sont dans la joye.
Si l'on me sent dans un festin ,
Je gueris de l'intemperance.
Un des quatre Elemens ne va jamais sans moy ;
Dans son Palais le plus grand Roy
Peut jusques dans sa chambre éprouver ma puis-
sance.

5 SECONDE ENIGME.

Nous devons la naissance & le merite aux
Dames
Presque jumeaux dans un seul jour,
Mille freres pareils se montrent à leur tour :
Quelquesfois les plus laides femmes,

**THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.**

**ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.**

Gracieusement.

Air à

Boire.

Versés... du vi oi



...son Ne craignés pas qu'il ne's



NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

D'A O U S T.

35

Nous font très beaux : nous n'avons point de
sœurs,

Mâles , nous n'avons point de pères

Et cependant bien de nos meres

Ont des maris. Nos teints sont de toutes cou-
leurs ;

Mais ce qu'on ne voit gueres

Dans les autres enfans

Notre mere est souvent par nous mêmes parée,
Et plus souvent encor nous parons ses galans.

Nous vivons peu. Notre durée

Est de trois mois au plus : dès qu'on sent les fri-
mats,

Ainsi que les jardins , nous perdons nos appas.

A I R A B O I R E.

Versés , versés du vin , versés , jeune Silvie ,
Ne craignés pas pour moy cet aimable
poison,

Ne craignés pas qu'il m'ôte la raison ,

Vos yeux charmans me l'ont déjà ravie.

Versés , versés du vin , versés , jeune Silvie.



E iiii



VAUDEVILLE DE LA TESTE NOIRE.

Petite Comedie du Théâtre de Francisque.

G Arçons, qui craignés que l'histoire
Ne vous mette au rang des Coucous,
Logés-vous à la Tête-Noire,
Il ira peu d'Amans chés vous.

Financiers, chasseurs de Pucelles,
Vous n'avez qu'à sonner du cor,
On fait venir les plus cruelles
Quand on loge à la Tête-d'Or.

Il faut qu'au vin on se retranche
Dès qu'on sent venir ses vieux jours ;
Amans, jamais la Tête-Blanche
Ne fut l'Enseigne des Amours.

ARLEQUIN au Public.

Messieurs, donnés-nous la victoire,
Que votre esprit soit indulgent ;
Faites-nous pendant cette Foire
Loger à la Tête-d'Argent.





NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES BEAUX ARTS.



N a fait à Florence une nouvelle Edition du Tasse, où il y a beaucoup de Pièces de cet Auteur qui n'avoient pas encore paru.

Jean Neaulme Libraire à la Haye vient d'imprimer deux Volumes in 12. avec figures, sous ce titre, *Les Amans heureux & malheureux, ou les faveurs & les disgrâces de l'Amour*. C'est une huitième Edition, qu'on dit estre fort bien écrite.

Le premier Juillet le sieur Faustin Crispolti de Perouse, nouvel Auditeur de Rotte, soutint à Rome, dans la grande Salle de la Chancellerie Apostolique, une loy tirée, *ex Capitulo, omnibus, de Clerico venatore*, contre laquelle les sieurs de Gamache François, Horrera Espagnol, & Coyre Romain, tous trois Auditeurs de Rotte, disputèrent en présence de 29. Cardinaux.

Le nouveau Pape a fait acheter la belle Bibliothèque d'Isoldi, pour le prix de laquelle il a fait payer dix-neuf mille écus comptant, & les ordres sont donnez pour la transporter au Vatican.

Abregé Chronologique de l'Histoire de France de Mezeray, nouvelle Edition, revüe sur la première, imprimée à Paris en 1698, corrigée pour le stile, & augmentée sur les dernières Editions revûes par l'Auteur, &c. A Amsterdam, chez Steenhouver 1721, in 12. 9. vol.

L'Academie *Del Cimento* a fait imprimer à Naples, des Essais d'Experiences sous ce titre: *Saggi naturali d'Esperienze dell' Accademia del Cimento.*

Le fameux Poëte Gigli, qui s'étoit retiré à Rome, à cause de quelques Pièces satiriques qu'il avoit publiées contre l'Academie *della Crasca*, a obtenu du Grand Duc de Florence, la liberté de retourner à Sienne sa patrie.

Le sixième Juin dernier il y eut à Lisbonne une conference dans l'Academie Royale de l'Histoire, à laquelle le Roy se trouva *incognito*: le Comte d'Ericeyra y prononça un discours très éloquent sur l'Exal-

tation & les grandes qualitez d'Innocent XIII. Cette Academie n'ayant pas paru suffisante pour occuper le grand nombre de Scavans de ce Royaume, Sa Majesté a encore accordé depuis peu des Lettres Patentes pour l'érection d'une nouvelle Academie Problematique : elle ne doit s'assembler que le dernier de chaque mois ; & comme toutes les questions Problematiques, à la reserve des Problemes de Geometrie sont de son ressort, la ptemiere Conference qui y fut tenuë le 30 du mois de May dernier ; fut employée à determiner, lequel étoit le plus grand d'*Alexandre qui a conquis le monde, & de Diogene qui le méprisoit.* Le Docteur Clement Rodriguez Montanha, Frere Conventuel de l'Ordre de Saint Jacques, & Commissaire de l'Inquisition, disputa pour le Conquerant, & le Docteur Paul Soares de Gama, un des grands Jurisconsultes du Royaume, deffendit le Philosophe : l'un & l'autre se servirent d'argumens si forts & si convaincans, que la question demeura indecise comme auparavant, ce qui fait assez voir que ces Academiciens veulent apparemment se renfermer scrupuleusement dans les bornes prescrites par leur institution. Le reste de la seance se passa à réciter plusieurs Pieces de Poësie Latine & Portugaise, qui sont les deux seules Langues admises

dans cette Academie, & à lire les Statuts qui en reglent la discipline. Avant que de finir la seance, Don Etienne de Lis-Velho, Secrétaire perpetuel, tira au sort les noms des Orateurs de la Conference du 31 Juin, & on leur donna pour Probleme cette question de Politique, *s'il étoit plus utile à l'Empire Romain de conserver la Ville de Carthage, que de la détruire*, & pour sujet d'un Poëme Heroïque, *l'Exaltation du Cardinal Conti au Pontificat*.

Le Mercredy 6 Août l'Academie Royale des Sciences à Paris, fit élection à la maniere accoutumée de plusieurs Academiens pour remplir les places vacantes par mort ou par mutations.

M. l'Evêque de Frejus, Precepteur du Roy, de l'Academie Françoisé, fut élu honoraire à la place vacante par la mort de M. le Marquis Dangeau.

M. de Valincourt Secrétaire general de la Marine, de l'Academie Françoisé, fut aussi élu honoraire à la place vacante par la mort de M. le Chevalier Renau.

M. Bénard de Rezé, à celle d'Associé libre, vacante par la mort de M. de Montmort.

M. d'Anty d'Isnard est monté à la place d'Associé Chimiste, vacante depuis que M. Lemeris est monté à la place de Pensionnaire Chimiste.

M. de Beaufort à celle d'Adjoint Geometre, vacante depuis que M. l'Abbé Terrasson est monté à celle d'Associé Geometre.

M. l'Abbé Moullier à celle d'Adjoint Mechanicien, vacante par la mort de M. Marius.

Tous ces nouveaux Academiciens ont pris séance le Mercredi 13 Août.

Le Lundy 18 Août, M. Languet de Gergy Evêque de Soissons, fut reçu à l'Academie Françoisè, à la place de M. d'Argenson Garde des Sceaux; il fit un discours fort éloquent, auquel M. Mallet Directeur de cette Academie répondit. L'assemblée étoit fort nombreuse, & honorée de la présence des plus grands Seigneurs de la Cour. M. de la Motte y lut deux Poèmes qu'il a composés pour la convalescence du Roy, dont l'un est une traduction du *Te Deum*. M. Danchet termina la séance par une Idylle sur le même sujet, qui fut extrêmement applaudie.

De Paris.

Nous avons parlé dans le precedent Mercure des *Memoires de la Province de Champagne*, &c. par M. Baugier, imprimez à Chalons, chez Bouchard, & qui se vendent à Paris chez

Cailleau en 2. vol. in 8°. mais nous n'avons parcouru que le premier volume, dans lequel même nous avons négligé une singularité remarquable, *qui, selon l'Auteur, ne peut paroître fabuleuse qu'à ceux qui n'ont point été à Troyes, ou qui y ayant été n'ont point fait attention à cette merveille; c'est qu'il n'entre point de mouches dans la Boucherie. Elle est néanmoins fort grande, & il y a dans la saison une très-grande quantité de Mouches aux environs de ce bâtiment. Quelques-uns, dit M. Baugier, attribuent ce prodige à un Talisman, d'autres aux prières de l'Evêque S. Loup.*

Dans la seconde partie, en parlant de l'Abbaye de S. Nicaise de Reims, l'Auteur remarque une autre singularité qui vaut bien celle des mouches, dont l'entrée est interdite dans la Boucherie de Troyes. C'est à l'égard d'un des pilliers, ou arc-boutans, des plus gros de l'Eglise de cette Abbaye, qui aide à soutenir le clocher, *on voit distinctement, dit-il, ce pilier trembler au son d'une des cloches: mais si elles sonnent toutes ensemble le pilier ne tremble point.*

Au sujet de l'Abbaye de Clairvaux, le plus considérable des 160 Monastères que S. Bernard ait fondés, l'Auteur dit que lorsque l'Abbé vient à mourir, l'Office Divin cesse jusqu'à l'élection d'un autre

Abbé : mais que pour n'être pas privés, d'entendre la Messe , on fait venir des Religieux de Cîteaux pour la célébrer. Il remarque encore que chaque Religieux Prêtre de Clervaux a son Autel particulier pour la dire , n'étant pas permis à deux Prêtres , de dire dans un même jour, la Messe sur un même Autel ; & on prétend qu'on suit en cela l'ancienne Discipline de l'Eglise.

La seconde Edition des Lettres d'Héloïse & d'Abailard , mises en Vers François par M. de Beauchamp , paroît augmentée d'une Lettre d'Héloïse , & de quelques autres ouvrages. Elle se vend chez Collombat , rue S. Jacques au Pelican.

L'Auteur dit dans sa Preface qu'il avoit dessein de donner l'Histoire d'Abailard & d'Héloïse , & d'y insérer leurs Lettres. *Le Libelle qui en porte le titre , dit-il , ne m'en auroit point empêché ; il est si mal écrit & plein de tant de faussetés , grossièrement tissées , que je n'aurois rien risqué de travailler après un pitoyable Ecrivain. Il y auroit même eu de la justice de vanger ces illustres malheureux ; mais malheureusement pour le Public , M. de Beauchamp n'a pas assez bonne opinion de sa plume , & il s'en tient aux Lettres , qu'il donne*

comme un coup d'essai. Si cet avertissement est bien sincere , l'Auteur ne se donne pas un petit éloge. Il n'a point suivi l'original Latin , parce , dit-il , qu'en 1687. M. le Comte de Bussi , & en 1695 M. . . . ne s'y sont point assujettis , & qu'ils s'en sont bien trouvés.

Dans une Lettre écrite à l'Auteur , immédiatement après la Preface , on se plaint de la critique d'aujourd'hui , c'est à dire , de cette critique sans règle & sans mesure , qui s'étend indistinctement sur tous les Ouvrages qui paroissent , bons ou mauvais. C'est un livre nouveau ; à Dieu ne plaise qu'on le lise ; on n'y trouveroit ni stile , ni pensées , ni sentimens. C'est une nouvelle Piece , on ne veut point la voir , ou l'on n'y va que dans le dessein de la siffler dès la premiere fois. On traite de gens de l'autre monde ceux qui l'écoutent & qui veulent la connoître avant que d'en juger. C'est un tel qui l'a faite , cela suffit , elle ne vaut rien. C'est aujourd'hui véritablement que personne n'a d'esprit que nous & nos amis. Un autre écueil d'autant plus dangereux qu'il est presque inévitable , c'est la trop grande complaisance. Un jeune homme entre dans le monde , il a de l'imagination , du génie même ; on applaudit à ses premieres saillies , & qui souvent ? des personnes plus capables de juger de sa
bonne

Bonne mine , que de ses ouvrages ; si la raison ne vient à son secours , son esprit est la dupe de sa vanité : il a cherché à plaire , on le flatte qu'il a réussi ; le voila perdu. Il passe rapidement de la Chansonnette à la Tragedie. Cette Lettre contient encore l'éloge de feu M. l'Abbé de Chaulieu , si connu par ses excellentes Poësies. Venons à notre Extrait.

Une Lettre qu'Abailard écrivoit à un de ses amis , dans laquelle il lui faisoit le detail de ses malheurs , tomba entre les mains d'Heloïse , & lui donna occasion de faire des reproches à Abailard de son insensibilité , & de se plaindre qu'il préféreroit les droits de l'amitié à ceux de l'amour. C'est à peu près le sujet de la premiere Lettre & des deux autres qui la suivent.

Premiere Lettre d'Heloïse.

Deviez-vous pour calmer des disgrâces legeres,
Faire un si long recit de toutes nos miseres ?
Non ; vous portez trop loin le zele & l'amitié ;
Cruel , & l'amour seul vous trouve sans pitié
Quelles reflexions vinrent troubler mon ame
Je sentis tout à coup ressusciter ma flame.
Ces transports si long-tems retenus dans mon
cœur ,

F

66 LE MERCURE

Plus forts que ma vertu , reprirent leur vigueur.
 Dans mes yeux agitez on lisoit ma tendresse ;
 Toutes mes actions annonçoient ma foiblesse.
 Même au pied des Autels trop pleine de mes feux,
 De profanes soupirs se mêloient à mes vœux.

Un portrait de l'absence adoucit la rigueur ,
 Sa douce illusion passe des yeux au cœur ;
 Et l'amour dans ses traits renouvelle sans cesse
 La Maîtresse à l'Amant , l'Amant à la Maîtresse ,
 De cette erreur flatteuse on aime à s'occuper ,
 Et sans oser se plaindre, un cœur se sent tromper ,
 Mais bientôt le retour détruit cette imposture ;
 Ce phantôme charmant , cette aimable peinture,
 Quand l'objet de nos vœux vient finir nos dou-
 leurs ,

N'est plus qu'un peu de toile & qu'un peu de
 couleurs.

Une lettre plus vive & toujours animée
 Nous découvre le cœur de la personne aimée :
 Elle parle ; on y voit ses moindres mouvemens ,
 Ses craintes , ses desirs , & ses empressemens.
 Interprete éloquent , une lettre rassemble
 Tout ce quise diroit si l'on étoit ensemble ;
 Quelquefois plus hardie, elle sert mieux nos
 vœux ,

Et l'austère pudeur y contraint moins nos feux.

Heritieres d'Adam , coupables comme lui ,
 Notre cœur a besoin de secours & d'appui :
 Et nous tachons , hélas ! sexe foible & fragile ,
 Un trouble dévorant sous un dehors tranquille ,
 Tantôt enfans de haine , & tantôt de l'amour ,
 La grace & le peché triomphent tour à tour.

Lorsque je vous perdis , je n'avois que vingt ans ,
 Je recevois par tout des vœux & de l'encens ,
 J'avois de la beauté ; la jeunesse riante
 Répandoit sur mon teint une fraîcheur naissante ,
 Un naturel heureux , un esprit cultivé ,
 Des biens, de la naissance, un cœur grand , élevé
 J'étois telle en un mot qu'il faut être pour plaire ,
 Et je pouvois changer sans paroître légère ;
 Cependant vous sçavez que fidelle à ma foi ,
 De votre volonté je me fis une loi ,
 On me vit aux Autels victime obeissante
 Consacrer ma jeunesse , & remplir votre attente.
 Pourquoi libre vous même, eûtes-vous la rigueur
 De disposer de moi ? Doutiez-vous de mon cœur ?
 Craigniez-vous qu'un rival plus tendre & plus
 aimable

N'allumât dans mon sein une flâme coupable ?
 C'est ainsi que pensoit mon Oncle furieux ,
 Quand il osa tramer son complot odieux ,

Il crut que de mon sexe imitant la foiblesse ;
 Le vôtre étoit l'objet de toute ma tendresse.
 Ton crime est inutile , Oncle dénaturé ;
 En vain , Barbare , en vain tu l'as défiguré ;
 Abailard dans dans mon cœur fera toujours le
 même ;
 Ce que j'aimois en lui , c'est encor ce que j'aime ,
 Et mon amour plus fort que ta ferocité ,
 Me vange de ta haine & de ta cruauté.

Quel obstacle fatal s'oppose à cet effort !
 Abailard dans mon cœur est encor le plus fort ;
 Je ne suis plus à moi. Quel desordre ! quel
 trouble !
 Mon feu se renouvelle , & ma peine redouble.
 Impitoyable amour ! j'oublie en ce moment
 Que je dois pour jamais oublier mon Amant.
 Je ne vois plus que lui , ma vertu m'abandonne.
 Je m'égare & me perds , je pâlis , je frissonne :
 N'est-il point de remède à des maux si pressans ?
 Et peut on sans mourir sentir ce que je sens ?

*Nous pourrons donner le mois prochain un
 Extrait des deux autres Lettres.*

L'édition nouvelle des Jugemens des
 Sçavans sur les principaux Ouvrages des
 Auteurs , paroîtra bientôt , en sept volumes in 4°. elle sera considérablement aug.

mentée. C'est M. de la M. qui en est l'Éditeur. Nous n'avons point d'Ouvrage en notre langue plus étendu pour l'histoire des Sçavans, & de leurs Ecrits. Il n'y en a pas de plus propre à inspirer le goût & l'amour des belles Lettres. L'utilité & la rareté de ce livre ont engagé les Sieurs Moette, le Clerc, Moricet, Prault & Coutelier, Libraires à Paris, à en donner une nouvelle édition.

On imprime en deux Volumes *in folio*, chez Urbain Coutelier, l'Histoire Naturelle de Pline en Latin. On n'a rien oublié pour rendre cette nouvelle édition plus parfaite & plus commode que les précédentes. Le P. Hardoin a ajouté un grand nombre d'observations à celles qu'il avoit déjà faites sur cet Auteur; on y verra gravées plus de 200 Medailles, que l'Auteur explique à l'occasion de quelques passages de Pline. Le premier volume est bien avancé; on espère que ce livre paroîtra à la fin de l'année.

Traité des Cloches, & de la sainteté de l'offrande du pain & du vin aux Messes des Morts, non confondue avec le pain & le vin qu'on offroit sur les Tombeaux: par M. Tiers, Docteur en Theologie, Curé de Vibraie. A Paris, chez Jean de Nully,

rue Saint-Jacques, à l'Image Saint-Pierre ;
 1721. in 12. de 270. pages.

C'est ici un Ouvrage postume de M. Tiers, qui a été communiqué au Libraire par son Neveu ; & entre ceux que nous avons de cet Auteur, il n'est pas un des moins singuliers. On y traite de l'origine des Cloches & de leur usage, &c.

Rapsodies, Billevesées, Balivernes, Râgo-
 tons. Vol. in 12. se vend à Paris 1721.
 Ce Livre nous étant tombé entre les mains,
 nous l'avons parcouru avec avidité, nous
 paroissant tout-à-fait du ressort du Mercu-
 re, & croiant d'y trouver quelques mor-
 ceaux propres à amuser : mais l'Auteur a si
 exactement tenu parole, & s'est tellement
 renfermé dans le titre de son Livre, que
 nous aurions cru abuser de la patience de
 nos Lecteurs, d'en donner un Extrait.

Il vient de paroître une brochure in 4.
 imprimée chez Coignard, de 31 pages,
 contenant les Discours prononcez dans
 l'Académie Française, à la réception de
 M. l'Evêque de Soissons, & deux Pièces
 de Poësies, dont nous avons cru devoir
 faire part au Public.

Extrait du Discours.

LE nouvel Academicien commença son
 discours d'une manière bien modeste,

L'Académie de Soissons, dont je m'honorerois d'être membre, *dit-il*, avoit jusqu'ici borné mon ambition ; mais cette espèce d'alliance qui m'approchoit de vous, m'aprit bien tôt combien j'en étois éloigné. Plus je méditois vos ouvrages, plus je sentoie la différence qui se trouve entre les Maîtres & leurs Eleves, &c. Telles étoient mes pensées, lors que j'appris que vos suffrages m'accordoient ce que je n'osois demander, ni presque desirer. *Après ses remerciemens à l'Académie, M. l'Evêque de Soissons fait l'éloge du Cardinal de Richelieu, & du Chancelier Segnier. Il met ensuite dans un beau jour les grandes & éminentes qualitez de Louis XIV. Il dit au sujet de M. le Regent, Les Princes protegent quelquefois les Sciences, sans les goûter, sans presque les connoître : celui-ci les connoît, il les goûte, il les perfectionne, il les enrichit par ses recherches, & par la multitude de ses connoissances, il réunit dans sa personne, ce qui dans les siècles passez auroit donné de la renommée à plusieurs personages.*

Je laisse aux Guerriers qui sont parmi vous, *dit-il en parlant de Louis le Grand*, à peindre en lui le victorieux, aux sages Politiques à représenter le Législateur. Pour moi, je ne voudrois louer que cette Religion sincère, qui ne fut ni abattue

dans les malheurs, ni oubliée dans les triomphes, ni éteinte dans les plaisirs, ni déconcertée à la mort.

Au sujet de Monsieur d'Argenson, l'Orateur dit, que Paris, cette Ville immense, étoit maintenuë dans l'abondance & dans la paix, par l'austère vigilance du Lieutenant de Police. On auroit cru que cette populace aussi tranquille que nombreuse, n'étoit qu'une seule famille, dont il pacifioit les querelles, dont il jugeoit les différends, dont il regloit les occupations, dont il procuroit la nourriture. A voir comme il s'occupoit de tous ces détails, & la nuit & le jour, souvent aux dépens de ses repas & de son sommeil, on eût dit qu'il n'avoit point de corps. A voir comment il sçavoit tout, il pourvoyoit à tout, il étoit par tout; on eut dit qu'il en avoit plusieurs: au moins auroit-on cru que plusieurs Magistrats partageoient le travail dont il se chargeoit seul. Tranquille au milieu de ses audiences tumultueuses, il répondoit à tout sans confusion; il moderoit tout sans inquiétude, sans s'émouvoir, presque sans parler. Un instant lui suffisoit pour expédier à la fois plusieurs affaires différentes. Son regard prononçoit une Sentence, tandis que sa bouche en dictoit une autre, & que sa main en traçoit une troisième. Cependant

il

il se faisoit un jeu de ces occupations multipliées, & son esprit au milieu d'elles ne perdoit rien de son enjouement & de sa délicatesse. On disoit communément qu'il y avoit en lui deux personnes différentes, dont l'une sous un œil effrayant, & un visage severe confondoit le crime, & faisoit pâlir la fraude & la violence; Dans l'autre l'austere d'Argenson n'avoit plus rien que de gay & d'aimable dans les manieres, dans les discours, & presque dans la phisionomie.

Les éloges pour le Roy, dans lesquels l'Orateur fait entrer Madame la Duchesse de Ventadour sont tendres, nobles, & affectueux. On voit dans ce Prince, dit-il, de la compassion pour les malheureux; elle nous annonce la tendresse qu'il aura pour son peuple. Je vois près de lui, d'un côté la sagesse, la valeur, la grandeur, la magnificence, la bonté, la probité sous l'exterieur d'un Maréchal de France; (a) de l'autre, c'est la Religion même, qui sous la forme d'un Evêque, (b) exerce ce cœur docile aux devoirs de la pieté. Qu'aperçois-je encore près du jeune Monarque? (c) la Verité, qui approche si rarement du thrône des Rois, je la vois qui preside

(a) Le Maréchal de Villeroy.

(b) M. l'Evêque de Frejus.

(c) S. A. S. Monsieur le Duc.

à l'éducation de celui-ci dans la personne d'un Prince dont la sincerité fait le premier caractère , & qui hait souverainement la duplicité & l'artifice.

M. l'Evêque de Soissons termine son discours par ces traits : Et vous , MESSIEURS , préparez dès ce jour les éloges que vous donnerés à ce Roy , bon , juste , clement & religieux , puis qu'il se prepare dès à present à les meriter. Hâtez-vous d'amasser des couronnes dignes de lui : Qu'il le sçache , & que leur vûë excite dans son cœur le desir de les acquérir. Que sçai-je s'il n'épuisera pas par ses vertus les éloges dûs à un Roy pacifique , comme son Bisayeul déconcerta plusieurs fois par la rapidité de ses conquêtes , les louanges que vous prépariez à ses victoires.

Monsieur Malet , Directeur de l'Academie , répondit à M. l'Evêque de Soissons , & lui dit , MONSIEUR , il regne dans toutes les parties de votre Discours une diction pure & polie , une imagination vive & feconde , un genie noble & élevé. Ces talens sont hereditaires dans votre famille , & l'on y trouve également dequoi former l'accord harmonieux de l'Eloquence , & celui de la Politique. Plus vous avez de talens , plus vous contractez d'obligations. Assujetti à nos loix & à notre discipline , souvenez-vous , toutes libres

qu'elles sont, que vous êtes présentement chargé d'une portion du travail commun. Vous avez fait, MONSIEUR, un si beau portrait des vertus de Louis XIV, & vous avez expliqué avec tant d'éloquence la protection dont il honora l'Académie, en l'approchant de son Trône, & en la croyant nécessaire à la gloire de la Nation, que je me contenterai de dire que si LOUIS fût par sa naissance le plus grand des Rois, ses exploits, sa justice & sa piété l'ont rendu le plus grand des hommes.

*VERS prononcés au Roy sur sa convalescence
Par M. DE LA MOTTE de l'Académie
Françoise.*

QU'un seul jour enfante d'allarmes !
Tes maux naissoient ; déjà les larmes
Couloient de tous les yeux François,
Cher PRINCE, une crainte mortelle
Desoloit ce peuple fidelle,
Fameux par l'amour de ses Rois.
Mais le Ciel satisfait des premières menaces,
Fait luire les momens heureux ;
Et par ce prompt secours nos actions de grâces
Se confondent avec nos vœux.

Jouis de cette longue joye
Qu'à l'envi ton peuple déploie,
Après de si vives douleurs ;
Et du zèle qui le signale

G ij

Reconnois une épreuve égale
Et dans sa joye & dans ses pleurs.
Pour nous, dans le danger qui menaçoit ta vie,
Plus de plaisirs, plus de repos ;
Dès qu'elle t'est renduë au gré de notre envie,
Nous ne connoissons plus de maux.

Quelle voix fidelle s'empresse
A te conter notre allegresse,
Victorieuse du sommeil ?
Qui te peindra ces nuits brillantes,
Où nos fêtes étincelantes
Trompent l'absence du soleil ?
Avec assez d'ardeur quelle bouche t'exprime
La tendresse de nos discours,
Et ces cris enflammez que sans cesse ranime
Le seul intérêt de tes jours ?

Ainsi du bonheur de la France
Fonde en toi l'heureuse assurance,
Tu recueilles déjà le prix ;
Ainsi lors que ton peuple espere,
Qu'en toi tu lui formes un pere,
Il a pour toi le cœur d'un fils.
Acheve de former ce Souverain Auguste.
Qu'en toi tous les yeux ont pleuré ;
Acheve de former ce Roy sensible & juste
Que notre joye a célébré,

LA NAYADE DES THUILLERIES,

*Sur l'heureux Rétablissement de la
Santé du R O Y.*

Par M. DANCHET, de l'Academie Royale
des Inscriptions & des Belles Lettres, &
l'un des Quarante de l'Academie Fran-
çoise.

LE Fleuve dont les eaux tranquilles
Embellissent le sein de la Reine des Villes,
Avoit quitté sa source, & visitoit ses bords :
Il arrive : il entend mille cris d'allégresse,
Et voit tout Paris qui s'empresse
A faire de sa joye éclater les transports.
Surpris il s'arrête ; il appelle
Du Palais de nos Rois la Nayade fidelle ;
Nymphé, qui par le choix des Dieux,
Partageant les honneurs de Zephire & de Flore,
De ces jardins délicieux,
Baignez les jeunes fleurs & les pressez d'éclore,
Parlez, de quels concerts retentit ce séjour ?
Quels feux, transformez en étoiles,
Dans l'absence du Dieu du jour,
Ont de la nuit obscure écarté tous les voiles ?
D'où naissent ces plaisirs, ces danses, ces festins ?
Dieu de ces bords, dit-elle, à quels torrens de
larmes

Succedent ces ris & ces jeux !

Helas ! vous êtes trop heureux

D'avoir ignoré nos allarmes !

Notre Roy, notre espoir, nos plus chieres amours,

Ce reste precieux du plus grand des Monarques,

Ce Prince j'en fremis, nous avons vu ces
jours

Menacez du cizeau des Parques !

Vous fremissez vous-même, ah ! quels troubles
affreux

Agitoient son Peuple fidelle,

Aux momens qu'une ardeur cruelle

Pour cette rendre fleur faisoit-craindre ses feux,

Tel qu'un Lis, la gloire de Flore,

Qu'en naissant l'Aurore embelit,

Bistôt que du Midi la chaleur le devore,

Perd son éclat & s'affoiblit :

Déjà sa tige languissante

Succombe sous le poids de sa tête mourante,

Mel, ce Prince charmant, digne present des

Dieux,

Perdoit tous les attraits dont il brille à nos yeux.

Je ne vous dirai point la douleur répandue,

La terreur portée en tous lieux,

Les pleurs d'une Cour éperdue :

Eh ! de quelles couleurs peindrois-je Villeroy

Plus languissant encor, plus mourant que son
Roy ?

La valeur du Guerrier , ni la raison du Sage

Ne parent point de si grands coups ,

Il croit voir les Destins jaloux

Prêts à lui ravir son ouvrage.

Un regard , un soupir de son Prince accablé

Penetre son ame sensible :

Il se trouble , il pâlit à ce péril terrible ,

Le seul où son cœur ait tremblé.

Et toi (a) , qui nous a fait admirer ta prudence ,

Lorsque de notre Roy tu cultivois l'enfance ,

Et preparois son jeune cœur

A ce qui doit un jour fonder notre bonheur.

Quelle mere jamais livrée à la tristesse ,

Voyant dans son effroy , le bucher préparé

Pour un fils expirant , seul fruit de sa tendresse ,

Sentir de plus de traits tout son sein déchiré :

Mais pourquoy rapeller ces images cruelles ?

Des horreurs du trépas notre Roy sort vainqueur ,

Il a déjà repris ces grâces naturelles

Qui lui savent ouvrir tous les chemins du cœur.

Chantez, Muses, chantez, il aime à vous entendre :

(b) Le plus cher de vos Favoris ,

Soigneux de le former dès l'âge le plus tendre ,

Lui fait de vos talens connoître tout le prix.

Vous le verrez bien-tôt sur cette heureuse rive :

A la douceur de vos Chançons

a Madame la Duchesse de Ventadour.

b M^{lle} l'Évêque de Frejus.

G iij



LE MERCURE

Prêter une oreille attentive ;

Excitez tous vos nourrissons :

Qu'à lui plaire chacun s'empresse ,

Mais ne l'occupez point par de frivoles sons ,

Sous l'attrait du plaisir montrez-lui la Sagesse ,

Et jusques dans ces jeux tracez-lui des leçons.

Peignez les vifs transports que la France deploye ,

Et lui faisant voir notre amour ,

Source unique de notre joye ,

Dites-lui , qu'il nous doit le plus tendre retour.

Ce n'est point la magnificence ,

Ni la gloire des grands exploits ,

C'est l'amour mutuel des Peuples & des Rois

Qui d'un Thrône éclatant affermit la puissance :

Qu'à regner dans les cœurs il borne ses projets ;

Nous l'aimons , notre amour espere

Qu'il gouvernera ses Sujets

Moins comme Roy , que comme Pere.

Nymphes , n'en doutez point : il comblera nos
vœux ,

S'écrie à ce recit , le Fleuve de la Seine ,

Favorables Destins , Puissance Souveraine ,

Qu'il vive seulement & nous sommes heureux.

Vous , Nymphes , marquez votre zèle ,

Rassemblez à ses yeux les innocens plaisirs ,

Le Ciel se rend à nos desirs ,

Je cours au Dieu des Mers en porter la nouvelle ;



LES BEAUX ARTS.

Les beaux Arts ont fait une grande perte vers la fin du mois dernier en la personne du sieur Watteau, Professeur de l'Academie Royale de Peinture, qui est mort d'une maladie du pòuimon, seulement âgé de 37 ans, âge fatal à la Peinture. Le fameux Raphaël d'Urbain, & Eustache le Sueur sont morts à cet âge-là.

Le gracieux & élégant Peintre dont nous annonçons la mort, étoit fort distingué dans sa Profession, & sa memoire sera toujours chere aux vrais amateurs de la Peinture. Rien ne le prouve mieux que le prix excessif auquel sont aujourd'hui ses Tableaux de Chevalet en petites figures. Il n'en a fait que de cette espèce, dans le goût Flamand, mais dont le coloris approche fort de celui de Rubens. Il avoit beaucoup étudié cette l'Ecole. Il a laissé ses Dessesins & ses Etudes à M. l'Abbé Harancher, son ami, Chanoine de S. Germain l'Auxerrois, qui aime les bons Tableaux, & qui en a des meilleurs Maîtres dans son Cabinet.

M. Watteau étoit natif de Valenciennes, & d'une très-honnête famille. D'un na-

32 LE MERCURE

tuel doux & affable , ses mœurs furent toujours simples , & sa probité égala son mérite. Exact observateur de la Nature , il s'ouvrit par elle un nouveau sentier pour arriver aux perfections les plus délicates & les plus piquantes de son Art.

On fait tout à la fois son éloge & celui de l'Academie Royale de Peinture , en racontant de quelle maniere il y fut agregé. Watteau , sans être connu , ni protégé de personne , fit un Tableau pour être présenté aux Academiciens , dans l'intention seulement d'obtenir d'eux leurs suffrages , pour aller sous leurs auspices étudier à Rome dans l'Academie que le Roy y entretenoit pour former de jeunes Elèves , sur les grandes compositions des plus celebres Peintres. Sur ce même Tableau , Watteau qui ignoroit seul son talent & sa capacité , obtint bien plus qu'il ne demandoit : Il fut reçu Professeur de l'Academie Royale de Peinture à Paris. Quel mérite ce trait de sa vie ne prouve-t'il pas en lui ? Et quelles lumieres & quelle équité ne nous montre-t'il pas dans les membres qui composent cette celebre Compagnie ?

Le Génie de cet habile Artiste le portoit à composer de petits sujets galants ; Nôces champêtres , Bals , Mascarades , Fêtes Marines , &c. La variété des draperies , des ornemens de tête , & des habillemens

mens , font sur-tout grand plaisir dans ses compositions. On y voit un agréable mélange du serieux , du grotesque & des caprices de la mode Françoisse ancienne & moderne. Sur-tout le précieux talent de la grace dans les airs de têtes, principalement dans les femmes & les enfans qui se font sentir par tout. Sa touche & la *vaguerie* de ses paysages sont charmantes. Sa couleur est pure & vraie , ses figures ont toute la délicatesse & toute la précision qu'on pourroit souhaiter. Les ciels de ses Tableaux sont tendres , légers & variés , les arbres sont feuillés , disposés & placés avec art , les sites de ses paysages sont admirables, & ses terrasses d'une vérité naïve, aussi bien que les animaux & les fleurs. La carnation de ses figures est animée & doüillette , les étoffes de ses draperies sont plus simples que riches , mais elles sont moëlleuses , avec de beaux plis , & des couleurs vives & vraies.

Il avoit été Eleve de M. Gilot , de l'Academie de Peinture , ce génie fécond & singulier , qui manie avec tant d'Art le Pinceau & le Burin.





Suite de l'Extrait de la Pièce intitulée,

Les incommoditez de la Grandeur.

ACTE III.

CLEON, *Confident du Comte de Charolois, qu'on avoit chargé de contrefaire l'Ambassadeur, ravi du succès de son entreprise, se dispose à une seconde Ambassade pour embarrasser encore davantage Gregoire, dont l'inquiétude augmente à la nouvelle de la Guerre qu'un des Princes ses voisins est sur le point de lui déclarer.*

Scene premiere.

LE COMTE.

Il écorche souvent & les noms & les verbes,
 Et dans tous ses propos il est riche en proverbes,
 Mais dans ses quolibets qu'il prodigue à foison,
 L'on découvre toujours certain fond de raison,
 &c.

On assemble le Conseil pour deliberer sur le parti qu'il y a à prendre. Les differens avis de ses Conseillers, dont les uns sont pour la Paix, les autres pour la Guerre,

ne font qu'augmenter sa peine, ne sachant à quoi se déterminer. Au sortir du Conseil il se trouve assiéé par une troupe de demandeurs qui lui présentent des Placets : mais sur-tout un Sçavant ridicule, qui se plaint du peu d'égards qu'on a de son mérite.

GREGOIRE.

Viens, hé! Casquin Noir, qu'est ce donc que tu veux?

Scene III.

FADIUS.

Je viens me plaindre ici du Destin malheureux,
Où l'on voit les Sçavans réduits dans la Province,
Eloignez de la Cour & des bienfaits du Prince,
J'ay sçu d'un bout à l'autre Aristote & Platon,
Euripide, Pindare, Homere & Lycophron;
Car je ne parle point de Virgile & d'Horace,
Tous ces Auteurs Latins sont des grimauds de
Classe.

J'sçay le Siriaque & l'Arabe & l'Hebreux,
Le Caldéen, le Caphte

GREGOIRE.

Oh ne jure pas Dieu!

FADIUS.

J'ay fait depuis vingt ans plus de vingt Commentaires,

De mes Livres fameux j'accable les Libraires.

Il ne s'est rien passé de grand dans tout l'Etat

86 LE MERCURE

Qui n'ait reçu de moy quelque nouvel éclat,
 Et le Prince jamais n'a gagné la victoire
 Dont ma plume aussi tôt n'ait célébré la gloire,
 Je ne dis rien de faux & pour en faire foy,
 Voici les Vers encor que je porte sur moy.
 Ce n'est pas comme on voit sur rien que je me
 fonde,

Et je les donne à faire aux plus sçavans du monde;
 Et lorsque pour les fruits de mes productions,
 On devroit voir sur moy pleuvoir des pensions,
 La Cour, l'ingrate Cour, pour prix de ma science,
 Me laisse injustement languir dans l'indigence.

GREGOIRE.

Ecoute, jette au feu ce vain tas de papier,
 Et si tu m'en veux croire, aprends un bon metier,
 Avec ton Hebreu je te dirai qu'en somme,
 Un metier ne vaut rien, s'il ne nourrit son hom-
 me.

Retiens bien cet avis, & du reste bon soir.

FADU S.

Ah Ciel ! traiter ainsi des gens de mon sçavoir !
 O trop injuste Cour ! séjour de l'ignorance !
 Voila quels sont les fruits de ta reconnoissance !
 Va, tu ressentiras mon indignation ;
 Je te donne aujourd'huy ma malediction,
 Et pour me bien vanger, & par un trait celebre,
 Ne puisse tu sçavoir ni l'Hebreu ni l'Algebre,
 &c.

[*Gregoire revient un peu du chagrin que*

*lui avoient causé tous ces Placets , par la
vue de ses Trésors qu'on lui montre ; mais
sa joye n'est pas de longue durée , car en
un moment cet argent est employé à payer
ses Officiers , sans qu'il lui reste rien ; ce
qui l'oblige à dire ;*

*Si tout va de la sorte , un Prince est malheureux ,
Et de tous ses Sujets se trouve le plus gaeux.*

*Il a de grands trefors , mais ils sont au pillage ,
Oh ! je veux cependant mieux regler mon menage ,
Je suis votre valet , & je prétens d'abord ,
Garder à l'avenir la clef du Coffre-fort.*

Scene V.

LE DUC.

Mais , Seigneur , Votre Altesse

GREGOIRE.

*Ah ! point tant de paroles ,
Belle Altesse , ma foi , qui n'a pas deux oboles ,
Je vois dans ce pays que chacun songe à soy ;
Mais je veux , s'il vous plaît , être maître chez moi ,*

Scene VI.

*Bon.... autre dudit jour , dans sa robe de cham-
bre ,*

*Et qui s'en vient fourré comme au mois de De-
cembre.*

*C'est un Astrologue qui se presente à
lui , & qui l'épouvante par de fâcheuses
prédiction. On lui fait entendre un Con-
cert pour calmer son esprit ; après lequel*

on le conduit par la ville, en attendant
le dîner.

PAROLES DU CONCERT.

Premier Musicien.

Heureux qui sur le Trône & craint & reveré,
Dans le sein des grandeurs peut voir couler sa
vie.

Second Musicien.

Heureux qui loin du monde & des yeux de l'envie,
Dans le sein du repos peut vivre retiré.

1.

Quelle solitude!

2.

Quel embarras !

1.

A vivre dans l'oubli trouvez-vous des appas ?

2.

En trouvez-vous à vivre avec inquiétude ?

1.

Peut-on dans cet état contenter ses desirs ?

2.

On est toujours exempt de desir & de crainte,

1.

On vit sans plaisirs.

2.

On vit sans contrainte.

D'A O U S T,

I.

Non , non , la grandeur

En Duo. Ne peut trop nous plaire :

Non , non , la grandeur

Doit toucher un cœur.

Elle sçait nous faire

Un parfait bonheur.

Non , non , &c.

*La Musique est de la composition de M.
de Tartre*

A C T E I V.

Scene premiere.

*Gregoire s'étant échappé des Courtisans
qui l'obsedoient , repasse dans son esprit
tout ce qui lui est arrivé depuis qu'il est
Duc. Il s'exprime ainsi.*

Enfin me voila seul , ne vois-je là personne ?

Non. Eh ! pargoi , Messieurs , vous me la baillez
bonne.

Ils m'avoient plus promis de beurre que de pain ;

Je suis Altesse, & Duc , & si je meurs de faim.

Quel peste de métier ! & le moyen d'y vivre !

Je ne puis faire un pas , qu'ils ne viennent me
suivre ;

Il faut me sauver d'eux pour être en liberté ,

Et j'ai toujours cent gens pendus à mon côté

Il me faut essuier un Harangueur maussade :

Et ce vilain braillard avec son ambassade !

H

LE MERCURE

Je vois un coffre-plein d'argent, & c'est fort beau.
Mais les drôles entr'eux partagent le gâteau.
Chacun d'eux sans façon se nantit à sa guise,
Et je me trouve moi gueux comme un rat
d'Eglise.

Au lieu d'un bon dîné dont j'aurois grand besoin,
A de vaines chansons ils bornent tout leur soin.
Ma foy l'on ne vit pas de danse & de musique;
A mener ce beau train on deviendrait étique.
Si c'est là être Duc, pargoi point de quartier,
Je me déclare net, je renonce au métier.
Comment ? j'aimerois mieux cent fois être à la
chaîne.

Scène II.

LE DUC.

Seigneur, toute la Cour étoit de vous en peine.
Je vous cherchois.

GREGOIRE.

Et moi je ne vous cherchois pas.
Est-ce donc que sans vous je ne puis faire un pas ?
Je me lasse bientôt de tout ce tripotage,
Et je ne prétends pas qu'il dure davantage.

LE DUC.

Mais vous êtes le Maître, & pouvez ordonner.

GREGOIRE.

Eh bien ! j'ordonne donc qu'on me fasse dîner.
Voyez vous, je me sens les dents longues d'une
aune ;
J'en reviens toujours là, c'est le but de mon
grin.

D'A O U S T.

LE DUC.

On est après, & si l'on semble reculer,
C'en'est qu'afin, Seigneur, de vous mieux regaler.

GREGOIRE.

Mon Dieu, je ne veux point tant de ceremonie,
Pourvu que j'aie enfin la panse bien remplie,
Que m'importe comment? un bon flacon de vin,
Quelque morceau de lard, du fromage du pain,
C'est tout ce qu'il me faut.

LE DUC.

Mais un repas si mince
Ne paroît pas, Seigneur, assez digne d'un Prince,
Il faut avoir égard à votre dignité.

GREGOIRE.

Comptez, ayons égard à la necessité.

*Carmagnole l'appaise en l'assurant que
son dîné sera bientôt prêt. Sur ces entre-
faites un Officier tout effrayé lui apporte
la nouvelle du débarquement de l'Empe-
reur de la Chine, avec une Armée de dix
mille hommes. L'Ambassadeur qui lui avoit
déclaré la guerre, lui offre de la part de
son Maître de terminer leur différend par
un duel.*

Scene V.

CLEON.

Songez à vous, Seigneur, mon Maître comme
un foudre,

H ij

LE MERCURE

Tombant sur vos états peut les réduire en
poudre, &c.

Mais le Roy qui connoît qu'en ces combats
sanglans,

Les Petits bien souvent sont punis pour les
Grands,

Par un trait qui sied bien aux ames magnanimes,

Voudroit bien épargner le nombre des victimes,

Et je viens en ces lieux vous offrir un parti,

Dont il ne craindra point de se voir démenti :

C'est que vous choisissiez une de ces épées,

Pour être dans le sang l'un de l'autre trempées ;

Il voudroit bien avoir, éprouvant de vos coups,

L'honneur de se couper la gorge avecque vous.

GREGOIRE.

Quel chien de compliment celui-là vient-il faire ?

Il faut m'aller couper la gorge pour lui plaire.

Peste du compliment ! voyez le bel honneur ?

CLEON.

Il vous a toujours pris pour un Prince de cœur.

. ;

Puis que vous refusez un parti si louable,

Du sang qu'on répandra vous ferez responsable ;

Songez que vous pouvez aisément prévenir

Des maux que votre mort pourra seule finir.

GREGOIRE.

Ce maudit Envoyé vient d'échauffer ma bile ;

Au moins qu'on ferme bien les portes de la Ville ;

Pargoi je ne vis pas , peste soit du métier :
Il commence déjà bien fort à m'ennuyer.

LE DUC.

Le danger est pressant ; il est bon qu'on observe. . .

Scene VI.

ORONTE.

Servira t'on , Seigneur ?

GREGOIRE.

Vîte, vîte, qu'on serve.

LE DUC.

Mais, Seigneur, l'Ennemi contre nous déchaîné...

GREGOIRE.

L'Ennemi , l'Ennemi , peut-être a bien dîné.

Dînons à notre tour , point de ceremonie ;

Tout en va beaucoup mieux quand la panse est garnie.

Après tant attendu nous dînerons enfin.

Quel est cet homme-là ?

Scene VII.

ORONTE.

C'est votre Medecin.

GREGOIRE.

Mon Medecin ! pourquoi ? je ne suis pas malade.

Ça ça , donnons d'abord dessus cette salade.

Compere , pourquoi donc est-ce que vous l'ôtez ?

LE MEDECIN *avec une baguette
dont il touche les plats pour les faire ôter.*

Les herbes, Monseigneur , causent des cruditez à

94 LE MERCURE

Et comme mon devoir veut que je m'intéresse
A conserver toujours en santé votre Altesse ,
Je ne dois point du tout souffrir qu'on serve ici
Aucuns mets malfaisants & tel que celui-ci.

GREGOIRE.

Ces Canards que je vois ont assez bonne mine ,
Et me feront grand bien jettez dans ma poitrine.
On ôte le plat.

Encore ! est-ce pour rire & me faire enrager.

LE MEDECIN.

Monseigneur, cette viande est un mauvais manger.
Nous avons condamné toutes ces chairs noirâtres,
Dures à l'estomac & trop opiniâtres;
Car ce n'est pas le tour, Monseigneur, d'ingerer,
Il faut encore songer à pouvoir digérer.
Je vous interdis donc ces oiseaux aquatiques ,
Lesquels rendent d'ailleurs les gens mélancoliques.

GREGOIRE.

J'aperçois un ragoût là-bas de bonne odeur ;
Essayons-en.

LE MEDECIN.

Non pas s'il vous plaît, Monseigneur.

GREGOIRE.

Et pourquoi ?

LE MEDECIN.

Monseigneur, toutes les fricassées
Tous ces mets de haut goût, ces viandes épicées,
Mettent dans l'estomac un feu tout voracé,
Irritent trop la soif par ce feu consumant ;

Or qui boit trop , éteint cette humeur radicale ,
Qui seule soutient l'homme & la vie animale.

G R E G O I R E.

Les fruits du moins, ami, pourront me rafraîchir,
Et . . .

LE MEDECIN.

Non , certes, Monseigneur, je ne le puis souffrir ;
Je sçais trop mon devoir , il y va de ma vie.

G R E G O I R E.

Ils me semblent fort beaux , & me font grande
envie.

LE MEDECIN.

Refrenez , Monseigneur, cette cupidité ,
Ces fruits sont dangereux & pleins d'humidité.
C'est un suc flatueux , triste , fluxionnaire ,
Hippocrate en cent lieux que j'ai pris soin d'ex-
traire ,

Par de fortes raisons le prouve évidemment ,
Et je suis en cela fort de son sentiment.

G R E G O I R E.

Mais que voulez-vous donc , s'il vous plaît, que
je mange ?

LE MEDECIN.

Vous prendrez , Monseigneur, cette écorce
d'orange ,

Avec une douzaine environ de cornets ;

Vous pourrez prendre encore une couple d'œufs
frais .

Et si vous le voulez cette petite pêche,
Mettant sur tout cela deux grands verres d'eau
fraîche.

GREGOIRE.

Ah ! traître , empoisonneur , scelerat inhumain ,
Tu me veux donc ainsi faire mourir de faim ?
Le coquin a bien fait d'éviter ma vengeance.
Il faut chasser d'icy cette maudite engence.
Or mangeons maintenant , je suis en liberté ;
Vangeons-nous en donnant d'abord sur ce pâté.

*Enfin une conspiration contre sa vie , dont
on lui apprend la nouvelle , joint aux autres
incommoditez qu'il vient d'éprouver , lui fait
prendre la resolution de renoncer à sa nou-
velle dignité. Il poursuit ,*

Scene IX.

Et dequoi me guerit tout ce fracas de Prince ,
Ces honneurs , ces respects , & cet éclat nouveau ,
S'il ne m'est pas permis de manger un morceau ?

*Quoy ! toujours en danger du fer ou de la
faim , dit-il ?*

Parlons sans barguigner , je m'appelle Gregoire ,
Et ne suis point né Duc si j'ay bonne memoire.
A mon reveil tantôt je me le suis trouvé ,
Et je pense à mon dam , mais Dieu m'a preservé,
Voilà donc cet état , & ce bonheur de vie ,
Voilà ce qu'on regarde avec des yeux d'envie ,

Et

Et pourquoi l'on s'expose à cent sortes de maux.
 Hélas ! par la morgoy, les hommes sont bien
 fots, &c.

*Le Duc ordonne à un de ses Officiers de
 lui donner un breuvage pour l'endormir ,
 & de le faire reporter avec ses premiers
 habits dans l'endroit où on l'avoit pris.*

Scene XI.

LE DUC.

Que voulez-vous , mon fils , de plus pour vous
 instruire ?

Cet exemple nous dit tout ce qu'il nous faut dire.

LE COMTE.

Je le comprends , Seigneur , je le sens & je vois
 Que de notre grandeur nous sentons mal le poids ,
 L'habitude nous trompe , & la rend suportable :
 L'agrément en est vain , la peine véritable ;
 Et sans un fort grand Art en ce poste orageux ,
 Dans le sein de la gloire on se voit malheureux.

LE DUC.

Oui , mon fils , notre rang est plein d'inquiétude ,
 L'Etat d'un Souverain est une servitude.
 Avec ce grand pouvoir dont on est si jaloux ,
 Nous dépendons de ceux qui dépendent de nous ,
 &c.

ACTE V.

Les ordres du Duc ayant été exécutés, Gregoire est fort surpris en se réveillant de se trouver dépouillé de toute sa grandeur ; & croyant que tout ce qui lui est arrivé n'a été qu'un songe, il en fait le recit à Lubin, autre Paysan de ses amis, qui l'avoit éveillé. Carmagnole, qui l'observoit, s'en saisit comme d'un deserteur. Gregoire tâche de se sauver : mais il est arrêté par le Capitaine Valere, qui lui declare l'ordre qu'il a reçu du Duc de le faire punir dans toute la rigueur des Loix, pour servir d'exemple aux autres. Le Duc survient. Gregoire est surpris de revoir son Chambellan dans celui qu'on dit être le Duc de Bourgogne, & de trouver ses prétendus Officiers dans les Courtisans qui accompagnent ce Prince. Enfin après bien des frayeurs il obtient sa grace, & le Duc le retient à son service.

SCENE DERNIERE.

LE COMTE.

Il est divertissant, & d'une humeur plaisante.

LE DUC.

Dans son état, mon fils, il a l'ame contente. Sa grandeur, il est vrai, n'a pas duré longtemps, Mais de même en est-il du destin des plus Grands. Le rang que nous tenons paroît digne d'envie.

Mais il le faut , mon fils , quitter avec la vie.
Cette vaine grandeur ne doit point nous enfler ;
C'est un torrent qui passe, & qu'on voit s'écouler.
Nous qui sommes ici les Princes & les Maîtres ;
Quand la mort nous aura rejoints à nos ancêtres ,
Nous paroîtrons, mon fils, avec tous nos défauts,
Et nos derniers Sujets deviendront nos égaux.
De nos fameux exploits il faudra rendre compte ;
Notre gloire fera peut-être notre honte.
Pour éviter , mon fils , un si cruel retour ,
Regnez en Souverain qui doit mourir un jour.
Honorez la vertu , cultivez la justice ;
Punissez le méchant , & reprimez le vice :
Cherissez vos Sujets , pour être cheri d'eux ,
Et mettez votre gloire à faire des heureux.

F I N.

On travaille à un Ballet pour représenter après la Toussaints devant le Roy au Palais des Tuilleries. Les paroles sont de M. Roy , & la musique de M. Destouches , Sur-Intendant de la Musique du Roy , reçu en survivance de la Charge de M. de la Lande , & Inspecteur de l'Academie Royale de Musique. Il est intitulé *les Elements* , disposé en quatre Entrées , avec un Prologue , dont le sujet est *le Chaos*.



LE THEATRE FRANCOIS.

LE 27 Juillet. La Mere Coquette ou Les Amans broüillez, Comedie de M. Quinault, qui n'avoit été représentée depuis long-tems; C'est une excellente Piece, & si bonne, au dire des connoisseurs, qu'il n'y en a pas quatre des meilleures de Moliere qu'on doive lui preferer. Elle a été parfaitement bien jouée par les Acteurs suivans. *Ismene coquette*, la Dlle. Chanyalon. *Isabelle, fille d'Ismene*, la Dlle. d'Angeville. *Laurette, servante d'Ismene*, la Dame Deshayes d'Ancourt. *Acante, Amant d'Isabelle*, le sieur Quinault. *Champagne, valet d'Acante*, le sieur de la Torilliere. *Le Marquis, cousin d'Acante*, le sieur Poisson. *Cremante pere d'Acante*, le sieur Delavoye.

Cette Piece fut représentée en 1664. sur le Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne. Poisson l'ancien, cet excellent Comique, qui vit encore en la personne de son fils, heritier de tous ses talens, y jouoit le rôle du Marquis. C'est le premier personnage ridicule de cette espece qu'on ait mis au Théâtre François.

6. Août. IPHIGENIE, Tragedie de M. de Racine, sur le Théâtre du Palais Royal,

où la Dlle. Labar, jeune personne d'environ 16 ans, & actuellement danseuse de l'Opera de Paris, a paru pour la troisième fois dans le rôle d'Iphigenie. Elle a été extrêmement goûtée, & le Public, qui l'a beaucoup applaudie sur le Theatre de l'Hôtel des Comediens & ici, espere beaucoup de ses talens : Elle a des graces naturelles & un air animé qui préviennent en sa faveur : Outre le merite de la danse & de la jeunesse, elle a encore celui de chanter fort agreablement. Sa vivacité fait croire qu'elle réussira fort bien dans le Comique : La Dlle. le Couvreur a joué dans la même Piece, le rôle d'Eriphile, dans lequel elle n'avoit point encore paru. Cette Actrice est si fort au goût du Public, qu'elle est sûre de plaire & de toucher, dans tous les personnages qu'elle entreprend de représenter. La Demoiselle Duclos a joué d'une maniere ravissante le rôle de Clitemnestre.

13. Août. BAJAZET, au Palais Royal ; la Dlle. Labar y a joué le rôle d'Athalide, & la Dlle. le Couvreur celui de Roxane, qu'elle n'avoit jamais joué. Cette premiere Actrice chanta & dansa dans la petite Comedie du Port de Mer, & fut très applaudie.

Les Comediens du Roy ont commencé à faire paroître leur zele pour le rétablissement de la santé de Sa Majesté, le Lundi

quatrième Août, par un grand feu devant leur Hôtel ; ils en firent un semblable le Mercredi sixième, jour du *Te Deum*, qui fut chanté à Notre-Dame par ordre du Roy ; & le Vendredi huitième Août ils se signalèrent en somptuositez de la maniere qu'on le va voir.

Après avoir annoncé sur leur Théâtre & affiché la Piece Comique du BOURGEOIS GENTILHOMME, ornée de chants, de danfes & de la ceremonie Turque ; ils la representerent *Grátis*. La moitié des places étoient déjà occupées avant midi, & en moins de deux heures après personne ne put plus trouver à se placer. On avoit observé dès le commencement de laisser entrer aux Loges, au Théâtre & à l'Amphithéâtre les femmes, les enfans & les hommes âgez & incommodez, renvoyant au Parterre les jeunes gens & le bas peuple. Cette précaution fit que le spectacle, quoi que prodigieusement rempli, (car on a compté jusqu'à quatorze personnes dans une seule Loge,) fut très tranquille, sans la moindre contestation ni le moindre accident. Et ce qu'il y a de particulier, c'est que cette populaceassemblée, fut non seulement attentive pendant toute la representation, mais encore elle aplaudit très juste & très sensément aux meilleurs endroits de la Piece. Une acclamation de

Vive le Roy, entre autres se fit entendre de bien loin ; elle partit si subitement & avec tant de vehemence, que le plafond & toute la salle en retentirent long-tems. Ce fut à l'endroit où M. Jourdain donne un regal à sa maîtresse, & boit à sa santé. Le sieur Poisson, qui joue ce personnage, but à la santé du Roy, en s'adressant à l'assemblée, laquelle répondit prestement & unanimement par les cris perçans dont nous parlons.

Cette assemblée n'étoit ni brillante ni auguste, par la parure ni par la qualité des personnes qui la composoient, mais on peut dire qu'elle étoit fort singuliere, & en quelque maniere respectable, par les bonnes gens qu'on y voyoit livrés à la joye, & par le plaisir de la surprise qu'on remarquoit en eux. Cette diversité d'expressions répandue sur tous les visages, pour signifier la même chose, étoit véritablement digne de la curiosité des meilleurs esprits.

Au reste, cette Pièce fut jouée par les meilleurs Acteurs & parfaitement bien représentée. Pour ne pas faire languir la nombreuse assemblée, on avança l'heure ordinaire du Spectacle de deux heures, en sorte qu'il finit à six heures & demie aussi tranquillement qu'il avoit commencé. Depuis deux jours les Comédiens faisoient

travailler à la décoration de la façade de leur Hôtel, pour l'illumination & le feu de joye qui devoient terminer la fête. L'Hôtel des Comédiens du Roy est situé dans la Rue des Fossés S. Germain, qui est une des plus grandes de Paris. Il est bâti sur dix toises de terrain, & son élévation est de six toises, depuis le rez de chaussée jusqu'au cordon ou corniche de l'entablement. Toute la façade est de pierres de taille à deux étages de six croisées chacun, & d'une architecture simple; elle est couronnée d'un fronton triangulaire, soutenu par des bossages au lieu de pilastres, dont le timpan est orné d'une belle figure de Minerve en demi relief; perpendiculairement au-dessous les Armes du Roy en demy relief, & plus bas dans l'autre panneau du milieu, un cartouche orné de festons, où est cette inscription en lettres d'or sur un marbre noir : **HOSTEL DES COMEDIENS DU ROY, ENTRETENUS PAR SA MAJESTE'**. Un grand balcon de fer de quatre pieds de saillie regne sur toute la longueur de la façade, au bas des grandes croisées du premier étage. Sous ce balcon sont quatre portes quarrées de mêmes proportions, qui sont si nettie entr'elles.

A l'entrée de la nuit toute cette façade parut illuminée de plus de cinq mille lampes distribuées en cet ordre. Toute la

rampe du balcon étoit revêtue de voliges ou planches de sapin fort déliées, & toutes couvertes de lampions disposez en lozenges. On avoit laissé une place au milieu, où des lampions formoient en grosses lettres majuscules de 18 pouces de proportion, VIVE LE ROY, & immédiatement au-dessus on lisoit ces paroles ingénieuses très-convenables au sujet, sur un vélin transparent, au-dessous d'une ruche, qui est la devise des Comédiens, & le type de leurs jettons : *REG E I N C O L U M I O M N I A T U T A.* Imitation de Virgile, au 4. Liv. des Georgiques.

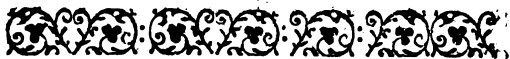
Trois pyramides de lamperons, dans la même disposition que ceux du balcon s'élevoient du bas des croisées du premier étage jusques vers la corniche de l'édifice. Celle du milieu qui dominoit sur les deux autres étoit surmontée d'un Soleil rayonnant, & les deux autres par une Fleur de Lis. Les deux pilastres dont nous avons parlé & les panneaux entre les croisées étoient illuminez dans la même simetrie, & à toutes les croisées il y avoit de faux chambranles appliquez avec des bordures de lampions. Cette brillante illumination étoit terminée par deux cens falots rangez près à près sur la corniche & sur la cimaise du fronton. Le plus élevé étoit une grosse terrine, pareille aux six qu'on avoit

placées sur les six lucarnes du toit brisé à la mansarde.

Le feu d'artifice étoit composé de douze douzaines de fusées volantes , de douze douzaines de lances à feu , placées sur l'appuy du balcon , & de vingt - quatre gerbes sur la même ligne , mais un peu plus élevées. Trois Soleils tournans & un Soleil fixe , étoient placez vers le bas du balcon.

Quand tout fut achevé d'allumer , un bruit de trompettes & de timbales se fit entendre & donna le signal pour mettre le feu à un grand bucher dressé devant l'Hôtel , les acclamations du peuple se mêlèrent au bruit des fanfares , & dans les intervalles de cette musique bruyante & des cris redoublez de *Vive le Roy* , on entendoit une symphonie de hautbois très-agreables.

On commença à neuf heures à tirer les six douzaines de fusées volantes , apellées des Partemens , on tira ensuite les six douzaines , apellées doubles Marquises , qui firent le plus bel effet du monde. Après cela tout le balcon & toute la façade de l'Hôtel parurent en feu par les gerbes & les lances à feu , les trois Soleils tournans leur succéderent , & ce magnifique Spectacle finit par le Soleil fixe , dont l'artifice surprit & charma tous les Spectateurs.



L' O P E R A.

L'Academie Royale de Musique continue les representations du Ballet des FESTES VENITIENNES, avec le même succès. Le sieur de Chassé, jeune homme de Bretagne, parfaitement bien fait de sa personne, & qui a la plus belle basse-taille qu'on sçauroit entendre, a chanté plusieurs fois le rôle du sieur Thevenard dans la premiere Entrée; il a été extrêmement aplaudi. On lui trouve l'air noble, le visage agreable, & toutes les dispositions necessaires pour devenir un excellent Acteur.

Le sieur Muraire a doublé le rôle du Maître à chanter que le sieur Mantiene a toujours joué dans l'Entrée du Bal: Il a parfaitement réussi dans le chant & dans les expressions de ce caractère. L'air Italien a sur tout été fort aplaudi: cette nouveauté a attiré bien des spectateurs qui ne se sont pas repentis de leur curiosité.

Le Samedi neuvième Août, l'Academie Royale de Musique a donné au Public une representation du même Opera, *gratis*, pour celebrer la convalescence du Roy. Il y eut le soir illumination & feux d'artifice

à la porte de cette Academie. Les ordres étoient si bien donnez par M. de Francines, que tout se passa avec beaucoup de tranquillité & de plaisir de la part des spectateurs, qui applaudissoient aux beaux endroits par des cris de *Vive le Roy*. On voyoit au Parterre autant de coëffes que de chapeaux.

Le 24 Août. La Demoiselle Dimanche, qui dansoit dans les Balets, a chanté dans le même Opera des *Fêtes Venitienes*, une Cantate & un air Italien, qui lui ont attiré beaucoup d'applaudissemens.

COMEDIENS ITALIENS.

LA nuit du 6 au 7 de ce mois les Comediens Italiens de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans Regent, ont donné le Bal *gratis*, sur leur Theâtre du Fauxbourg Saint Laurent, dans l'intention de contribuer par quelque endroit à l'allégresse publique pour le rétablissement de la santé du Roy. On n'a rien épargné pour orner la Salle, & la rendre brillante. La machine est bien inventée; on la trouve même plus simple que celles de l'Opera & de la Comedie Française; par le moyen de quatre grosses vis, six hommes la levent en moins d'un quart d'heure.

Ils avoient représenté deux jours aupa-

travant sur le Théâtre du Palais Royal une Piece nouvelle en trois Actes, toute Italienne, intitulée, *Pantalon & Arlequin Cocus sans femmes*. La premiere Scene promettoit quelque chose de bon, mais le reste de la Piece n'a pas répondu au commencement.

Le Dimanche 17 Août la Damoiselle la Lande, Actrice nouvelle, a joué les rôles de Colombine & de Junon dans la Comedie de Danaë. Dans une espeece de petit Prologue disposé exprès pour l'introduire sur la Scene, on a fait la ceremonie de sa reception dans la Troupe. Cette Comedienne, quoi que Françoisse, parle assez bien Italien; elle a été fort applaudie, & on espere qu'elle réussira sur ce Théâtre.

Nous avons promis l'extrait de cette dernière Piece; nous allons en dire un mot, car comme le Public ne l'a pas généralement goûtée, il pourroit ne nous pas sçavoir bon gré de nous y arrêter trop longtemps. La ferme du Prologue represente la façade de l'Hôtel de Bourgogne, avec cette Inscription, *HÔTEL A LOUER*. Trivelin répond à la Muse de la Foire, qui l'interroge au sujet de sa tristesse, qu'il est à louer, aussi bien que leur Hôtel. La Comedie Italienne paroît, la Muse de la Foire ne la reconnoît pas d'abord, à cause de sa maigreur, & lui dit ironiquement,

Madame, soyez la bien-venue, il y a long-tems que vous devriez être ici. Elle se retire peu de tems après, pour aller rassurer les Acteurs, qui craignent l'arrivée des Italiens, &c. La Comédie Italienne présente toute la Troupe au Parterre, & demande sa protection. Le Prologue finit par un divertissement que Flaminia & Silvia terminent par une danse qui a été fort applaudie.

Dans le premier Acte Jupiter amoureux de Danaë, cherche avec Mercure des expédiens pour tromper la Gouvernante de cette Princesse ; Arlequin consulté leur conseille de prendre les avis des gens à bonnes fortunes, &c. Mercure suivi d'un homme de robbe, d'un petit Maître, & d'un nouveau Parvenu ; leur dit que son Maître est un Seigneur Etranger qui demande à les consulter sur l'embarras où le réduit la vigilance importune d'une severe gouvernante, qui obsède sans cesse la beauté qu'il adore, enfermée dans une tour où personne n'a la liberté d'entrer. L'homme de robbe qui n'a, dit-il, jamais trouvé de cruelles, ne sçait quel conseil donner, & dit en s'en allant, pressé par un émissaire amoureux qui vient le chercher, qu'il est de l'avis de ces Messieurs. Le petit Maître dit à peu près la même chose, & enfin le Parvenu conseille de

gagner la Gouvernante par des liberalitez.

Sans peine à vos desirs la Vieille se rendra :

Faites pleuvoir de l'or , & la Tour s'ouvrira.

Jupiter goûte les conseils du Parvenu , se découvre à lui , & pour le récompenser le recommande à la Fortune , dont le Palais paroît à l'instant. Cette décoration est très magnifique ; on voit la Déesse sur un piedestal au dessus de sa roüe. Douze colonnes torfes canellées , rehaussées d'or , forment un riche vestibule ; elles tournent continuellement entre leurs bases , & leurs chapiteaux symbolisent l'instabilité de la Fortune , & jettent un grand brillant. La Fortune répond par un signe de tête , quand Jupiter lui recommande le Parvenu & Arlequin. Après quoi la Déesse descend & forme des danses caractérisées avec les différentes Nations qui lui font leur cour.

Dans le second Acte Jupiter apprend avec dépit l'amour du Prince de Mycene pour Danaé. Il donne toute sa puissance à Arlequin , pour épouventer & outrager son rival , sans qu'il puisse en être offensé. Arlequin resté seul , veut éprouver s'il a véritablement tout le pouvoir de Jupiter , il trace une grande raye sur le Theatre , & dit qu'il veut que tous ceux qui passeront cette [marque deviennent fous , & qu'en la repassant ils recouvrent leur bon

sens. Le Prince de Mycene au desespoir de ne pouvoir delivrer Danaë, se plaint à Pantalon, &c. mais il passe la marque, & il extravague à l'instant; Pantalon surpris, veut le consoler & le faire revenir, mais passant la ligne il perd l'esprit à son tour, chante, danse, &c. Ensuite Arlequin efface la raze, & prend la figure de Danaë; il dit au Prince qu'il s'est échapé de la tour, & disparoît un moment après, &c. Danaë paroît enfin, Colombine lui apprend qu'un grand Prince veut l'épouser, l'instruit & la fait sortir de cet état d'ignorance dans lequel on l'a toujours tenue, &c.

Au troisième Acte un postillon sur un colimaçon conduit Arlequin habillé en Ambassadeur, & monté sur une tortue. Il s'adresse à la Gouvernante, & lui dit que son Maître le Roi de Lydie, dont Jupiter a pris la figure, est amoureux de la Princesse, &c. Elle reçoit des presens, & Jupiter prest d'entrer dans la Tour, apprend l'arrivée de Junon, qui paroît outrée de la perfidie de son époux; Arlequin qui veut faire le plaisant, est changé en âne par la Déesse, ce qui lui fait dire cette espece de bon mot, On est étonné de voir un âne parler comme un homme, & l'on voit tous les jours des hommes parler comme des ânes. Junon apprend au Prince de Mycene ce qu'il doit craindre de

de Jupiter , aussi-tôt la pluie d'or tombe ,
& Junon excite une furieuse tempête que
Jupiter calme. Il se montre dans sa gloire ,
& promet une heureuse abondance , &c.
La Piece finit par des danses & des chan-
sons , dont la Musique a été fort goûtée ;
elle est du sieur Mouret.



FOIRE S. LAURENT.

LE Jeudy 31 Juillet , la Troupe de
Francisque arrivée depuis peu d'Hol-
lande , a ouvert son Theâtre situé dans le
Preau de la Foire S. Laurent , vis - à - vis
des Comediens Italiens.

La gracieuse Olivette & le Pierrot ,
dont tout Paris aime tant le jeu , se sont
joints à Francisque , & ils ont débuté par
deux petites Pièces d'un Acte chacune ,
precedées d'un Prologue intitulé *la Fausse
Foire* , qui roule sur la malheureuse situa-
tion de leurs affaires. Ils y apprennent au
Public qu'il leur est deffendu de chanter
& de danser , & annoncent leurs deux
petites Pièces qu'un des Acteurs tire de sa
poche ; un de ses camarades lui deman-
de le nom de l'Auteur ; oh ! lui répond
l'Acteur , l'Auteur ne veut pas être connu.

K

Peste , interrompt le questionneur , voilà un incognito qui devient furieusement , à la mode ! cependant il ne réussit pas toujours. Pendant cette conversation une symphonie lugubre se fait entendre ; un tombeau s'ouvre , la Foire en sort & prédit une chute prochaine à la Fausse Foire , qui étoit venue brusquement quereller Francisque. L'ombre de la véritable Foire disparoît après cette prophétie, le tombeau se referme , la dispute des Acteurs & de la Fausse Foire continue ; Thalie arrive , qui chasse la Fausse Foire , & qui promet à Francisque sa protection.

La Boëte de Pandore , qui a fait le sujet du premier Acte, est un Tableau de la Naissance des Vices & de l'Innocence des Mœurs qui a précédé leur origine. Pour mettre dans un vrai jour un si grand contraste , & rassembler dans un seul groupe presque toutes les passions , on a choisi le jour d'une nôce. Avant l'ouverture de la Boëte de Pandore c'est une union parfaite dans la famille. Mercure , qui par ordre de Jupiter est resté sur la terre pour observer quel usage fera Pandore de la Boëte fatale remplie des maux & des vices , s'est insinué parmi ces bonnes gens sous le nom & la figure d'Arlequin. Il est le témoin & l'admirateur de leur candeur & de leur simplicité !

Ma foy , dit-il , ce sera grand dommage si Pandore s'avise d'ouvrir sa Boëte. Quelles nôces nous venons de voir ! une Mere qui n'est point intereffée ! une Tante qui ne commande pas pour effacer sa nièce ! un Marié sans jalousie ! une Mariée qui n'est point en masque de modestie ! un Vieillard qui se fait une raison sur son amour , & qui offre son bien à son Rival heureux sans aucun interest de galanterie ! une Assemblée de Parens qui ne se querellent point ! voilà ce qu'on ne verra plus. La prédiction de Mercure s'accomplit un moment après. Pandore survient avec la Boëte. Elle petille de l'ouvrir , continuë Mercure , elle est innocente & cependant curieuse ; il faut donc que la curiosité ne soit point un mal , puisqu'elle n'est point renfermée avec les Vices. Enfin Pandore se figurant que la Boëtte que Jupiter lui a donnée est pleine de beaux presens , elle les destine à la Mariée son amie , & ouvre la funeste Boëtte ; l'Innocence & la Bonnefoy s'envolent , les Vices & les Maladies s'échapent à la fois de la prison qui les contenoit , & se répandent sur la Terre. La nôce se rassemble , mais la décoration est changée , & ce ne sont plus les mêmes Acteurs , du moins ce ne sont plus les mêmes Rôles. La Mariée devient ambitieuse , sa Mere intereffée , sa Tante coquette , le Marié

inconstant , le vieux Rival jaloux & de plus fluxionnaire. Le trouble naît subitement dans cette famille , si unie avant l'ouverture de la Boëtte. Les passions naissantes font naître de nouvelles situations dans la Pièce , les mariages commencés ne s'achevent pas , on en projette & on en termine d'autres. Coridon riche Laboureur du pays paroît sous le nom de Monsieur de la Coridoniere , & s'empare de la Seigneurie du Village ; il falloit bien que l'ambition jouât gros jeu dans une Comedie qui representé le progrès subit des Vices. Mercure present à leur sortie les qualifie à mesure qu'ils paroissent , & débite tous les traits semés dans la Pièce. Elle devoit finir par des danses caractérisées qui auroient puni les Vices qui n'avoient pas paru dans les Scenes , & pour montrer que l'Ivrognerie n'étoit pas restée au fond de la Boëtte de Pandore , l'agile Antoni auroit dansé l'Ivrogne , mais il n'est pas permis à cette Troupe d'avoir des agrémens à la fin de ses Pièces.

La seconde petite Comedie est intitulée , *la Tête-Noire* ; c'est un Vaudeville retourné. La Tête de Mort qui a tant occupé les Chantres de la Samaritaine est le sujet déguisé de cette Pièce. Voicy comme il est tourné. M. Jaciate riche Negociant de

la Martinique, en a amené une Nièce orpheline fort riche, dont il est le Tuteur, il a envie de garder le bien de sa pupille, cela est dans les règles ordinaires. Pour parvenir à son but, il renferme sa Nièce, & produit en arrivant à sa famille une parente supposée, qui par un caprice de la Nature a la tête noire. C'est Arlequin, Valet gagné par les promesses du Vieillard, qui joue le personnage de la nièce Noire. Toute la famille est effrayée en la voyant. Mais Madame Candi veuve d'un Confiseur & sœur de M. Jacinte, s'oppose à la volonté qu'il a de faire leur nièce Religieuse, & s'obstine à la marier; elle publie son dessein, dans tous les quartiers de la Ville, le bruit se répand aussi-tôt qu'une Demoiselle très-riche & qui a la tête noire est à marier. Les époux accourent, & sont rebutés de la laideur de la fille. Après quelques Scènes épisodiques, d'un Clerc de Procureur, d'un Peintre, d'un Mitron, d'un Suisse, & d'un Gascon qui viennent tenter l'aventure, Leandre ancien Maître d'Arlequin & Gentilhomme mal aisé se présente; Arlequin se découvre à lui, & lui dit tout bas de dire qu'il veut bien l'épouser. Leandre averti persevere à demander la Tête noire en mariage, cela déconcerte M. Jacinte, Madame Candi appuie les

prétentions de Leandre , & enfin Marinette trahit le Tuteur fourbe , & amene la veritable Nièce qui se trouve très-jolie, Leandre l'épouse de l'aveu de Madame Candi , & Arlequin épouse Marinette. Cette Comedie devoit aussi avoir un Divertissement. Les Acteurs retenus par la crainte des Procès verbaux , se sont contentés de réciter les couplets du Vaudeville, que l'on trouvera noté à la suite de la Chanson à boire , page 56

Le Lundi 18 Aoust , le Théâtre de Francisque à la Foire S. Laurent fut fermé par un ordre Superieur , & le Vendredi suivant il fut r'ouvert par un autre ordre Superieur. Ce jour même le Privilege exclusif de l'Opera Comique fut accordé à la Troupe de Francisque , & celle de la Lauze qui l'avoit obtenu , n'en jouira que jusqu'à la fin de la presente Foire.

On peut ajoûter à cet Article destiné aux Spectacles & aux Fêtes , ce qu'on écrit de Dresde , qu'au commencement de l'autre mois , le Roy de Pologne avoit fait acheter un Champ de bled d'un Payfan à Bilnitz , afin de donner à sa Cour le divertissement d'une Fête de Campagne. Les Seigneurs & les Dames seront habillées en Payfans & Payfanes pour en

faire toutes les fonctions. Les Dames faucheront le bled, les Cavaliers le lieront & le mettront en gerbes, & le Roy les conduira à la Grange, &c. Après, quoi ces illustres Moissonneurs seront regalez comme les Payfans; Le Roy a fait preparer une grande quantité de lits à la façon des Payfans; en sorte que pendant un jour & une nuit, ils éprouveront toutes les fatigues de la vie Rustique. On dit que la Cour continuera à se divertir pendant 15 jours à Bilnitz, & qu'il y aura des Comedies, des Concerts de Musique & toutes sortes de Jeux, entre autres une grande Chasse, & une Comedie Françoisé, representée par quelques Seigneurs & Dames de la Cour.





EDITS , DECLARATIONS , Arrêts.

*ARREST du Conseil d'Etat du Roy , pour
l'établissement de dix Enfans de Langues ,
au College des Jesuites à Paris.*

LE ROY étant en son Conseil , s'étant fait
représenter les Arrests rendus en icelui les
18 Novembre 1669 , 31 Octobre 1670 , & 7
Juin 1718 , par le premier desquels il a été
ordonné que pendant trois ans il seroit envoyé
six jeunes garçons nez François , par chacune
desdites années , aux Couvents des Peres Capu-
cins à Constantinople & à Smirne , pour être
instruits dans la connoissance des Langues Orien-
tales , & se rendre capables de servir de Drog-
mans près des Consuls & Vice-Consuls de la
Nation Françoisse , dans les Echelles de Levant
& de Barbarie : par le second , qu'il ne seroit
plus envoyé que six jeunes garçons pour cet
effet dans lesdits Couvents , de trois en trois ans ;
& par le troisiéme , le nombre de ces Enfans de
Langue entretenus & instruits dans le Couvent
des Capucins de Constantinople a été fixé à dou-
ze , & la pension de chacun à trois cens cin-
quante livres , qui seroient payées par la Cham-
bre du Commerce de Marseille , ainsi que par
le passé , & par avance de quartier en quartier ,
à compter du jour de leur entrée dans ladite Mai-
son jusqu'au jour de leur sortie , de même que
les cent vingt livres accoutumez pour l'habille-
ment de chacun , pour une fois seulement ,

lor

lors de ladite entrée: Et Sa Majesté étant informée que quelques uns de ces Enfans de Langue envoyez audit Couvent des Capucins de Constantinople, ne s'étant pas trouvé avoir les dispositions naturelles & nécessaires pour bien apprendre les Langues Orientales, & se rendre assez capables de servir utilement dans les Emplois qui leur sont destinez, tant pour son service près de ses Ambassadeurs, que pour celui de ses Sujets qui font leur Commerce dans les Echelles de Levant & de Barbarie, on a été obligé après une longue instruction de les renvoyer en France; & que la dépense qui a été faite sur les fonds du Tresor Royal depuis l'année 1700, & continuée jusqu'à present par sa Majesté pour élever & enseigner douze jeunes Orientaux dans le College des Jesuites à Paris, n'ayant pas produit l'effet que la pieté du feu Roy son Bisayeul s'en étoit promis pour le bien de la Religion en Levant, seroit mieux appliquée & plus utile, en y faisant instruire dans les Langues Latine, Turque & Arabe, le nombre de dix Enfans François: Elle a estimé à propos d'y apporter le changement nécessaire. Vû l'avis du Sieur Marquis de Bonnac Ambassadeur de France à Constantinople: Oui le Rapport, & tout considéré, S A M A J E S T É étant en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans, Regent, a ordonné & ordonne qu'à l'avenir il sera élevé dans le College des Jesuites à Paris, au lieu de douze jeunes Orientaux, dix jeunes enfans François de l'âge de huit ans ou environ, qui seront par Elle nommez, & pris alternativement de familles de ses Sujets habitans dans le Royaume, & de celles des Negocians, Drogmans ou autres François établis dans les Echelles de Levant, lesquels y seront instruits & enseignez dans la Langue La-

L

riné à l'ordinaire , jusque & compris la Rhétorique, & en même tems dans celles Turque & Arabe ; par deux Maîtres de ces Langues , qui iront les leur montrer dans ledit College aux jours & heures qui seront reglez , pour être ensuite lesdits Enfans de Langue envoyez aux College des Capucins de Constantinople, pour se perfectionner dans les Langues Orientales, & être destinez aux Emplois de Drogmans ; Voulant Sa Majesté qu'il ne soit plus reçu dans ledit College des Jesuites aucun desdits Orientaux , & que pareillement il ne soit plus reçu desdits Enfans de Langue dans ledit College des Capucins de Constantinople , que ceux qui auront fait leurs Etudes dans celui des Jesuites à Paris , & sur ses ordres exprès ; & que si pendant le cours desdites Etudes à Paris , le Principal du College & les Maîtres des Langues Turque & Arabe connoissent qu'il y en ait quelques-uns qui ne soient pas propres à leur destination , ils en rendent compte au Conseil de Marine , qui prendra les ordres de Sa Majesté , pour les faire sortir du College , & pourvoir à leur remplacement : Ordonne que la dépense , tant des pensions des dix Enfans de Langue aux Jesuites , que les appointemens qui seront reglez aux deux Maîtres de Langues Orientales seront payez par Sa Majesté des fonds de son Tresor Royal , de la même maniere que l'étoient les pensions des Orientaux audit College ; Et celles desdits Enfans de Langue au College des Capucins de Constantinople , par la Chambre du Commerce de Marseille , ainsi qu'il est accoutumé. Permet néanmoins Sa Majesté que ceux des Orientaux qui sont actuellement aux Jesuites , y restent jusqu'à ce qu'ils aient achevé leurs études , pour être ensuite renvoyez dans leur pays. Seront au surplus lesdits Arrests des 18 Novem-

bre 1669, 31 Octobre 1670, & 7 Juin 1718, exécutez selon leur forme & teneur. Mande audit Sieur Marquis de Bonnac, & au Sieur Le Bret Conseiller en ses Conseils, Premier^e President du Parlement de Provence, & Intendant du Commerce de Levant, de tenir chacun en droit soy la main à leur execution & à celle du present Arrest. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y estant, tenu à Paris le vingtième jour de Juillet 1721. *Signé FLEURIAU.*

A R R E S T du Parlement du 23 Juillet, en forme de Reglement, concernant le Paturage, rendu contre la Communauté des Bouchers de Nogent sur Seine & autres, qui ordonne aux Bouchers de ladite Ville de se retirer pardevant le Lieutenant General de Nogent sur Seine, lequel fera assembler les habitans de ladite Ville, à l'effet d'indiquer ausdits Bouchers un certain Canton pour mener paître les bêtes à laine nécessaire à leur commerce, & enjoint aux habitans de ladite Ville qui ont des bêtes à laine de les réduire à proportion des Terres qu'ils exploitent, &c. *On trouvera ledit Arrest chez Louis - Denis de la Tour & Pierre Simon, Imprimeurs du Parlement & de la Cour des Aydes, rue de la Harpe, aux Trois Rois.*

A R R E S T du Conseil du 5 Aoust, pour la diminution des Especes de cuivre, qui ordonne qu'à commencer du jour de la publication du present Arrest, les Especes de cuivre seront réduites dans tout le Royaume, sçavoir les Sols de cuivre à seize deniers piece, les demis & quarts desdits Sols à proportion; les pieces dites de six deniers, à huit deniers; les Liards de France à quatre deniers, & les Phenins dans la Province d'Alsace à quatre deniers & demi, les demis à

L ij

Proportion. : sur lequel pied lefdites Eſpeces continueront d'avoir cours juſqu'à ce qu'il en ſoit autrement ordonné par Sa Majeſté, laquelle fait défenſes à toutes perſonnes d'expoſer ni recevoir aucunes Eſpeces étrangères, ſous les peines portées par les Reglemens.

A R R E S T du Conſeil du 10 Aouſt, qui ordonne que conformément aux Arreſts de ſon Conſeil des 18 & 20 du mois de May dernier, les Effets dont la Représentation & le Viſa ont été ordonnez par les Arreſts des 26 Janvier, 16 Fevrier, 18 Mars, 27 Avril & 20 May de la preſente année, & qui n'ont pas été repreſentez & viſez en la forme preſcrite par leſdits Arreſts & dans les delais accordez par ceux des 18 & 20 dudit mois de May, ne pourront être mis dans le Commerce pour quelque cauſe & ſous quelque pretexte que ce puiſſe être. Voulant Sa Majeſté que leſdits Effets non viſez demeurent nuls, éteints & ſupprimez, ſans que les Propriétaires ou Porteurs d'iceux en puiſſent jamais prétendre ni repeter aucune valeur; Fait Sa Majeſté tres-expreſſes défenſes & inhibitions à toutes perſonnes de les expoſer, vendre ou faire vendre, échanger ou autrement negocier, à peine de trois mille livres d'amende, & même de plus grande peine ſuivant l'exigence des cas.

A R R E S T du Conſeil d'Etat du 2 Aouſt, qui ordonne que dans un mois, à compter du jour de la publication du preſent Arrêt, les Creanciers propriétaires des augmentations de Gages, qui auront fait faire ſur les Quittances de Finances d'icelles, les mentions ordonnées par ledit Arrêt du 25 Aouſt dernier pour la réduction au denier Cinquante, ſeront tenus de représenter leurs Quittances de Finance deſdites

augmentations de Gages , Sçavoir en cette Ville de Paris pardevant le sieur de Gaumont Conseiller d'Etat & Commissaire des Finances ; & dans les Provinces & Generalitez du Royaume , par devant les sieurs Intendans & Commissaires départis , qui enregistreront lesdites Quittances de Finance , avec distinction des Cours ou autres Compagnies sur lesquelles elles sont créées , après avoir mis leur vû sur chacune desdites Quittances , dont après ledit tems d'un mois , ils enverront les Etats d'eux signez au Sieur le Pelletier de la Houssaye , Conseiller d'Etat ordinaire , & au Conseil de Regence pour les Finances , Controlleur General des Finances , pour estre ensuite fait fonds par Sa Majesté pour le payement annuel desdites augmentations de Gages , à commencer pour l'année 1720.

ARREST du Conseil d'Etat du 10 Aoust , qui ordonne que les Commissionnaires tant de la Ville de Paris , que des autres Villes du Royaume , qui doivent en execution de l'Arrest du Conseil du 24 Juin dernier , delivrer des Certificats des Marchandises & Effets qu'ils expedient par les Rouliers & autres Voituriers , seront tenus , à commencer du jour de la publication du present Arrest , de faire viser lesdits Certificats par les Officiers Municipaux des Villes & Lieux d'où ils feront enlever lesdites Marchandises & Effets , Défend Sa Majesté tres-expressément ausdits Rouliers & autres Voituriers de se charger à l'avenir d'aucunes Marchandises & Effets , s'ils ne sont accompagnez desdits Certificats ainsi visez par lesdits Officiers Municipaux ; le tout sous les mêmes peines portées par ledit Arrest du 24 Juin dernier , tant à l'égard desdits Commissionnaires , que des Rouliers & Voituriers en cas de contravention.

Veut au surplus Sa Majesté que ledit Arrest du 24 Juin dernier soit executé selon sa forme & teneur. Enjoint au sieur Lieutenant General de Police à Paris, & aux Sieurs Intendants & Commissaires départis dans les Provinces & Generalitez du Royaume, de tenir la main chacun en droit soi à l'execution du present Arrest, qui sera lû, publié & affiché par tout où besoin sera, à ce que personne n'en ignore, & executé nonobstant oppositions ou autres empêchemens, pour lesquels ne sera différé, & dont si aucuns interviennent, Sa Majesté s'est reservé & à son Conseil la connoissance, icelle interdisant à toutes ses Cours & autres Juges.

ARREST du Conseil d'Etat, du 24 Aoust.

LE ROY voulant prevenir les suites dangereuses qui pourroient resulter par la communication de la maladie contagieuse, dont quelques lieux du Gevaudan, ainsi que de la Provence se trouvent affligez, si l'on donnoit une entiere liberté aux Maîtres des Carosses, Messagers, Rouliers, Voituriers, & autres venants du haut & bas Languedoc à Paris, ou allant de Paris dans le haut & bas Languedoc, de suivre & faire suivre indistinctement par leurs chevaux & voitures, les Routes qu'ils voudroient choisir : A résolu pour la plus grande sûreté des Villes & Lieux par où ils doivent passer, pour obvier aux inconveniens qui pourroient arriver du choix de Routes detournées ou moins connues, & pour empêcher, s'il est possible, toute communication du mauvais air, de fixer les chemins & routes les plus sûres, les plus commodes & les plus éloignées des lieux infectez ; il ordonne ce qui ensuit.

ART. I. Tous Maîtres de Carosses & autres Voitures publiques, Messagers, Rouliers, Voituriers & autres conduisans des personnes, har-

des, équipages, & marchandises de toutes sortes, seront tenus pour aller de Paris dans le bas Languedoc, & venir du bas Languedoc à Paris, de suivre & faire suivre par leurs chevaux & voitures, l'une des deux Routes ci-après marquées pour aller de Paris à Montpellier, & venir de Montpellier à Paris; sçavoir, l'une par Lyon, & l'autre par Clermont en Auvergne; de laquelle Ville de Clermont il sera libre pour se rendre à Montpellier, de prendre la route par le Rouergue ou par le Velay, qui sont tous deux également convenables pour la commodité & seureté du transport.

II. Seront pareillement lesdits Maîtres de Carrosses & autres Voitures publiques, Messagers, Rouliers, Voituriers & autres conduisans des personnes, hardes, équipages & marchandises de toutes sortes, tenus pour aller de Paris dans le haut Languedoc, & venir du haut Languedoc à Paris, de suivre & faire suivre par leurs chevaux & voitures, la Route de Paris à Toulouse passant par Limoge, telle qu'elle est ci-après marquée; Sa Majesté laissant au reste la liberté de se servir de la Route qui conduit du haut Languedoc par Toulouse à Bordeaux par la Garonne, ainsi qu'il s'est toujours pratiqué jusqu'à présent.

III. Declare S. M. toutes autres Routes pour aller de Paris en Languedoc, & venir de Languedoc à Paris, & pour aller & venir de Languedoc à Bordeaux, Routes obliques & prohibées, faisant défenses de s'en servir, à peine de trois mille livres d'amende contre les contrevenans, & de plus grande peine, s'il y échec: Le tout en se conformant aux Arrests des 11 Fevrier & 24 Juin 1721. pour les précautions à prendre pour le transport des Balles, Caisses & Balots de Marchandises.

Première Route pour le bas Languedoc.

De Paris à Villeneuve S. Georges , à Melun , à
Montreau , à Sens , à Joigny , à Auxerre , à Ver-
menton , à Cussy les Forges , à Saulieu , à Ar-
nay le Duc , à Chagny , à Châlon , à Tournus ,
à Mâcon , à Villefranche , à Lyon , à Vienne ,
à Roussillon , à Thain * , à Tournou , à la Voute ,
à Viviers , à Bagnols , à Nîmes , à Montpellier.

Deuxième Route pour le bas Languedoc.

De Paris à Essone , à Fontainebleau , à Ne-
mours , à Montargis , à la Buftière , à Briare , à
Neuvy , à Cosne , à la Charité , à Nevers , à
Saint Pierre le Moutier , à Moulins , à Beslay ,
à Saint Pourcin , à Gannat , à Riom , à Clermont.

Route de Clermont à Montpellier

Par le Roërgue. De Clermont à Issoire , à
Landes , à Massiat , à Saint-Flour , à Murat , à
Laguyolle , à Espalion , à Pomas , à Millau ** ,
à l'Espitalet , au Cailar , du Cailar à Montpai-
roux , à Saint Paul , à Montpellier.

Par le Velay. De Clermont à Veyre , à Saint
Germain Lambron , à Brioude , à Poliaguet , à
Fix , au Puy , à Pradelles , à Chambon , aux
Vens , à Alais , à Ledignan , de Ledignan à Som-
mieres , à Montpellier.

Route pour le haut Languedoc.

De Paris au Bourg-la-Reine , à Lonjumeau , à
Estampes , à Angerville , à Toury , à Artenay , à
Orleans , à la Ferté , à Châteauvieux , à Romo-
rentin , à Vatan , à Châteauroux , à Argenton ,
à S. Benoist du Saut , à Arnac , à Rafés , à Li-
moges , à Pierre-Buftière , à Uzerches , à Brives ,
à Souillac , à Fraissinet , à Cahors , à Castelnau-
Montrariet , à Montauban , à Toulouse.

* De Thain à Tournon on Passe le Rhône.

** Nota Cette Route par Millau est bonne pour les
Diocèses d'Alby & la Vaug.



M O R T S.

DES PAYS ETRANGERS.

LE sieur Ziegenbalg Ministre Luthérien Danois, est mort aux Indes Orientales.

Le sieur Alphonse B. Ilincini de Modene est mort Evêque de Cagli dans le Duché d'Urbain, le ...

La Comtesse de Northampton, veuve du Lord de ce nom, fille du feu Chevalier Mycady Pierpoint & Cousin germain du Duc de Newcastle, est morte à Londres le Juillet.

Le sieur Theodore Baillizi Catholique Romain, est mort à Londres âgé de quatre-vingts onze ans. Il avoit servi sous les Regnes de Charles I. & Charles II. &c. & étoit Echançon sous le Regne de la Reine Anne.

Le sieur Adrien Vander-Goës, Grand Veneur, est mort à la Haye le Juillet.

Le fils unique du Duc de Bornelli est mort à Rome le Juillet, & son corps fut porté dans l'Eglise de Sainte Marie de la Minerve, où est la sepulture de la Mai-

fon de *Bornelli*. le Convoy fut pompeux. Ce jeune Seigneur n'avoit que près de vingt-un an ; la mere est de l'illustre famille *Anagninara*.

Giuseppe Riganti Evêque de *Teramo*, est mort le .

Giuseppe Crispini Evêque d'Amelie , qui avoit été Evêque de *Bisceglia* dans le Royaume de Naples , est mort le

Gio-Battista Giberti da S. Ginnesio Evêque de *Fano*, est mort le ... Il avoit encore été Evêque de *la Cana*.

Le Lord Vicomte Hatton est mort le Juillet à la maison de Campagne de la Province de Northampton.

Le Comte de Jersey est mort dans une de ses Terres le 24 Juillet.

L'épouse de Milord Moleworth est decedée à Londres le Juillet.

Le Chevalier Jonathan Trelawney Evêque de Winchester , est mort le 30 de Juillet , âgé de près de soixante & onze ans. Il étoit Prelat de l'Ordre de la Jarretiere , & l'un des Gouverneurs de la Maison des Chartreux.

Le Marquis de Malagon Grand d'Espagne de la premiere Classe , est mort à Madrid le 13 Juillet dans la trente-septieme année de son âge.

Le Duc de Naxera Lieutenant General des Armées du Roy d'Espagne , est mort

à Madrid , âgé de trente-neuf ans.

Don François Faxardo Conseiller au Conseil des Finances , est aussi mort à Madrid , âgé de cinquante-neuf ans.

Le Comte de Salm Soûdoyen du Chapitre de Colôgne, y est mort le 20 Juillèt.

La Comtesse Marie - Anne de Staremburg , épouse du Comte François-Jacques de Brandis , Chambellan Imperial, Conseiller & Regent de la Basse Autriche , est morte à Vienne le 16 Juillèt , âgé de 38 ans.

Le Comte Louis de Rabatta, Chambellan Imperial, est mort de la petite verole le 26 Juin à Carelstadt en Croatie. Il étoit fils unique du Comte Joseph de Rabatta, Conseiller d'Etat ordinaire , & Colonel Général de Croatie. Il étoit marié depuis un an à la Comtesse Marie-Anne de Harrach , fille du Comte de Harrach Grand Maréchal de la Basse Autriche.

Le sieur Thomas Newton Contrôleur de la Douane dans la Nouvelle Angleterre , est mort le Juin.

Le Lord Vicomte de Lisburn Lieutenant de Roy du Comté de Cardigan , est mort en Angleterre le 8 Juillèt.



DIGNITEZ ET CHARGES
Etrangeres.

LE Roy de Dannemarck a accordé une pension de trois cens cinquante-deux Risdals sur les Postes à la veuve du sieur Ziegenbalg Ministre Lutherien , mort aux Indes.

L'Empereur a donné l'Evêché de Neustadt , suffragant de Salsbourg , au Comte de Blankenheim , Chanoine de Cologne & de Strasbourg.

Le Duc de Saint - Michel a été fait Grand d'Espagne de la premiere Classe.

Le Duc de Poli , frere du Pape , a été déclaré par lui Gentilhomme de la Chambre.

Le Pere Frederic Bonaventure Barberrini Capucin , a été nommé par Sa Sainteté Predicateur ordinaire du Palais Apostolique.

Le sieur Jean-François Leonini Romani a été nommé Evêque de Cagli dans le Duché d'Urbain.

Le sieur Pierre de Carolis a obtenu du Pape le Gouvernement d'Ascoli.

Le sieur André de Giustiniani Romani a eu le Gouvernement de Macerata.

Le sieur Jean-Batiste Barni a eu le Gouvernement de Perouse.

Le sieur Jacques Oddi celui de Viterbe.

Le sieur Louis Anguisciola , celui de Frosinone.

Le sieur d'Aragona , celui de Civita-vecchia.

Le sieur d'Acquaviva , celui d'Ancone.

Le sieur Imperiale , celui de Fermo.

Le sieur Maruscelli , celui d'Ascoli.

Le sieur Escaloni , celui de Fabriano.

Le sieur Martiani , celui de Spolète.

Le sieur Rezzonico , celui de Fano.

Le sieur Ferniani , celui d'Orviette.

Le sieur Ceva , celui de San-Severino.

Le sieur Scirman , celui de Sabine. Tous Gouvernemens donnés par Sa Sainteté.

Le sieur Tempi a eu la Vice-Legation de Boulogne.

Le sieur Cerrini a été rétabli dans sa Charge d'Inspecteur des Monasteres de Rome.

Don Carlo Conti , l'aîné des neveux du Pape , a été reçu Chevalier de Malte ; il attend la Croix que le Grand-Maître de cet Ordre envoie dans de semblables occasions.

Le sieur Guillaume Hoofs Bourguemaître Regent de la Ville de Delfs , a obtenu des Etats de Hollande la Charge de Grand Veneur.

Le sieur Berkenfien Gentilhomme de la Chambre du Roy de Dannemarck , est

Envoyé Extraordinaire à la Cour de Suede,
Le sieur Reiffen est Secrétaire de cette Ambassade.

Le sieur Mario Bolognetti a été mis de la Congregation d'Avignon par le Pape, & fait Clerc de la Chambre. Cette Charge vaquoit par la promotion de Don Alessandro Albani au Cardinalat.

Le 16 Juillet le Pape proposa pour l'Evêché de *Teramo* l'Abbé *Francesco Maria Tansi*, Doyen de l'Eglise Metropolitaine de *Matera*, & Vicaire Apostolique d'Aquilée.

L'Abbé *Giuseppe Renzoli Aretino*, né dans le Diocèse de Viterbe, Archiprêtre de la Cathedrale de Viterbe, pour l'Evêché d'Amelie.

L'Abbé *Alessandro Dolfi*, Grand Vicaire de Boulogne, pour l'Evêché de *Fano* dans l'Ombrie.

L'Abbé *Felice Solazzi*, Auditeur du Cardinal *Tanara* Doyen du Sacré College, pour l'Evêché de Bisignano, qui relève immédiatement du S. Siege.

Don *Thomas de Agüero*, Chanoine de Seville, pour l'Evêché de Céuta en Afrique.

Le sieur Passionei nommé à la Nonciature de Suisse, pour l'Archevêché titulaire d'Ephese.

Le Pere Michel *Stella Minime*, fut pro-

posé par le Cardinal Acquaviva pour l'Evêché de Jaca en Arragon.

Le sieur Jean Trelawney succede par la mort de son pere au titre de Chevalier Baronet d'Angleterre.

Le Docteur Trimnell Evêque de Norwich passe à l'Evêché de Winchester , qui est de sept mille livres sterlin de revenu.

Le Docteur Green , Archidiacre de Cantorbery , & Recteur de Saint Martin des Champs , a été fait Evêque de Norwich.

Le Docteur Wilcox Chapelain des jeunes Princesses filles du Prince de Galles , & Prebendier de l'Abbaye de Westminster , a été nommé Vicaire de Saint-Martin.

M. Matthieu Grawford Ministre Ecoissois , a été fait Professeur de l'Histoire Ecclesiastique dans le College d'Edimbourg.

Le Colonel Huske a obtenu le Gouvernement du Château de Hurst dans le Comté de Southampton.

Le sieur Guillaume Pullenie a été fait Inspecteur des Maisons Royales dans le Comté de Northumberland.

Le Capitaine Williams a pris dans le troisième Regiment des Gardes la place du Capitaine Wel.

Le sieur Jaques Chace a obtenu la place d'Apoticaire du Roy d'Angleterre,

Le Marquis d'Ariza a été déclaré Grand d'Espagne de la première Classe , & cet honneur tombera sur ses descendans.

Le Duc de Saint-Michel a obtenu la même dignité pour lui & ses descendans.

Le Baron de Montbel , qui a servi en Pologne & en Suede avec distinction , a été fait par le Roy de Portugal Major General de ses Troupes. Outre ses appointemens de 2000 florins par an , le Roy l'a gratifié de 3200 florins.

Le Marquis de Léde a été fait par le Roy d'Espagne Capitaine General de l'Andalousie.

Don François Bastarde de Cineros a obtenu du Roy d'Espagne , pour recompense de ses longs services , la Charge de Sénéchal de la Ville de Huesca.

Don Antonio d'Albukerque a été nommé Gouverneur d'Angola par le Roy de Portugal , & doit s'embarquer sur la Flote de Fernanbouc.

Don Tibere Caraffa , Lieutenant General , a obtenu du Roy d'Espagne le Gouvernement de Tarragone.

Don Philippe Dupuy , Maréchal de Camp , a obtenu celui de Ciudad Rodrigo.

Don François Joseph de Emparan , aussi Maréchal de Camp , a obtenu la Lieutenance de Roy de Ceuta.

Don Bernard de Nava y Norona , Capitaine

tainie de Grenadiers , a eu le Gouvernement de Grao , situé dans le Royaume de Valence.

Don Manuël Lorera a été fait Sergent Major d'Alicante.

Méhemiet Bacha , dernier Grand Visir , qui avoit été fait Gouverneur de Candie depuis sa disgrâce , doit passer au Gouvernement d'Egipre.

Le Baron de Palaki a été fait par l'Empereur Evêque de Fagaras en Transilvanie , nouveau Siège Episcopal érigé en sa faveur.

Guillaume Posomby , Jaques d'Arcy & Jean Bligh Ecuyer , ont été créés Barons d'Irlande.

Le Lord Vicomte Lisburn a été nommé par le Roy d'Angleterre Lieutenant de Roy du Comté de Cardigan.

Le sieur George Phenny a été nommé Gouverneur de l'Isle de Bahama.

Le Colonel Jean Haske a été élu Membre du Parlement d'Angleterre pour la Communauté de Nieuport dans l'Isle de Wight.

Le sieur Guillaume Lambert a été nommé Contrôleur de la Douane dans la Nouvelle Angleterre.



*Mariages des Pays Etrangers.*

D On Marc Antonio Conti , second neveu du Pape , doit épouser incessamment la fille du Duc de Paganica Mathei.

Le Comte de Monrath Irlandois, épouse Madame Diane Newport, fille du Comte de Bradford.

Le Prince Royal de Dannemarck a épousé la Princesse Brandebourg - Culmbach au Château de Presch, où reside la Reine Electrice. La Margrave de Culmbach mere de la Princesse, le Velt Maréchal Comte de Flemming , & M. de Leipziger President du premier Consistoire Ecclesiastique, assisterent à la nôce.





NOUVELLES E'TRANGERES.

De Stockholm le 16 Juillet.



N a célébré à Carelsberg la fête du nom de la Reine , les Senateurs & les Ministres étrangers lui firent les complimens ordinaires : le Bal qu'on devoit donner dans l'Orangerie fut suspendu par l'indisposition de Sa Majesté , qui sur le soir se trouva mal. L'Amiral Norris est arrivé avec un Exprès de Neustad , qui suivant l'opinion commune apporte une declaration du Czar , portant promesse de restituer aux Livoniens qui sont ici tous les biens qu'ils possèdent dans la Livonie , & accorde un terme de deux ans pour vendre leurs effets à ceux qui voudront rester sous la domination de la Suede. Le Roy est entierement remis de sa dernière indisposition. On fait fraper ici des médailles d'or pour donner aux Plenipotentiaires du Czar , cela pronostique un heureux succès aux conférences de Neustad. On assure que le dernier Courier y a porté les résolutions du Roy au sujet des limites de separation de la Finlande. Cet article avoit retardé jus-

M ij

qu'à présent la signature du Traité. Le sieur Derkentiern, Envoyé extraordinaire du Roy de Dannemark, est arrivé ici de Copenhague le 28 Juillet.

De Petersbourg le 29 Juillet.

LE Prince Galiczin qui commande en Finlande, ayant détaché le Lieutenant general Lessli avec une escadre de Galeres chargée de cinq mille hommes de Troupes réglées, & trois cens soixante & dix Cosaques; cette Flotte partit d'Ahländ le 27 May, & arriva sur la côte de Suede le jour suivant: les Troupes débarquées près de *Genel* ont marché d'abord le long de la côte vers *Suderham* & *Lekyviksholm*, & ensuite percé jusqu'à *Uma*, cela fait plus de cent lieues Suedoises. Les Moscovites ont trouvé peu de resistance; ils ont pris & brûlé six nouvelles Galeres, deux Vaisseaux Marchands, & vingt-cinq autres Bâtimens où l'on a trouvé près de quatre mille aulmes de toile, & près de cinq cens mousquets. Ils ont détruit & pillé plusieurs lieux considerables, des forges, des moulins, & quelques magasins de munitions & d'armes. Ce succès fut célébré à Petersbourg le 6 Juillet, anniversaire du couronnement du Czar; on joignit les deux fêtes, & l'on chanta le *Te Deum* au bruit

d'une triple salve d'Artillerie de la Ville , de la Citadelle & des Galeres , & l'après midi les Senateurs , les Generaux , & les Ministres étrangers suivirent le Czar à Catharin , maison de campagne de S. M. Czarienne , où elle les retint fort avant dans la nuit , par un grand repas & d'autres divertissemens.

Le 8 Juillet a été aussi consacré aux plaisirs ; on celebra avec éclat l'anniversaire de la bataille de Pultowa , gagnée par le Czar ; les salves d'artillerie & de mousqueterie furent souvent repetées , le *Te Deum* fut chanté dans une tente dressée exprès , & le Czar parut à cette fête revêtu des mêmes habits qu'il avoit à la bataille de Pultowa.

De Varsovie le 8 Juillet.

LE Roy a écrit de Dresde à toutes les Puissances qui ont des Ministres à Constantinople , pour les prier de porter sa Hautesse à regler à l'amiable les différentes pretentions qu'elle croit avoir sur la Pologne. Les Habitans des environs de Kaminieck se retirent avec leurs effets & leurs bestiaux dans les Places fortifiées. Le grand General de l'armée de la Couronne a fait couvrir les frontieres de la Podolie par quelques Regimens de Cavalerie & de

Dragons. La Bulle du Jubilé universel a été envoyée au sieur Grimaldi, Nonce de Sa Sainteté en cette Cour ; il en a d'abord fait tenir des copies authentiques à tous les Archevêques & Evêques du Royaume qu'il va quitter incessamment pour aller remplir la Nonciature de Vienne. On écrit de Petersbourg que le Czar continuë ses préparatifs de guerre ; la Ville de Dantzich en est fort alarmée, & craint que ce Prince ne forme quelques desseins contre elle. Le grand General de l'armée de la Couronne a donné ordre par des lettres circulaires à tous les Palatinats de tenir les Troupes en état de marcher contre les Tartares, s'ils font quelque invasion. Des Lettres de Podolie apprennent qu'ils y ont déjà fait des courses, pillé deux Villages, & enlevé les Habitans ; cela fait appréhender une guerre ouverte avec les Turcs, cette hostilité s'étant commise depuis que le Bacha de Choczin a reçu de la Porte des ordres de rendre aux Polonois les bestiaux & les chevaux qui leur ont été pris. Le Commandant de Varsovie refuse d'exécuter les ordres du grand General de l'armée de la Couronne.

De Coppenhague.

LE 16 Juillet la Reine venant de *Fredericksberg*, fit son entrée publique à Coppenhague, où Sa Majesté Danoise fut reçûe avec une magnificence digne d'un si beau jour, & au bruit d'une triple salve de toute l'artillerie des remparts. Voici l'ordre de la marche. On voyoit à la tête deux Fourriers de la Cour à cheval, suivis par un Timbalier & six Trompettes. Ensuite le Colonel Nummer commandoit l'Escadron des Chevaux Noirs. Les Conseillers de Justice & les Lieutenans-Colonels à cheval marchoient sur leurs pas : on comptoit après une longue file de vingt-quatre carrosses à six chevaux, occupés par les Ministres d'Etat, les Generaux & les Chevaliers des Ordres de Danebroc & de l'Elephant. A la suite de ces carrosses paroissoient douze Pages, & les Maîtres d'Hôtel du Roy. Le sieur Hartman grand Maître du Menage, precedoit douze carrosses du Roy, remplis des Dames de la Cour, dans la parure la plus brillante. Ces équipages galants étoient suivis par les Generaux, les Amiraux, les Conseillers d'Etat & les Colonels. Le sieur Viereck Ecuyer, marchoit à leur tête. Seize Valets de pied de la Reine alloient deux à

deux devant le sieur Holst, Grand Maître de la Maison de Sa Majesté, qui jetoit de l'argent au Peuple. Enfin on remarquoit la Reine dans un superbe carrosse à huit chevaux, accompagnée de la Princesse Royale assise à sa gauche. Les Comtes de Rantzau, Knuth & Wedel Chambellans escortoient à cheval le carrosse de Sa Majesté, & douze Gardes à pied l'entouroient. La marche se fermoit par trois Escadrons des Gardes. La Reine étant arrivée au Palais, le Roy lui donna la main & la conduisit dans la Salle où étoit dressée la table du festin. La Comtesse de Holst portoit la queue de la robe de Sa Majesté, & la Comtesse de Reventlau exerçoit la même fonction près de la Princesse Royale. La table étoit de quatre-vingt quatre couverts. On comptoit encore à d'autres tables près de deux cens personnes. Le soir leurs Majestez, accompagnées de vingt-quatre Seigneurs & Dames de leur Cour, allerent souper au Palais de la Reine, & retournerent ensuite à *Fredericsberg*, où le Prince Charles & la Princesse Sophie Edwige, frere & sœur du Roy, se rendirent le 21 Juillet, & dînerent avec leurs Majestez. Le 24 le Roy, la Reine, & la Princesse Royale étant partis pour le Holstein, ils sont arrivés à Coldingue le 26 au soir par la route.

de

de Judtland ; ils doivent de là se rendre à Gottorp, où l'on croit que la Cour Danoise passera l'hyver. La Chancellerie & tous les Officiers qui en dépendent, ont ordre de s'y trouver. On mande que le Lord Glenarchi, Ambassadeur du Roy d'Angleterre, a reçu le 28 Juillet un Exprès de l'Amiral Norris, qui le prie de préparer des rafraîchissemens à la Flotte Angloise qui doit passer incessamment à Coppenhague, & de là retourner en Angleterre. Le Roy a cédé à la Reine son épouse le produit de la pêche des perles en Norwege, ainsi que la Reine défunte en jouïssoit. On doit bâtir ici un Hôtel pour les Cadets qui servent dans les Troupes de Terre & dans la Marine.

De Vienne le 13 Juillet.

LE 6 de Juillet, jour de la Translation de l'Image miraculeuse de Notre-Dame le Bocz, l'Empereur tint Chapelle dans l'Eglise Cathedrale de Saint Etienne. Quoique les Lettres du Sieur Dierling Secrétaire de S. M. I. à la Porte, disent positivement que le Grand Seigneur promet d'observer avec exactitude le Traité de Passarowits, les avis venus de Nizza portent que les Turcs sous prétexte de quelques differends survenus entre les Janissai-

N

res & les Saphis, font avancer des Troupes assez nombreuses pour devoir inquieter; On écrit même qu'ils ont jetté deux ponts sur le Danube, & qu'ils paroissent dispoſez à le paſſer. Sur ces nouvelles on a retardé la reforme ordonnée, & l'on a chargé le Prince Alexandre de Wirtemberg d'aſſembler promptement un Corps d'Armée, & de couvrir la Tranſilvanie. On a delibéré en preſence de S. M. I. ſur le projet de l'établiſſement d'une Compagnie à Oſtende; on ignore encore ce qui a été reſolu. On mande de Conſtantinople qu'il y avoit eu un grand tremblement de terre aux environs de cette capitale de la Turquie, & que le domage cauſé par ce funeſte accident avoit été conſiderable. On a enfin expedié ſur les inſtances du Roy d'Angleterre, comme Electeur de Brunſwick Lunebourg, un Mandement Imperial pour la tenuë d'une Diette dans le Duché de Meklenbourg. Le Comte Etienne de Kinski eſt parti pour ſon ambassade de Petersbourg, & le même jour le General Comte de Mercy eſt parti pour ſon Commandement de Temeswar. L'Empereur a reſolu de mettre le Duc de Meckelbourg au Ban de l'Empire, s'il ne prévient ſa condamnation en envoyant ſes Députés à la Diette qui doit être convoquée dans ſes Etats. On pre-

tend à Vienne qu'il rende une justice provisionnelle à la Noblesse de son pays, qui peut avoir contre lui de justes sujets de plaintes.

De Londres le 22 Juillet.

LE sieur Jean Allen & le Capitaine Burrington, accusés par le Chevalier Guillaume Thompson, d'avoir insulté M. Nicolas Philpot, Membre de la Chambre des Communes, ont été mis sous la garde du Sergent d'Armes. On doit envoyer en Hollande un Yacht escorté d'un Vaisseau de guerre pour transporter ici le Prince Royal de Dannemarck, qui à ce qu'on pretend vient y demander en mariage la Princesse Anne, l'aînée des filles du Prince de Galles. Après bien des débats & des Comitez sur le message du Roy, à l'occasion des dettes de la Liste Civile, les Communes ont enfin delibéré que Sa Majesté Britannique seroit autorisée d'emprunter 500 mille livres sterlings sur les revenus de la Liste Civile, à cinq pour cent d'intérêt par an. Ensuite on proposa de mettre une taxe de six sols par livres sterlings sur les gages & pensions de la Liste Civile, pour payer l'intérêt de cette somme de 500 mille livres sterlings : Après quelques representations il fut résolu à la

N ij

pluralité des voix que la taxe seroit de 12. s. par livres sterlings, dont la moitié seroit employée à payer les interets de la somme de 500 mille liv. sterlings empruntée par le Roy, & l'autre moitié à acquitter chaque année une partie du capital. Le Colonel Montgomery & le Capitaine Cumin, après une querelle formée au jeu, se sont battus & blessés tous les deux. On espere toujours un Acte de grace, où seront compris le Duc d'Ormond, le Comte de Marr & le Lord Bullinbrook. L'Ambassadeur d'Espagne a fait chanter le *Te Deum* dans sa Chapelle, au sujet du dernier Traité conclu entre les deux Couronnes d'Angleterre & d'Espagne, dont la ratification a été apportée de Madrid par un Messager d'Etat le 11 Juillet. On compte que le Marquis de Pozzobueno Ministre d'Espagne à Londres, y prendra bien-tôt le caractère d'Ambassadeur extraordinaire. L'Imprimeur Mist, qui est prisonnier à Newgate par ordre de la Chambre des Communes, est accusé de grands crimes & de malversations. La Princesse Anne a eu la rougeole sans fièvre; on a vû avec joye le prompt rétablissement de sa santé. La Princesse Amelie & la Princesse Caroline sont attaquées du même mal, qui ne sera pas plus dangereux que la maladie de leur sœur ainée.

Le 12 Juillet jour de l'anniversaire de l'avenement du Roy à la Couronne, il y eut le soir au Palais de Saint James un grand concours des Ambassadeurs des Puissances étrangères & des Seigneurs du Royaume; l'Etendard Royal fut arboré, le canon fut tiré tant à la Tour qu'au Palais, & la fête fut complete. Les Prisonniers qui étoient renfermez par ordre de la dernière séance du Parlement, ont été élargis; & même l'Imprimeur Mist & le sieur Wilkinson sortirent sous caution, de la prison de Newgate.

De Venise.

LE Nonce a fait son Entrée publique le . . . elle fut pompeuse & satisfit extrêmement les regards des spectateurs. Le Cardinal *Czacki* arriva le 6 Juillet à Venise, & après y avoir vû tout ce qui pouvoit occuper sa curiosité, il en partit le 9 pour son Evêché de Colocza en Hongrie, avec une suite nombreuse; l'Ambassadeur de l'Empereur l'a regalé ici magnifiquement pendant son séjour. Le Comte de Sculembourg General des Armées de la Republique a fait voile pour Corfou sur un Vaisseau armé en guerre. Le Cardinal *Barbarigo* attend son train & les équipages à Brescia, où il garde l'in-

cognito. On a appris par des Lettres de *Porto-Erraio*, qu'un magasin à poudres de *Brescia* étoit sauté en l'air, & c'est un orage terrible qui a causé ce funeste accident : quatre bombes ont crevé en même temps, leurs éclats ont volé par toute la Ville, M. *Masetti* Provediteur, en a vu tomber un de dix-neuf livres pesant dans sa chambre sans en être blessé. Ce qu'il y a de plus singulier dans cette aventure, c'est qu'il n'a péri personne de tous ceux qui s'empressoient pour éteindre un incendie si dangereux, quoi que les grenades sautassent de tous côrez.

On a bien-tôt achevé dans l'Arseal de Venise les préparatifs que l'on dispoit pour douze gros Vaisseaux de Ligne. Des Lettres de *Modene* disent que le Prince & la Princesse vont incessamment partir pour *Boulogne*, & qu'ils visiteront aussi quelques Places de la *Toscane*.

Les dernières nouvelles de *Tunis* sont, qu'il y est arrivé deux *Capigi* *Bachas* (ce sont les Envoyez du Grand Seigneur) le premier portoit des ordres de sa Hauteffe à cette Regence, à celle d'Alger & de *Tripoli*, de faire la paix avec les *Venitiens*, & le second étoit chargé de déterminer les Chefs du Gouvernement de *Tunis* & d'Alger de donner du secours au Bey de *Tripoli*, pour l'aider à chasser du Royaume

le rebelle *Jeannum Codgea*, qui a été remis de son Gouvernement.

Il y a des Lettres de Tripoli du 26 Juillet, qui marquent que *Jeannum Codgea* a pris la fuite ; qu'il étoit venu à Zouas avec sa Galere & quatre petits Bâtimens, dans l'esperance d'y joindre son Camp, & les Mores qui étoient de son parti, pour y faire une descente ; qu'après avoir attendu huit jours sans les voir paroître, il avoit jugé qu'il avoit été trahi, & avoir remis à la voile, sans qu'on sçache de quel côté il est allé.

De Madrid, du 15 Juillet.

L Ambassadeur de Malthe a reçu la confirmation de la Victoire remportée par le Vaisseau de la Religion sur les Corsaires d'Alger & de Tunis. L'on mande de Portugal qu'il est arrivé à Lisbonne un Ministre du Roy de Sardaigne, chargé de conclure le mariage du Prince de Piémont avec l'Infante Dona Francisca sœur unique du Roy de Portugal. Ce Ministre est le Marquis de Cantadour. Il a présenté à la Princesse le Portrait du Prince de Piémont, l'Infante l'a accepté du consentement du Roy & de la Reine ; ainsi l'on regarde ce mariage comme absolument arrêté.

N iiij

Sa Majesté Catholique , la Reine & le Prince des Asturies sont toujours à l'Escorial. Il y eut Chapelle publique le jour de la Fête de Sainte Anne. Le sieur Holsendorf Secrétaire du Colonel Stanhope est revenu de Londres avec la ratification de la Convention arrêtée entre les deux Couronnes d'Agleterre & d'Espagne. On écrit de Naples du 22 Juillet, qu'un détachement Espagnol du Régiment de la Marine qui venoit de Manfredonia pour passer en Hongrie , étant arrivé à la Montagne de Troya , voulut executer pendant une halte le dessein qu'il avoit formé de massacrer ses Officiers & de deserter ensuite. Ce projet criminel ne put être achevé, le Commandant qui reposoit , réveillé par le bruit & les meurtres des mutins , ménagea les esprits de quelques-uns des vieux soldats avec tant de prudence & de fermeté , qu'il les engagea à le soutenir, & à remettre les Rebelles dans leur devoir. On en arrêta 36 , qui furent punis diversement à proportion des degrez de leur crime.

De Rome.

LE 8 de Juillet , le Pape , de qui la santé est rétablie , alla visiter l'Eglise de S. Laurent des Clercs Mineurs Réguliers ; la Calvacade fut belle & nombreuse.

C'étoit ce jour-là qu'on célébroit la Fête de Sainte Lucine. Sa Sainteté assista à la Messe avec un grand nombre de Cardinaux, qui l'avoient devancée dans cette Eglise. La Duchesse d'Aquasparta, la Princesse Ruspoli & la Duchesse de Gravina parentes du Pape furent admises à lui baiser les pieds, ainsi que le General de l'Ordre des Clercs Mineurs Réguliers *Gio Batista Basalotti*, avec les Religieux. Cette Cavalcade réjouit infiniment toute la Ville de Rome, qui depuis quelques jours étoit fort inquiète au sujet de la santé du Saint Pere. Le Cardinal Spada est retourné à son Evêché d'*Osimo*. La Princesse Borghese est partie avec ses fils pour aller s'embarquer à *Nettuno* sur les Galeres de Naples, qui doivent la transporter auprès du Prince son époux ; cette Princesse en passant à *Ariccia* a été regalée par le Prince *Chigi* Seigneur d'Albano. Le Cardinal d'Althan l'accompagna une partie du chemin. Le Cardinal Acquaviva dans une longue audience qu'il a obtenue du Pape, lui a présenté de la part du Roy d'Espagne une Lettre de félicitation sur son exaltation au Souverain Pontificat.

Le Comte Kinski reçut le même jour son audience de congé, avec les ceremonies usitées dans de pareilles occasions. Le Mercredi 16 Juillet, le Pape tint Consi-

toire secret, il y fit la formalité de fermer & d'ouvrir la bouche au Cardinal Conti, & lui donna l'Anneau de Cardinal & le titre de S. Bernard *des Termes*. Ce fut dans le même Consistoire qu'il créa deux nouveaux Cardinaux, l'Archevêque Duc de Cambray, de l'Ordre des Prêtres, & de l'Ordre des Diacres Don Alexandre Albani neveu du defunt Pontife. Cette nouvelle promotion fut célébrée dans Rome par des illuminations & des fêtes dans toutes les rues. L'Ordre du Diaconat de l'Abbé Coetlogon a été déclaré nul par la Congregation du Concile. Celle du Saint Office n'a pas encore statué sur la dispense que demande le Duc de Bracciano, pour épouser la jeune Princesse *Borghese*, sœur de sa defunte femme. L'Abbé *Malatesta* Napolitain est sorti du Château Saint-Ange pleinement justifié. On l'accusoit de quelques Pasquinades. Le Cardinal *Gossadini* est parti la nuit du Mardi 8 Juillet pour son Evêché d'*Imola*. Les Cardinaux Allemands & les Cardinaux François se regalent alternativement avec une grande magnificence. Le Cardinal d'Althan chargé des affaires de l'Empereur, confere souvent avec les Cardinaux Conti & de Sainte Agnès au sujet de la restitution de *Comacchio*. On attend un heureux succès de ces Conférences.

La Compagnie de Jesus a festé à Rome l'exaltation du Saint Pere avec une distinction qui a un très-legitime fondement, le nouveau Pontife ayant été élevé dès sa plus tendre jeunesse au College Romain. Cette Ceremonie s'est passée dans l'Eglise de Saint Ignace, qui avoit été disposée & parées exprès. Elle fut illustrée par la présence de vingt-neuf Cardinaux & de près de cent Prelats, avec un concours prodigieux d'Ecclesiastiques & de Religieux de tous les Ordres. On commença la fête par un beau Concert d'instrumens, composé de plus de trente Musiciens des plus habiles. Ensuite le Pere *Antonio Casini* Professeur de Rhétorique au College Romain recita le Panegirique du S. Pere divisé en deux parties, & démontra que le Pape réunissoit en lui la sainteté du Sacerdote & la majesté d'un Potentat.

La jeune fille de Don Carlo Albani Prince de Soriano a été présentée au Bapême par l'Ambassadeur de Portugal au nom du Roy son Maître. Il lui donna le nom d'Anne-Marie-Josephine, & lui fit present d'une Croix de diamans de la valeur de six mille écus Romains. Cette sainte Ceremonie se passa dans le Palais Albani. L'Abbé Don Stephano Conti, qui a été fait Protonotaire Apostolique, est presentement logé au Palais de Sa Sainteté, qui après

avoir éprouvé ses talens & reconnu son mérite, l'honneur de sa confiance. Le 2^e Juillet, le Cardinal Conti prit séance pour la première fois dans la Congrégation du Saint Office.



MORTS DE FRANCE.

LE Comte de Thuri de Harcour est mort le 5 Aoust, âgé de 62 ans : il avoit été Colonel du Regiment du Maine Infanterie, & étoit Brigadier des Armées du Roy.

Dame Marie-Anne Voisin, Veuve de Messire Denis Feydeau, Chevalier Seigneur de Brou & autres lieux, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître des Requestes honoraire de son Hôtel, & Président au Grand Conseil, est morte le 3 Aoust. M. de Brou Intendant en Bretagne est son fils.

M. de Maulnoury Conseiller à la Cour des Aydes, est mort le 2 Aoust.

Dame Marguerite de Gaudon épouse de Messire Nicolas de Vauquelin, Marquis de Saisy, est morte à Bercy le 16 Aoust.

Dame Catherine - Jeanne de Garot de Boiesmont, épouse de Messire Louis-François de Blair, Chevalier Seigneur de Cer-

nay , Courtemanche & autres lieux , Conseiller au Parlement , est morte le 17 Aoust.

Dame Marie-Henriete Valtelet , épouse de Gaspard de Case , Ecuyer , Conseiller du Roy , Trésorier General des Postes de France , & Fermier General , est morte le 16 Aoust.

Dame Catherine Canterel épouse de M. Durand Conseiller du Roy , Correcteur ordinaire en sa Chambre des Comptes , est morte le 21 Aoust.

Dame Elisabeth d'Epinoy , veuve de Messire Jean-Baptiste de Ribaudon , Chevalier , Seigneur de Monceau & autres lieux , Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement , est morte le 7 Aoust.

Dame Marie-Anne Bertelot , veuve de Messire Joseph Simon de Laistre , Conseiller du Roy en ses Conseils , Secrétaire ordinaire du Conseil d'Etat & Direction des Finances de Sa Majesté , est morte le 5 Aoust , âgée de cinquante ans.

Messire Jean-Baptiste de Mahuet , Chevalier , Baron du Saint Empire , & de Drouville , Conseiller de S. A. R. de Lorraine en ses Conseils d'Etat & Privé , premier Président de sa Cour Souveraine , & son Envoyé extraordinaire à la Cour de France , est mort à Paris le 26 Aoust , âgé de soixante & treize ans.

Demoiselle Marie Charlotte fille de M,

le Duc de Luynes est morte âgée de deux ans.

M. de Mausnier, Chevalier de S. Louis, Sous-Lieutenant aux Gardes Françaises, est mort à Marseille le mois passé d'une seconde attaque d'apoplexie, âgé de 48 ans. Par cette mort M. Foy de S. Maurice, le plus ancien Enseigne à Esponton, est monté à la Sous-Lieutenance.

M. Dutot, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant aux Gardes Françaises, est mort à Paris.

M A R I A G E S.

Monsieur le Marquis de Villars, fils unique du Maréchal de ce nom, épousa le 6 Aoust Mademoiselle de Noailles, seconde fille du Duc de Noailles. La cérémonie de ce Mariage se fit à l'Hôtel de Noailles. M. le Maréchal de Villars est Duc & Pair, Prince de Martigues, Vicomte de Melun, Marquis de la Melle, Comte de la Rochemilay, Chevalier des Ordres du Roy, & de la Toison d'or, Gouverneur & Lieutenant General du Pays & Comté de Provence, Marseille, Arles & Terres adjacentes, Ville, Tours & Forts de Toulon, Ville & Citadelle de Saint-Tropes. Il a été Gouverneur de Fribourg en Brisgau, Generalissime des Ar-

D'A O U S T.

mées du Roy, Ambassadeur Extraordinaire & Plenipotentiaire de France à la Paix de Rastadt, Chef de l'Ambassade à la Paix generale de Bade ; enfin il est Conseiller au Conseil de Regence, & l'un des Quarante de l'Academie Françoisé. Il avoit épousé en Dame Angelique Roque de Varangeville. M. le Duc de Noailles, pere de la mariée, est Grand d'Espagne, Chevalier de la Toison d'or, premier Capitaine des Gardes du Corps du Roy, Gouverneur des Vigueries & Comté de Roussillon, Conflans & Cerdagne, & des Ville, Château & Citadelle de Perpignan, Gouverneur & Capitaine des Chasses de Saint-Germain, & Conseiller au Conseil de Regence. Il avoit épousé en Dame Françoisé Charlotte Amable d'Aubigné.

Messire Philippe-Auguste Comte de Volnre de Ruffec, fils de M. le Comte de Ruffec Dubois de la Roche, & de Dame Elisabeth de Baux de Sainte-Fritte, a épousé le 17 Aoust Demoiselle Rebeque de Malliere de Chassonville, fille mineure de M. le Comte de Chassonville, Gentilhomme de la Chambre de leurs Alteffes Serenissimes Electorales de Baviere & de Cologne, Maréchal de Camp de leur Année & de celles du Roy, Colonel d'un Regiment de Dragons, & de Dame Marie-Adrienne de Glimet de Brabant.

LE MERCURE

DIGNITEZ ET CHARGES.

Monsieur le Comte de Morville Ambassadeur ordinaire du Roy près les Etats Généraux des Provinces Unies, & Plenipotentiaire de Sa Majesté au Congrès de Cambray, a obtenu du Roy la survivance de la Charge de Secrétaire d'Etat, dont est revêtu M. d'Armenonville son pere. Les Lettres sont du 25 Aoust.

M. le Comte de Combourg Mestre de Camp de Cavalerie, a obtenu du Roy le 31 Juillet la survivance du Gouvernement de la Ville de Saint-Malo, que possède M. le Marquis de Coesquen.

M. le Marquis de Bouzols a obtenu du Roy le premier Aoust la Charge de Châtelain de la Châtellenie d'Usson, que possédoit feu M. le Comte de Bouzols son pere.

M. le Marquis de Choiseul-Beaupré Capitaine dans le Regiment d'Orleans, fils de M. le Comte de Choiseul Lieutenant General des Armées de Sa Majesté, & de Dame Anne Barillon petite-fille de M. le Chancelier Boucherat, a obtenu du Roy la survivance de son pere qui est Lieutenant General au Gouvernement de Champagne.

M. de Saconai Chevalier de S. Louis,
Enseigne

Enseigne Suisse de la Compagnie des Cent Suisses Gardés du Corps du Roy, a obtenu l'agrément de la survivance de sa Charge pour M. Glasson de la Chataigneraye, aussi Chevalier de S. Louis, Exemt Suisse de la même Compagnie, lequel a cédé sa Charge d'Exemt à M. de la Chataigneraye son fils, qui servoit en qualité de Cadet dans le Regiment des Gardes Suisses.

B E N E F I C E S.

E Rreurs du Mercure de Juin & Juillet, Article des Benefices, page 126 du second volume, à l'article de la promotion de M. l'Archevêque de Cambrai au Cardinalat, il faut mettre l'Abbaye de Cernamps, au lieu d'Orcamps.

Page 128, à l'article de M. l'Abbé de S. Albin, il faut mettre de l'Evêque Duc de Laon, au lieu de Comte.

Du 10 Aoust, le Roy a donné l'Evêché d'Arras, sur la démission de Messire Guy de Séve de Rochechouart, à M. l'Abbé de Séve Docteur de Sorbone, qui en étoit déjà Coadjuteur.

L'Abbaye de Beaupré Ordre de Cisteaux Diocèse de Beauvais, à l'Abbé de Pézé.

L'Abbaye du Mont S. Michel, Diocèse d'Avranches, à l'Abbé de Broglie.

L'Evêché de Glandeves, à l'Abbé de Berton de Grillon.

O

Le sieur Jean-Baptiste Neret , Soudiacre du Diocèse de Paris , a obtenu le 10 Aoust l'Abbaye Commandataire de Saint-Etienne de Vaux , Ordre de Saint Benoist , Diocèse de Saintes.

Le sieur Jean - Philippes Waroquier , Prêtre du Diocèse de Paris , a obtenu le même jour la Chapelle perpetuelle de Saint Louis , en la basse Chapelle de Paris.

Il y a erreur dans le dernier Mercure à l'Article des Pensions accordées par le Roy sur l'Abbaye de Chailly ; le nom du Precepteur de M. le Comte de Clermont est l'Abbé de Guijon , sa pension est de 2000 livres , & non de 1500 livres. M. l'Abbé de Fortia n'a point de pension , il n'y a pas même d'Abbé de ce nom. M. le Comte Dauteuil , Ecuyer de M. le Duc de Bourbon , Chevalier de l'Ordre de S. Lazare , a eu en cette qualité une pension de 2000 liv. sur la même Abbaye.





JOURNAL DE PARIS.

LE Pape a donné au Pere Quinquet, Théatin, le titre d'Evêque de Tillopolis ; c'est un Evêché *in partibus* qui le rendra suffragant de l'Archevêché de Cambray, où il ira résider. La reputation du Pere Quinquet est assez étendue, & dispense de parler ici de ses talens pour la Prédication.

On ne doute plus que M. Maffei ne reste ici Nonce ordinaire.

Le Prince de Montauban s'est démis l'épaule en montant dans sa chaise de Poste.

On dit qu'un Marbrier de Paris, nommé Prince, a trouvé le secret de plier les glaces sans les casser. L'histoire nous raconte qu'un pareil secret avoit été découvert autrefois à Rome par un fameux Ouvrier qui avoit su rendre le crystal & le verre malleables.

On dit encore qu'un Hollandois a inventé une Porcelaine qui ne se casse point, & qu'il en a fait un service entier pour le Roy d'Angleterre.

Le Roy a fait au Cardinal de Polignac

Qij

un don de cinq cens mille livres à percevoir en plusieurs années sur ses Domaines.

Il a aussi accordé à M. d'Avernes un Brevet de retenue de vingt-cinq mille écus sur son Gouvernement de Navarrins.

On assure que le Roy de Pologne a nommé l'Abbé de Preaux au Cardinalat, pour la première promotion des Couronnes.

Un Chanoine de Gournay trop sincère, ayant confié à un de ses voisins qu'il avoit chez lui de l'argent vieux ; ce méchant voisin conçut le projet d'assassiner le Chanoine thésauriseur, & de lui dérober ses Espèces. L'occasion s'en presenta bien-tôt ; il fut invité à souper par l'Ecclesiastique imprudent, qui fut tué avec sa servante sur la fin du repas. Quand l'assassin eut fait le coup, il vola le mort, & par un raffinement de sceleratesse, il porta le cadavre de la servante dans le lit du malheureux Chanoine, & mit ensuite le feu à la maison, se flattant que les flammes consommeroient les preuves de sa noirceur : mais on éteignit l'incendie, on arrêta l'incendiaire, qui est à présent dans la prison de Roïen, où il attend le Jugement de son procès, & la peine de ses crimes.

M. de Tarouca Ambassadeur Plenipotentiaire du Roy de Portugal au Congrès

de Cambray , n'ayant point trouvé de maison assez heureusement disposée pour la feste magnifique qu'il prepare aux Dames , il a fait construire en Hollande un édifice propre à son dessein. Cette maison ambulante doit être apportée à Cambray sur des charrettes ; les premieres sont déjà arrivées chargées des gros bois. On ne peut pousser la galanterie plus loin. On lit bien que quelques Romains faisoient venir des pays les plus reculez les viandes les plus delicatés, & les poissons les plus exquis ; mais ils ne s'avisent pas de faire bâtir en Afrique la Salle du festin qui devoit être donné en Italie.

Le 3 Aoust , M. l'Abbé d'Argouges nommé par le Roy à l'Evêché de Perigueux , a été sacré dans l'Eglise des Minimes de la Place Royale.

Le même-jour trois Aoust , Celebi Mehemet Effendi Ambassadeur de la Porte est parti avec regret pour retourner à Constantinople. Ce Ministre Oriental a fait briller dans toutes ses demarches & tous ses discours un goût Européen. Il a visité tous les lieux que cherche la curiosité éclairée ; il a parcouru les Cabinets rares , & feuilleté les Biblioteques choisies. Enfin il estimoit fort les mœurs & les manieres de notre nation : elle a rendu justice à son merite , & lui a prouvé qu'elle ne juge

pas toujours des hommes par le climat & par les habits.

Il n'est pas étonnant que l'Ambassadeur Turc quitte la France avec regret ; M. le Duc de Bourbon l'avoit reçu à Chantilli peu de jours avant son départ avec un agrément qui doit lui rendre la route bien ennuyeuse. Ce fut le mardi 29 Juillet que cette Excellence arriva sur les six heures du soir dans le superbe Château de Chantilli. Le Chevalier de Dampiere premier Ecuier de M. le Duc de Bourbon se trouva sur le Perron à l'arrivée de l'Ambassadeur Ottoman, & le conduisit dans le grand Appartement, où il souhaita être seul un quart d'heure. Après s'y être reposé, il descendit, & trouva dans la grande Salle une Collation préparée avec goût & avec choix ; Son Excellence se mit à table avec son Fils & son Medecin, mangea du fruit & des compotes, but du Sorbec, de la Limonade & autres liqueurs fraîches délicieusement composées ; Elle fut de là conduite par le Pont de la Voliere à des Caleches galamment peintes & dorées. L'Ambassadeur en occupa une avec son Fils, son Medecin & le Chevalier de Dampiere, qui étoit chargé de faire les honneurs de sa reception : les autres Caleches furent remplies des Seigneurs invitez à la feste. Ces brillans équipages volèrent à la Me-

nagerie ; on s'y amusa deux heures ; pendant cet intervalle M. le Duc de Bourbon qui étoit à la Chasse en revint , & fut trouver l'Ambassadeur à la Menagerie ; ils monterent ensemble dans une Caleche , & reprirent le chemin du Château par la tête du Canal ; le Ministre de la Porte fut mené dans l'Appartement du *Tasse* , qu'il préfera au grand Appartement. La compagnie resta avec son Excellence jusqu'à neuf heures passées. On servit une Table de vingt couverts dans la Salle du *Tasse* , où M. le Duc de Bourbon plaça l'Ambassadeur à sa droite ; deux autres Tables de quinze couverts chacune furent servies en même tems , & occupées par toutes les personnes de distinction qui se rencontroient à Chantilli ; le repas fut long & toujours gay.

Le mercredi à six heures du matin , l'Ambassadeur après avoir pris son Café , sortit en Caleche dans le petit Parc , & fut conduit à *Silvie* , c'est un des plus gracieux reducts de Chantilli. A son retour le dîner fut servi dans la Salle de *Votre* dans le même ordre que le souper de la veille : après le repas on alla au rendez-vous de Chasse à la *Table* : près de là le Cerf fut lancé ; l'Ambassadeur suivit la Chasse en Caleche , & son fils à cheval ; ce jeune Turc pique parfaitement bien. Le Cerf se laissa pren-

dre aux *Etangs* : on en courut un second , qui fut pris à la porte de la *Menagerie*. En repassant par la *Table* les Chasseurs trouverent une belle Collation , où l'on prodigua les liqueurs & les eaux glacées. Cette agreable Chasse fut suivie d'une promenade le long du Canal jusqu'au souper, qui ne démentit point les repas precedens ; on entendit un Concert avant de se mettre à table ; la Musique continua pendant qu'on mangeoit , & se termina par des Chansons réjouissantes , qu'on expliquoit à l'Ambassadeur , & qu'il applaudissoit du geste & des yeux. Toutes les fenêtres de la Salle du festin étoient bien fermées , & ce n'étoit pas sans sujet , on ménageoit à Son Excellence une surprise agreable & une fin brillante aux plaisirs de la journée. L'Ambassadeur en sortant de table à plus de minuit , entra dans son Appartement , & fut frappé du jour nouveau qui éclairoit les Jardins ; le grand & le petit Parterre , le tour du fossé & des Bassins étoient entierement illuminez. Vingt-quatre pieces de Canon firent d'abord trois salves , & annoncerent un tres-beau feu d'artifice , qui représentoit un Soleil & un Croissant. Ce spectacle occupa jusqu'à trois heures du matin Son Excellence , qui prit alors congé de M. le Duc de Bourbon , s'alla reposer , & monta en Carosse à huit heures , conduit
par

par le Chevalier de Dampierre. On lui presenta du café au moment de son départ. Six Turcs qu'il avoit amenez à Chantilly furent aussi regalez ; de maniere qu'il en fera sûrement fait mention plus d'une fois à Constantinople.

La nuit du 3 au 4 Août M. le Duc de Chartres fut attaqué d'une fièvre qui l'obligea le lendemain de se faire saigner du pied : heureusement cette indisposition n'a pas été longue, & sa santé est entièrement rétablie.

Le 17 le Roy entendit la Messe chantée par la Musique, & l'Evêque d'Orange prêta serment de fidélité entre les mains de Sa Majesté, en présence de Monsieur le Duc d'Orleans.

M. le Duc de Boufflers, fils du feu Maréchal de ce nom, doit épouser Mademoiselle de Villeroy, fille de M. le Duc de Villeroy, Capitaine des Gardes du Corps de Sa Majesté, & petite fille de M. le Maréchal Duc de Villeroy, Gouverneur du Roy.

Le 11 Août M. le Duc du Maine fit près de Montrouge la Revûe des deux premières Compagnies du Regiment des Gardes Suisses. M. de Surbec Capitaine de la Colonelle, qui a une maison de campagne à Bagneux, village voisin de Montrouge, y donna un souper magnifique &

P

delicat à M. le Duc du Maine. Madame la Duchesse du Maine, le Prince de Dombes & le Comte d'Eu, se trouverent à ce repas : Pour rendre la fête générale, on avoit donné des rafraîchissemens aux Officiers Suisses de la Revûe, & on avoit fait défoncer quelques tonneaux de vin aux Soldats, qui n'eurent pas besoin de Troupes auxiliaires pour vuider cette affaire d'honneur. Aux cris de *Vive le Roy* que repeterent cent & cent fois ces deux Compagnies, ont eût dit que tout le Regiment complet étoit-là.

Le 15 jour de l'Assomption M^{lle} Antier première Actrice de l'Académie Royale de Musique pour signaler particulièrement sa joye au retour de la santé du Roy, donna le Bal sur le bord de la Seine dans la prairie d'Auteuil : les faules furent illuminez ; on y dansa jusques au matin, & cette salle rustique fut peuplée sur les deux heures de la nuit de masques de distinction que Paris lui envoya. On peut dire de ce Bal champêtre qui se renouvelle tous les ans, tantôt par un Particulier, tantôt par un autre, qu'on y voit presque depuis le sceptre jusqu'à la houlette.

On a emballé à Rome tous les Tableaux qui appartenoient jadis à la Reine de Suède, Monsieur le Duc d'Orleans qui les a achetez, en laisse les bordures au Duc de

Bracciano , heritier de Don Livio Odescalchi.

M. le Prince de Conti a fait present au Roy de cent perdreaux rouges vivants , qu'on a portez à la Muette.

Le Roy a donné les Entrées au Duc de Boufflers , au Duc de Montmorenci , & au Comte de Ligni.

M. de la Boissiere , fils du Lieutenant de Roy de la Ville de Dieppe , épouse Mademoiselle de Boulainvilliers. Le Roy en faveur de ce mariage donne la survivance de la Charge de Lieutenant de Roy de Dieppe au marié.

Le Roi a donné au Comte de Morville Plenipotentiaire au Congrès de Cambray , un Brevet de retenue de quatre cens mille livres sur la Charge de Secretaire d'Etat , dont il a la survivance.

Le 22 il arriva au Port Louis trois Vaisseaux de la Compagnie des Indes , nommez le Solide , l'Amphitrite , & la Vierge de Grace , * richement chargez ; ils reviennent de Pontichery & de Bengale dans les Indes Orientales.

Le 24 l'Evêque du Puy prêta serment de fidelité pendant la Messe du Roy entre les mains de Sa Majesté , en presence de Monsieur le Duc d'Orleans.

* Le Solide arriva le 22 , les deux autres ne parurent que le 24.

Le 26 le Roy entendit le Salut dans l'Eglise de Saint Louis en l'Isle, édifice qui n'est pas achevé, dont le feu Roy de glorieuse mémoire posa la premiere pierre le premier Octobre de l'année 1664 : le Curé de cette Parroisse fit au Roy un discours édifiant, où il rappella cette circonstance pour insinuer à Sa Majesté le dessein d'achever un bâtiment commencé par son auguste Bisayeul. La musique du Motet, ainsi que celle du *Te Deum* qu'on avoit chanté le matin, étoit de la composition du sieur de la Ferrieres, Prêtre de la Parroisse.

Le 24 M. le Marquis de Maillebois, Lieutenant General de Languedoc presenta au Roy les Députés des Etats de cette Province, conjointement avec M. le Marquis de la Vrilliere Secrétaire d'Etat ; le sieur des Granges Maître des ceremonies les conduisit : la députation étoit composée de l'Evêque de Lavaur pour le Clergé, (ce fut lui qui porta la parole) de M. le Marquis de Calvisson pour la Noblesse, des sieurs Matthieu & Passerot pour le Tiers Etat ; & enfin du sieur Montferrier Syndic general de la Province ; ils eurent audience le même jour & les suivans de Madame à Saint Cloud, de Monsieur le Duc d'Orleans & de Madame la Duchesse d'Orleans au Palais Royal, avec les cere-

monies pratiquées dans semblables occasions.

Le 25 la fête de Saint Louis fut célébrée à l'ordinaire par l'Academie Françoisé dans la Chapelle du Louvre, M. l'Evêque de Soissons nouvel Academicien y dit la Messe ; on y chanta un Pseaume en Musique de la composition du sieur du Bouffet. L'Abbé Citeri fit avec applaudissement le Panegirique du Saint. Le soir l'Academie donna le prix de Poësie au Chevalier de Saint Disdier, celui d'Eloquence fut réservé pour l'année prochaine. Ou les Cicerons deviennent rares, ou ils ne veulent pas compromettre leur Rhétorique.

M. Bailly & le Moine, Medecins de la Faculté de Paris, envoyez par la Cour en Provence, y ont été attaquez l'une après l'autre de la peste, & se sont gueris mutuellement. Cette confiance reciproque & heureuse, doit honorer leur capacité, & encourager leurs malades.





JOURNAL

*De la maladie du Roy & de toutes les
fêtes qu'on a célébrées à l'occasion
du rétablissement de sa santé.*



N a cru devoir assembler dans un seul article tout ce qui concerne un fait aussi intéressant que la maladie du Roy, les fêtes innombrables qui ont suivi le rétablissement de sa santé, prouvent clairement qu'il est impossible de peindre la douleur qui les a précédées : Ainsi qu'on ne s'attende pas à de longs détails, ce seroit une temerité inexcusable de tenter la peinture des transports François dans cette occasion : les sentimens vifs ne peuvent jamais être exprimez qu'imparfaitement ; le cœur parle toujours infiniment mieux que l'éloquence même, elle n'est que son écolière.

Le Jeudy 31 de Juillet, jour de la fête de saint Germain l'Auxerrois, Parroisse du Louvre, le Roy entendant la Messe dans sa Chapelle, se sentit incommodé ; on fit cesser la Musique pour abréger l'Office Divin, que Sa Majesté ne voulut point quitter. Dès qu'Elle fut rentrée dans

son cabinet , elle demanda du feu , qui fut allumé dans le moment.

M. le Maréchal de Villeroy , & M. le Duc de Mortemart, premier Gentilhomme de la Chambre , envoyèrent dire aux Officiers de la Bouche & du Gobelet , que le Roy ne dîneroit point à son grand couvert : Sa Majesté se coucha sur les trois heures après midy , attaquée d'un grand frisson , suivi d'une fièvre assez forte qui augmenta pendant la nuit. On manda la maladie du Roy à M. le Duc de Bourbon , qui étoit à Chantilly , aussi-tôt il fut au Louvre , & passa la nuit dans la chambre de Sa Majesté avec M. le Maréchal de Villeroy qui y couche ordinairement ; M. le Duc de Mortemart & M. le Duc de la Rocheguion Grand Maître de la Garde-robe y resterent aussi ; M. Dodart premier Medecin , & M. Bachelier premier Valer de Chambre , veillerent pareillement le Roy , accompagnés de deux Garçons de la Chambre.

Le Vendredi matin premier Aoust , M. Dodard premier Medecin , M. Boudin , Medecin ordinaire du Roy , M. Helvetius , *Survivancier* de M. Boudin , M. Thevet Medecin du Roy & de Madame , & M. Falconet le pere delibererent dans une consultation que l'on saigneroit le Roy à quatre heures & demie du soir, M. Marechal

premier Chirurgien de Sa Majesté, fit cette opération avec l'habileté qu'on lui connoît, & tira deux petites paletes de sang, qui ne diminuerent que très peu la fièvre. Ce malheureux succès obligea M. les Medecins à se rassembler sur les dix heures du soir dans la Galerie, en présence de M. le Duc de Bourbon, de M. le Marechal de Villeroy & de Madame la Duchesse de Ventadour; M. Marechal premier Chirurgien du Roy; & M. de la Peronie *Survivancier* de M. Marechal, assisterent à la consultation. Cette savante assemblée où présidoit le zele circonspect mais actif, opina sagement qu'il falloit saigner au plutôt le Roy du pied pour arrêter l'embaras qui se formoit dans la tête. Cette ordonnance fut executée une heure après par M. Marechal. L'effet de cette seconde saignée fut prompt, heureux, & promit au Roy une nuit plus tranquille que la precedente: la promesse ne fut pas vaine; M. le Prince de Turenne grand Chambelan en survivance de M. le Duc d'Albret son pere, M. de Maillebois Maître de la Garderobe, M. Bachelier premier Valet de chambre, M. le premier Medecin accompagné d'un autre Medecin & d'un Apoticaire ont gardé le Roy pendant cette seconde nuit.

Le Samedi 2 Aoust, la fièvre s'appaîsa, le Roy fut extrêmement soulagé, & la

joye rappellée à la Cour & dans la Ville en bannit les funestes allarmes qui déchiroient tous les cœurs. On fit une troisième consultation plus nombreuse, & aussi éclairée que les deux premières. On joignit à Messieurs les Medecins du Roy appelez, M. Burlet Gendre de M. Dodart, & Medecin de Madame la Princesse de Conti Douairiere, M. Falconet le fils, M. du Moulin & M. Silva. Il fut résolu qu'on feroit prendre une medecine au Roy; sur les huit heures du matin, on lui donna de la manne, & quelque tems après deux grains de Tarré émetique. Ce remede réussit autant qu'on le souhaitoit, & plus infiniment qu'on ne l'avoit esperé. A sept heures du soir le pouls du Roy se trouva très-calme. Cependant comme une santé si précieuse & si chere ne sauroit exiger trop de soins & de précautions, les Medecins consultants furent assembles dans la Galerie pour la quatrième fois; M. le Duc de Bourbon, M. le Prince de Conti, M. le Marechal de Villeroy & Madame la Duchesse de Ventadour furent presens à cette consultation; on y détermina les alimens & la boisson du Roy pendant le reste de sa maladie. La nuit suivante fut parfaitement bonne, le Roy dormit depuis neuf heures du soir jusqu'au lendemain cinq heures du matin, qu'il prit un bouillon.

Le Dimanche 3 Aoust, sa santé s'affermir, son poulx eut un mouvement réglé & tranquille; M. le Duc de Mortemart premier Gentilhomme de la Chambre fit entrer plusieurs personnes de distinction qui eurent l'honneur de voir Sa Majesté. Sur les onze heures, M. le Premier President & Messieurs du Parlement vinrent voir le Roy, & entendirent la Messe dans sa chambre. La journée se passa tres-heureusement. M. le Duc de Bourbon, M. le Comte de Clermont, M. le Comte de Toulouse, M. le Prince de Turenne, & M. de Maillebois assis autour du lit de Sa Majesté l'amuserent par des toûrs de cartes. La nuit qui suivit cette heureuse journée, en confirma les agréables présages; le Roy dormit paisiblement depuis neuf heures du soir jusqu'à six heures du matin.

Le Lundi 4 Aoust, il prit une seconde medecine si bien ordonnée & si salutaire, que l'après-midi Sa Majesté fut en état de recevoir les felicitations des Cours Supérieures sur le rétablissement de sa santé. M. le Duc d'Orleans a vu regulierement le Roy tous les jours pendant sa maladie, & a couché au Louvre dans l'appartement de Madame la Duchesse, où il doit à present demeurer. Tous les Princes & toutes les Princesses de la Maison de Bourbon ont eu le même empressement & la même

exactitude. M. le Duc de Bourbon qui n'a pas quitté le Roi un seul instant, avoit ordonné une table soir & matin dans la Galerie pour les Medecins, le premier Valet de chambre & les Apotieaires de quartier. Voici les noms des personnes qui pendant la maladie de Sa Majesté n'ont pas abandonné sa chambre. M. le Comte de Saumery & M. le Marquis de Ruffé, Sous-Gouverneurs du Roy, M. de Saumery le fils, Madame la Nourrice, les quatre premiers Valets de Chambre, qui sont Messieurs Bontemps, de Nierr, de Chanfenay, & Bachelier actuellement en quartier, les quatre Apotieaires, Messieurs Biette, de la Serre, Bolduc & Bonlogne; & enfin les six Garçons de la Chambre. Les Officiers de la Bouche & du Gobelier ont passé les nuits chacun à leur tour dans la Galerie. Le Roy a soutenu son mal avec une fermeté qui honoreroit même un Prince d'un âge plus avancé; l'impatience & la crainte n'ont pas augmenté ses douleurs, & l'on n'a pu en connoître la nature que par les symptomes, que la patience & le courage ne sauroient cacher à la penetration & à l'experience de la Medecine.

Tandis que les Grands & le peuple trembloient pour le Roy, l'Eglise imploroit pour lui le secours du Ciel. M. le Cardinal de Noailles ordonna le 2 Aoust les

Prieres de Quarante heures, qui furent commencées à Notre-Dame : & le Parlement imitant le zele & la pieté de son Prélat, rendit un Arrest pour découvrir pendant neuf jours la Châsse de Sainte Genevieve. L'Abbé de cette Communauté donna son Mandement en conséquence. L'Arrest & le Mandement furent exécutez à la vûe d'un concours prodigieux de peuple inquiet pour la santé de son Prince. La grande Messe & les Vêpres furent célébrées solennellement pendant la Neuvaine, & & il y eut jour & nuit dans le Chœur deux Chanoines Réguliers de Sainte Genevieve en prieres pour le rétablissement de la santé du Roy. Il est impossible de détailler tous les vœux que l'on fit pour Sa Majesté. M. le Prince de Conti fut des premiers à Sainte Genevieve, & entendit le Dimanche 3 Aoust une Messe basse, qui fut dite par M. l'Abbé de Roquette.

Le même jour le Curé de S. Germain l'Auxerrois Paroisse du Roy, publia au Prône que Sa Majesté se portoit mieux, & fit une priere pour en rendre graces à Dieu.

M. le Marechal de Villeroy accompagné de M. le Duc de Villeroy son fils, du Marquis de Villeroy & du Marquis d'Alincourt ses petits-fils, entendit pendant les Prieres de Quarante heures le Salut à No-

tre-Dame , où M. le Cardinal de Noailles officia chaque jour.

M. le Marquis de Tonay Charente fils de M. le Duc de Mortemart , dès le premier indice de la convalescence du Roy signala sa joye par un feu d'artifice , que conduisit M. le Fevre , Intendant des menus plaisirs de Sa Majesté.

Le 5 , les Ambassadeurs & Ministres étrangers eurent l'honneur de saluer le Roy , qui jouissant le six d'une santé parfaite , se leva & s'habilla à l'ordinaire. La joye du rétablissement de cette précieuse santé fut universelle , & on ne peut que la peindre mal : cette joye si sincere n'est pas affoiblie par la longueur de sa durée , & elle conserve encore toute la vivacité de son premier mouvement.

Ne parlons plus de cet événement funeste , & que les fêtes qui l'ont suivi le rapellent seules dans la mémoire des peuples. Dès que le Roy se trouva guéri , la premiere pensée fut d'en remercier le Conservateur de ses jours. Il en écrivit à M. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris , & voici sa Lettre dictée par la pieté & la reconnoissance.

MON COUSIN,

*Je viens de recevoir une nouvelle
marque de la protection de Dieu dans la*

maladie courte mais dangereuse, dont sa providence m'a tiré; j'ai senti dans cette occasion & son pouvoir & sa bonté: l'un & l'autre m'engagent à lui témoigner ma soumission & ma reconnoissance; c'est par d'humbles actions de grâces que je dois m'acquitter de ces justes devoirs; & les tendres témoignages que j'ai reçus de l'amour de mes Sujets, m'assurant qu'ils seconderont avec zèle mes sentimens: Je vous fais cette Lettre de l'avis de mon Oncle le Duc d'Orleans Regent, pour vous dire de faire chanter le Te Deum dans l'Eglise Metropolitaine de ma bonne Ville de Paris au jour & à l'heure que le Grand-Maître ou le Maître des Ceremonies vous dira de ma part; je lui ordonne d'y convier mes Cours & ceux qui ont coutume d'y assister. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte garde. Écrit à Paris le 4 Aoust 1721. Signé LOUIS. Et plus bas PHELYPEAUX.

Le 6. le Te Deum ordonné par cette Lettre fut chanté dans l'Eglise Metropolitaine, en Musique de la composition du sieur de l'Alouette, illustre Maître de Musique de cette Eglise; le Cardinal de Noailles y officia Pontificalement: Monsieur le Duc d'Orleans, le Duc de Bourbon, le Comte de Charolois, le Prince

de Conti & le Comte de Toulouse s'y rendirent avec une suite distinguée & nombreuse : le Chancelier de France y parut accompagné d'un très-grand nombre de Conseillers d'Estat & de Maîtres des Requestes. Le sieur des Granges invita à ce *Te Deum* le Clergé, le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes & le Corps de Ville qui avoient déjà prévenu ces Actions de graces publiques en faisant dès le 4 chanter des *Te Deum* tant à la Sainte Chapelle, où l'Abbé de Champagne Tresorier officia Pontificalement, qu'à l'Hopital du Saint-Esprit. Le Grand Conseil fit chanter le 5 un *Te Deum* dans la Chapelle, & les Tresoriers de France firent éclater leur zèle le même jour à la Sainte Chapelle.

Les Officiers de la Maison du Roy ont sçu faire distinguer leur joye particuliere malgré le juste excès des réjouissances publiques ; sur-tout le zèle ingenieux de Messieurs les premiers Gentilshommes de la Chambre a fort diverti le Roy. Ils firent tirer un feu d'artifice dans le parterre des Tuilleries, qui fut des plus brillans ; deux chaloupes peintes & decorées en dragons combattirent sur le grand bassin, & vomissant par une gueule enflammée des torrens de serpenteaux réjouirent très-long-temps la vue des spectateurs. La

nuît qui se trouvoit heureusement sans Lune, rehaussoit par son ombre l'éclat de ce tableau.

Le jour du *Te Deum* public, il y eut des feux allumés devant toutes les portes, & des illuminations sur toutes les fenêtres. Monsieur le Duc d'Orléans fit éclairer en flambeaux de cire blanche la façade du Palais Royal. Tous les Princes & toutes les Princesses du Sang donnerent de magnifiques fêtes dans leurs Palais, les lampions disposés avec simetrie imitoient & dévoileroient tous les morceaux d'architecture où ils étoient arrangés. Le vin fut prodigué au Peuple, qui n'a jamais bû copieusement avec plus de justice que dans ces fêtes, où il s'alteroit sans cesse à force de crier, Vive le Roy.

Les Poissonnières de la Halle se sont signalées par le présent qu'elles ont fait au Roy le Vendredy 8 Aoust, d'un Esturgeon de sept pieds quatre pouces de long & pesant trois cens cinquante livres. Ce rare poisson leur avoit coûté cent pistoles, on l'avoit amené d'Elbeuf, & il n'étoit mort qu'à dix-huit lieues de Paris. On l'avoit orné de rubans bleus, & on lui avoit préparé une très-belle couronne de fleurs d'orange. Ces genereuses Poissonnières refuserent l'argent qu'on vouloit leur donner de la part du Roy, les douze principales

cipales eurent l'honneur de lui baiser la main , elles pleurerent en la baissant , ce fut là leur harangue. Madame la Duchesse de Ventadour applaudit à leur zèle , quel éloge ! & M. le Maréchal de Villeroy les régala de liqueurs dans son appartement.

Depuis le *Te Deum* chanté à la Métropolitaine , toutes les Eglises & Couvens , toutes les Communautés Laïques , tous les Corps de Metiers , toutes les Confreries , enfin toutes les Compagnies dans l'Epée , dans la Robe & dans la Finance ont fait chanter aussi des *Te Deum* & des Grandes Messes pour l'heureux rétablissement de la santé du Roy ; le Clergé , la Noblesse & le Tiers Etat séparés par leur naissance & leurs emplois se sont trouvés confondus par leurs sentimens , & quelquesfois par les hommages de leur zèle.

Il faut observer qu'à chacune de ces Actions de grâces non-seulement les Eglises où on les rendoit , mais encore les maisons de tous les Particuliers de la Communauté qui donnoit la fête étoient librement illuminées. Chacun sensible à la félicité publique oublioit ses propres malheurs ; dès qu'il s'est agi de dépenser pour marquer la joye de l'heureux rétablissement de la santé du Roy , il ne s'est plus trouvé de pauvres. Il est impossible de décrire icy tous les divertissemens qu'a

Q

occasionnés cette heureuse convalescence : les transports de la Nation produisoient à tout moment de nouveaux spectacles dans Paris.

Le 5 Aoust sur les huit heures du soir, on vit des fenêtres du Louvre sur la Rivière un feu de joye fort singulier : il étoit allumé au milieu d'un grand bateau ; des Blanchisseurs & Blanchisseuses dansoient au tour au son de quelques instrumens assis à la poupe du bateau ; ce bâtiment suivait le fil de l'eau , il passa le Pont Royal, & alla disparoître du côté d'Auteuil.

Les Bouquetieres habillées de blanc & couvertes de fleurs se sont promenées dans la Ville avec des violons : on eut dit d'une fête de Flore. Ainsi le Peuple divisé par troupes parées de rubans & portant les simboles de leur métier ornés de même parcouroit les rues , précédé par des tambours , des hautbois , des trompettes & des timbales : on a vu reparoître le Bœuf gras , son cortège & sa symphonie ; enfin on a formé dans la Canicule un second Carnaval.

La plus grande partie des *Te Deum* s'est chantée en Musique de la composition des meilleurs Maîtres. Le sieur de la Lande Surintendant de la Musique du Roy , a fait executer le sien dans la Chapelle du Louvre. Le sieur Gervais Intendant de la

Musique de Monsieur le Duc d'Orleans a fait chanter un *Te Deum* pour les Directeurs de la Manufacture des Gobelins dans l'Eglise de Saint Hippolite leur Paroisse.

Le sieur du Bouffet Compositeur de Musique de l'Academie Françoise , de celles des Belles Lettres & des Sciences , a fait sentir la grace de ses chants dans les fêtes que ces celebres & sçavantes Sociétés ont données pour marquer leur zèle à leur auguste Protecteur.

L'Academie de Peinture & Sculpture, la Sorbonne & l'Université ont fait éclater les mêmes démonstrations de joye.

Le sieur Campra Maître de Musique du College de Louis le Grand a donné plus de six fois en différentes Eglises de la Musique qui ne peut être trop repetée ; le 11 Aoust son *Te Deum* fut chanté au College de Louis le Grand , & suivi de l'*Exandiat* ; le soir on tira dans la grande cour un feu d'artifice , qui dura long-tems , & fut fort beau ; la cour fut entièrement illuminée, toute vaste qu'elle est, ainsi que toute la façade du bâtiment qui donne sur la Rue S. Jacques , qui est d'une grande étendue. Au fond de la cour on lisoit distinctement en lettres d'or sur une toile transparente cette inscription :
Resistantem salutem publicam Ludovico de-
 Qij

cimo quinto gratulatur Collegium Ludovici Magni. On distribua au Peuple du Vin en très-grande abondance. Plusieurs jeunes Seigneurs Pensionnaires du College se sont distingués par des illuminations qu'ils ont faites à leurs fenêtres, sur-tout M. de Tonpays-Charente, de Vassé, de Nicolai, de Rochechouard & de Leon.

Deux jours avant les réjouissances qui ont été faites au College de Louis le Grand, où étudie M. le Duc de la Tremoille Premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, ce jeune Seigneur chagrin de ne pas rencontrer chés les Artificiers ce qu'il souhaittoit pour exprimer la joye extrême dont il a été penetré à l'heureux retour de la santé du Roy, écrivit du College une Lettre à M. le Maréchal de Villeroy sur la rareté des artifices, & joignit à cette Lettre ces Vers également naïfs & fins.

A U R O Y.

LA Poudre est plus rare à present.
Mille fois, que l'or & l'argent :

Pour faire feu joyeux & mainte petarade,
J'ay couru tout Paris en cherchant pots à feu,
Trompes, gerbes, soleils, j'en ay trouvé bien
peu,
Et suis très fatigué de cette promenade;
Eh ! de grace, LOUIS, ne soyés plus malade.

Cette plainte parut mal fondée le jour du feu d'artifice qu'il fit tirer dans la cour du College sur un échafaut élevé de trois pieds. Sur cet échafaut trois colones de feuillage portoient un fronton aussi de feuillage , le tout bien garni de fusées & de saucissons. Sur la colone du milieu paroissoient les armes de M. le Duc de la Tremoille , aux deux côtés du feu il y avoit deux tonneaux de vin qui étoit versé au Peuple avec de grandes cueilleres par deux hommes vêtus en Satires , qui ne s'oublioient pas eux-mêmes dans cette distribution. Aux fenêtres de la Chambre de ce jeune Duc six hautbois , des trompettes & des timbales tous excellens jouèrent les airs les plus gais pendant toute la fête ; on servit dans cette chambre un ambigu accompagné de toutes sortes de vins & de liqueurs.

Des Lettres de Guyenne nous apprennent que le 11 Août le Parlement de Bordeaux fit chanter au Palais un *Te Deum* en Musique ; toutes les Chambres y assistèrent en Robes Rouges. Le soir il y eut dans toute la Ville des feux & des illuminations.

Le 12 Août Madame d'Orleans, première Princesse du Sang, Abbessé & Dame de Chelles, a fait chanter le *Te Deum*, tant à l'Abbaye que dans les deux Parroisse

du Bourg de Chelles ; le clocher & le jardin de l'Abbaye furent illuminez avec goût. On voyoit de tous côtez des fleurs de lys & des *Vive le Roy* en lampions. Le feu d'artifice se tira dans le jardin , qui fut ouvert à tout le monde , aussi bien que toutes les cours de l'Abbaye ; le peuple dansa au son des instrumens , le vin lui fut prodigué , & des concerts de Musique celebrerent & embellirent cette agreable journée.

Le Lundy 11 M. le Marquis de Nesle eut l'honneur d'avoir le Roy même pour témoin de la fête qu'il lui consacra. L'Hôtel de Mailly où loge ce Seigneur , est heureusement situé au bout du Pont Royal, en face du Pavillon des Tuilleries. Lors que le Roy parut dans l'appartement de M. l'Evêque de Frejus , l'artifice commença : toute la Terrasse du Jardin de M. le Marquis de Nesle étoit ornée d'une colonnade de lumiere composée de quinze arcades brillantes ; celle du milieu plus haute que les autres , étoit remplie de trois fleurs de lys illuminées ; sur cette lumineuse arcade , un très grand soleil répandoit une vive clarté. Sous les autres arcades on avoit posé alternativement des lustres de cristal & des pyramides de lampions. Aux deux bouts de la Terrasse le vin couloit & ne tomboit point à terre.

Le même jour le College des Quatre Nations, peu éloigné de l'Hôtel de Mailly, & situé sur le même Quay, augmenta les plaisirs de ce quartier-là par ses fusées & ses illuminations.

Dans ce jour consacré par plus d'une fête, ainsi que tous ceux qui l'avoient précédé, & tous ceux qui le suivirent, les Fermiers Generaux firent celebrer une Messe solemnelle & chanter un *Te Deum* dans l'Eglise des Jacobins de la rue saint Honoré, & le 13 au soir les Receveurs Generaux des Finances firent pareillement chanter le *Te Deum* dans l'Eglise de la Maison Professe des Jésuites, superbement illuminée par les soins du sieur Berrin, Dessinateur ordinaire du Roy; le portail de cette Eglise, qui est fort haut & fort chargé d'architecture, étoit aussi magnifiquement illuminé. Le Cardinal de Polignac, & plus de vingt Evêques, le Maréchal de Villeroy, Madame la Duchesse de Ventadour, M. de la Houffaye Contrôleur general des Finances, & plus de cent personnes de distinction assisterent à cette ceremonie. Le Bureau de la Caisse commune rue saint Antoine, fut aussi illuminé.

Le 14 veille de l'Assomption de la sainte Vierge, le Roy entendit les premieres Vêpres chantées par la Musique dans la

Chapelle des Tuileries.

Le 15 jour de la fête le Roy entendit la Messe, après s'être confessé à M. l'Abbé Fleury son Confesseur; l'après midy Sa Majesté assista aux Vêpres & à la Procession.

Le Samedi. 16 Août le Roy fut sur les onze heures du matin à l'Eglise Métropolitaine rendre à Dieu de publiques actions de grâces du parfait rétablissement de sa santé. Il sortit du Louvre dans un carrosse à deux chevaux chargé devant & derriere des Pages de la grande & de la petite Ecurie, c'est l'usage du grand ceremonial. Sa Majesté étoit accompagnée de Monsieur le Duc d'Orleans, du Duc de Chartres, du Duc de Bourbon, du Comte de Clermont, du Prince de Conti, & du Maréchal Duc de Villeroy son Gouverneur. Les Gardes de la Prevôté & les Cent Suisses leur étendard déployé & tambour battant, commandez par le sieur de Bogue Lieutenant François de cette Compagnie, précédoient le carrosse qui étoit entouré par les Gardes du Corps à pied & leurs Officiers. Le Roy fut reçu par le Chapitre, & le Cardinal de Noailles qui étoit à la tête complimenta Sa Majesté, qui ensuite s'alla placer sur un Prie-Dieu devant la Chapelle de la Sainte Vierge; l'Abbé Châtelain, Chapelain du Roy de quartier

quartier y dit la Messe, & on y chanta un Motet, executé par la Musique de Notre-Dame, & composé par le sieur de Lallouette, Maître de Musique du Chapitre. Dès que la Messe fut achevée, le Roy entra dans le Chœur, y fit sa priere, fut enfin reconduit comme il avoit été reçu, & les acclamations du peuple le suivirent jusqu'au Louvre.

Le 18 le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes, la Cour des Monnoyes, & le Corps de Ville, haranguerent le Roy sur son heureuse convalescence. Sa Majesté leur donna audience dans la gallerie, assise sur son fauteuil, environnée par Monsieur le Duc d'Orléans, le Duc de Chartres, le Duc de Bourbon, le Prince de Conti, le Maréchal de Villeroy, le Duc de Mortemart premier Gentilhomme de la Chambre, le Marquis de Maillebois Maître de la Garde robe, & autres Seigneurs de sa Cour. Le lendemain le Grand Conseil & l'Académie Françoisé s'acquitterent de ce devoir ainsi que l'Université, conduite par le sieur Gibert son Recteur, Professeur de Rhétorique au College Mazarin, & Auteur de la Continuation des Jugemens des Sçavans de M. Baillët. Le même jour le sieur Maboul Avocat General des Requêtes de l'Hôtel, vint avec le Corps de Ville

R -

présenter le scrutin au Roy, & les sieurs Roussel & Sautereau nouveaux Echevins, prêterent entre les mains de Sa Majesté, en présence de Monsieur le Duc d'Orleans, le serment de fidélité ordinaire. Toutes ces Compagnies furent présentées au Roy par le Comte de Maurepas Secrétaire d'Etat, & conduits par le sieur Desgranges Maître des Ceremonies.

Le 19 le sieur Danchet de l'Académie Française, eut l'honneur de reciter au Roy l'Idille qu'il a composée sur le retour de sa santé, ouvrage qui avoit été fort aplaudi le jour de la réception de M. l'Evêque de Soissons à l'Académie, par une Assemblée très capable de juger compétemment sur toutes les matieres de la Litterature.

Le même jour les Pages de la grande Ecurie firent chanter un *Te Deum* aux Capucins de la rue saint Honoré, suivi d'une décharge de boîtes. Le soir ils firent tirer un feu d'artifice dans le manège découvert, qui étoit illuminé. Grand bruit de boîtes ayant le feu, & grand bruit de boîtes après, égal du moins par les cris du peuple qui vuidoit avec empressement un gros tonneau de vin livré à sa soif éternelle, par nos Pages zelez. Sur les onze heures un Bal fort bien ordonné commença, dont cette brillante jeunesse fit très poliment les honneurs; on y setyit une collation

variée avec goût, & les liqueurs n'y furent pas menagées.

Le 20 M. l'Evêque de Beauvais officia dans l'Eglise des Augustins Déchaussez de la Place des Victoires, qui firent chanter un *Te Deum* & un *Exaudiat* par plus de cent Musiciens choisis, & donnerent le soir au Public le régal de deux décharges de boîtes, & d'un beau feu d'artifice dressé dans leur cour. La cérémonie commença par un concert en Dialogue de symphonie mêlé de Trompettes, Hautbois, Flûtes & Violons. Dès qu'elle fut terminée le sieur Campra qui donnoit cette Musique sans retribution, crut ne pouvoir mieux couronner une si belle fête qu'en rendant au fameux Lulli, enterré dans l'Eglise où on la célébroit, un saint hommage que lui doivent tous les habiles Compositeurs de Musique ; il fit chanter un *De profundis*, suivi de l'absoute sur le tombeau de cet Orphée moderne, genie heureux, Maître de l'Art & Disciple de la Nature, qui tiroit ses Notes du fonds du cœur, quand il faisoit chanter les passions.

Le Roy partit le même jour après la Messe pour aller dîner à la Muette ; le Comte de Clermont & le Maréchal de Villeroy l'y accompagnèrent. L'après midy Sa Majesté alla chasser, & tua près de trente pieces de gibier. Au retour de la

chasse le Roy trouva dans la plaine des Sablons les deux Regimens des Gardes Françoises & Suisses, qui pour exprimer leur joye de la convalescence de Sa Majesté, firent trois salves de Mousqueterie. Avant l'arrivée du Roy ces Troupes avoient fait chanter le *Te Deum* sous une tente par l'Abbé le Comte, Aumônier des Gardes Françoises.

Le Vendredy 22, le Roy partit à dix heures du matin pour aller entendre la Messe à Sainte Genevieve, en nouvelles actions de graces du rétablissement parfait de sa santé. Il se mit dans un Carosse à huit chevaux, avec M. le Duc d'Orleans, le Comte de Clermont, & le Maréchal de Villeroy. Sa Garde le suivit. Toutes les rues de son passage étoient bordées de Soldats du Regiment des Gardes Françoises & Suisses. l'Abbé de Sainte-Genevieve avec la Croix & tous ses Chanoines Reguliers reçut le Roy à la porte de l'Eglise, & lui fit un discours pieux & touchant sur l'évenement qui l'amenoit aux pieds des Autels; ensuite il conduisit Sa Majesté dans le Chœur, où on avoit préparé un Prie-Dieu devant le grand Autel. La Châsse de la sainte Patrone de Paris étoit entierement découverte & environnée d'une très-grande quantité de cierges. Après la Messe qui fut dite par l'Abbé de

Varennés Chapelain du Roy, de quartier, Sa Majesté fut reconduite jusqu'à la porte de l'Eglise par l'Abbé & les Chanoines Reguliers de Sainte Genevieve, & s'en retourna au Louvre avec les mêmes acclamations de *Vive le Roy* qu'il avoit entendues le jour qu'il revint de l'Eglise Metropolitaine.

Tandis que tout Paris rétentissoit des festes qu'on y celebroit chaque jour, les Villes, Bourgs & Villages de la Banlieue marchaient fidèlement sur les traces de la Capitale du Royaume.

Le 18 au soir, M. le Duc de Noailles Gouverneur de Saint-Germain en Laye fit chanter un *Te Deum* dans la Paroisse Royale; une grande partie de la Musique du Roy s'y trouva; la composition du *Te Deum* étoit du Sieur Bernier savant Compositeur de Musique de la Sainte Chapelle du Palais. M. le Duc de Noailles fut accompagné dans cette pieuse ceremonie par toute sa famille & un grand nombre d'Officiers du Roy. Après le *Te Deum* l'Artillerie, les boëttes & le feu d'artifice furent tirez; on avoit posté le canon sur la grande Terrasse; l'illumination fut très belle: il y eut bien des tables & bien servies, & des fontaines de vin pour le peuple.

Madame la Duchesse d'Orléans Regente regala tout Bagnolet un Dimanche: les

Païsans rencontroient par tout des sources de vin, & on y distribua de la viande comme aux nôces de *Gamache*, si vantées par *Sancho Pansa*, & le soir il y eut de l'artifice avec la même profusion.

M. le Marquis de Bellefonds Gouverneur de Vincennes, fit aussi une fort belle fête, que l'on ne décrira point ici pour éviter la monotonie.

Les Provinces ont suivi de près l'exemple de la Capitale. La Ville de Lyon, qui a pour Gouverneur le Gouverneur même du Roy, guidée par un zele ardent qui se soutient toujours, a répondu parfaitement aux desirs de M. le Maréchal de Villeroy dans les témoignages éclatans qu'elle donna de sa joye, lors qu'elle fut informée du rétablissement de la santé du Roy. Cette heureuse nouvelle fut bien-tôt divulguée & aplaudie par les acclamations du Peuple. M. Cholier, digne Prevôt des Marchands d'une Ville si fidelle, alla trouver M. l'Archevêque de Lyon, qui charmé de reconnoître dans tous les cœurs les sentimens qui animoient le sien, résolut avec lui de satisfaire le vif empressement du peuple, & de hâter le jour des réjouissances publiques. Les fêtes brusquement préparées sont toujours les plus sinceres. Le 10 toutes les cloches annoncerent dès le matin le commencement de la fête : l'ar-

tillerie les seconda aussi bien que la mousqueterie des Compagnies de la Ville rangées sous les armes dans les différentes Places avec une partie des Pennonages. L'Archevêque s'étant rendu sur les six heures du soir à la Cathédrale, y officia pontificalement au *Te Deum* qui fut chanté solennellement; tous les Corps de la Ville y assisterent en habits de ceremonie: Par-tillerie & les acclamations de *Vive le Roy* retentissoient continuellement pendant ces Actions de graces. Le Prevôt des Marchands qui a dans cette occasion signalé extrêmement son zele & son goût, avoit fait préparer un feu d'artifice sur le Pont de pierre, & dans les Places publiques toutes illuminées, ainsi que toutes les rues & les montagnes. M. Poullietier Intendant de Lyon a fait paroître les mêmes marques de son attachement respectueux pour la personne de Sa Majesté. Le vin couloit de toutes parts, & le peuple le payoit par des *Vive le Roy* redoublez, monnoye très-chere à ceux qui ouvroient leurs tonneaux. On n'a pas pû douter dans ce jour-là que le Gouvernement & le Palais Archiepiscopal ne fussent des demeures des Ville-roys.

Le lendemain le Château de Neuville illuminé par les ordres de M. l'Archevê-

R.iiiij

que de Lyon, reperta dans la Campagne les plaisirs de la Ville.

La petite Ville de Montéreau - Faut - Yonne s'est acquitée gaillardement de ce que son zèle devoit au Roy. Après un *Te Deum* solennellement chanté, il y a eu un feu de joye allumé par Madame Chineau femme du Lieutenant General, & Madame le Breton femme du Maire, qui toutes deux vêtues & armées en Amazones & parées de *Cocardes* uniformes conduisoient une troupe d'Habitans Nobles & Bourgeois tant de la Ville que de la Campagne, proprement habillés. Après cette joyeuse cérémonie, nos deux Commandantes marcherent avec leur suite vers le Pont au bruit des tambours & des trompettes, & là il fut dansé & chanté une Chanson composée par ces deux Dames à l'honneur de l'aimable Prince pour qui se faisoit une si jolie fête.

On reserve pour le mois prochain la continuation du détail des Réjouissances faites au sujet de la Convalescence du Roy. On va finir ce Journal par un article de Paris, que les Provinces demanderoient icy s'il y manquoit ; c'est la description du Feu d'artifice tiré dans le Jardin des Tuilleries le 25 jour de la Fête de Saint Louis, Ayeul & Patron de Sa Majesté.

L'Academie Royale de Musique est en possession depuis long-temps de donner chaque année au Roy pour Bouquet un Concert d'instrumens executé dans le Jardin des Thuilleries : les vingt-quatre violons de Sa Majesté, les trompettes & les timbales de la Chambre s'unissent pour cette Fête aux simphonies de l'Academie de Musique. Cet assemblage compose le plus nombreux & le plus parfait orchestre qu'il y ait en Europe.

Depuis que le Roy habite le Louvre ce Concert annuel est suivi d'un Feu d'artifice ; mais jamais on n'en a tiré un pareil à celui que l'on va décrire. Ce Feu superbe ordonné par M. le Duc de Mortemart Premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, & conduit par M. le Fèvre Intendant des Menus Plaisirs de Sa Majesté, offrit au Public un des plus nobles & des plus brillans Spectacles qui l'ait jamais occupé. L'édifice élevé de cent pieds sur une largeur proportionnée & situé entre le bassin du Parterre & la grande Allée, regardoit le vestibule du Château. Sa décoration representoit le Palais de Vulcain bâti sur des roches. Ce grand morceau d'Architecture d'un goût nouveau, singulier & parfaitement caractérisé est de l'invention du sieur de Vassé. L'exécution a répondu au dessein. Le sieur Per-

rot excellent Peintre de l'Academie pour le Theatre & la perspective , a rassemblé dans cet ouvrage la précision & la verité. Ce Palais du Forgeron des Dieux ouvert par cinq Portiques qui se repetoient dans la face opposée laissoit voir l'horison de toutes parts. Les trois arcades du milieu présentoient un avant-corps sur un plan circulaire en forme de rotonde. Aux deux aîles de ce bâtiment deux cavernes très-brutes sembloient s'y communiquer par deux portes. Ces cavernes pratiquées dans des rochers escarpés & steriles , & fermées par des grilles de fer , paroissoient plutôt ébauchées par le caprice de la Nature , que construites par les règles de l'Art.

A travers de leurs grilles de fer on découvroit huit Ciclopes naturels qui frapotent l'enclume dans ces ateliers rustiques. L'avant-corps du Palais étoit décoré par un ordre Toscan ; huit grands canons de bronze couplés y servant de colones , avoient pour pedestaux des mortiers à bombes , & soutenoient un entablement du même ordre. Les quatre colones qui accompagnoient la principale entrée étoient couronnées par un fronton , qui au milieu étoit orné d'un trophée chargé d'une tête de Méduse. Le Dieu Mars assis sur ce fronton occupoit la droite du trophée , & la Déesse Pallas en occupoit la gauche dans

la même posture. L'intérieur du Palais éclatoit du feu & des étincelles des Forges , la fumée en sortoit par le portique , & c'étoit à travers de ces flammes & de cette fumée qu'on remarquoit quatre cyclopes autour d'une enclume où ils entassoient confusément des carquois , des arcs , des filets & des flèches à mesure qu'ils étoient fabriqués. Sur le devant du portique Vulcain tenant son marteau & la tête haute écoutoit Diane , qui descendant à la droite sur un nuage venoit lui commander des armes de chasse pour le Roy. L'idée du feu d'artifice se renfermoit dans ce tableau. On a voulu célébrer le goût naissant que Sa Majesté montre pour la chasse , pénible jeu , vive image de la Guerre.

Sur cet avant-corps d'ordre Toscan s'élevait un grand dôme aussi percé à jour , & décoré par des pilastres couplés où Cariatides, figurant des Cyclopes de bronze. Ces Thermes portoient l'entablement & soutenoient la coupole du dôme terminé en vase d'amortissement par un globe servant de baze à un Jupiter armé du foudre.

A l'entrée de la nuit l'amphithéâtre dressé pour la Musique & adossé suivant la coutume contre la principale Porte du Château du Louvre dans le Jardin , fut éclairé

infinitement mieux, qu'à l'ordinaire par une belle illumination ingénieusement ordonnée: au milieu du fond de cet amphithéâtre quarré, dont les coins étoient marqués par quatre piramides, regnoit le Chiffre du Roy, surmonté d'une Couronne, & accompagné d'autres ornemens, le tout figuré par des lampions qui garnissoient aussi les quatre côtés de l'amphithéâtre, & formoient une bordure éclatante à ce tableau lumineux. Les croisées des deux terrasses étoient éclairées par des flambeaux de cire blanche, & toutes ces lumières réfléchissant sur les pierreries des Dames qui remplissoient les terrasses & les fenêtres du Château, procuroient aux innombrables Spectateurs répandus dans le Jardin le plus brillant point de vûe qu'on puisse imaginer.

Après le souper du Roy, Sa Majesté vint sur la terrasse voisine de son Appartement, & se plaça sous un dais magnifique; d'abord qu'elle parut, mille cris redoublez de *Vive le Roy* celebrerent sa présence.

La Musique ramena le calme, on debuta par l'Ouverture du Triomphe de l'Amour, qui fut suivie par un des Chœurs chantez l'hiver passé au Ballet du Roy. On executa aussi le second Chœur de l'Opera d'Amadis, *Que le Ciel annonce à la terre &c.*

& le troisiéme de l'Opera d'Atis, *Que devant vous tout s'abaisse & tout tremble, &c.* D'excellentes simphonies continuerent le Concert, qui fut interrompu par les salves des Boëtes & du Canon; le Canon pointé vers la Riviere sur le Quay de la Conference étoit rangé près du Corps de Garde le long du parapet, & les Boëtes étoient alignées sur le même Quay au pied de la grande Terrasse du Jardin des Tuilleries.

Le signal pour tirer le feu d'artifice fut donné par une gerbe allumée à la Garderobe du Roy. Dans ce moment une Diane éclatante parut en l'air du côté de la Seine, & se transporta depuis la cime des Maronniers d'Inde de la grande Terrasse jusqu'au Palais de Vulcain, où à son arrivée le travail des Cyclopes se fit entendre. Toutes les forges peintes parurent de véritables forges; un artifice continu y copioit naïvement les flammes diversement colorées que produit le charbon de terre. On sera curieux de sçavoir quelle machine a voituré Diane dans les airs. C'étoit une corde attachée par un bout aux arbres de la grande Terrasse, & par l'autre à la charpente du feu; & l'éclat de la Déesse venoit d'une toile transparente, sur quoi on l'avoit peinte, qui étoit illuminée par derrière, & qui de plus étoit chargée de deux cens lances à feu,

Après le vol de Diane, quatre douzaines de grosses fusées volantes appelées fusées *d'honneur*, préparèrent le public au plus brillant artifice qu'on ait jamais exécuté : il partoit à la fois des quarante douzaines de fusées qui envoyoient au Ciel de nouvelles étoiles.

Voici en quoy consistoit l'artifice du Palais de Vulcain. 250 douzaines de fusées nommées *doubles Marquises* par les gens du métier, remplissoient 50 Caisses disposées au pied de l'Edifice; cinquante douzaines plus grosses que ces premières étoient dispersées sur le même terrain. Le premier plancher portoit trois Caisses de cent fusées chacune. Quatre Caisses contenant chacune cent trente fusées, garnissoient le troisième plancher. On avoit distribué de toutes parts quatre mille pots à feu de différentes grandeurs, pleins de *Lardons*, *Fougades*, *Danphins* & autres especes d'artifices. Ce feu superbe fut terminé par un grad Soleil fixe qui ramena le jour pendant une demi-heure; ce Soleil étoit placé sur la principale entrée du Palais de Vulcain.

On vit sur le Bassin le combat amusant de deux Dragons d'une grandeur démesurée. Ces deux monstres que la rage paroissoit inspirer, avançoient l'un contre l'autre, & vomissoient de leur gueule

énorme des torrens de flâmes. Ces deux terribles Dragons étoient deux chaloupes décorées qui manœuvrant avec agilité imitoient tous les mouvemens d'un combat. Ces monstres peints étoient couverts de trois mille lances à feu qui leur formoient des écailles resplendissantes. Il sortit de leur gueule béante 30 Caisses d'artifice, 300 pots à feu, 20 *Balons* d'eau, feux Gregeois qui plongeoiient en serpentant dans l'eau du Bassin, & en sortoiient sans s'éteindre; 20 gerbes ou *Aigrettes* jettant le feu de 25 pieds au loin servoiient de langues serpentes aux deux Dragons combattans.

Le Concert de symphonie & de chant recommença après le feu d'artifice. Le Roy se retira de la Terrasse d'où il avoit vû tout Paris dans son Jardin. Les acclamations retentirent longtems même après son départ, & l'on sortit des Tuilleries sans confusion & sans peril, tant les ordres avoient été sagement donnez aux Corps de-Gardes & aux Sentinelles consignez pour empêcher le tumulte.

Depuis cette feste celebre, les Bâteliers de la Seine en différentes troupes & à differens jours ont eu l'honneur de tirer l'Oye en presence du Roy. Le Dimanche 31 Aoust, Sa Majesté placée au petit Pavillon situé à l'extremité de la Galerie,

après le dernier Guichet , vit les Joutes des conducteurs de petits bateaux qui passent du Quay du Louvre à celui du College Mazarin. Ces jeux furent singularisez par des amusemens nouveaux sur la Riviere. On y vit des Danseurs de corde & des Voltigeurs exercer leurs perilleux talens. La corde pour la danse étoit tendue sur un grand bateau de Rouen, & la corde à voltiger étoit attachée aux mats de deux bateaux. Avant de tirer l'Oye , on jetta dans l'eau des canards liez avec des chats ; les chats pour ne se pas noyer se cramponnoient sur le dos des canards ; & les canards pour se tirer de leur griffes plongeient & forçoient les chats de se mouiller. D'autres canards lâchez dans la Seine étoient poursuivis par une trentaine de petits nageurs, & divertirent le Roy par cette chasse badine.



S U P P L E M E N T.

Etienne Ganeau Libraire à Paris , & Directeur de l'Imprimerie de la Souveraineté de Dombes , vient d'achever l'édition du Théâtre de la Foire en trois volumes in 12 enrichis d'Estampes avec les airs notés. On n'en donnera point icy d'autre

d'autre Extrait que l'Aprobation de M. Danchet Censeur Royal des Livres , qui caractérise ce Recueil ; la voici. *J'ay lu, &c. le Théâtre de la Foire , ou , l'Opera Comique. Cet ouvrage est un Recueil d'Epigrammes en Vaudevilles, genre d'écrire qui a toujours été particulier aux François, & qui a fait naître une sorte de Spectacle inconnu jusqu'à present. Il est plein de traits piquants, mais propres à exciter l'émulation dans les autres Théâtres, &c. . .* Cette Edition sera mise en vente dans huit jours au plus tard. Nous en parlerons plus ample-ment dans le Mercure prochain.

On apprend par les dernières Lettres de Provence , qu'on fit le 20 Aoust l'ouverture des Eglises à Marseille.

Le même jour les Consuls de Toulon ont fait publier qu'à commencer le lendemain 21 , il seroit permis aux Habitans de sortir de la Ville pour aller à leurs Bastides , & à ceux qui sont à la Campagne de rentrer dans la Ville , pour avoir la liberté les uns & les autres de disposer toutes choses pour leurs Vendanges.

ARREST du 24 Aoust 1721. Qui ordonne que dans un mois , pour toute prefixion & délai , les Traitans Generaux d'Affaires extraordinaires seront tenus de

S

fournit au Garde du Tresor Royal la valeur de leurs Billets solidaires acquittés par Sa Majesté, en leurs Quittances comparables sur & tant moins des sommes dont ils sont en avance par les Etats finaux de leurs Comptes ; sinon & ledit tems passé , Ordonne S. M. qu'à la requête de François-Nicolas Veron , qu'Elle a commis à cet effet , ils seront contraints à ce paiement desdits Billets par les voyes auxquelles ils étoient obligés envers les Porteurs d'iceux. Et s'il survient quelque contestation au sujet du present Arrest , Sa Majesté l'a évoquée à Elle , & en a renvoyé la connoissance aux sieurs Commissaires nommés pour l'examen des Comptes & Payement des Billets des Traitans Generaux pour les juger en dernier Ressort.

ORDONNANCE DU ROY ; du 28 Aoust 1721. Sa Majesté ayant été informée que la plupart des Officiers de ses Troupes , tant d'infanterie que de Cavalerie & de Dragons , qui sont presentement employées à la Garde des passages en Dauphiné , Provence , Languedoc & Auvergne , & dans les Generalitez de Bordeaux & de Montauban , ou qui ont ordre de s'y rendre , en sont absens au préjudice de leur devoir , Et considerant

combien il importe qu'il soient presens à leurs Charges pour la seûreté des Postes qui leur sont confiés , & empêcher la communication de la maladie contagieuse, dont quelques-unes desdites Provinces sont affligées ; SA MAJESTÉ', de l'Avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent , a Ordonné & ordonne , & Enjoint très-expressément aux Officiers desdites Troupes , même à ceux qui ont obtenu des Congés, de se rendre à leurs Compagnies dans le courant du mois de Septembre prochain pour tout délai , à peine à ceux qui y manqueront d'être cassez & privez de leurs Charges. MANDE & Ordonne Sa Majesté aux Gouverneurs & à ses Lieutenans Generaux en ses Provinces , & à ceux qui y commandent en leur absence , aux Gouverneurs de ses Villes & Places , aux Intendans en sesdites Provinces , aux Directeurs & Inspecteurs Generaux de ses Troupes , & aux Commissaires de ses Guerres , de tenir la main à l'Execution de la Presente , &c.

Declaration du Roy du 12 Août 1721, portant suppression des droits de six sols pour livre attribuez aux Economes sequestres , & attribué deux sols pour livre aux Préposez à la Regie des Econommats ; sçavoir , qu'à commencer du pre-

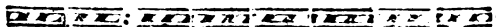
mier du mois de Juillet 1721 les droits de six sols pour livre qui avoient été attribuez aux Offices d'Economes sequestres, & de leurs Controlleurs, par les Edits de création desdits Offices, & par l'Arrest de notre Conseil rendu en consequence le 2 Octobre 1708, & qui avoient été reservez par l'Edit du mois de Novembre 1714. soient & demeurent éteints & supprimez, comme Nous les avons éteints & supprimez, éteignons & supprimons par ces Presentes ; & qu'au lieu desdits droits, il soit seulement levé & percû à l'avenir par les Commis & Préposez aux fonctions des Economes supprimez, un droit de remise de deux sols pour livre sur tous les deniers de leur recette, lequel droit de remise Nous leur avons accordé & accordons pour tous appointemens, gratifications & frais de regie.

L'après midy du 25 Aoust, jour de la Fête de S. Louis, après la distribution des Prix, on lut à l'Academie Françoisé une Paraphrase en Vers sur un Pseaume, envoyée par l'Academie de Soissons, pour satisfaire à l'engagement où elle est d'envoyer tous les ans une pièce d'Eloquence ou de Poésie à l'Academie, ainsi que toutes les Academies du Royaume.

Le même jour les Academies des Inscriptions & Belles Lettres , & celle des Sciences , assisterent en Corps dans l'Eglise des PP. de l'Oratoire , au Panegirique de S. Louis , prononcé par M. l'Abbé de la Roche , & à la Messe célébrée par M. l'Evêque de Blois , pendant laquelle le sieur du Bouffet fit chanter un Motet de sa composition.

Le Docteur Davach de la Riviere , Medecin ordinaire de feu S. A. S. M. le Prince de Condé , dont les experiences sont continuës depuis long - temps , guerit toutes sortes de maladies par la vertu des Simples. Il est Auteur du *Miroir des Urines* , du *Tresor de la Medecine* , dedié à S. A. R. Monsieur le Duc d'Orleans Regent du Royanme , & du *Traité des Fièvres , tant Malignes que Pestilentiellees*. Il a des remèdes pour les guerir de quelque espece qu'elles soient , même la Peste , pour s'en preserver , & pour purifier l'air contagieux , par la vertu des Simples , & des esprits qui en sont tirez : de même que les maladies secretes , sans mercure ni flux de bouche , & sans cesser de vaquer à ses affaires. Pour guerir les retentions d'urine , fortifier les vaisseaux & rétablir la virilité offensée , guerir les vapeurs , les maladies des yeux , fortifier & conserver la vue ,

& enfin pour dissoudre la pierre. Le tout peut se transporter par Mer & par Terre sans s'alterer. M.-Davach de la Riviere demeure à Paris, rue Chapon, près Saint-Nicolas des Champs.



A P P R O B A T I O N.

J'AY lû par ordre de Monseigneur le Chancelier *Le Mercure pour le mois d'Août*, & j'ay eû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris le 3 Septembre 1721.

H A R D I O N.

T A B L E.

L ettre écrite par Monsieur de la R*** à M. Rigord, Subdelegué de M. l'Intendant de Provence à Marseille, <i>au sujet d'une Inscription Grecque trouvée dans cette Ville.</i>	3
Lettre de M. Piganiol de la Force, à Monsieur D*** sur l'ancienneté de la Charge de Capitaine des Gardes de la Porte du Roy.	12
Suite des Voyages de Zulma dans le Pays des Fées. Histoire de la Princesse des Tartares, & du Genie Mahoufmaha.	18
Histoire d'Ormofa Prince des Tartares.	26
Histoire d'Almanfine, d'Athalide, du Visir Amulaki & d'Acmet son fils.	36
Poëmes, Enigmes, Chançons. La toilette de Venus, Cantate.	49
A Madame la Comtesse de *** Epitre.	52
Sur une jalousie.	53

T A B L E.

Enigmes.	54
Air à boire.	55
Vaudeville de la Tête Noire.	56
Nouvelles Littéraires & des beaux Arts.	57
Vers prononcez au Roy sur sa convalescence : Par Monsieur de la Motte, de l'Academie Françoise.	75
La Nayade des Tuilleries, sur l'heureux réta- blissement de la santé du Roy, par M. Dan- cher.	77
Les beaux Arts.	81
Suite de l'Extrait de la Pièce intitulée, <i>Les incommoditez de la Grandeur.</i>	84
Le Théâtre François.	100
L'Opera.	107
Comediens Italiens.	108
Foire Saint Laurent.	123
Edits, Declarations, Arrêts.	129
Morts des Pays Etrangers.	129
Dignitez & Charges Etrangeres.	132
Mariages des Pays Etrangers.	138
Nouvelles Etrangeres.	139
Morts de France.	156
Mariages.	158
Dignitez & Charges.	160
Benefices.	161
Journal de Paris.	163
Journal de la maladie du Roy, & de toutes les Fêtes qu'on a célébrées à l'occasion du réta- blissement de sa santé.	174
Supplément.	202

F I N.

LE
MERCURE
DE SEPTEMBRE.

Le prix est de 25 sols.



A PARIS,

Chez **GUILLAUME CAVELIER**, au Palais.
La Veuve de **PIERRE RIBOU**, Quay des
Augustins, à l'Image S. Louis.
GUILLAUME CAVELIER, Fils, rue
S. Jacques, à la Fleur-de-Lys d'Or.
ANDRE' CAILLEAU, à l'Image Saint
André, Place de Sorbonne.

M DCC. XXI.
Avec Approbation & Privilege du Roy.

A V I S.

On prie ceux qui adresseront des Lettres ou Paquets d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, sans quoi on ne les recevra point.

L'Adresse generale pour toutes choses sera à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, chez Monsieur le Commissaire le Comte, vis à-vis la Comedie Françoisse, à Paris.

Ceux qui pour leur commodité, voudront remettre leurs Paquets cachez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, pourront se servir de cette voye pour les faire tenir, en adressant toujours à M. Moreau.

On donne avis que le fonds des Mercures de feu M. Buchet, se trouve actuellement chez Mrs Buchet ses freres, Cloître S. Germain l'Auxerois, où ils continueront de les vendre, en gros ou en détail, avec l'Abregé de la Vie du Czar.

On trouve le present Mercure à Lyon, chez Plaignard.

A Nantes, chez Julien Maillard, dans la grande rue.

A Tours, chez Gripon.

Amiens, chez le François.

Abbeville, chez Dumefnil.

Bordeaux, chez la veuve Labottiere, & Fils.

Châlons, chez Seneuse.

Bayonne, chez Etienne Labottiere.

Rennes, chez Vattar, près la Pompe.

Montpellier, chez les freres Faures.

Caën, chez Cavalier.

Rouen, chez P. le Boucher.



L E

MERCURE

DE SEPTEMBRE.

INSTRUCTIONS NECESSAIRES
*aux Voyageurs pour faire leurs observa-
 tions ; avec une adresse aux Marchands
 & aux Missionnaires qui se trouvent dans
 les païs Etrangers , & qui peuvent rendre
 des services considérables à la Geographie.*



MONSIEUR Boyle, dans
 son Livre intitulé, *l'Histoire
 naturelle d'un Païs*, a
 donné des regles pour ceux
 qui voyagent dans les païs
 étrangers ; de même que
 Leigh, dans la Dissertation sur les Voyages,
 écrite en Anglois, & plusieurs autres qu'il
 cite, comme Houvel, Hall, Palmer, Jones,
 Gerbier, Negebaverns, Loxrins, Sorbiere,
 A ij Zeilerns

Zeilerus & autres. Mr. *Misson* l'a fait, *Eachard* aussi. Il y a des instructions très curieuses, sur-tout par rapport à l'Asie, dans l'Introduction à la dernière grande Collection de voyages que *Churchill* a imprimée, & qui paroîtra en peu de tems en François; mais comme toutes ces Pièces ne contiennent pour la plûpart que des regles pour la conduite des Voyageurs dans les païs étrangers, ou pour faire leurs remarques sur l'Histoire tant Naturelle que Morale & Politique des lieux, je vais en donner quelques-unes qui serviront à faire des observations Geographiques.

Il est absolument necessaire qu'un Voyageur sçache la Geographie, le Dessin, & autant d'Astronomie qu'il en faut pour prendre la latitude des lieux, & leur longitude par les Eclipses.

Il ne doit point voyager en Courier, mais aller çà & là dans le voisinage des endroits, & observer ce que l'on y trouve de curieux.

Il doit faire une exacte description des Routes, & pour un tel Itineraire, il doit observer ce qui suit.

1°. D'avoir une bonne montre mise à l'heure du jour de l'endroit d'où il va partir sur le champ, & observer la difference de l'heure à la première place remarquable où il arrivera, & continuer ainsi,

DE SEPTEMBRE. 5

ainsi, ce qui peut aider à déterminer à peu près la différence de longitude de deux endroits. L'on n'a pas encore mis ceci en pratique.

2°. Le Voyageur doit s'associer avec quelqu'un de la compagnie ou caravane qui ait déjà fait le même chemin, afin de s'informer des curiositez que l'on trouve sur la route & aux environs; quelles Places il y a de côté & d'autre; quand on trouve des routes qui tombent dans celle que l'on fait, & à quels endroits remarquables elles conduisent. C'est ce qu'a fait M. *Thevenot*, de quoi font foi les deux pèlerinages du *Caire* & de *Bassora* à la *Mecque*, dont il n'a pû avoir connoissance que par information, comme il a fait aussi pour la source du Nil. *Finch*, que l'on trouve dans la collection de *Purchas*, a fait la même chose.

3°. Il doit s'informer très-exactement de la distance d'un lieu à un autre, & par la maniere dont il voyagera, il pourra juger quel sera le compte le plus exact; car il trouvera differens rapports des distances dans les païs étrangers, comme dans le sien. Ceux qui s'y sont attachez le plus exactement, sont *Finch*, *Texeira*, *Della Valle*, *Fryer*, *Tavernier*, *Chardin*, *Thevenot* & *Gemelli*.

4°. Le Voyageur doit observer avec

A iij la

6 LE MERCURE

la bouffolle le cours de son voyage, ou les aires de vent des lieux de l'un par rapport à l'autre ; ce qu'il est aisé d'exécuter dans les routes que l'on fait dans des plaines ou deserts, & dans les endroits d'où l'on peut découvrir plusieurs lieux de pais à l'entour. *Wheeler* l'a fait ainsi dans la Grece. *Texeira*, *Della Valle*, *Olearius* & *Thenenot*, sont les principaux qui ayent observé la situation des lieux par rapport à l'aire de vent.

5°. Il ne doit passer aucun fleuve ou ruisseau, sans faire mention de son nom, sans observer de quel côté est son cours, & sans s'informer d'où il vient, à quelle Ville il se rend, & dans quel fleuve il tombe. *Della Valle*, *Olearius* & *Thevenot* sont très exacts à cet égard.

6°. Il aura soin de prendre les vûës des Villes, Places, Forts, Bâtimens, Ruines, & des Curiositez de l'Art & de la Nature, sans quoi l'on ne peut pas avoir une parfaite idée des choses. *Sandys*, *Herbert*, *Tavernier*, *Wheeler* &c. excellent en cela, mais sur tout *Neuvhoff*, *Baldans*, & le *Brayn*.

7°. Un Voyageur doit prendre la latitude des lieux, & rien n'est plus aisé de la prendre avec un instrument de poche, à dix minutes près au pis aller. Si l'on faisoit cela, on pourroit presque déterminer

ner la difference de longitude & l'aire de vent des lieux, avec le secours des distances comptées, que l'on adapteroit avec discretion, sur-tout lors que le voyage se fait vers l'Orient ou l'Occident. Parmi les Voyageurs de terre, il n'y a que *Della Valle*, *Olearius* & *Wheeler*, qui ayent observé la latitude des lieux, & *Isbrand Ides*, sur qui on puisse compter.

8°. Il doit sur le champ faire une Carte de son voyage, & qui peut la mieux faire que l'Autheur ? On parlera dans la suite des Autheurs qui les ont faites.

9°. Lorsqu'un Voyageur est dans la capitale d'un Royaume, il doit consulter les Géographes, & leurs Cartes, s'ils en ont : Il est fort surprenant que *Della Valle*, *Olearius* & *Thevenot* ne l'ayent pas fait, eux qui étoient si curieux & capables de le faire. *Chardin* promet dans son premier volume une description de la *Perse*, tirée des Géographes & Historiens Persans, ce qui seroit très-excellent.

10°. Il doit observer les Eclipses de la Lune & des Satellites de Jupiter, autant qu'il le pourra. Les Jesuites dans leur voyage de *Siam*, déterminèrent par ce moyen la longitude de plusieurs endroits dans les Indes.

Il seroit à souhaiter que les jeunes Marchands, les Facteurs & autres qui vont

A iiij voyager

voyager se pourvussent d'un peu de cette science, cela rendroit leur voyage plus agreable & utile au Public à leur retour. Celui qui a voyagé bien loin, doit ressentir une grande peine, lorsqu'il fait reflexion sur les occasions de faire des decouvertes extraordinaires qu'il a perduës, faute d'une connoissance des matières qu'il auroit pû acquerir en très-peu de tems.

L'on n'a pas besoin de Relations historiques, il y en a déjà assez; & il est bien certain qu'il y a eu beaucoup de Voyageurs, qui dans leurs Relations ont supprimé les observations qu'ils avoient faites, ne les croyant pas dignes d'être publiées.

Il seroit à souhaiter que nos Voyageurs modernes aux Indes Occidentales & Orientales eussent la même ardeur que les premiers Voyageurs. Si l'on suivoit leur exemple, & les regles que j'ay marquées ci-devant, nous aurions une connoissance plus exacte de ces pais éloignez que frequentent les Européens.

Il seroit très-aisé aux Missionnaires qui se sont établis lointains, & sur tout dans l'Orient, de nous en envoyer des Relations. Ils en ont à la verité envoyé quelques-unes qui ont été imprimées; on les lit avec impatience d'y trouver que l'on y fasse mention de lieux considerables dont à peine on a entendu parler en Europe;

ccs.

DE SEPTEMBRE.

ces lieux leur sont très-connus par la résidence qu'ils y font , & ils ne disent cependant rien du tout de leur situation.

Les defauts de nos grandes Collections de Voyages ; avec des regles pour en faire une complete de tous les voyages qui existent en quelque langue que ce soit , & qui ne comprendra que peu de volumes.

ON conviendra avec moi que le général des Livres de Voyages n'étant pas exact , comme on l'a observé , est une mauvaise chose , mais c'en est encore une plus mauvaise quand ceux qui ont entrepris d'en faire des Collections , ont rendu par leurs abrezgez infideles , ceux qui étoient méchants plus imparfaits , & ceux qui étoient auparavant plus complets plus inutiles.

Purchas particulièrement en abregeant le Voyage de *Balbi* lorsqu'il a descendu l'*Euphrate* , l'a entierement gâté , & du plus curieux qu'il y eut pour la description de cette route & des Places situées sur ce Fleuve , il en a fait le plus imparfait , quand on le compare avec l'original que l'on trouve dans la collection latine des *De Bry* : Il a fait aussi la même injustice aux Voyages de *Farrer* , *Breidembach* , *Bellonius* , & autres
dans

dans la Terre-Sainte ; comme aussi aux Extraits qu'il a faits du Geographe de *Nubie* ; de sorte qu'il ne faut pas compter sur lui dans les endroits où il ne donne pas l'Autheur entier.

On a publié depuis peu en Angleterre une grande collection de Voyages en deux volumes in folio , qui a les mêmes défauts ; le dessein en étoit bon , mais il n'a pas réussi faute d'habiles abbreviateurs. Les Itinéraires sont coupez si court , qu'ils ne peuvent presque servir de rien ; on a fait encore pis que *Purchas* , & les Autheurs qu'il a maltraitez , l'ont encore été davantage , comme il le paroît par le Voyage de *Balbi* qui y est réduit en peu de lignes. Les Voyages de *Finch* y sont abrezgez deux fois , la première contenant huit pages , & la seconde n'en remplissant pas une sous le titre de Voyages de *Smith* ; quoique dans *Purchas* il y ait 14 grandes pages in folio. La route de Smyrne par la *Natolie* tirée de *Tavernier* est jointe à une route différente de plus de 1000 milles hors du chemin ; car de *Tocat* en *Natolie* l'on saute au *Kerman* en *Perse* , comme si la distance n'étoit qu'une journée de caravanne. *Thevenot* , qui est une des plus curieuses Collections , y est abrezgé en partie & fort à son desavantage ; enfin le tout est très-mauvais. Je n'accuserai pas de pareilles fautes celui qui

qui a entrepris la *Bibliotheca Navigantium atque Itinerantium*, mais je dirai que pour abréger des Auteurs, il ne faut employer que des gens qui sçavent distinguer la substance de l'ombre, & que l'on ne doit rien retrancher de ce qui regarde la Géographie ou l'Histoire.

Le premier dessein que l'on a eu lorsque l'on a fait ces Collections de Voyages, a été pour conserver les meilleurs Traitez de cette matiere, en les imprimant ensemble dans un ou plusieurs Volumes. *Jean & Theodore de Bry* ont été les premiers qui aient fait un Recüeil de Voyages en six petits Volumes in folio, trois pour l'Orient, & trois pour l'Occident. Il a été imprimé à *Francfort*, & contient tous les meilleurs morceaux qui aient été publiez avant leur tems; il est plein d'estampes & très-estimé.

Ramusio publia environ dans ce tems-là à *Venise* en trois Volumes in folio une grande Collection de Voyages en Italien, que l'on regarde comme l'ouvrage le plus complet de cette matiere, mais il n'a pas l'avantage des estampes de celui des *de Bry*.

Hackluit est bien éloigné de ces deux premiers: c'est une Collection en Anglois de tout ce qui lui est venu dans les mains bon & mauvais; & il a rempli ses Livres de

de Chartres , de Lettres Patentes & autres choses semblables.

Purchas auroit été plus loin qu'aucun pour un Recueil de Voyages , s'il n'avoit pas imité son Predecesseur , en y inserant des Chartres , &c. & s'il n'avoit pas gâté les meilleurs Auteurs en les abregeant mal. Il est cependant à estimer pour un grand nombre de Pièces curieuses , qu'il a sauvées de l'oubli.

Thevenot fameux par ses propres Voyages , a fait un Recueil en François des meilleurs Voyages jusqu'à son tems , dont une grande partie est traduite de *Purchas* : la dernière Edition est en deux Volumes in folio avec figures.

Ogleby a orné ses Ouvrages de beaucoup de figures , & est plus estimable qu'en ne le croit. Son *Afrique* , est à ce que je pense , une traduction du *Dapper* en François ; & que l'Auteur de l'introduction aux Voyages de Churchill dit être la meilleure qui existe.

On publia en 1704 en Anglois quatre Volumes de Voyages , que l'on estime , parce que ce sont presque toutes Traductions d'Auteurs Etrangers ; mais ils ont le même défaut que les autres Collections en Anglois , c'est d'être remplis de quantité de choses hors de leurs places. Il y a des Chapitres entiers dans *Navarette*, *Baldens*.

Niewhoff

Niewhoff & quantité d'autres morceaux qu'on auroit mieux fait de laisser , aussi-bien que tout ce qui regarde les Monçons qui contiennent près d'un Volume entier , & qui ne sont nullement placez à propos. C'est un bien au reste que les Auteurs n'y sont point abrezgez ; car si on en jugeoit par les Voyages de *Jacovitz Boïscour de Moscow à la Chine* , qui ont été traduits de *Thevenot* , les plus entiers ne sont faits que très-grossièrement.

Ce Recueil appelé *Navigantium atque Itinerantium Bibliotheca* , a paru à peu près dans le même tems ; il est aussi fameux pour les retranchemens qu'on y a faits , que le precedent l'est pour les agrandissemens que l'on y a interez : malgré cela celui-cy n'est pas certainement sans superfluitez , comme le Voyage de la *Boulaye aux Indes Orientales* , les *Boucaniers d'Amérique* , les *Voyages d'Espagne de Madame* , &c.

L'on a outre cela la Collection d'*Eden & de Wills* in 4°. imprimée en 1577 ; celle de *Biddulph* & autres Voyages aux Indes , recueillies par *Lavender* in 4°. 1609. J'ai vû un petit Recueil Italien de trois Volumes in douze , qui est un Extrait d'*Olearius* , *della Valle* , *Chardin* , & autres.

Il y a aussi une Collection de Voyages
de

de deux Volumes in 4°. qui a paru par mois : on y trouve plusieurs bons Recueils , sur-tout l'Histoire de *Maroc* , celle de l'*Ethiopie* , le Journal de *Texeira* , & autres. Si le reste avoit été aussi-bien choisi , & qu'au lieu des conquêtes des *Molnques* , de la *Caroline* , &c. l'Auteur eût fait une Collection de ce qui se trouve de bon dans les *de Bry* , *Ramusio* , *Thevenot* , & même *Purchas* , cela auroit été mieux reçu.

Toutes ces anciennes Collections étoient complètes pour leur tems , mais elles deviennent aujourd'hui defectueuses par rapport aux nouvelles découvertes. Outre cela il y a plusieurs grands & longs Voyages que l'on n'estime plus tant , que lorsque ces endroits étoient peu connus. Enfin les Collections publiées jusqu'aujourd'hui contiennent beaucoup de Volumes , & n'en font pas toutes ensemble une complète.

Le dessein de celle qui a pour titre *Bibliotheca* étoit très-bon , mais pour répondre au dessein , il manquera toujours une Collection complétée de Voyages , parce qu'il y a trop de Livres sur le sujet , outre ceux qui sont en Anglois , à la Collection desquels l'Auteur semble s'être borné , excepté deux ou trois traductions qui y sont insérées : l'on peut faire une Collection de la maniere que je proposerai

rai , qui ne fera pas beaucoup plus grande que celle de la *Bibliotheca* , & qui contiendra la substance de tous les Voyages qui existent en toutes sortes de Langues , ce qui fera plusieurs centaines de plus que ce qu'on a déjà recueilli.

Dans une telle Collection il ne faut mettre d'un Auteur que la *Topographie* & l'Histoire , en retranchant les aventures & les circonstances dans un ouvrage de cette nature , où l'on veut reduire plusieurs Auteurs en moins d'espace que l'on peut.

Là où il y a plusieurs Voyages d'un même Pays , il faut qu'une Collection generale de leurs observations puisse servir pour tous. Par exemple : Supposant que j'eusse à faire une Collection des Voyages de *Herbert* , *della Valle* , *Olearius* , *Tavernier* , *Thevenot* , *Fryer* & *Gemelli* , qui ont voyagé dans les mêmes quartiers ; je choisirois le plus complet , comme *Olearius* , & j'y ajouterois les observations des autres , qui sont en petit nombre de plus ; & tous ces Auteurs abregez , comme il faut , ne tiendront pas tant de place qu'un d'eux tout seul.

On ne doit pas mettre les Journaux de Voyages qui doivent preceder l'Histoire , l'un après l'autre , mais les entremêler selon les routes : Par exemple , les différentes routes en *Perse* dans *Tavernier* ,
 savoir

ſçavoir de *Tauris* , *Mosul* & *Bagdat* à *Iſpahan* ; & d'*Iſpahan* à *Gomron* & *Candahar* , ne doivent pas être miſes enſemble , avant que l'on n'ait pris un autre Auteur ; mais chaque route , comme de *Tauris* à *Iſpahan* , doit être décrite la première ſelon les différens Auteurs qui en parlent ; enſuite de *Mosul* à *Iſpahan* , & ainſi du reſte ; le Lecteur aura de cette manière tout à la fois ſous les yeux tous les Journaux des Voyageurs entre deux lieux remarquables , & l'on préviendra ainſi quantité de bévuës qui arriveroient , ſi l'on mettoit le Journal de chaque Auteur à part.

Lorſque l'on fait une Collection de Journaux de cette façon , il faut commencer par le plus exact , & extraire des autres la deſcription des Places que l'on trouve ſur la route ; il faut mettre à la marge le nom de l'Auteur dont on prend ce que l'on ajoute , & iſſérer le reſte en ordre , avec les différentes obſervations de la diſtance & de la ſituation des lieux , & autres incidens , afin de pouvoir mieux voir la différence de pluſieurs Auteurs.

Celui qui fait la Collection ne doit rien omettre de ce qui regarde la Géographie ou l'Histoire , on doit avoir particulièrement cette précaution dans les itinéraires , par raport à l'Histoire , afin que ſ'il y arrivoit une omiſſion , on pût la recouvrer facilement ,

éilement , lorsque les siècles ne permettront pas de recouvrer la perte d'un Journal curieux , & sur-tout quand on considère que de ce grand nombre d'Ecrivains , il y en a bien peu qui se donnent le soin de nous laisser des Journaux exacts de leurs Voyages.

Celui qui fait une telle Collection doit estimer les anciens Voyages , & souvent les preferer aux nouveaux ; parce que ceux qui ont été écrits il y a cent ans , sont non-seulement les meilleurs , mais ce sont les dernières Relations que nous ayons des endroits qu'ils décrivent. La perte des anciens Journaux est sans doute une raison pourquoi nous trouvons plus de noms de lieux dans les anciennes Cartes que dans les nouvelles : & dans quel état verroit-on la Geographie de l'Asie , si l'on avoit perdu les anciens Journaux du Voyage de *Jean de Castro* dans la Mer Rouge , de *Ranwolf* & de *Balbi* pour l'*Euphrate* & le *Tigre* , de *Texeira* , de *Finch* & autres ?

Ce seroit un Ouvrage sans fin de faire une Collection de tous les Côtiers que l'on publie tous les jours ; il suffit de faire mention de leur singlage , des places où ils ont abordé : leurs observations sur les Côtes , les Villes & les Peuples , cela convient mieux dans la description de chaque Pays en particulier.

B Lorsque

Lorsque plusieurs Pays produisent les mêmes espèces d'animaux, arbres, fruits, plantes, oiseaux, poissons, &c. on en doit faire la Collection par ordre alphabetique.

Quant à la methode, il faut que chaque Volume contienne une partie du Monde; que cette partie soit divisée par Royaumes & Pays, comme dans les Livres de Géographie, sous chacun desquels on recueillera de tous les Voyages existans, ce qui conviendra à un chacun. Par exemple: pour la *Perse*, ou les *Indes*, il ne faut tirer des Journaux de *Tavernier*, *Thevenot*, *Gemelli*, &c. que ce qui a rapport au Pays seulement, laissant le reste pour être disposé dans les Pays que l'on considerera ensuite; & ainsi chaque Royaume aura une Collection complete de Voyages en particulier.

Comme un telle Collection demande beaucoup de tems & de peines, il n'en faut pas donner l'exécution à gens qui regardent à leur intérêt particulier; & il faudroit, si cela étoit possible, que ce ne fût qu'une seule personne, ou une société de gens également capables, diligens, & amateurs de la Geographie.

L'usage d'une Collection de Voyages faite de cette maniere seroit bien grand, 1°. Cela conserveroit un nombre de morceaux précieux que l'on pourroit perdre, &

& en rendroit communs quantité qui sont très-rares. 2^o. Cela épargneroit la dépense d'acheter & la peine de feuillerer un si grand nombre de Volumes que l'on doit consulter & comparer ; ce qui se peut faire sur le champ , en trouvant le lieu demandé , où l'on trouve tout d'un coup ce que chaque Auteur y a observé. 3^o. Cela feroit du plus grand usage qu'on puisse imaginer pour les Voyageurs , qui sont obligez de ne se point charger de tant de Livres , & ne peuvent être informez suffisamment de tous les lieux avec une petite quantité. 4^o. Les Geographes en tireroient un grand avantage , & cela feroit de la dernière importance pour corriger & augmenter les Cartes de Géographie. 5^o. Ce feroit la Géographie la plus complète que l'on pourroit faire , puisqu'elle contiendrait toutes les découvertes faites en tous les tems pour la Géographie & l'Histoire. 6^o. On pourroit en faire le Dictionnaire Géographique le plus complet, en faisant une Table pour les endroits décrits dans la Collection , comme des Citez , Villes , Villages , Châteaux , Rivières , Lacs , Montagnes , Vallées , Plaines , Forêts , Bois , Déserts , Ruines , &c.

Ceux qui examineront le Livre de M. *Reland* , qui a pour titre *Hadriani Relandi Palestina ex monumentis veteribus illustrata*,

B ij 3 tomes

20 LE MERCURE

3 tomes in 4°. trouveront que c'est un des morceaux de Géographie le mieux travaillé qui ait paru jusqu'à présent. L'Auteur paroît être l'unique qui ait attrapé la véritable manière de faire une Collection Géographique , ou au moins qui se soit donné la peine de la faire comme cela se doit ; car c'est comme un Livre de lieux communs , où l'on trouve sous leurs propres chefs , avec des Cartes faites exprès, toutes les observations Géographiques qui se trouvent dans les Ecrits des Anciens par rapport à ce Pays.



REPONSE



RE'PONSE DE M. D...

*A la Lettre de M. Piganiol de la Force ,
sur l'ancienneté de la Charge de Ca-
pitaine des Gardes de la Porte du
Roy , inserée dans le Mercure d'Août
dernier.*

VOUS ne trouvez pas qu'on
vous donne, MONSIEUR,
des preuves claires & convain-
cantes pour vous déterminer
sur la véritable ancienneté de la Charge de
Capitaine des Gardes de la Porte du Roy,
quoique je n'aie pas l'avantage de vous con-
noître, ni l'Auteur du Memoire inseré au
Mercure de May dernier, à qui vous les de-
mandez, mon intention est cependant de
rendre un service égal à l'un & à l'autre, à
vous, MONSIEUR, en vous arrachant à
cette tranquillité d'incertitude qui sied peu à
un Historien quia, comme vous, un attrai-
chement à la vérité, incompatible avec
l'incertitude où vous voulez qu'on vous
laisse. A l'égard de l'Auteur du Memoire
je ne défendray point la dialectique aux
dépens de la vôtre, sur tout dans les scrip-
pules

pules qu'il voudroit vous inspirer d'avoir blessé la charité chrestienne : Je vous sçai bon gré de la bonne opinion que vous avez de l'humanité, & vous prie d'y persister ; je ne feray donc que fournir un supplément de preuves qui ont échapé à cet Auteur, & qui m'ont paru decisives pour fixer le jugement sur le fait dont il est question.

Le point est de donner un sens vrai & littéral à ce passage d'Aymonius Monachus, au Chapitre 27 du 5.^e. Livre de son Histoire: *Carolus autem Bozonem fratrem uxoris ejus Camerarium & Ostiariorum Magistrum instituit.* L'Auteur du Memoire l'a traduit ainsi ; Charles le Chauve conféra à Bozon, frere de sa femme, la Charge de Chambrier, & celle de Maître des Portiets, laquelle il interprete être celle qu'on nomme aujourd'hui Capitaine des Gardes de la Porte ; & vous, MONSIEUR, vous voulez que ces mots signifient seulement que Charles le Chauve en donnant à Bozon la Charge de Chambrier, lui avoit donné le commandement des Huissiers de la Maison.

Permettez-moi, MONSIEUR, de vous dire qu'en faisant la simple construction grammairienne de cette phrase, vous ne trouverez jamais le sens que vous lui voulez donner ; si le littéral y manque, voyons

voyons si le vrai s'y rencontre. Vous convenez & avez avancé vous-même que nos Rois de la 1^{re} & 2^e Race en formant leurs Maisons imiterent les Empereurs Romains, & eurent comme eux un Chambrier, dont les fonctions étoient entre autres de commander aux Huissiers, *internas munire fores*, il avoit, dites-vous, avec Cornipus Africanus, que vous citez, beaucoup d'autres fonctions & plus considérables, comme de *sanctum intrare cubile*, & *vestes parare*; cet Officier étoit nommé *Gamerarius*, & n'a jamais joint d'autres titres à celui-là pour désigner des fonctions particulières. Pourquoi donc voulez-vous qu'Aymoin en donnant le titre de Chambrier à Bozon, y ait voulu ajouter la circonstance particulière que cette Charge de Chambrier lui donnoit commandement sur les Huissiers, qui devoit être sous-entendu: & pourquoi de gayerie de cœur chargez-vous Aymoin d'un tel pleonasme? n'est-il pas plus naturel de croire que cet Auteur a désigné deux Charges différentes & très-compatibles sur une même tête; sçavoir, celle de Chambrier, & celle de Maître des Portiers, lesquelles avoient été précédemment possédées par différentes personnes séparément? Eginard, Chancelier de Charlemagne, avoit dit avant Aymoin, en écrivant la vie de Louis le Debonaire,

Debonaire, pere de Charles le Chauve, que ce Prince envoyant son fils Lothaire en Italie, *cum eo Valachum propinquum suum & Gerungum Ostiariorum Magistrum unà misit*, il le fit accompagner par le Moine Valach son parent, & par Geronge Maître des Portiers ; or ce Geronge n'étoit certainement pas Chambrier, car outre qu'en cette qualité il n'est pas vraisemblable qu'il eût pû quitter la Personne du Roy, auprès de qui ses fonctions l'auroient étroitement attaché, Eginard Chancelier n'auroit pas manqué de le nommer par le nom connu & usité de *Camerarius*, si effectivement il l'eût été, comme Ay-moin depuis le donna à Bozon, qui lui succeda sans doute à celle de Maître des Portiers.

Nous trouvons dans Duchesne, au tome 2. page 712. deux Lettres écrites par Flotaire Evêque de Toul, à ce même Geronge, elles sont ainsi adressées, *Illusterrissimo, Nobilissimo, Excellentissimo, celsoque honore dignissimo viro D. Gerungo, sacri palatii Ostiario*, grand Portier du sacré Palais ; Flotaire le nommoit ainsi, attendu qu'effectivement il avoit le commandement sur les Portiers du Palais, car il y avoit, & y a toujours eu une différence entre les Huissiers de l'interieur des Appartemens du Palais, & les Portiers du

du Palais. Le Poëte Latin que vous avez cité, MONSIEUR, n'employé le mot *internas fores* que pour désigner plus expressément les Huissiers intérieurs, & les distinguer des *Ostiarii* qui gardoient les portes extérieures du Palais, qui sont nommez *Ostia*; vous avez dû en lisant Guillaume Marcel, dans ses preuves du neuvième siècle de son Histoire de France, dans lesquels vous avez trouvé ces deux Vers latins de Corripus Africanus, voir que les Huissiers sur lesquels le *Camera-rinus* avoit commandement, étoient appelez *Silentiarii*, parce qu'ils commandoient le silence, & vous n'y avez pas lu qu'ils fussent nommez *Ostiarii*; le mot de *Magister* ajouté à celui d'*Ostiariorum*, caractérise particulièrement le Capitaine des Gardes de la Porte, parce que le mot *Magister* étoit un mot consacré chez les Romains, dont nos Rois ont été les imitateurs, pour exprimer le Chef d'une troupe de Soldats. On voit ce mot de *Magister militum* souvent employé dans les Loix Romaines, *Leg. ult. de ordine sacri Palatii*; ainsi il est évident que ce titre de *Magister* donné au Chef des Portiers du Palais par Eginard Chancelier de Charlemagne, qui se servoit du stile Romain, étant lui-même *Cæsarea Majestas* Empereur des Romains, prouve authentiquement

C que

que dès lors les Portiers du Palais des Rois de France étoient une Troupe de Gardes disciplinez, & faisant sentinelle sous les armes aux portes du Palais, comme le font aujourd'hui ces mêmes Portiers, qui ne sont autres que les Gardes de la Porte.

Mais pour ne laisser aucun doute sur cette signification, appuyons-la des témoignages de nos celebres Annalistes & Historiens François, & entre autres de celui de François de Belleforest Annaliste du Roy, dans ses grandes Annales ou Histoire generale de France, imprimée à Paris en 1579; voici comme il parle aux pages 219 & 220.

» Louis le Debonaire dépêcha son fils
 » aîné Lothaire, qu'il avoit fait son associé
 » à l'Empire, pour l'envoyer en Italie
 » prendre possession d'icelle, & y recevoir
 » la benediction du Pape, lui donnant
 » pour compagnie & conseil Valach
 » Moine, & son parent, lequel avoit été
 » prisonnier pour le fait de Bernard Roi
 » d'Italie, & encore lui donna-t-il un Seigneur
 » appelé Geronge ou Geronde, Capitaine
 » des Gardes; car ainsi tourné-je
 » en notre langue celui qui est dit par
 » Aymoin *Magister Ostiariorum*, Maître des
 » Portiers, afin qu'il fit tout par l'avis & le
 » conseil de ces Seigneurs, tant en ce qui
 » concernoit

„ concernoit l'état de la Maison, que ce
 „ qui touchoit le gouvernement du Royau-
 „ me, & par là vous voyez combien
 „ faillent ceux qui ont voulu ôter, aux pre-
 „ miers Rois les Gardes de leurs Corps,
 „ étant aisé à prouver que jamais ils ne
 „ furent sans en avoir, vû que non sans
 „ raison ce Maître des Portiers étoit en
 „ Office, & icelui très-considérable &
 „ très-honorable, des plus respectez des
 „ Rois, & falloit que ces Portiers fussent
 „ en grand nombre, & qu'ils fussent ho-
 „ norez de titres de Soldats, & par con-
 „ sequent ils n'étoient autres que ceux
 „ qui ores ont la Charge de la Garde du
 „ Roy, soit qu'ils se tiennent à la porte
 „ du Palais Royal, ou à la porte de la
 „ chambre du Prince, ou qu'ils le pre-
 „ cedent avec leurs armes quand il mar-
 „ che par les ruës; aussi sçait-on que de
 „ tout tems & en tout pays les Rois ont
 „ eu ces Gardes, non pour doute de leurs
 „ personnes, ainsi qu'un tiran de Sicile,
 „ ains pour leur grandeur, & montrer
 „ que toujours ils sont prêts à deffendre
 „ leur peuple.

Joignons à ce témoignage authentique
 ceux de nos autres graves Historiens fran-
 çois, qui tous ont distingué dans Bozon
 les deux Charges que Charles le Chauve
 lui avoit données, sçavoir celle de Cham-

Cij brier

brier ou Chambellan , & celle de Maître des Portiers.

Le même Belleforest en la page 278 de sa même Histoire, dit : » Charles le Chauve » fit Bozon Chambellan , & outre ce lui » donna l'état de Capitaine des Gardes, *Magistrum Ostiariorum*. . . .

Cordemoy dans son Histoire de France, Tome 2^e. Page 294, dit : » Bozon avoit » les Titres de Chambellan & de Maître » des Portiers ; il eut outre ces Charges » toutes celles qui furent ôtées à Gerard.

Dupleix dans son Histoire de France, tom. 1. pag. 485 , dit » Bozon fut fait » par la faveur de Richilde Imperatrice » sa sœur Chambellan , & Maître des » Portiers du Palais Royal.

Fauchet dans ses Antiquitez Françoises Liv. 10. ch. 3. pag. 368. distingue pareillement ces deux Charges.

Enfin Mezeray dans son Histoire generale de France , tome 1. pag. 272 dit :

» Bozon fut enrichi des plus grandes » Charges de la Couronne ; & dans son Abregé Historique tom. 3. pag. 393, il dit que » Bozon fut fait Grand - Maître des » Portiers *Princeps Ostiariorum* ; il avoit » dit auparavant dans son Livre 1. ch. 7. » que ce mot *Princeps* s'entendoit de Com- » mandant de Troupes Militaires.

Mais pour fermer la bouche à toute incertitude

certitude sur la difference des Huissiers,
 & des Portiers, ouvrons les anciens Ma-
 nuscripts concernans les Etats de nos Rois
 de la seconde Race, conservez dans la Bi-
 bliothèque du Roy, en l'Etat de l'Hôtel du
 Roy S. Louis en 1261 au Manuscrit N^o
 255 pag. 7, on lit en Articles separez,

» Huissiers, chacun 1111 s. par jour,
 » C. s. pour Robe par an, 2 Valets man-
 » geans à Cour, une torche par 1111.
 » & viii petites chandelles.

» Portiers, chacun une Provende de ix d.
 » par jour, pour Robe xl. sols par an, &
 » un Valet mangeant à Cour, ne desormais
 » prendront poignes, & auront viii pe-
 » tites chandelles.

» Valets de Porte pour Robe & pour
 » loyer lx. s. & seront desormais mis par
 » le Roy.

Tous les autres Etats des Rois poste-
 rieurs y distinguent par tout les Huissiers,
 des Portiers, ce qu'on peut voir dans la
 Bibliothèque du Roy, on y trouvera aussi
 cette Ordonnance de Police du Roy Phi-
 lippe le Long en 1314, dont voici les
 propres termes :

» Les Huissiers de Salle, sitôt que l'on
 » aura crié *aux Quenx*, feront vuidier la
 » Salle de toutes gens, fors de ceux qui y
 » doivent manger, & les doivent livrer à
 » l'huis de la Salle aux Valets de Porte,

C iij » les

» les Valets de Porte aux Portiers , & les
 » Portiers doivent tenir la Cour nette
 » d'iceux , & les livrer au Roy des Ri-
 » baux , qui doit garder qu'ils n'entrent
 » plus

Ce Règlement distingue clairement les fonctions des Huissiers de celles des Portiers , preuves incontestables que chacun avoient leurs Chefs & Commandans separez , les Huissiers obéissoient au Chambellan , & les Portiers depuis appelez Gardes de la Porte obéissoient à leur Capitaine.

Je suis , Monsieur , &c.

L'abondance des matieres ne nous permet pas de donner d'Historiette ce mois-cy.





POESIES, ENIGMES, CHANSON.

E G L O G U E

*du R. P. COUPERET Jেসuite,
sur le rétablissement de la santé
du Roy.*

DAPHNIS. PALEMON.

DAPHNIS.

QUel sujet inconnu t'afflige & t'intéresse ?
D'où vient, cher Palemon, cette sombre
tristesse ?

Tes yeux de quelques pleurs paroissent arrosez,
Apprends-moi tes chagrins, & qui les a causez.

PALEMON.

Quand je pense, Daphnis, à ce grand coup de
foudre

Qui sembloit déjà prêt de nous reduire en poudre,

Puis-je rendre le calme à mes sens agitez,

Et me livrer si-tôt à nos prosperitez ?

Mais toi, qui me paroiss tranquille & sans allar-
mes,

Ne sçais-tu pas encor le sujet de nos larmes ?

Ne partages-tu pas nos peines, nos dangers ?

Et, nos malheurs pour toi sont-ils donc étrangers ?

C iij DAPH.

Eloigné de ces lieux par un destin severe,
 Comment aurois-je pu sçavoir votre misere ?
 Mais c'est trop irriter mes desirs empressez,
 Berger, raconte-moi tes déphaisirs passez.

PALEMON.

Ecoute, & tu verras si de si justes craintes
 N'ont pas bien merité nos soupirs & nos plaintes,
 Ce Prince jeune & sage issu du sang des Dieux,
 Ce Roy de leurs bontez le gage précieux,
 Nous l'avons pensé perdre, & la cruelle Parque
 Eût frappé sans respect cet auguste Monarque,
 Si quelque Dieu puissant par un heureux secours
 Dans un si grand péril n'eût défendu ses jours.

DAPHNIS.

Ah Berger, que dis-tu ! ce Roy qui dès l'enfance
 Fut de tous ses Sujets l'amour & l'esperance,
 LOUIS, a qui Mopsus a prédit tant de fois
 Qu'il seroit le plus juste & le plus grand des Rois,
 Eût subi la rigueur de cette Loy commune,
 Qui de tous les humains égale la fortune ;
 Ainsi donc cet esprit qu'il a reçu des Cieux,
 Ce cœur, cette bonté, cet accueil gracieux,
 Ce courage élevé, ces graces ravissantes,
 Tant d'attraits enchanteurs, tant de vertus nais-
 santes,
 Qui des Peuples charmez font l'espoir le plus
 doux,

Tout

Tout par un coup fatal étoit perdu pour nous !
 Ne suffisoit-il pas à la Parque homicide
 D'avoir tranché les jours de notre grand Alcide ?
 De nous avoir ravi nos Princes, nos Heros,
 Qui devoient imiter ses glorieux travaux :
 Grands Dieux, dont le pouvoir regle nos destinées,
 N'êtes-vous pas contents des pleurs de tant d'années ?
 Ne pourrons-nous jamais fléchir votre courroux ?
 Et nos malheurs passez vous semblent-ils trop
 doux.

PALEMON.

Nous eussions plus perdu que tu ne sçaurois
 croire,

Si tu sçavois, Daphnis, notre nouvelle gloire !
 O Dieux, quelle bonté ! cet aimable Heros,
 Envoya l'autre jour visiter nos hameaux,
 De ces Bergers, dit il, rassurez la tendresse,
 Je sçais combien pour moy leur amour s'intéresse,
 Qu'ils calment leur douleur & ne s'alarment plus,
 Le peril est passé, leurs pleurs sont superflus.

DAPHNIS.

Berger, que ton recit est pour moi plein de charmes !

Finissons nos regrets, bannissons nos allarmes,
 Que chacun pour son Roy signale son amour,
 Qu'au milieu de la nuit on rallume le jour,
 Pour célébrer LOUIS que tous se réunissent,
 Et que de nos concerts les échos retentissent.

PALEMON

PALEMON.

Tel est notre dessein , déjà dans nos forêts
 D'une si belle fête on a fait les apprêts ,
 Tu verras dès ce soir toute notre jeunesse *
 Par des signes certains marquer son allegresse ,
 Tu verras Coridon , Licidas & Moëris ,
 Bergers de LOUIS même , & connus & chëris ,
 Traier à nos yeux une magnificence
 Qui témoigne leur zele & leur reconnoissance ,
 Reparer par des feux l'absence du soleil ,
 Et nous faire oublier les douceurs du sommeil :
 Tu verras dans la nuit de nouvelles étoiles
 Qui d'un rapide essor perçant ses sombres voiles ,
 Par l'effet surprenant d'un art industrieux ,
 Sembleront se confondre avec celles des Cieux.

DAPHNIS.

Le soleil a bien-tôt terminé sa carrière ,
 Et dans le sein des eaux va plonger sa lumière ,
 En attendant la nuit , Berger , que ferons nous ?

PALEMON.

Chantons , je ne vois point d'amusemens plus
 doux ,
 Mais à notre Roy seul consacrons notre lire ,
 Que pour le seul LOUIS dans le jour on soupire ,
 Choisir d'autres sujets ce seroit l'offenser.

DAPHNIS.

L'amour m'inspirera , tu n'as qu'à commencer.

* Les Pensionnaires du Collège de Louis le Grand.

PALEMON.

DE SEPTEMBRE. 79

PALEMON.

Calmez, Nymphes, calmez vos frayeurs inquiètes,
Dansez sur l'herbe tendre au son de nos musettes,
Des plus brillantes fleurs couronnez vos cheveux,
LOUIS vit, & les Dieux ont exaucé vos vœux.

DAPHNIS.

Bergers, qui vous livrez à des douleurs mortelles,
Dissipez vos chagrins & vos peines cruelles,
Cessez de redouter les destins ennemis :
Tous vos maux sont passés, le Ciel vous rend
LOUIS

PALEMON.

Je vis ces jours passés au pied de ces montagnes
Un lis jeune & brillant, l'honneur de nos campagnes,
Je le revis hier languissant, desséché,
Un orage cruel l'avoit presque arraché,
Mon cœur en soupira, le Berger Philaminte
Me vit, me demanda le sujet de ma plainte,
Je lui dis, ce beau lis que tu vois se ternir,
Rappelle à mon esprit un triste souvenir.

DAPHNIS.

Fortunez habitans de nos sombres bocages,
En faveur de LOUIS redoublez vos ramages,
Si vous fûtes témoins de nos tristes soupirs,
Soyez en ce moment témoins de nos plaisirs ;
Joignez vous à nos chants, partagez notre joye,
Et chantez le bonheur que le Ciel nous envoie.

PALEMON.

LE MERCURE

PALEMON.

Nos bois & nos jardins étoient sans ornement ,
 Nos ruisseaux tarissoient, & couloient tristement ,
 Mais nos bois ont repris leur aimable verdure ,
 Nos jardins leur éclat, nos ruisseaux leur murmure ;

Il n'en faut point douter, LOUIS, le seul
 LOUIS,

A causé parmi nous ces effets inouis.

DAPHNIS.

Le fougueux Aquilon qui par sa violence
 Ravage nos moissons, détruit notre espérance ;
 Nous alarme encor moins que le dernier malheur
 Qui de tous nos Bergers a causé la douleur.

PALEMON.

Le gracieux zéphir qui soufflant dans la plaine ,
 Du moissonneur brûlant vient soulager la peine ,
 A des charmes bien doux, mais moins que le
 bonheur
 Qui de tous nos Bergers a calmé la douleur.

DAPHNIS.

Ainsi qu'un calme heureux précédé par l'orage
 Paroît beaucoup plus doux & plaît bien davantage ,
 Ainsi que de la nuit la sombre obscurité
 Du beau jour qui la suit relève la clarté ;
 Ainsi notre douleur dont l'image est récente ,
 Rend de notre bonheur la douceur plus touchante.

PALEMON.

PALEMON.

Paissez tranquillement, paissez, tendres moutons,
Rien ne pourra troubler la paix de ces cantons,
Vous n'entendrez jamais les bruiantes trompettes,
Le sceptre de LOUIS bien mieux que nos hou-
lettes

Eloignera de vous l'ennemi dangereux,
Et vous ne craindrez rien sous son empire heu-
reux,

DAPHNIS.

Nourrissons de Phœbus, troupe jeune & fidelle,
Ce Prince près de lui quelquefois vous appelle;
Quel présage pour vous! déjà dans son loisir
Il assiste à vos jeux * & s'en fait un plaisir,
Pour chanter ses bontez, ses vertus heroïques,
Muses, préparez-lui des concerts magnifiques.

PALEMON.

Tel que par son éclat brillant & radieux
Vesper semble effacer tous les astres des cieux,
Tel par sa majesté, son esprit, sa sagesse,
LOUIS brille au milieu d'une aimable jeunesse,

DAPHNIS,

Tel qu'un cheſne élevé bravant les Aquilons,
Surpasse l'arbrisseau caché dans les vallons;
Tel glorieux un jour dans la paix, dans la guerre,
LOUIS surpassera tous les Rois de la terre.

* Les incommoditez de la Grandeur, petite piece re-
présentée au Louvre, en présence de Sa Maj^{sté}, par
quelques Pensionnaires du College de Louis le Grand.

PALEMON.

N'esperons pas, Berger, par nos foibles essais,
 De l'aimable LOUIS exprimer tous les traits ;
 Retirons-nous , déjà le jour paroît plus sombre,
 Le crepuscule obscur nous couvre de son ombre.

DAPHNIS.

Qu'entends-je ? un bruit confus de flutes , de
 hautbois ,

Quels cris ?

PALEMON.

De nos Bergers je reconnois la voix ,
 Marchons vers le coteau, que rien ne nous arrête,
 Celebrons avec eux une si belle fête ;
 Chantons un Prince aimable, un Prince genereux,
 Un Roy dont les bontez nous rendront tous
 heureux.





LA RELIGION.

*Sur le parfait Rétablissement de la Santé
du ROY.*

Assis près d'un ruisseau qui bordé de cyprès
Joignoit un bruit lugubre à mes tristes re-
grets ;

Je pleurois nos malheurs, & ne trouvois de char-
mes

Qu'au plaisir que l'on goute à répandre des
larmes.

O Ciel ! jusques à quand nos jours infortunés
A de plus tristes jours seront-ils enchaînés ?

Helas ! si jeune encor , un Roy qui te revere ,

A-t-il pû meriter les coups de ta colere ?

Precieux rejetton du Sang de tant de Rois ,

N'a-t-il donc vû le jour , que pour perdre à la
fois

Et sa Mere , & son Roy , son Ayeul & son Pere ,

Et lui-même en mourant nous combler de misere !

Orphelin sur son trône il se voit condamné

A perir au moment que tu l'as couronné.

Ses Charmes , sa Douceur , ses Vertus , son En-
fance ,

Sont-ils donc devenus des objets de vengeance ?

Helas ! que bien en vain comptant sur tes bontez
Nous

Nous fondions nostre espoir sur ses prosperitez
 Son Air, sa Majesté, tout en lui nous rappelle
 Le Roy qui si long-temps fut des Rois le modèle
 Mais triste souvenir ! plus il en a les traits,
 Plus sa perte à nos cœurs va causer de regrets.
 Ah ! plustost de nos jours reçois le sacrifice ;
 S'il ne peut qu'à ce prix désarmer ta Justice,
 Trop heureux de mourir, nous nous offrons à toi,
 Frappe sur les Sujets, & sauve au moins le Roy.

A ces mots la tristesse augmentant ses atteintes,
 Mes pleurs en disoient plus que ma voix par ses
 plaintes ;

Quand la Religion paroissant dans les airs
 A mes tristes regards fait briller mille éclairs.
 J'admirois ce spectacle, & mon ame charmée
 D'un celeste transport se sentoit animée ;
 Alors d'un air serein tournant sur moi les yeux,
 Allez, dit elle, allez rendre grâces aux Cieux ;
 Du Roy que j'ay formé dès la plus tendre enfance
 J'ay consacré les jours au bonheur de la France.

A peine de sa vie il commença le cours,
 Que de la Pieté j'implorai le secours ;
 Elle vint sous les traits d'une illustre Mortelle,
 Et pour lui chaque instant renouvela son zèle ;
 Occupée à sa garde elle sent tour à tour,
 Et la crainte, & l'espoir, & la joye, & l'amour ;
 La mere pour son fils a bien moins de tendresse ;

« Madame de Ventadour,

Et

Et comme elle à ses jours ma gloire m'intéresse,
 Aux horreurs du trépas je l'enleve aujourd'hui,
 Et soutiens tout l'Etat chancelant avec lui.

Sur ce Soleil naissant j'ay souffert ce nuage,
 Et de vostre bonheur j'en tire le presage.
 Il a vû par vos pleurs jusqu'où va vostre amour,
 Il sçait jusqu'où pour vous doit aller son retour.
 Mais après le danger, quand la crainte est bannie,
 Tous semblent avec lui reprendre une autre vie;
 Et par leur allegresse il apprend encor mieux,
 Comme ils vivent pour lui, qu'il doit regner pour
 eux.

Peuples, vous n'aurez plus au Ciel de vœux à
 faire,
 Il vous rend en LOUIS moins un Maître qu'un
 Pere.

Le Docte & saint Prelat qui l'instruit de mes
 droits,

Dont j'anime le cœur, & j'emprunte la voix,
 Et qui formant le Prince achève mon Ouyrage,
 D'un heureux avenir peut seul estre le gage;
 Sur lui, sur ses conseils on doit s'en assurer;
 Le Prince sur ses pas ne sçauroit s'égarer.

Desja du plus saint Roy retraçant les exemples,
 Il n'aspire après lui qu'à l'honneur de mes Tem-
 ples,

Et portant sur le Trône & son Nom & sa Foi,

M. l'Evêque de Frejus,

D II

Il fonde comme lui sa grandeur sur ma Loi.

Avec la même ardeur je saurai le défendre ,
Et l'orner de l'éclat qu'il a soin de me rendre.

Rappelez-vous ce jour , où proche du trépas
Son Bisayeu mourant le prit entre ses bras ,
Et le cœur embrasé d'une celeste flamme ,
Lui transmit son esprit en rendant sa grande ame :
Regnez , dit-il , mon Fils , égalez vos Ayeux ,
Et soyez , s'il se peut , plus Saint & plus Grand
qu'eux :

Que la Religion soit toujours votre guide ;
Si la paix avec elle à vos conseils préside ,
Mes vœux sont accomplis ; je laisse à mes Sujets
Un Roy qui des bons Rois aura seul tous les
traits.

Il dit , & de ses bras l'Enfant que je retire ,
M'est offert par ce Roy qui dans les miens expire.

Alors pour cet Enfant redoublant mon ardeur ,
Je regle son esprit , je lui forme le cœur ;
Pour seconder mes soins un Conducteur fidèle ,
Fait veiller l'Equité , la Prudence , le Zèle ,
Et toutes les Vertus que son Pere autrefois
Consultoit pour former le plus Grand de nos Rois
Sous les yeux de ce Guide il marche en assurance ,

Le Vice loin de lui fait place à l'Innocence ,

de Villeroys.

Dans

Dans sa noble carrière il apprend à dompter
Ce que peut craindre un Roy, ce qui peut l'ar-
rester.

Desja des seducteurs il perce l'artifice,
Et des lâches flatteurs démasque l'injustice:
L'indomptable fierté qui des Rois est l'écueil,
Auprès de sa douceur vient briser son orgueil.
Le triomphe des cœurs seul a pour lui des char-
mes,

Et la seule bonté lui met en mains ses armes.
S'il permet à sa Cour les plaisirs & les jeux,
De seul Amour du Peuple y parvient avec eux:
Quoy qu'il fasse, il ne met l'honneur du Diadème
Qu'en l'art d'aimer son Peuple & d'estre aimé de
même.

Mais de son Regne heureux si des voisins ja-
loux,

Par une injuste guerre irritôient son courroux;
Je vois à ses côtez un Prince de sa Race,
Des Heros ses Ayeux le mener sur la trace,
Et d'un Roy pacifique en faire un Conquerant.
Le nom seul de Bourbon lui promet ce haut Rang.

Cependant le Heros qui lui servant de Pere,
De son pouvoir suprême est seul dépositaire,
Qui fait naistre la paix du milieu des combats,
Et calme l'Univers en calmant ses Estats:

M. le Duc.

M. le Regent.

Dij Philippe

Philippe de son Roy fera mettre la gloire
 A donner aux vaincus la Paix par la Victoire ,
 Et montrer à son Peuple en lui son Bisayeul ,
 Qui seul contre l'Europe en sçut triompher seul ;
 Et malgré les lauriers qui couvrirent sa teste ,
 Fit du bonheur public sa plus belle conquête.

Ainsi sur ces Conseils LOUIS reglant ses droits
 Fera de ses bontez la regle de ses Loix ;
 Il n'aura de plaisir qu'en celui que j'inspire :
 De fixer le séjour des Arts en son Empire ,
 De reformer les mœurs , confondre les abus ,
 Et faire son honneur du regne des Vertus.

Répondel trois fois heureux , qui né pour estre
 Maître ,

Par l'amour des Sujets a commencé de l'estre :
 Qui toujours équitable , amateur de la paix ,
 Regnera sur les cœurs conquis par ses bienfaits :
 Implacable ennemi de l'erreur & du vice ,
 De la Religion soustiendra l'édifice ,
 Et dans tous ses projets fera seul le portrait
 D'un Chrestien , d'un Heros , d'un Monarque
 parfait.

C'est moy de mon amour qui lui donne ce gage ,
 C'est la Religion qui lui fait ce présage.

Elle dit , puis fend l'air , s'élève vers les cieux ,
 Et restant dans mon cœur , elle échappe à mes
 yeux.

Par le Pere de BLAINVILLE, Jesuite.

PLAINTÉ

~~LOUIS: LE ROI~~

*PLAINTÉ de la Province à la ville de
Paris, à l'occasion de la convalescence
du Roy.*

O D E.

NE crois pas, fiere Rivale,
Que jalouse de tes droits,
Une ambition fatale
Anime aujourd'hui ma voix.

Une plus douce victoire
Flatte mon amour vainqueur :
Je viens te ravir la gloire
Et l'avantage du cœur.

Je puis te ceder sans peine
Les charmes dont tu jouïs :
Mais pourquoi faire la vaine
De ton amour pour LOUIS ?

Cet amour tendre & fidele
Prétend l'emporter sur moy :
N'est-ce pas assez, cruelle,
Que tu possèdes mon Roy ?

Quand d'une si chere tête
Tu vis le sort menacé,
A l'aspect de la tempête
Mon cœur fut-il moins glacé ?

Dans :

46 LE MERCURE

Dans ma frayeur désolante ,
Impitoyables momens ,
Que votre course trop lente (a)
Multiplia mes tourmens !

Un instant calma l'orage ,
Et dissipa ta pâleur.
Ah ! tu reprenois courage ,
Et je sechois de douleur.

J'avois du sein de nos Villes
Chassé les Jeux éperdus ,
Et déjà dans tes azyles
Les cruels s'étoient rendus.

Déjà les Graces parées
Revoloiens sous tes lambris ,
Et les Muses rassurées
Avoient ramené les Ris.

Tandis qu'alors chancelante
Je crains un bien suborneur ,
Et que mon ame tremblante
Doute encor de son bonheur.

(b) D'une pompe qui te flatte ,
Tu repaissois ta fierté.
Le vin coule , l'or éclatte , (c)
La nuit se change en clarté.

[a] Dans l'attente des nouvelles de la santé du Roy.

[b] Les Fêtes publiques.

[c] L'argent distribué par M. le maréchal de Villeroy.

Est ce l'amour qui se pique
De cette vaine grandeur ?
Le nôtre est moins magnifique,
En a-t-il moins de candeur ?

Chez toy les Muses touchantes,
Fixant leur séjour heureux,
Par leurs chansons élégantes
Sçavent embellir les vœux.

Faux éclat, frivole adresse,
Sans penser si finement,
L'amour malgré la rudesse,
Parle assez élégamment.

C'en est trop, Rivale anguste,
Pardonne un combat si doux :
Ah ! pour un sujet si juste,
Il est beau d'être jaloux.

Aimons toujours l'une & l'autre
Le cher Espoir de nos Lis :
Que ton amour & le nôtre
Dispute toujours le prix !

Daigne le Ciel , que j'implore ,
Favorisant nos desirs ,
Sans nous allarmer encore ,
Excriser nos plaisirs !

Tout.

48 LE MERCURE

T O Y , qu'attache à notre Prince
Le cœur plus que les bienfaits , (d)
Des plaintes de la Province
Reçois ces heureux effets.

S'ils expriment mal qu'on l'aime ,
Tu peux les ravir au jour :
Mais rien ne pourra de même
Ensevelir notre amour.

[d] Pension du Roy au p. de Tournemine.

DU P. BRÛMAI, Jésuite

~~XX~~

*L'ode Latine qu'on va lire , est la première
Pièce qu'on ait présentée au Roy, sur le
rétablissement de sa Santé.*

R E G I

Ob restitutam valetudinem

O D E.

SUnt votis sua præmia ,
Nec semper Populus Numen inutili
Supplex sollicitat prece.
Vivit R E X : abeant præteriti metus ,
Hos quamquam pietas bene
Excusat : nimis ah ! vel spatio brevi ,

Supremâ

Suprema horruimus mala,
 Febris cùm immodicis carperet ignibus
 Regis Membra tenelluli,
 Et spes visa tuas vertere, Gallia.
 Non sic fulmen ab æthere
 Lapsum præcipiti, quos semel occupat,
 Percellit; neque tam stupent,
 Si quos sorbet hians sub pedibus solum:
 Ut nos attonuit, novi
 Circumquaque strepens fama periculi.
 Quod si Te abstulerat semel,
 O PRINCEPS, & idem funus erat Tuis,
 Condendi & tumulo simul.
 Quæ tum cura fuit? qui dolor omnium!
 Quis non se bonus obtulit,
 Ut pro Te indomitam vim lueret mali;
 Ipsâ in morte vicarius?
 Ardens sollicitis excipere auribus
 Morbi & principia & modos;
 Si fortè inciderat triste aliquod bonumve
 Omen, dispicere inquires:
 Vidisses variâ pro febre, civis ut
 Vultus indueret novos,
 Lætus sorte suâ, cùm benè erat Tibi;
 Mœstus, si audierat malum.
 At vivis: nihil est quod metuat super,
 Te salvo, tua Gallia:
 Et, credo, placidis nos oculis Deus
 E Re'pexit

50 LE MERCURE

Respexit miserans, citò
 Dum mortis rabidos contudit impetus,
 Febrisque horribiles minas,
 Ne tantus subitò nos premeret dolor,
 Quanto non fuimus pares.
 Hinc festis resonant compita plausibus,
 Sacris Templaque Canticis :
 Hinc Natalitio par propè claudit
 Primus qui incolumem dies
 Te vidit, L O D O I X ; ipsaque tum suo
 Vicit lumine nox diem.
 Quod nascenti igitur Gallia voverat,
 Nunc optat valido Tibi ;
 Hinc & ducere amat quæ Tibi tempora
 Regnanti Deus annuet,
 Fortunata utinam longaque tempora.
 Quæ laudum seges, aspice :
 Nam seu Te stimulis gloria bellicis
 Punxit, rumpere idoneum
 Æratas acies, vertere & oppida ;
 Seu Te pax melior capit,
 Pax illa ingenuis quæ comes artibus
 Regemque & Populos beat ;
 Num factis pateat latior area, aut
 Quâ Te B O R B O N I D E M magis
 Ostentes? Valeas Tu modò; cætera
 Virtus expediet, boni
 Quam cultus, patriis in penetralibus

Hauſtam

DE SEPTEMBRE

51

Hauftam , fortiùs excitant.

Tuque ô sancte SENECA, cui bene Francisci

Pignus creditur Imperi,

Curas accumula , si potes ; & diù

Serves innocuum caput ,

Quo languente vides omnia ut horreant ,

Quo sano pariter vigent ,

Quo , quid plura ? Salus publica vertitur

LUDOVICUS MARIN;
Humanitatis Professor ,
in Collegio Sorbona-Plessao.



REGI,

OB RECUPERATAM VALETUDINEM.

SOL oriens , fausto recreas qui lumine mun-
dum ,

Ah ! utinam cursus sit mora longa tui ?

Dum tu penè cadis ; subitis immersa tenebris ;

Credidit antiquum terra redire cahos.

Nunquam lætitiæ major , te sospicè ; nunquam ,

Extincto , major causa doloris erit.

Dii , victi lacrymis , quem non servastis in uno !

Afferta est salvo publica Rege salus.

N. BAUDIN.

E ij

LA



L A N I M P H E

DE LA SEINE.

IDILLE,

*Par M. Demoncrif, Receveur general
du Domaine d'Auch.*

Revenez doux plaisirs, fuyez tristes regrets,
Le Ciel nous rend un Roy l'amour de ses Sujets,
De la faveur des Dieux, quel plus cher témoi-
gnage ?

Jouïssons du repos qui succede à l'orage.
Revenez doux plaisirs, fuyez tristes regrets.
Le Ciel nous rend un Roy l'amour de ses Sujets,

Tout s'embelit sous ces heureux rivages,
L'allegresse se peint par mille objets divers,
En vain l'obscur nuit étale ses nûages,
Des spectacles brillans volent au sein des airs ;
D'un Regne fortuné que d'affurez presages,

Tout flatte nos tendres vœux,
D'un si beau jour chantons les charmes,
Après de cruelles allarmes
Suivons les ris & les jeux.

Musc.

DE SEPTEMBRE. 53

Muses, rassemblez vous & mêlez votre hommage

Aux vœux ardents de l'Univers

Formez les plus tendres Concerts ,

Vos cœurs charmez n'ont point d'autre langage;

Muses, rassemblez vous & mêlez votre hommage

Aux vœux ardents de l'Univers.

Qu'Apollon vous dispense

Mille talens nouveaux ,

Le soin d'amuser les Heros

Aux Arts à donner la naissance.

Qu'entens-je ? Quels transports ? Quelles douces
clameurs ,

Les Bergers ont quitté leur rustique retraite ,

Jusques au pied du Trône on entend la muette,

On voit dans tous les yeux & la joye & les pleurs

Le plaisir de marquer son zele

Egale en ce beau jour & les rangs & les cœurs ,

Le Siecle de Saturne enfin se renouvelle.

Brillés , reprenez vos attraits ,

Plaisirs, hâtez-vous de renaître ,

Amusez notre aimable Maître ,

Volez , ne le quittez jamais.

Que son pouvoir au gré de nos souhaits

Remplisse un jour la Terre & l'Onde ,

Un Roy qu'adorent ses Sujets

Mérite l'Empire du Monde.

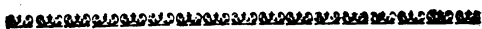
Brillés, &c.

E ij

Minerve

Minerve, tu cheris notre jeune Monarque ,
 Puisses tu de son Regne éterniser le cours ,
 S'il ne faut que payer un tribut à la Parque ,
 Qu'elle dispose de nos jours.

Chantons , mêlons nos voix ,
 Le destin nous promet sous de charmantes Loix
 Mille douceurs parfaites ,
 Chantons dans ces belles retraites ,
 Que les Hautbois ,
 Que les Musettes
 Celobrent à jamais le plus cheri des Rois. *



LE SOLEIL.

CANTATE ALLEGORIQUE
 Sur le Rétablissement de la Santé
 du Roy.

Mise en Musique par M. Clerambaut , Organiste de saint Sulpice & de saint Cyr.

Les Paroles sont de M. D. B. l. d. g. d. l. p.

LES Persans rassemblez dans leurs vastes campagnes ,

Au lever du Soleil qui doroit les montagnes ,
 Se promettoient le plus beau jour ,

Leurs yeux goûtoient déjà les fruits de sa présence ,

Sans

DE SEPTEMBRE, 55

Sans cesse ils benissoient l'instant de sa naissance ,
Et leurs cœurs par les chants exprimoient leur
amour.

Poursuis ta brillante carrière,
Regne divin Soleil, regne sur les mortels ,
Les biens que répand ta lumière
Dans tous les cœurs t'élèvent des Autels.

C'est peu que d'éclairer le monde ,
Ton cours utile & glorieux
Dément une source féconde
De mille trésors précieux.

Poursuis , &c.

Mais le jour s'obscurcit ; Dieux , quels nuages
sombres

Dérobent tout à coup la splendeur qui nous luit ?
Le plus noir Aquilon que la terre ait produit
Répand par-tout d'épaisses ombres ,
Et fait ceder le jour aux horreurs de la nuit.

Arrête, Destin redoutable ,
Suspends la rigueur de tes coups,
Rends nous cet objet adorable
Qui seul fait nos biens les plus doux.

Veux-tu nous punir de nos crimes ?
Que ces monts renversez sur nous
De la terre ouvrent les abîmes ,
Frappe, nous t'offrons tes victimes ,

E iiiij Epuisse

Epuise sur nous ton courroux.

Arrête , &c.

Nos vœux sont exaucez , goutons-en les présages
Par l'éclat lumineux qui brille dans les airs ,
Des traits de feu dissipent les nuages ,
Et ses rayons par-tout s'ouvrant , mille passages
Vont le rendre plus pur aux yeux de l'Univers.

Préparons d'éclatantes Fêtes ,
Formons les plus aimables jeux ,
De festons couronnons nos têtes ,
Chantons , chantons ce jour heureux ,
Il rend le Soleil à nos vœux.

Il fait le destin de la terre ,
De lui dépendent nos beaux jours ,
Que rien ne trouble plus son cours ,
Qu'aux monstres déclarant la guerre ,
Il regne , il triomphe toujours.

Préparons , &c.

Cette Cantate a été chantée à la Cour
par M^{lle} Antier , Pensionnaire de la Mu-
sique de la Chambre du Roy , & première
Actrice de l'Académie Royale de Musique,
elle a eu un applaudissement universel.



SUR

~~~~~

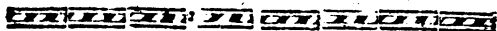
## SUR LA CONVALESCENCE DU ROY.

**M**USE, sortez enfin de votre obscurité,  
 Paraissez au grand jour, votre timidité  
 Ne peut-être à présent une excuse réelle.  
 Il faut pour votre Roy signaler votre zèle.  
 Hélas ! frappé subitement  
 Par les fréquens accès d'une fièvre en furie,  
 Ce Prince voit déjà le monument :  
 Et la Parque, qui tient le fatal instrument,  
 Va couper le fil de sa vie.....  
 Arrête, cruelle Atropos,  
 Lorsque le Ciel accorde à ce jeune Heros  
 Un Siècle, pour remplir ses hautes destinées,  
 A deux lustres veux-tu terminer les années ?  
 Fuis. Mais ne craignons plus son pouvoir inhu-  
 main,  
 Nos cris ont fait tomber les ciseaux de sa main.  
 Ciel ! avec quelle promptitude  
 Calmez-vous notre inquiétude !  
 Seche tes pleurs, console-toy,  
 France, viens voir ton jeune Roy,  
 Ranimer tout par sa présence,  
 Et même en sa convalescence  
 donner

Donner plus d'éclat à sa Cour  
 Qu'à Paphos n'en donne l'Amour.  
 Viens voir les cœurs voler sur son passage,  
 Luy renouveler leur hommage,  
 Et ce Prince, par ses regards,  
 Les rassemblant de toutes parts,  
 En ce point l'emporter encore  
 Sur la Divinité qu'à Cythere on adore.  
 Mais les graces de votre corps,  
 SIRE, ne causent pas l'excès de nos transports.  
 Vos vertus font notre allégresse  
 Et produisoient hélas ! toute notre tristesse.  
 Lorsque sur les humains déployant son courroux,  
 Le Ciel nous enleva le Prince votre Pere :  
 Par ces rares vertus il fit juger à tous  
 Qu'il étoit trop parfait pour habiter la terre.  
 Si cette regle avoit lieu pour vos jours,  
 Que le Ciel de bonne heure en borneroit le cours !  
 Mais, non, SIRE, nous osons croire  
 Que Dieu ne nous a pas chassés de sa memoire.  
 Ce Prince glorieux qui regne dans son sein,  
 De sa posterité conservera le reste :  
 Et, flechissant pour nous la colere celeste,  
 Vous aurez ses vertus sans avoir son destin ;



CHANSON



## CHANSON

## IMPROMPTU.

*Sur ce que le Roy eut la bonté d'envoyer dire au  
College de Louis le Grand, des nouvelles de  
sa santé, qui furent reçues au moment qu'on  
s'habilloit pour la Tragedie.*

*Où un Paysan chanta aussitôt.*

**M**A foy j'avons sujet de rire,  
LOUIS est en bonne santé;  
Il vien de nous l'envoyer dire,  
Voyez un peu quelle bonté!

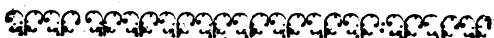
Il n'a pas fait cela sans cause,  
Il sçait comme je l'aimons tous.  
Que je l'aimions, c'est peu de chose;  
Qu'il le sçache, c'est tout pour nous.

Il faut lui payer son message  
Par une chanson impromptu,  
Du cœur parlons-lui le langage,  
L'amour parle mieux que Phœbu.

Que les Ris chassent la Tristesse;  
Venez tous chanter avec moy,  
Et disons dans notre allegresse,  
Notre Roy vit, Vive le Roy.

• ENVOY

# LE MERCURE



## ENVOY *Sur la premiere Enigme du mois d'Aoust.*

**Q**UI d'un-pere brillant peut tirer sa naissance ?  
Estre sombre, volage habitante des airs ?  
Qui peut mouiller des yeux aux plaisirs seuls  
ouverts ?  
Qui peut chez les Rois même exercer sa puissance ?  
Accompagner par-tout un des quatre'elemens ?  
Estre souvent haïe , estre par fois aimée ?  
Du ragoût le meilleur ôter les agrémens ?  
Qui peut faire cela ? si ce n'est la Fumée ?

---

## AUTRE ENVOY, *Sur la seconde Enigme du Mercure du même mois.*

**V**OUS devez, dites-vous, votre merite aux  
Dames ,  
Vous êtes des freres jumeaux ;  
Et par fois les plus laides femmes  
Ont trouvé le moyen de vous faire très-beaux ;  
Vous n'avez point de sœurs , vous n'avez point  
de pere ;  
Et cependant dites-vous , votre mere  
Souvent a de l'Hymen subi le joug fâcheux ;  
Vous n'avez pas une longue durée ;  
Votre mere est souvent par vous mêmes parée  
Et ses galans : vous êtes donc les Nœuds.  
Premiere



## PREMIERE ENIGME.

**J**E suis le plus grand corps qui soit dans l'Univers,

Mon Empire s'étend en cent climats divers,  
Vous chercherez en vain ma grandeur, ma naissance,

Mon âge, mon pays, & par quelle puissance,  
Sans sortir d'où j'ai suis, vous me voyez mouvoir.

Aucun des Elemens n'a sur moy de pouvoir,  
Le temps même, le temps fatal à la nature,

Respectera toujours mon être & ma figure;  
Je ne changerai point; pour avoir mes tresors,  
Les hommes tous les jours font de nouveaux efforts;

L'entrée en mes Etats à chacun est ouverte;  
Tel croit de s'enrichir, qui vient chercher sa perte;

Je porte dans mon sein l'épouvante & l'horreur;  
Le moindre de mes bras, quand je suis en fureur,  
Des hommes les plus fiers fait pâlir le visage:  
Il n'est contre mes coups ni force ni courage;  
De tout l'effort humain je m'embarasse peu,  
Et je ne crains enfin ni le fer ni le feu.

## SECONDE ENIGME.

**D**es plantes que l'on voit en cent climats divers,

Je suis la plus connue & la plus nécessaire;  
Où



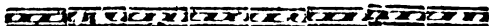
On me trouve en deça comme en delà des mers ;  
 Plinè n'en a rien dit : quel est donc le mystère ?

Le Fabricateur souverain ,

Pour accomplir son grand dessein ,

En me formant fit deux jumelles ,

Qu'on ne peut separee , sans des douleurs mor-  
 telles.



## CHANSON A BOIRE.

**L**orsque le jour commence ,

C'est à Bacchus que j'adresse mes vœux ,

Et le verre à la main je chante la puissance

Du Nectar qui me rend heureux.

A conter ses bienfaits ma voix ne peut suffire ;

C'est encor à Bacchus que j'adresse mes vœux ;

Lorsque le jour expire.

Quand la nuit répand ses pavots ,

Je verse le jus de la Treille ;

Jamais je ne sommeille ,

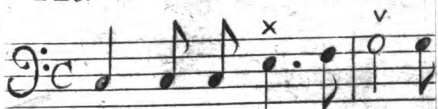
Si le vin ne me livre aux douceurs du repos.

C'est Bacchus qui m'endort ; c'est Bacchus qui  
 m'éveille.

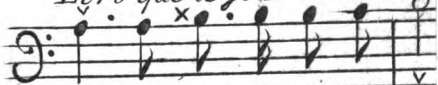


NOUVELLES

*Air.*



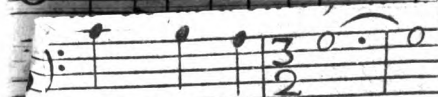
*Lors que le jour cōmence*



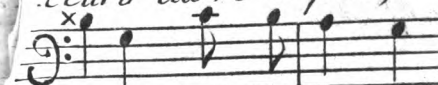
*main je chante la puissa*



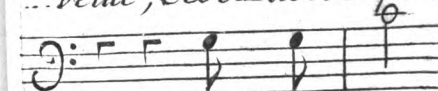
*...ter ses bien faits ma*



*ceurs du re...pos;*



*...veille, C'est Baccus qui n*



*C'est Baccus qu*

**THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY.**

**ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS.**



# NOUVELLES LITTERAIRES, ET DES BEAUX ARTS.

**L** Es R R. P P. Benedictins de l'Abbaye Saint Germain des Prés, viennent de publier une feuille volante au sujet de la nouvelle Edition qu'ils préparent du Glossaire latin de M. du Cange. Nous croyons qu'on nous sçaura gré de trouver ici la traduction d'une Piece qui annonce un ouvrage si important à la Republique des Lettres.

» Il y a déjà long-temps que le Public  
 » attend une nouvelle Edition du Glossaire  
 » pour entendre les Ecrivains de la moyenne  
 » & de la basse latinité. Un\* de nos Confreres  
 » l'avoit entreprise, dans le temps qu'il  
 » jouissoit d'une santé parfaite : on peut  
 » dire qu'il étoit très capable de ce tra-  
 » vail, & que la promesse qu'il fit alors  
 » au Public de lui donner en peu de tems  
 » l'ouvrage entier considerablement au-  
 » gmenté, n'étoit pas tout-à-fait vaine.  
 » Il est vrai cependant que se trouvant  
 » dans la suite accablé d'infirmitez & dans  
 » un âge fort avancé, il n'a plus été en

Le R. P. Dom Claude Gainé,

» état

» état de tenir sa parole. Dans ces fâcheu-  
» ses circonstances, & dans le doute si  
» l'Auteur acheveroit son entreprise.,  
» les choses ont traîné en longueur ;  
» c'est ce qui a donné lieu aux plaintes  
» de plusieurs personnes qui avoient pris  
» des souscriptions pour tout l'ouvrage ;  
» mais nous les prions de considérer que  
» celui qui a promis n'a pû compter d'être  
» fidele à ses promesses, qu'autant qu'il  
» auroit la santé necessaire, & qu'il ne  
» nous est pas permis, lorsque nous en-  
» treprenons de si grands travaux, de  
» traiter, pour ainsi dire avec Dieu, &  
» de stipuler qu'il nous conservera la santé  
» jusqu'à la fin de la carrière.

» Cependant, comme cela arrive sou-  
» vent, il y a tout lieu d'espérer que cet  
» ouvrage, si long tems attendu, n'en de-  
» viendra que meilleur par l'attente mê-  
» me : car le très R. Pere Dom Denis de  
» Sainte Marthe, Superieur General de  
» notre Congregation, dont la profonde  
» érudition est assés connue par quantité  
» de beaux ouvrages, voyant que le docte  
» vieillard, notre Confrere, Auteur de  
» l'entreprise, étoit tellement épuisé, qu'il  
» ne pouvoit plus en aucune façon s'occu-  
» per d'un si grand travail, a fait choix  
» de deux autres Religieux, capables par  
» leur âge, & par leur santé, de mettre  
» la

» la main efficacement à cet ouvrage. Les  
 » nouveaux ouvriers travaillent déjà très  
 » assidument à augmenter, à corriger, à  
 » enrichir le Glossaire, & ils ne cesseront  
 » point de s'y appliquer jusqu'à ce qu'un  
 » Livre si nécessaire soit en état d'être ren-  
 » du public : la celerité de leur travail sera  
 » néanmoins telle qui convient à des Edi-  
 » teurs, qui exercent leur industrie non pas  
 » pour s'acquitter simplement de la tâche  
 » qui leur est imposée, mais avec toute  
 » l'attention que demande l'importance  
 » du sujet.

» Au reste ce Glossaire, ouvrage du  
 » grand homme, qui en son temps fut  
 » l'un des ornemens de la France, est de  
 » telle nature qu'il peut être augmenté  
 » presque à l'infini, ce que M. du Cange  
 » a reconnu lui-même dans sa Preface.  
 » Or comme depuis qu'il a été publié  
 » pour la première fois, il a paru un très  
 » grand nombre d'ouvrages anecdotes,  
 » qui sont du temps de la moyenne & de  
 » la basse latinité, ceux qui sont chargés  
 » de cette nouvelle Edition, les examinent  
 » avec toute la diligence possible. Mais  
 » parce que dans plusieurs Chartres, sur-  
 » tout de celles qui n'ont jamais été im-  
 » primées, il se trouve beaucoup de ter-  
 » mes de l'espece de ceux dont il s'agit  
 » dans le Glossaire; On a aussi pourvu à

» ce que ces Chartres , qui se trouvent  
 » dans quelques \* Monasteres , soient lûes  
 » par des personnes intelligentes , qui  
 » nous feront part des termes par eux re-  
 » marqués , & qui ne se trouvent point  
 » ailleurs , pour les inserer chacun en sa  
 » place dans la nouvelle Edition ; en sorte  
 » qu'on peut esperer qu'on aura enfin un  
 » Glossaire extremement augmenté &  
 » beaucoup plus parfait que le premier ;  
 » car la matiere de ce Livre est telle que  
 » plusieurs personnes peuvent y travailler  
 » en même temps. C'est pourquoi si quel-  
 » ques gens de Lettres ont des exemplai-  
 » res du premier Glossaire , avec des addi-  
 » tions manuscrites , nous les supplions de  
 » ne pas les tenir plus long-temps dans  
 » l'obscurité , & de vouloir bien nous  
 » les communiquer ; ils doivent estre assu-  
 » rés de notre reconnoissance , & que nous  
 » ferons connoître à nos Lecteurs toutes  
 » les personnes auxquelles nous serons re-  
 » devables de ces additions.

» Il nous reste à dire qu'on ne recevra  
 » aucune souscription que le Glossaire ne  
 » soit effectivement sous la presse , de peur  
 » que s'il falloit employer un peu plus de

\* Le R. P. General a fait écrire là dessus  
 une Lettre circulaire à tous les Superieurs des  
 Monasteres de la Congregation , &c. datée du  
 21 Juillet 1721.

» temps

» temps qu'on ne s'est proposé pour la  
 » perfection de l'ouvrage, les Souscrip-  
 » teurs ne prissent de là occasion de se  
 » plaindre, quoique nous allions appor-  
 » ter une telle diligence, que nous espérons  
 » du moins satisfaire là-dessus toutes les  
 » personnes sentées. Au reste la condition  
 » de ceux qui ont déjà souscrit est assuré-  
 » ment meilleure que celle des autres ;  
 » car outre qu'ils ont bien placé leur ar-  
 » gent, ils recevront enfin un Livre beau-  
 » coup plus augmenté & corrigé qu'on  
 » ne l'espéroit lors des premières sous-  
 » criptions, & même à un moindre prix  
 » que celui qui sera payé par les nouveaux  
 » Souscripteurs.

*Glossarium ad Scriptores mediæ & infimæ  
 latinitatis, in quo latina vocabula novatæ  
 significationis, aut usûs ravioris, Barbaræ &  
 Exotica explicantur, eorum Notisnes &  
 Originationes reteguntur: Complures ævi  
 mediî Ritus & Mores, Legum, Consue-  
 tudinum municipalium, & Jurisprudentiæ  
 recentioris Formulæ, & obsoletæ voces:  
 Utriusque Ordinis, Ecclesiastici & Laici,  
 Dignitates & Officia, & quamplurima alia  
 observatione digna recensentur, enucleantur,  
 illustrantur. E Libris editis, ineditis, aliis-  
 que monumentis, cum publicis, tum priva-  
 tis. Auctore Carolo Dufresne Domino du.*



*Cange, Regi à Consiliis, & Franciæ apud Ambianos Quaestore. Editio nova, quartâ parte locupletior & auctior. Operâ & studio Monachorum Ordinis S. Benedicti à Congregatione Sancti Mauri. Quatuor magnis voluminibus in folio comprehensa. Prostabit Parisiis, sub Oliva Caroli Osmont Filii, viâ Jacobaâ.*

Quoique les Lettres d'Héloïse & d'Abailard ne soient pas une nouveauté, le Public a si bien reçu l'extrait que nous avons donné le mois passé de la première de ces Lettres, que nous sommes persuadés qu'il ne nous sçaura pas mauvais gré de lui faire part de la seconde & de la troisième. On ne les a vûes jusqu'ici qu'en prose ; mais la Poësie ; qui est en quelque sorte la langue de l'amour, paroît plus propre à bien rendre les sentimens dont elles sont remplies, & à soutenir les grâces de l'original. Il seroit à souhaiter que quelque plume délicate eût voulu donner l'histoire de ces deux amants, & vanger, comme dit Monsieur de Beauchamps, ces illustres malheureux des faussetez & des injures dont elle a été défigurée par la negligence ou l'incapacité de ceux qui se sont mêlez de l'écrire. Monsieur de Beauchamps, comme il est aisé de le voir, seroit aussi capable que personne de remplir.

plir ce dessein , & de donner une juste idée de l'esprit & de la tendresse d'Abailard , des sentimens & de la vivacité d'Héloïse , de leurs foibleſſes & de leur penitence ; mais il a mieux aimé renoncer à la qualité d'Historien , & s'en tenir à celle de Poète & de Traducteur. \* C'est, dit-il, mon coup d'essai ; si j'ai réussi , le Lecteur en décidera. Lui demander grace , ce n'est plus la mode , &c. Il n'avoit rien à risquer là-dessus. La justice qu'il merite , ne doit pas être regardée comme une grace. On en peut juger par les extraits que nous donnons de son ouvrage.

\* On voit une vie d'Abailard & d'Héloïse , imprimée à Paris l'année passée en 2. vol. in 12.

*Réponse d'Abailard à Heloïse.*

**I** Nutilè raison ! chimerique devoir !

Rien ne peut de l'amour balancer le pouvoir ,  
Dans un Temple brisé trouve-tu des delices ,  
Dieu cruel ! cherche ailleurs de plus doux sacri-  
fices. :

Regne sur les vivans ; qu'ils sentent tes trans-  
ports ,

Mais cesse de vouloir les inspirer aux morts :

Assez & trop long tems soumis à ton Empire ,

J'ay vécu sous tes Loix , souffre que je respire ,

Et vous , qui me nommez votre Epoux , votre  
Maître ,

Chere Heloïse , hélas ! meritois .je de l'être ?

Je vous montrois le crime ; & lâche seducteur  
D'un profane sçavoir j'infectai votre cœur.

De vos charmes naissans je ne pus me défendre ,  
Pour ne vous point aimer j'avois le cœur trop  
tendre.

C'étoit peu : je voulus vous inspirer mes feux.

Je réussis trop bien , vous comblâtes mes vœux.

Blessez des mêmes traits , & charmez l'un de  
l'autre ,

Vous faisiez mon bonheur , & je faisois le vôtre ;  
Et votre oncle lui même entrant dans nos projets  
Sembloit faciliter nos entretiens secrets.

Bien tôt il m'en punit. Heureux si ma disgrâce  
De mes sens dans mon cœur eut fait passer la  
glace !

La grace n'a pour nous que de sombres lumieres  
Nos vœux les plus sacrez sont de foibles bar-  
rieres.

Nous reprenons nos droits , nous disposons de  
nous.

Vous parlez en Amante , & je parle en Epoux.

Vous

## DE SEPTEMBRE. 71

Vous soupirez pour moy , vous osez me le dire ;  
Je soupire pour vous , & j'ose vous l'écrire.  
Quel monstre ! quelle horreur ! que diront nos  
neveux ?

Qu'ils ignorent plutôt nos sacrilèges feux !  
Qu'un éternel oubli les couvre & les efface.  
Noyons-en dans nos pleurs jusqu'à la moindre  
trace !

Que peuvent contre moi ton crime & ta noirceur ,  
Oncle injuste ! as tu crû détruire notre ardeur ?  
Tu devois tout d'un coup me priver de la vie ,  
Tu m'as laissé mon cœur ; ta fureur est trahie.  
Mais , que dis je , insensé ! tes vœux sont satis-  
faits ,

Ma mort n'eût point rempli tes barbares souhaits ;  
Tu voulois à loisir te baigner dans mes larmes ,  
Et voir de jour en jour augmenter mes allarmes.  
Ingénieux Boureau , tu sçavois qu'un Amant  
Privé de ce qu'il aime , expire à tout moment.  
Tu triomphes , perfide , en proie à ma tristesse ,  
Je ne puis arracher mon ame à sa tendresse.  
Mon amour & mes maux s'irritent tour à tour  
Et de mes maux , hélas ! le plus grand c'est l'a-  
mour.

Ne me demandez point par quelle destinée

Dans

## 72 LE MERCURE

Dans un Cloître avant moi vous fûtes confinée.  
 Que vous dire ? j'étois malheureux & jaloux ,  
 Et je voulois que Dieu me répondit de vous.  
 Qu'un motif si bizarre , & si plein d'injustice  
 Vous fasse de mes feux connoître le caprice.  
 Et si vous ne pouvez vous guérir par raison ,  
 Employez le dépit à votre guérison.

### *Seconde Lettre d'Héloïse à Abailard.*

**Q**Ue fais je dans ces lieux ! malheureuse &  
 coupable ,  
 J'aigris d'un Dieu vengeur le courroux redou-  
 table.  
 J'amasse des trésors de crimes & d'horreurs ,  
 Chaque jour , chaque instant ajoute à mes fu-  
 reurs.  
 Je ne suis plus , hélas ! cette Epouse facile ,  
 Qui baïssoit sous le joug une tête docile.  
 Victime de mes feux , je cède à mes transports ,  
 Et ne conserve plus d'inutiles dehors.  
 C'est trop jouer le Ciel sous un masque hypocrite ,  
 Si mon cœur est à vous , tout le reste l'irrite.  
 Du té-je vous offrir un objet odieux ,  
 Rien ne peut m'empêcher de paroître à vos yeux.  
 Vous ne me fuirez point : au secours de mes char-  
 mes ,

Ab.

Au secours de mes feux j'appellerai mes larmes ;  
 Mes soupirs , mes sanglots fléchiront votre  
 cœur ,

Vous me regarderez avec moins de rigueur ;  
 Et loin de condamner l'excès où je me livre ,  
 Peut-être que sans moy vous ne voudrez plus  
 vivre.

Non , cruel , non , jamais tu ne sçus bien aimer ;  
 Tu n'étois que sensible au pouvoir de charmer.  
 J'offris à tes desirs un triomphe agreable ;  
 J'aimois. C'en fut assez pour te paroître aimable  
 Eh pourquoi pouvant plaire à mille autres  
 objets

Vins-tu troubler mon cœur , en arracher la paix ?

Talens pernicieux ! esprit que je deteste :  
 Présent , que m'avoit fait la colere celeste ,  
 C'est par vous que l'amour , seduisant ma raison ]  
 Répandit dans mes sens son funeste poison.  
 Vains desirs de sçavoir ! dangereuses lectures !  
 Mon cœur ne s'est rempli que de vos impostu-  
 res ;

J'en perdis l'innocence , & bien-tôt ma pudeur  
 Fit place aux noirs transports d'une coupable ar-  
 deur.

G Foible

Foible Heloïse ! en vain je sens que je le dois,  
 Mes coupables desirs s'échappent malgré moi.  
 La raison veut regner & parle en souveraine,  
 La foiblesse résiste & triomphe sans peine ;  
 Toujours livrée au trouble , aux regrets , au  
 dépit ,

Cent fois en un moment mon cœur se contredit,  
 Je veux , je ne veux pas , j'hésite , je chancelle ,  
 Quand la grace m'attire , Abailard me rappelle ;  
 Et toujours plus puissant après de vains efforts ,  
 C'est le funeste amour qui cause mes transports ;  
 Soupirs impetueux, cessez de vous contraindre,  
 Eclatez, mes fureurs, je n'ay plus rien à craindre ;  
 L'ingrat qui vous fait naître a cessé de m'aimer :  
 Il me fuit , il me craint . . . mais puis-je l'en blâ-  
 mer ?

Ouy. Cruel , ta vertu me confond & m'accable,  
 Coupable , je voudrois que tu fusses coupable.

&c.

On est redevable à Pierre Abailard &  
 à Heloïse son épouse de l'établissement de  
 l'Abbaye du Paraclet, Ordre de S. Benoist,  
 au Diocèse de Troyes. C'est une Abbaye  
 de Filles qui jouit de 15000 liv. de rente,  
 dont Heloïse fut la première Abesse.  
 Comme elle étoit fort sçavante, elle fai-  
 soit chanter la Messe en Grec dans ce Mo-  
 nastere ; ce qui s'observe encore tous les  
 ans

ans le jour de la Pentecôte. Abailard mourut dans l'Abbaye de S. Marcel à Châlons-sur-Saône le 21 Avril 1142. Heloise demanda le corps de son cher époux à l'Abbé de Cluny, ce qui lui fut accordé : elle le fit mettre dans le caveau de l'Eglise du Paraclet, en attendant qu'elle l'y allât joindre, ce qui n'arriva que 21 ans après. La Chronique de cette Abbaye assure, au raport de plusieurs Historiens, & de M. Baugier, qui vient de donner les Memoires Historiques de Champagne, qu'à l'ouverture du tombeau, le corps d'Abailard se trouva dans son entier ; mais ce qui parut de plus extraordinaire, c'est qu'à mesure qu'on descendait le corps de son épouse, Abailard lui tendit les bras, & l'embrassa étroitement. Voici les termes de la Chronique : *Et sic, defunctâ ad tumulum apertum deportatâ, maritus ejus elevatis brachiis illam recepit, & ita eam complexatus brachia sua strinxit.*

Parmi les Pièces de Poësie qui composent la moitié du Volume que M. de Beauchamps donne au Public, il y en a qui font un extrême plaisir à lire. Le Lecteur en pourra juger par un fragment de cette Epitre à M....

Gij      Toi



**T**Oi, qui sans prendre un ton de Maître,  
Nous soumetts à ton jugement,  
Et qui sans vouloir le parêtre,  
Sçavant comme un sage doit l'être,  
Ne t'exprimes que simplement.  
Esprit agreable & solide,  
Qui grave & badin tour à tour,  
Des lieux où la Vertu reside,  
De ceux qu'à Minerve préside,  
Connois jusqu'au moindre détour.  
Ou qui prenant Venus pour guide,  
Des gentilleſſes de l'Amour,  
Parles plus galamment qu'Ovide:  
Ami, que ne puis-je en ce jour,  
Moins amateur de ma paresse,  
Sur les bords fleuris du Permesse  
Faire encore aux Muses ma Cour?  
Peut-être que sous tes auspices  
Je pourrois, non comme Boileau,  
Du ridicule de nos vices  
Faire un satirique tableau.  
Mais sur un tendre chalumeau  
Chanter l'Amour & ses caprices,  
Qui peut mieux peindre ses rigueurs,  
Eternel objet de sa haine,  
J'éprouve toutes ses fureurs,

Idolâtre d'une inhumaine ,  
 Je passe mes jours dans les pleurs ,  
 Et le cruel à mes malheurs  
 Ajoûte le poids d'une chaîne ,  
 Qui met le comble à mes douleurs.  
 De là cette amere tristesse ,  
 Qui de mes sens toujours maîtresse ,  
 Me rend à moi-même odieux ;  
 De-là ce dégoût pour la vie  
 Qui se fait lire dans mes yeux ,  
 De-là cette mysanthropie  
 Qu'avec moi je porte en tous lieux , &c.

GRAMMAIRE FRANÇOISE raisonnée , qui  
*enseigne la pureté & la délicatesse de la Lan-*  
*gue, avec l'Orthographe, & qui sert de clef au*  
*Latin, & aux autres Langues, que l'on peut*  
*apprendre sans le secours d'aucun Maître,*  
*quand on possède la Langue par principes,*  
*comme on l'enseigne dans cette Methode.*  
 Par M. de Vallange. A Paris chez Claude  
 Jombert, André Cailleau, &c. 1721. vol.  
 in 16. pp. 340. On verra quantité de  
 nouveautez dans ce Livre, que les Gram-  
 mairiens trouveront sans-doute hazardées ,  
 & qui peut-être ne feront pas fortune.

CICERON DE LA NATURE DES DIEUX ;  
*Latin & François, avec des Remarques Cri-*  
*tiques & Historiques.* Par M. l'Abbé le  
 Gij Masson ,

## 52 LE MERCURE

Masson, 3 vol. in 12. 1728. A Paris chez Claude Jombert, rue S. Jacques. Cet Auteur est déjà connu dans le monde Littéraire par plusieurs bons Ouvrages. La dernière Traduction de *saluste* est de lui. On va la reimprimer pour la troisième fois, & l'on y trouvera généralement tous les Ouvrages de cet Auteur, avec des Notes. Il se prepare aussi à donner incessamment une Traduction de la première Decade de Tite-Live, avec des Notes.

*TRAITE des Parties Doubles, ou, Methode aisée pour apprendre à tenir en Parties Doubles les Livres du Commerce & des finances.* A Paris, chez Nyon Libraire, sur le Quay des Quatre-Nations, in 4°. 1721. Le même Auteur promet un autre Ouvrage intitulé, *l'Ecole des Banquiers.*

MEMOIRE concernant les Tailles, & les moyens de faire cesser les abus qui se commettent dans son imposition. Par M. Auber, cy-devant Receveur des Tailles de l'Election de Caudebec, & Commissaire pour l'établissement de la Taille Proportionnelle en l'Election de Beauvais. A Paris, des nouveaux Caracteres, & de l'Imprimerie de Jacques Colombat, 1721. Brochure in 4°. de 78 pages.

Cet Ouvrage, dédié à S. A. R. Monseigneur

seigneur, le Duc d'Orleans, contient des moyens prompts, simples & faciles, pour anéantir l'Imposition & la Répartition Arbitraire de la Taille, & pour l'établir proportionnelle à la portée des Generalitez & des Elections, & conséquemment aux biens & facultez de chacun des contribuables.

La force de la verité nous engage à donner icy de justes éloges au sieur Colombat sur ses nouveaux Caracteres, qui ont toute la beauté de la gravure, sans en avoir l'incommodité; cet habille Maître marche sur les pas des Etiennes, des Plantins, des Vascolans & des Elzeviers.

TRAITE' de la Construction des Chemins, où il est parlé de ceux des Romains, & de ceux des Modernes, suivant qu'on les pratique en France; de leurs figures, de leurs matieres, &c. Nouvelle Edition, revûë, corrigée & augmentée. Par le sieur H. Gaultier, Ingenieur, & Inspecteur des Grands Chemins, Pont & Chaussées du Royaume. A Paris, chez André Cailleau, Place de Sorbonne, 1721. 8°.

DISSERTATIO de Pestifera contagionis, &c. Dissertation sur la nature de la Peste, & sur les Remedes propres à la prévenir. Par Richard Mead, Docteur en Medecine, traduite de l'Anglois en Latin. A la Haye,

G iij chez

chez Isaac Vaillant , 1721. in 8°. pp: 42.

Non-seulement cet Auteur approuve la Quarantaine ordinaire pour les hommes & les marchandises , mais il veut qu'au bout du tems prescrit, s'il y a quelque notorieté, ou qu'il puisse y avoir quelque semence de contagion , on tire les personnes saines , d'avec les malades , faisant brûler leurs habits , leur en donnant d'autres , & après leur avoir lavé & rasé tout le corps , qu'on les conduise à une Infirmerie particuliere , pour y passer 30 ou 40 jours. Car, dit-il , un Pestiferé , quoique guéri & convalescent , peut encore conserver en lui quelques semences de la matiere contagieuse , long-tems après la guerison , & les communiquer à d'autres. On doit faire consumer les hardes par le feu , avec d'autant plus de raison qu'elles sont plus propres à se charger ou à s'imbiber de ce que le venin pestilentiel a de plus subtil. Les marchandises les plus capables de receler les corpuscules contagieux sont le Cotton , le Chanvre , le Lin , la Laine , le Papier , la Soye , &c.

Rien ne rend les corps plus susceptibles de la Contagion , que la crainte , le découragement , le desespoir & l'ennui d'une vie sedentaire , & rien ne contribue davantage , selon M. Mead , à fomentier le venin pestilentiel , & à le répandre , que ces maisons  
fermées

fermées & condamnées : ce sont , dit-il , autant de pepinieres de peste , où cette maladie acquiert de jour en jour de nouvelles forces , & se communique par la voye des fenêtres dans les ruës & dans les maisons voisines.

Pour purifier l'air, notre Auteur prefere la methode des Medecins Arabes , qui sont presque toujours dans le cas de la Peste , à toutes les autres. Elle consiste à purifier l'air en le rafraichissant. Ils ont coûtume de faire laver les maisons avec l'eau & le vinaigre, & de les joncher d'herbes & de fleurs rafraichissantes , telles que les roses, les violettes, le nenuphar , &c. Methode fort differente de celles que proposent la plûpart des Modernes, & qui se réduit à parfumer les logemens avec le benjoin , l'encens , l'*assa fetida*, le storax , &c. fumigations en faveur desquelles l'Auteur paroît peu prévenu , à l'exception de celle du souffré , à cause de l'esprit acide dont il abonde, & qui rabat puissamment les grandes fermentations.

Quand au regime preservatif , il faut se nourrir de bons alimens , capables de fortifier , retrancher les jeûnes , les veilles , les fatigues excessives : affranchir l'esprit non seulement de la crainte, mais de toutes les autres passions immodérées ; faire un usage frequent des fruits acides , tels que les

## § 2. LE MERCURE

les grénades, les oranges, les limons, les pommes aigres, &c. sur-tout du vinaigre, où l'on aura fait infuser la gentiane, le galanga, la zodoaire, les bayes de genièvre, &c. & se tenir en garde contre l'abus des drogues aromatiques, qui portent souvent trop d'ardeur & de vivacité dans le sang, & le rendent par-là plus susceptible du venin pestilenciel.

A l'égard de ceux qui, par le devoir de leur Profession sont obligez de visiter les Pestiferez, ils doivent, selon M. Mead, tant qu'ils sont auprès d'eux, ne point avaler leur salive, & même retenir leur haleine s'ils sont dans la nécessité d'approcher de fort près les malades, ou tout au moins ils doivent se boucher le nez avec une éponge imbibée de vinaigre.

OEUVRES de Racine, nouvelle édition, augmentée de Remarques & de quelques autres Pièces, 2. vol. in 12. chez Jean Bernard Libraire à Amsterdam.

LES Oeuvres de M. Boursault, à Amsterdam, chez Duvillard & Chauignon, 1721. 2 vol. in 12. nouvelle Edition, contenant Germanicus, Tragedie. Marie Stuart, Reine d'Ecosse, Trag. La Comedie sans titre. Phaëton, Comedie en Vers libres. Meleagre, Trag. Les Fables d'Esopé, Comedie.

*Comedie.* Esope à la Cour, *Comedie Heroique*. Le Jaloux Prisonnier, ou les Cadenars, *Comedie*, & la Satyre des Satyres, *Comedie*, contre M. Despreaux

L'Editeur ne paroît pas informé des principaux faits qui regardent la vie de cet Auteur, & il s'en faut bien qu'il n'ait eu connoissance de toutes ses Pièces de Théâtre, puisqu'il ne dit rien de sa *Comedie du Mort vivant*, sa premiere Pièce, représentée en 1653 par les Comediens du Marais; non plus que de celle *des Mots à la mode* qui est une Satyre fine & plaisante des modes nouvelles, & des manieres affectées de parler & de s'habiller; *Des Nicandres*, ou les Menteurs qui ne mentent point, *Comedie*; du Medecin volant, *Petite Pièce*; du portrait du Peintre, ou la Critique de la Critique de l'Ecole des Femmes, *Comedie*, contre Moliere, jouée en 1663 à l'Hôtel de Bourgogne. La Metamorphose des yeux de Philis changez en Astre, *Pastorale*, auroit encore pû trouver place dans le Recueil qu'on vient d'imprimer, aussi bien que la Feste de la Seine, Divertissement en Musique. M. Edme Boursault étoit natif de Mussy - Levesque, petite Ville de Champagne, il mourut à Paris en 1707 âgé de 63 ans.



DISSERTATION Historique sur les Duels,  
& sur les ordres de Chevalerie; par M. B.  
à Amsterdam, chez Pierre Brunch.

Nous aprenons d'Hollande, que le  
sieur Gravelande Professeur à Leyde est  
allé exprès à Cassel, pour examiner  
la fameuse Machine, qui est en dépôt  
dans le Cabinet du Land-Grave. Ce sça-  
vant Mathématicien, ainsi que le Baron  
Fischer Anglois, sont l'un & l'autre per-  
suadés que cette Machine est le Mouve-  
ment perpetuel, cherché depuis si long-  
temps. Le premier en doit écrire son sen-  
timent au Chevalier Newton, President  
de la Société Royale de Londres : le se-  
cond en a envoyé la description exte-  
rieure au Docteur Desaguilliers, Demon-  
strateur des expériences de Physique de la  
même Société. La Machine consiste prin-  
cipalement en une rouë de douze pieds  
de diametre, couverte d'une toile cirée  
pour en cacher la construction interieure :  
elle tourne sur son axe d'une si grande  
vitesse, qu'elle fait 26 tours complets en  
une minute. A chacun de ces tours, on  
entend le bruit de sept ou huit poids qui  
tombent du côté que la rouë tourne : lors-  
qu'on arrête son mouvement rapide avec  
la main, & qu'on ne lui fait faire que cinq  
ou six tours dans la même minute, elle  
reprend

reprend d'elle-même peu à peu sa première vitesse. Son mouvement ordinaire examiné scrupuleusement avec la pendule à secondes, est toujours le même de 26 tours par minute. Toutes les expériences particulières qu'on en a faites, ont toujours fait voir la même régularité & la même force de la Machine à regagner sa vitesse, au lieu de la perdre. Si c'est là le mouvement perpétuel, comme le sieur Gravesande en paroît persuadé, on peut assurer que la découverte en sera très-utile pour l'Horlogerie & pour d'autres Arts. Le Land-Grave n'a encore voulu faire aucun usage de cette Machine, de crainte qu'on n'en découvre le secret, ce Prince souhaitant que l'Auteur puisse auparavant recevoir des Pays Etrangers la récompense d'une si belle découverte, en cas que par l'examen, auquel il se soumet, sa Machine puisse mériter le nom de Mouvement perpétuel.

On a fait à Amsterdam une nouvelle Edition, augmentée de Figures, *Des Aventures de Gilblas de Santillane*. Par M. le Sage, 2. vol. in 12.

LA CHARLATANERIE DES SÇAVANS, Par M. Mensken, avec des Remarques Critiques de differens Auteurs. 1721. A la Haye, chez Van-Duren, in 8°.

Les

LES Oeuvres Postumes de M. Hooke, publiées par M. Richard Walter, Secrétaire de la Société Royale de Londres. Livre Anglois imprimé à Londres par Samuel Smith, &c.

Il y a dans cet Ouvrage quantité de recherches curieuses, & d'observations singulieres. Le calcul des idées est assez de cette espece ; il est tiré des Leçons sur la Lumière, page 143. Je suppose, dit l'Auteur, que l'ame à chaque moment, soit par sa propre puissance, soit par le moyen des impressions sensibles, forme les idées. Ce que j'appelle moment, peut être plus long ou plus court, selon que l'ame est plus ou moins active, & que les fibres du cerveau qui reçoivent les traces, sont plus ou moins souples. Un homme de constitution ordinaire de corps & d'ame est dans le degré moyen entre celui qui est le plus actif & celui qui est le plus pesant. On peut supposer que pour former une idée distincte, il n'employe qu'une seconde, c'est-à-dire, la soixantième partie d'une minute, supposons qu'il vive cent ans. Supposition qui n'est que pour la facilité du calcul, car on peut parier que dans le nombre de cent mille hommes, il n'y en a pas mille qui arrivent à l'âge de cent ans.

Or cent ans contiennent 36525 jours ;  
36525 jours contiennent 876600 heures ;  
qui

## DE SEPTEMBRE. 87

qui contiennent 3155760000 secondes. Donnant donc à chaque idée une seconde, une ame doit former 3600 idées dans une heure, donc en cent ans elle en forme 3155760000. Par la raison du sommeil, où l'ame cesse de former les idées, ou les forme assez imparfaitement, il faut rabattre le tiers de ce nombre, ainsi il ne nous reste que 2103840000, ou en nombre rond 21 fois cent millions.

Si l'on considère tout le tems que l'on perd dans l'enfance & dans la vieillesse, celui que nous occupent les maladies & l'inattention, on verra qu'il faut rabattre encore plus des deux tiers du dernier nombre, & qu'ainsi il ne nous restera que sept cens millions. Si présentement on choisit de ce nombre d'idées, celles qui sont les plus claires, les plus distinctes, & que nous aimons à garder, tout ce qui nous reste en cent ans de vie se réduit tout au plus à cent millions d'idées; par conséquent chaque année l'une portant l'autre, nous ne formons qu'un million d'idées distinctes, & qu'on peut ranger en progression.

On mande de Londres que les Medecins de cette Ville ayant représenté au Roy que pour éviter les suites fâcheuses de la petite Verole, il conviendrait de mettre en usage

usage le moyen dont les Turcs se servent depuis plus de quarante ans à Constantinople, pour la communiquer à leurs enfans, parce que de cette manière, la maladie dont nous parlons, n'a point de symptômes fâcheux, qu'elle ne laisse ni cicatrice ni marque, & que même elle ne revient jamais. Le Roy leur permit d'en faire des expériences sur des Sujets de peu d'importance, tels que les malfaiteurs qui étoient dans la Prison de Newgate.\* On choisit pour faire cette operation, un jeune garçon de bon temperament, qui ne soit point infecté d'aucune autre maladie, & qui ait actuellement une petite Verole, dont les grains soient bien séparés les uns des autres: on perce le 12 ou le 13<sup>e</sup> jour de la maladie quelques-uns des grains de la jambe ou du bras avec une aiguille: on recueille la liqueur épaisse qui en sort, dans un petit flacon bien net, que l'on conserve chaudement. Celui qui fait l'operation va trouver le sujet qui se soumet à l'insertion, il lui scarifie ou lui pique simplement le poignet avec une éguille en deux ou trois endroits, jusqu'à ce qu'il en sorte une goutte de sang: il verse sur ses ouvertures & mêle avec ce sang la liqueur qu'il a apportée; ensuite il

\* Le Roy d'Angleterre signa au commencement du mois un Ordre pour faire sortir de Prison les six malfaiteurs sur lesquels on a fait l'expérience de l'insertion de la petite Verole.

recouvre la playe de quelque chose de concave , afin que le frottement des habits n'empêche pas l'effet de la liqueur qui doit exciter la fermentation : le futur malade suit un regime de vie exact & moderé. La petite Verole sort plutôt ou plus tard suivant la force du temperament , mais communément elle paroît le septième jour de l'insertion. Elle est sortie ainsi à quatre malfaiteurs de Londres , sur qui on en a fait l'experience , & qui en sont parfaitement gueris : on a remarqué que l'insertion n'a rien produit sur un cinquième qui avoit déjà eu la petite Verole. Comme cette operation paroît être sans aucun inconvenient , on pourra prendre le parti de communiquer cette maladie aux enfans , afin d'éviter les suites fâcheuses & souvent mortelles qu'ils éprouvent lorsqu'ils en sont attaquez naturellement.

On apprend de Lisbonne que l'Academie des Rhetoriciens s'assembla le 15 Juillet pour la dernière fois , dans le Collège de Saint Antoine. Le P. Joseph Leyte Jesuite , qui quittoit son employ de Directeur , prit congé des Academiciens par un long discours & par une belle Elegie Latine , sur laquelle il reçut , suivant la coutume beaucoup de complimens. Le reste de la seance se passa à disputer sur

H      diverses

diverses questions de Philosophie , mêlées de recherches curieuses & divertissantes , où chacun tâcha de briller par de fines allegories.

Le 27 Juin l'Academie Royale de l'Histoire s'étoit assemblée , & le Marquis qui y presidoit , fit à la place du Marquis d'Abrantes , qui étoit absent , la distribution des Resultats imprimez des precedentes Conferences. Ensuite Laurent Botelho de Soutomayor , Gentilhomme de la Maison du Roy , & Chevalier de l'Ordre de Christ , choisi pour ramasser des Memoires utiles à l'histoire du Royaume de Portugal , depuis le commencement du monde , jusqu'à l'entrée des Romains , avoua sincerement que ce temps est trop reculé , pour que la verité n'en soit pas alterée : que d'ailleurs le Portugal avoit eu autrefois si peu de commerce avec les autres Nations , que presque aucun Auteur étranger n'en avoit écrit. Il ajoûta qu'il avoit feuilleté plusieurs Manuscrits anonimes , confus & pleins de lacunes ; que les Auteurs Grecs & Latins qu'il avoit parcourus , ne l'avoient pas instruit davantage , les premiers affectant plutôt de briller par le tour & l'arrangement des mots , que par la verité : les autres prévenus pour la gloire de leur Nation , n'ayant écrit que pour en conserver la memoire à la posterité , plu-  
tôt

tôt que pour instruire de l'Histoire particulière des Etats qu'ils avoient conquis, qu'ainsi on ne devoit pas s'attendre d'en tirer rien d'utile aux desseins de l'Académie. Il promit cependant de continuer ses Memoires, sauf au Lecteur à n'y ajouter foy qu'avec discretion.

Manuel de Azevedo Fontés, aussi Gentilhomme de la Maison du Roy, Chevalier de l'Ordre de Christ, Brigadier d'armée & grand Ingenieur, chargé de rectifier les Cartes modernes de la Geographie du Royaume, avec le P. Manuel de Campos Jesuite, Professeur de Mathematiques dans le College de Saint Antoine, est occupé presentement à comparer les Cartes des anciens Geographes avec la Carte generale du Royaume de Texeira, qu'on a regardée jusqu'à present comme la plus correcte, mais qu'il a reconnu si defectueuse en quelques endroits, qu'il a resolu de faire un choix des Ingenieurs les plus habiles pour en corriger les erreurs sur les lieux, afin d'être en état de dresser de nouvelles Cartes Cosmographiques qui puissent servir à l'histoire des Provinces.

Le Docteur Manuel Pereira de Silva-Leal, de l'Université de Coimbre qui fait l'histoire de l'Evêché de Guarda, a reconnu par la lecture de plus de cent Auteurs, & par l'examen critique qu'il a fait de

Hij vingt-



vingt-deux Inscriptions tres-anciennes, que les Romains ont fondé une Colonie dans cette Ville, ce qui prouve la fausseté de l'histoire de Flavio Dectro. Il pretend aussi que le Frere Bernard de Brito, qui dans sa Chronique a cité un prétendu Concile de Bracharense, s'est trompé grossièrement, puis qu'il n'y a rien de certain touchant la fondation de cet Evêché avant le Concile Provincial qui fut tenu en 569 dans la Ville de Lugo en Galice.

Le P. Manuel de Rocha Bernardin, qui s'est chargé de l'histoire de Portugal dans le temps que les Goths en étoient les Maîtres, ne donnera rien de bien curieux ni de certain sur cette matiere, parce que pendant que les Arabes ou Maures ont regné dans ce pays, tous les écrits qui pourroient servir à l'instruire, ont été pillés ou brûlés : il a remarqué cependant dans quelques vieux Manuscrits, que les Goths s'appelloient Francs.

Le Pere Manuel de Toja & Silva, a déjà disposé dans un ordre chronologique tout ce qu'il a tiré de plus particulier des Archives, & qui peut servir à l'histoire du Royaume, depuis la proclamation du Roy Dom Jean IV. jusqu'à present : il regarde son travail comme le plus difficile de tous ceux qui ont été distribués à ses Confreres : les grands succès de ce Prince

&amp;

& les événemens remarquables des Regnes de ceux qui lui ont succédé, sont à la vérité des Epoques certaines ; mais comme le détail simple lui en paroît trop sec , il fouhaitteroit de le rendre interressant , en publiant ce qui s'est passé de secret dans le cabinet des Ministres, & il y supplera par des anecdotes de Polirique , ressource ordinaire des Historiens. La séance finit par la lecture d'une Dissertation critique que le Pere Michel de Sainte Marie , Augustin Déchaussé, a faite sur la vie de Saint Jacques d'Espagne , dans laquelle il prouve par de fortes raisons que ce Saint n'y a jamais mis le pied.

Le 5 Août le Comte d'Ericera , l'un des Presidens de l'Academie Royale de l'Histoire , prononça un discours Academique sur l'Exaltation d'Innocent XIII. au Pontificat. Dans la conference que cette Academie tint le 17 Juiller , le P. Michel de Sainte Marie , Religieux Hermite Déchaussé de Saint Augustin , illustre Chronologiste des événemens memorables de son Ordre , parla d'une Dissertation qu'il avoit faite sur la vie de Saint Jacques d'Espagne , il indiqua seulement les Auteurs qui lui avoient fourni de preuves de son opinion particuliere de l'existence de ce Saint.

Le P. Pierre Monteire , Religieux Dominicain,

fentimens tendres & respectueux pour faire chanter le *Te Deum* dans tous les Colleges par les Maîtres & les Ecoliers, Pensionnaires, Boursiers ou Externes, ce qui fait environ soixante *Te Deum*; car il n'y a pas moins de Colleges, en comptant les grands & les petits.

Dans son second Mandement du 12. Aoust M. le Recteur declare que son intention étant que les jeunes gens apprennent de leurs Maîtres à prier Dieu pour le Roy, ainsi qu'il est porté par les Statuts de l'Université, il ordonne une Procession generale de routes les Compagnies & de tous les Maîtres, afin de les réunir, & rendre graces à Dieu tous ensemble du rétablissement de la santé du Roy. Il faut donner dans cette occasion solemnelle, dit il, les marques les plus éclatantes de notre joye; c'est la chose du monde qui interesse le plus tout le Royaume.

Cette Procession alla le 16 Aoust des Mathurins, où les sept Compagnies qui composent l'Université; sçavoir, la Faculté de Theologie, celle des Droits, celle de Medecine, & les quatre Nations de France, de Picardie, de Normandie, & d'Allemagne, qui forment la Faculté des Arts, s'assemblerent, à l'Eglise des Grands Augustins, où la Messe, le *Te Deum* & l'*Exandiat* furent chantez avec  
une

une décence & une piété digne de ce grand Corps, après quoi on revint aux Mathurins avec la même solennité. La Procession marchoit en cet ordre.

La croix étoit portée à l'ordinaire par un Religieux Augustin, accompagné de deux Religieux du même Ordre, portants chandeliers.

*Marchoient ensuite*

Les Cordeliers, les Augustins, les Carmes, les Jacobins.

Les Maîtres ès Arts en robe noire, avec le petit chaperon sans fourrure.

Six Religieux Benedictins du Prieuré Royal de Saint Martin des Champs, en Aubes & Chappes, précédez de quelques autres Religieux avec l'habit de leur Ordre, & de quelques Ecclesiastiques en surplis & chappes, ce qui formoit un chœur.

Les Bacheliers en Medecine en robe noire, avec un chaperon herminé, précédés du second Massier de la Faculté, en robe noire.

Les Bacheliers en Theologie, en robe noire & fourrure, précédés du second Appariteur de la Faculté, en robe noire.

Les Docteurs Regens en la Faculté des Arts en robe ou chappe rouge, avec l'épitoge ou chaperon doublé de fourrure.

Les quatre Procureurs des Nations en robes rouges herminées blanc & gris,

I comme

comme celles des Electeurs de l'Empire ,  
 precedez chacun du second Massier de leur  
 Nation.

Les Docteurs en Medecine , aussi en  
 robes & chapes rouges avec l'épitoge ,  
 précédés de leur premier Massier , vêtu  
 d'une robe bleuë fourrée de blanc.

Les Docteurs de la Faculté des Droits ,  
 en robes rouges , avec leur chaperon her-  
 miné , précédés de leur Massier , habillé  
 de violet.

Les Docteurs en Theologie , pareille-  
 ment en fourrure & robe noire ou vio-  
 lette , avec un bonnet de même , précédés  
 de leur premier Apariteur , qui porte une  
 robe de drap violet fourrée de blanc.

M. le Recteur en robe violette & man-  
 telet Royal , avec la bourse ou escarcelle  
 de velours violet , garnie de glands & de  
 galons d'or , & le bonnet noir , accom-  
 pagné du Doyen de Theologie , aussi en  
 robe violette & fourrure , precedé des  
 quatre premiers Massiers des quatre Na-  
 tions de la Faculté des Arts.

*Immédiatement après M. le Recteur*

Les Syndic , Greffier & Receveur de  
 l'Université , en robe rouge & fourrure.

Les Libraires-Imprimeurs Jurez de l'U-  
 niversité.

Les Papetiers.

Les Parcheminiers.

**Les**

Les Ecrivains.

Les Relieurs.

Les Enlumineurs.

Enfin la Procession étoit fermée par les Grands Messagers Jurez de l'Université, précédés de leur Clerc, portant une robe couleur de rose seche, & une tunique sur laquelle sont les Armes de l'Université, en forme d'un Heraut d'Armes, ayant un bâton Royal d'azur, semé de fleurs de lis d'or.

Le 19 Août le Recteur en grande ceremonie, accompagné des Députés des Compagnies, & des Officiers de l'Université, eut l'honneur de complimenter le Roy. Son Discours fut fort goûté & applaudi de toute la Cour.

*La Lettre que l'Academie Royale des Sciences a reçue, en donnant une grande idée de cette celebre Societé, donne aussi une grande idée de l'amour que l'illustre Prince qui l'écrit a pour la perfection des Sciences & des Arts. En voici la traduction; l'original est en Latin. Elle fut présentée le 3 de ce mois à l'Academie par le Bibliothecaire du Sa Majesté Czarienne, introduit par M. de l'Isle Geographe du Roy. Après que M. de Fontenelle, Secrétaire de l'Academie, en eut fait la lecture, le Marquis de Croissy, qui présidoit, re-*

I ij

mercia

235129

*mercia Sa Majesté Czarienne au nom de l'Academie ; en des termes tres respectueux , & il fut ordonné que la Carte de la Mer Caspienne envoyée par ordre du Czar , seroit conservée dans les Archives de l'Academie.*

**P**AR LA GRACE DE DIEU , NOUS **PIERRE I.** fils d'Alexis , Grand Duc , Autocrateur , Czar & Monarque de toute la grande , petite & blanche Russie , Moscovie , Kiovie , Wolodomerie , Neagerod , Czar de Cazan , Czar d'Astracan , Czar de Siberie , Seigneur de Pleskow , Grand Duc de Smolensco , Tewel , Inhor , Perin , Vesquie , Bulgarie & autres ; Seigneur & grand Duc de Novogrod inferieure de Tzernigovie , Ressens , Kostof , Jeroslaw , Bielejezor , Udor , Obdor , Condomir ; Dominateur de tous les quartiers du Nord , Seigneur d'Iberie , Czar de Cartalinie , Grazine , Duc de Cabardin , & Duc des Ducs de Circassie & Georgie , & par succession de son pere & de ses ancêtres , Prince Souverain de plusieurs autres Terres & Domaines dans l'Orient , l'Occident & le Septentrion , &c. **SALUONS** gracieusement l'Academie Royale des Sciences à Paris.

IL n'a pû nous être que fort agreable , que vous Nous ayez eû pour membre de  
VOTRE

votre société. Nous n'avons non plus voulu manquer de vous en témoigner notre reconnaissance par la présente, & de vous assurer que nous acceptons avec beaucoup de contentement la place que vous Nous présentez, & que Nous ne souhaitons rien plus que de pouvoir mériter le titre de membre de votre Société, par le zèle que Nous aurons de faire mieux fleurir les Sciences. Nous avons donné ordre à notre premier Medecin Blumentrost, de vous communiquer de tems en tems ce qu'il y aura dans nos pays de nouveau & digne du Jugement de l'Académie; & Nous serons bien aises, si vous voulez entretenir commerce de lettres avec lui, & lui communiquer de même les découvertes qui seront faites par l'Académie. Jusqu'à présent on n'avoit point de Carte exacte de la Mer Caspienne: pour cette raison, Nous avons commandé à quelques-uns des plus expérimentez Mariniers d'aller voir ladite Mer, & d'en faire une Carte véritable & juste; ce qu'ils ont exécuté par un travail de deux ans, selon les regles de l'Hydrographie, autant qu'il leur a été possible de le faire sur l'eau. Laquelle Carte Nous envoyons ici à l'Académie pour notre bon souvenir, dans l'espérance qu'étant nouvelle & véritable, elle vous agréera. Pour le reste, nous nous en rapportons à ce que vous diront



plus au long notre premier Medecin par écrit, & le Porteur de la presente, notre Bibliothecaire, de vive voix.

*Votre bien affectionné*  
PIERRE.

*Ecrit à Petersbourg le 11 Fevrier 1721.*

Le P. d'Avril Jesuite, qui a écrit un Voyage de Moscovie, dit qu'on est si formaliste à la Cour de Moscou, que non seulement il faut specifier toutes les qualitez & tous les titres qu'on vient de lire au haut de cette Lettre, lorsqu'on écrit au Czar, mais encore dans les harangues qu'on leur fait en public, toutes les fois qu'on prononce son nom: de sorte que pour peu que la memoire vienne à manquer à un Ambassadeur dans l'énumération de ces titres pompeux, il court risque de recevoir un affront de la part des Ministres, qui aimeroient mieux, dit ce Pere, qu'on enlevât une Province à l'Etat, que de souffrir qu'on ravit à leur Maistre la moindre de ces qualitez, qu'ils considerent comme autant d'appanages de la Couronne.

Le Roi de France traite le Grand Duc de Moscovie de Majesté, & l'appelle Tres-haut, Tres-excellent, Tres-puissant, & Tres-magnanime Prince, notre tres-cher Frere & parfait Ami.

La

La Republique des Lettres a fait une perte considerable le 13 du mois dernier, par la mort du Pere Jacques le Long, âgé de 56 ans, frere de pere de M. le Long, Maître des Comptes. Il entra fort jeune dans l'Ordre de Malthe. Il se trouva dans cette Isle pendant qu'elle étoit affligée de la peste, & ayant suivi de loin le convoi d'un pestiferé, le Conseil de santé fit murer la maison où il demeuroit. Cette précaution cruelle lui sauva peutêtre la vie, tous ceux de la maison voisine moururent, & aucuns de ceux avec qui il demeuroit ne furent attaquez de la maladie. La dureté & le peu de politesse de celui qui étoit préposé à l'éducation des jeunes Novices le dégouta de l'Ordre de Malthe, il revint en France, pour y respirer l'air natal. A son retour il acheva ses études, & entra peu après dans la Congregation de l'Oratoire; il fut ordonné Prêtre à l'âge de 25 ans, & après avoir rempli divers postes, & parcouru plusieurs Maisons, ses Superieurs, qui reconnurent son goût & son talent pour l'étude, & la grande connoissance qu'il avoit des Livres, l'appellerent de la Maison de Notre-Dame des Vertus à celle de S. Honoré, pour y avoir soin de la Bibliothèque, qui est, comme l'on sçait, une des plus considerables de Paris, tant pour la quantité & le choix des Livres, que

pour le grand nombre de Manuscrits Hebreux qu'elle possède. Le P. le Long étoit né pour un tel poste ; jamais homme n'eut en un degré plus éminent la science des Livres & de la Librairie. Le Public lui est redevable de plusieurs bons Ouvrages. En 1708 il fit imprimer in 8°. chez Colombat la Methode Hebraïque du feu P. Renou Prêtre de l'Oratoire. L'année suivante il donna au Public la premiere partie de sa Bibliothéque Sacrée , qui comprend toutes les Editions du Texte & des Versions de l'Ecriture sous ce titre : *Bibliotheca Sacra, seu Syllabus omnium fermè Sacra Scriptura Editionum ac Versionum* , en deux volumes in 8°. à Paris , chez Pralard. La seconde partie , qui comprend un catalogue exact & le plus ample qui ait jamais paru de tous les Commentateurs de l'Ecriture , soit qu'ils aient expliqué tout le Texte sacré , ou un ou plusieurs livres , & même quelques Versets , ou composé des dissertations sur des sujets qui ont rapport à quelques parties de ce divin Texte ; cette seconde partie , dis-je, étoit deslors prête à voir le jour ; mais l'Auteur qui vouloit sonder le goût du Public , ne jugea pas alors à propos de la publier. Cette premiere partie fut très-bien reçue , & on en fit une seconde Edition à Leipfick chez Gleditsch la même année , par les soins de M. Chrestien Frederic

## DE SEPTEMBRE. 105

deric Boerner Docteur en Theologie, & Professeur des Belles Lettres en l'Academie de Leipfick, qui y ajouta quelques éditions & quelques Manuscrits d'Allemagne, qui n'avoient pû venir à la connoissance du P. le Long. Ce Pere fit imprimer en 1713, in 12. chez Pralard, l'Histoire des Bibles Polyglottes, & particulièrement de la Bible de M. le Jay; & en 1718, chez Barois, l'Histoire des Demêlez du Pape Boniface VIII avec Philippe le Bel Roy de France, Ouvrage postume du sçavant & laborieux M. Adrien Baillet, auquel il joignit vingt-deux Pieces ou Extraits pour servir de preuves aux faits rapportez dans cette Histoire. L'année suivante il fit paroître sa *Bibliothèque Historique de la France, contenant le Catalogue de tous les Ouvrages tant imprimez que manuscrits, qui traitent de l'Histoire de ce Royaume, ou qui y ont rapport, avec des Notes Critiques & Historiques*, in fol. chez Osmont & Martin. Cet Ouvrage fut reçu avec les applaudissemens qu'il méritoit. Le Pere le Long faisoit imprimer in fol. chez Coutelier sa *Bibliothèque sacrée augmentée du Catalogue des Commentateurs de l'Ecriture*, lorsqu'il fut attaqué de la maladie dont il est mort; ce qui a suspendu pour quelque tems l'impression de cet Ouvrage, auquel il ne manque que quelques Tables pour le rendre parfait.

parfait. Ces Ouvrages , & sur tout son humeur douce & bienfaisante avoient procuré au P. le Long la connoissance de plusieurs Sçavans qui l'honoroient de leur estime & de leur bienveillance , avec lesquels il étoit en commerce de lettres , entr'autres feu M. de Leibnitz , M. le President Bohier , M<sup>rs</sup>. Papillon , Ostius, Chabertaine Anglois , &c. On peut dire en general qu'il étoit estimé & aimé de tous les Sçavans de Paris. Ce sçavant Bibliothecaire est mort d'une maladie de poitrine qui avoit duré près d'un an , chez M. Ogier Receveur general du Clergé , dans la Paroisse de S. Louis in l'Isle ; il fut enterré aux Peres de l'Oratoire de la rue S. Honoré , le 14 Aoust 1721.

Le P. Pierre-Nicolas Desmolez , Prêtre de l'Oratoire de la même Maison lui a succédé en l'emploi de Bibliothecaire ; ce Pere , à qui le feu Pere le Long a laissé le soin de l'Edition de sa Bibliotheque saerée , & ses Additions & Corrections sur la Bibliotheque Historique de la France , prie les Sçavans qui auroient découvert de nouvelles éditions de Bibles , ou des Manuscrits des Bibles ou des Commentateurs , ou des Pieces soit manuscrites , soit imprimées qui peuvent avoir rapport à l'Histoire de France , dont ils n'auroient point encore fait part au Pere le Long , de  
vouloir

vouloir bien lui en envoyer la Notice, il s'engage de sa part à leur en témoigner sa reconnoissance tant en public qu'en particulier.

Urbain Coutelier Libraire à Paris sur le Quay des Augustins, propose des Souscriptions pour la nouvelle édition qu'il fait de la *Bibliothèque Sacrée* du P. le Long, qui vient de mourir. C'est ici une troisième édition: la première fut faite à Paris en 1708, en 2 vol. in 8°. & la seconde en 1709, à Leipzig, en 2 vol. aussi in 8°. Cette nouvelle édition aura l'avantage d'être beaucoup plus commode que les précédentes; elle sera infiniment plus ample, non seulement d'un grand nombre de Textes & de Versions de la sainte Ecriture, qui avoient échappé dans les autres Editions, mais encore d'une seconde partie qui remplit la moitié du Volume *in folio*, & qui contient un Catalogue exact de tous les Auteurs anciens & modernes qui ont travaillé sur la sainte Ecriture, même de ceux qui ont donné des Grammaires ou Dictionnaires des Langues sçavantes par rapport au Texte sacré.

L'Ouvrage contiendra environ 250 feuilles *in folio*, du Caractere nommé *Saint-Augustin*. Il est imprimé sur trois sortes de papier. Les Exemplaires en grand papier, dont on n'a fait tirer que cent, coûteront

coûteront 36 liv. aux Souscripteurs ; sçavoir 20 liv. comptant , & 16 liv. en recevant le Livre en blanc.

Pour le Papier fin on payera 20 liv. & 10 livres : & pour le Papier ordinaire 15 livres, & 7 livres 10 sols.

Les Souscriptions seront reçues jusqu'au premier Novembre prochain , après lequel tems passé les Exemplaires en grand papier coûteront 45 livres en blanc , &c.

Le même Libraire s'engage , s'il se trouve par la suite des Additions propres à entrer dans une nouvelle Edition , de les y inserer par forme de Supplement à la fin du volume , & promet de faire imprimer à part le Supplement , & d'en délivrer à ceux qui auront des Exemplaires de cette presente Edition.





## LES BEAUX ARTS.

**N**ous apprenons de Rome , que la Statuë Equestre de Charlemagne , faite depuis peu par le fameux Cornochi Florentin , doit être placée devant celle de Constantin le Grand , du celebre Cavalier Bernier.

Il paroît dans la même Ville un in folio , contenant 75 Planches , avec des Explications , intitulé , *Pitture antiche delle grotte di Roma è de Sepolcro de Nasoni , disegnate è intagliate alla similitudine degli antichi originali. Da Pietro Santi Bartoli , è Francesco Bartoli suo figliuolo , descritte è illustrate da Gio Pietro Bellori è Michel Angelo de la Chaussée.*

On regarde cet Ouvrage comme nouveau , quoiqu'il fut fait & publié il y a 14 ans ; mais pour des raisons particulieres on n'en tira alors qu'une trentaine d'exemplaires. Messieurs Bartoli se sont attachés à représenter bien exactement ce qui nous reste des anciennes Peintures , sans rien ajouter du leur ; & Messieurs Bellori & de la Chaussée à expliquer au juste , ce que  
quel



de Louis XIV. comparées à celles des Héros de l'Antiquité Sainte , qu'on y voit representez. Sa M. a reçu favorablement ces deux Ouvrages , qui peuvent à tout instant lui mettre sous les yeux les Actions, Faits & Dits memorables de son Bisayeul.

*La description qu'on va lire peut tenir le premier rang entre les plus grands & les plus brillans Spectacles.*



**FESTE** donnée au Roy par S. A. S.  
*Monseigneur le Duc en son Château  
 de Vanvre , le Lundi 8 Septembre  
 1721.*

**U**N récit que M. le Duc fit au Roy au retour de son dernier voyage de Chantilli , a donné lieu à cette Fête. Il proposa à S. M. une chasse au chevreuil dans le Parc de Vanvre.

Entre le nombre infini de Châteaux & de Maisons de Campagne superbes & magnifiques dont la Ville de Paris est environnée , on peut dire qu'il n'y en a point dont la situation soit plus heureuse que celle du Château de Vanvre.

M. de Montargis le fit construire en  
 1698.

1698. sur les desseins de M. Manfard. Il est bâti sur le haut de la montagne dans un lieu très inculte , & presque inaccessible , mais dont le terrain a été ménagé avec tant d'art , que ce qui faisoit une defectuosité se trouve heureusement changé en magnifiques terrasses , plantées d'arbres & d'arbustes toujours verts , disposez de maniere qu'ils ne nuisent point à la vuë du Château , avec des rampes douces qui servent de communication aux jardins & aux boccages.

Le Château , qui est la Seigneurie du Village , est entierement isolé , il consiste dans un grand corps de Logis double , de 14 toises de face , sur huit de côté , la grande façade percée de sept croisées , & quatre de côté. Il est sans aucun ordre d'architecture , tout bâti de pierres de taille par assises égales , mais d'une structure si belle & si simple , qu'on n'y desire aucun des ornemens dont on auroit pû l'enrichir.

On entre d'abord dans un beau vestibule du côté de la cour , élevé sur cinq marches , qui conduit à un magnifique Salon , d'où l'on parvient à la Chambre à coucher & au grand Cabinet de M. le Duc , &c. Les autres appartemens du rez de chaussée consistent en une Salle à manger , la piece du Billard , &c.

La vuë de cette Maison n'a pour bornes ,

K de

de quelque côté que ce soit , que celles qui lui sont données par un horizon très-éloigné. Les yeux sont agréablement occupés de la vuë de Paris du côté d'Orient, d'où ils parcourent en se tournant à gauche la Butte Montmartre , les Champs Elizées, Auteuil, le Bois de Boulogne & le Château de Madrid ; la vuë se promene ensuite dans les Jardins & les Parcs de S. Cloud , de Meudon & d'Issy. On voit le large Canal de la Riviere de Seine serpenter majestueusement , & rouler ses eaux fécondes au milieu du plus beau paysage , & de la plus riche Campagne de l'Univers.

On arrive au Château par une avenue de 200 toises de longueur sur 16 de large , formée par quatre rangées d'ormes.

Au tour du Bâtiment , à niveau de la cour , regne une terrasse de 216 toises de long sur 20 de large , ornée de parterres de gazon d'une égale symétrie.

Une terrasse en amphitheatre de 36 pieds de large regne au dessous de cette première , bordée ainsi que l'autre de toutes sortes d'arbres & d'arbustes. Elle communique à deux rampes qui sont en face du Château , qui se terminent en fer à cheval, & conduisent en pente douce dans les Bois qui sont au dessous , par deux belles allées de marronniers.

Dans le plus bas terrain est un grand bassin ,

Bassin, à 200 toises du Château, dont on voit le Jet d'eau au travers du vestibule en entrant par la porte de la cour, & comme le Parc s'étend fort loin des deux côtez, & qu'il est traversé d'allées & d'arbres de haute futaye, on a interrompu la suite des allées, pour conserver ce point de vue au Château. C'est en effet la plus belle perspective qu'on sçauroit voir : la hauteur & la grosseur du Jet d'eau paroissant au travers des allées interrompues.

Ce bassin est accompagné de deux autres, moindres en grandeur, aux extrémités qui font face aux deux allées qui descendent, & un autre encore dans une Salle de marronniers, qui forme un bosquet magnifique, régulièrement percé de huit allées qui aboutissent à ce bassin.

Quoique le Parc ne soit pas d'une grande étendue, il répond parfaitement à la magnificence des Jardins, par la variété des ornemens, & des beautés de la Nature & de l'Art qu'on y a conservées & pratiquées : beaux bosquets, grandes allées de 300 & 400 toises de long, plusieurs pièces d'eau, arbres d'une hauteur prodigieuse, &c.

Monseigneur le Duc de Bourbon, qui a acheté Vanvres de M. de Montargis Commandeur & Secrétaire des Ordres du Roy, pour lui servir de Maison de plaisance depuis

K.ij que

que la Surintendance de l'éducation du Roy ne lui permet pas de longs séjours à Chantilli, y a fait quantité d'embelissements.

Le Roy partit des Tuilleries à quatre heures après midi, accompagné de S. A. S. M. le Duc, de M. le Maréchal de Villeroy, de M. le Prince Charles, de Messieurs les Maréchaux d'Estrées, d'Uxelles & de Talard, & autres Princes & Seigneurs de la Cour, avec le cortège ordinaire. Sa Majesté arriva à Vanvre avant cinq heures. S. A. S. Madame la Duchesse, accompagnée d'un nombre choisi de Dames, vint au Carosse du Roy, & le conduisit dans le grand Appartement du rez de chaussée.

On avoit eu la précaution de jeter dans le Parc quelques jeunes Chevreuils pris dans la Forêt de Chantilli, de même que des Faillandeaux, &c. Après que le Roy se fut reposé quelque tems, M. le Duc vint prendre ses ordres pour commencer la Chasse. S. M. monta à cheval, on découpla les chiens de sa Meute au bruit des cors, & plusieurs Chevreuils furent lancez dans les routes du Parc. Cette chasse, qui fit beaucoup de plaisir au Roy, dura une heure, jusqu'à ce que Sa Majesté ayant demanlé un fusil, Elle tira sur un Chevreuil avec toute l'adresse possible, & le tua. On en poursuivit un autre, que les chiens prirent. Toute

Toute la Cour, & tous ceux qui avoient suivi la Chasse du Roy trouverent des rafraichissemens sur plusieurs tables qu'on avoit dressées dans le Parc, & qui se trouverent couvertes de Jambons, de Pâtez de gibier, de Langues, &c. & de toutes sortes de fruits & de biscuits. Aux deux bouts des tables on avoit placé des Cantines, avec du Vin de Bourgogne, de Champagne, des Vins de liqueurs, du Cidre, de la Bière, de la Limonade, & quantité d'autres liqueurs, & d'eaux fraîches & glacées, que des garçons proprement habillez distribuoient sans confusion à tous ceux qui se présentoient.

Deux autres tables furent dressées à une petite distance l'une de l'autre, au milieu du Jardin, sous deux grandes tentes, l'une desquelles étoit couverte d'un ambigu magnifique & délicat, où les Pêches & les plus beaux fruits de la saison étoient en grande abondance; & l'autre étoit garnie de plusieurs Cabarets, où l'on servoit du Thé, du Caffé, du Chocolat, & toutes sortes de Sorbets & d'Eaux glacées. Entre ces deux Tables s'élevoit un grand Buffer garni de toutes sortes de Vaiselle de verre & de porcelaine, pour le service de ces deux Tables, où tous ceux qui se présentoient n'avoient pas le tems de désirer, par l'attention des Officiers de M. le Duc  
qui

qui étoient chargez de ce soin , & par les Garçons d'office qui exécutoient leurs ordres. Le pourtour de toutes ces Tables étoit orné de festons & de guirlandes de fleurs , & l'approche n'en étoit interdite à personne ; les Gentilhommes & les Officiers de S. A. S. prioient même poliment ceux qui paroissoient avoir besoin de cette cérémonie.

Le Roy , après avoir pris son second Chevreuil , passa dans le second Parc , & tua fort adroitement quelques Faisans , Perdrix , Lievres & Lapins. Après la Chasse , S. M. fit sa collation ; Elle fut servie sur les lieux par les Officiers de son Gobelet , & le Coureur de vin , qui l'avoient apportée à l'ordinaire.

Sur la fin du jour le Roy monta dans une des Caleches qui avoient été préparées , avec S. A. S. Madame la Duchesse , & Madame la Princesse de Carignan ; toute la Cour suivit le Roy , qui se rendit dans le grand Salon , pour entendre le magnifique Concert dont on va parler , exécuté par les Musiciens de S. A. S. très-proprement habillez des couleurs de Condé , avec un galon d'argent sur toutes les coutures.

M. Danchet de l'Académie Française , Auteur de ce Poëme , n'a pas eu beaucoup de tems pour y travailler , ayant été composé , mis en musique & exécuté en moins  
de

de sept jours ; mais de quelle ardeur ne se sent-on pas animé , quand on prépare une feste pour le Roy , & qu'on exécute les ordres de M. le Duc ? On peut dire que ce Divertissement ne se sent de la précipitation avec laquelle il a été fait , que par ce naturel heureux qu'ont toujours les ouvrages qui coulent de source : on y trouve de plus tout l'art & tout l'esprit de la Poësie Lyrique.

Le sieur Bourgeois est Auteur de la Musique vocale , & le sieur Aubert de la Symphonie. Ils ont grande part l'un & l'autre à l'honneur de cette Fête.



# DIANE.

Divertissement en Musique.

SCENE PREMIERE.

Une Nimphe de Diane ;

*Troupe de Bergers & de Bergeres de Vanvres  
& des Hameaux voisins.*

LA NIMPHE DE DIANE.

**S**ORTEZ de vos Hameaux, Bergers, rassemblez-vous,

Entrez dans ce séjour , Diane doit s'y rendre :

Venez , vous y jouïrez tous



Du plaisir le plus doux  
Que vous puissiez jamais attendre.

DEUX BERGERES.

Quel plaisir imprévu doit y combler nos vœux ?

LA NIMPHE.

Menagez des moments heureux.

Preparez vos Musettes ,

Par des accords touchants celebrez ce beau jour ;

Dans vos aimables Chançonnettes ,

Au timide respect joignez un tendre amour.

CHOEUR.

Preparons nos Musettes ,

Par des accords touchants celebrons ce beau jour ;

Dans nos aimables Chançonnettes ,

Au timide respect joignons un tendre amour.

*On entend un bruit de Cors.*

LA NIMPHE.

Ces Concerts éclatants annoncent la Déesse.

UN BERGER.

Qui conduit-elle sur ses pas ?

Est ce l'Amour qu'elle caresse ?

UNE BERGERE.

Son austere fierté ne s'en allarme pas ?

*Tous deux ensemble.*

Sans être armé de traits , qu'il fait briller d'appas !

SCENE

DE SEPTEMBRE. 121

SCENE DEUXIE'ME.

DIANE.

*Chœurs de Bergers & de Bergeres.*

DIANE.

Je viens récompenser le zele ,  
Qui dans votre bonheur interesse les Cieux :  
Un Peuple pour ses Rois si tendre & si fidelle ,  
Merite les faveurs des Dieux.

Vous avez ressenti les plus vives allarmes ,  
Pour ce Prince charmant que j'amene en ces  
lieux ;

Venez le voir , & que vos yeux  
Reçoivent le prix de vos larmes.

Un BERGER & une BERGERE.

Touché des vœux ardents que nous t'avons  
offerts ,  
Ciel, tu nous rends en lui notre unique esperance ;  
Un seul instant de sa presence  
Repare tous les maux que nous avons soufferts.

UNE BERGERE.

Les Ris , les Graces  
Sont sur ses traces ,  
L'Amour n'a pas  
De plus tendres appas.

L Naiffiez

Naïssiez , belles fleurs ,  
 Volez , zephire ,  
 Que Flore l'admire ,  
 Il charme , il attire  
 Les yeux & les cœurs.  
 Les Ris , &c.

## DIANE.

Chantez , consacrez la memoire  
 Du jour qui comble vos desirs ;  
 De votre seul bonheur LOUIS fera sa gloire ,  
 Faites vos soins de ses plaisirs.

## CHOEUR DE BERGERS.

Que le Destin favorable  
 Réponde à tous ses vœux ,  
 Qu'il regne , qu'il soit heureux  
 Autant qu'il est aimable.

*On entend un bruit de Timbales & de  
 Trompettes.*

## CHOEUR DE BERGERS.

Quel bruit ! c'est le Dieu des Combats !

*On entend une Symphonie de Flûtes  
 & de Violons.*

## DIANE.

Bergers , rassurez-vous , Apollon suit ses pas.

SCENE

DE SEPTEMBRE, 125

SCENE TROISIE'ME.

DIANE, MARS, APOLLON,

*Et les CHOEURS.*

MARS & APOLLON.

Nous aimons votre Roy d'une égale tendresse,  
Nous rendrons tour à tour son Regne glorieux;  
Il se fait un plaisir dès sa tendre jeunesse,  
De nous avoir devant ses yeux.

MARS.

Ne craignez pas que je l'engage  
A former d'injustes projets:  
Je n'animerai son courage  
Que pour défendre ses Sujets.

APOLLON.

A tout l'éclat de la Victoire  
Il sçaura préférer les charmes de la Paix:  
Beaux Arts, reprenez votre gloire,  
Vos utiles travaux ont pour lui des attraits.

MARS & APOLLON.

Soyons d'intelligence  
Pour affermir toujours sa gloire & sa puissance.

DIANE.

Je n'aspire qu'au soin d'offrir à ses desirs  
Des jeux & d'innocens plaisirs.

Fortunez Habitans de ces belles retraites,  
Pour lui plaire, unissons nos voix.

L ij DIANE

Timbales & Trompettes,

Mêlez vos sons guerriers aux doux sons des  
Musettes :

Chantons un Roy charmant, repettons mille fois,

Que nous sommes heureux de vivre sous ses  
loix !

Cette Pièce plut fort au Roy., & fut  
generalement applaudie de toute la Cour ;  
elle dura environ trois quarts d'heure. Les  
Diles. Antier, de Larnane, Turquois &  
Aubert, ainsi que les Srs. Bourgeois &  
Dun firent briller leurs belles voix.

Pendant le Concert grand nombre d'Ou-  
vriers étoient occupez à l'illumination, qui  
fut entierement achevée lorsque la Musi-  
que finit.

Le Lecteur doit s'attendre dans le recit  
de ce superbe Spectacle, à quatre diffé-  
rentes décorations, toutes plus brillantes  
les unes que les autres, par les feux d'ar-  
tifice & les illuminations, en ne comptant  
les quatre faces & la cour du Château que  
pour une.

Tous les chambranles des croisées du  
premier & du second étage, des quatre  
côtés de l'édifice, étoient garnis d'un dou-  
ble rang de lampions, de même que les  
plintes entre les étages, & toute la Man-  
sarde

farde profilée de falots ; dont les croisées qui font le troisième étage , étoient éclairées en plein , avec des terrines sur des tablettes , les cheminées bordées & surmontées chacune d'une pyramide de même.

Après que le Roy eut fait quelques tours sur la terrasse pour jouir de cette illumination , il fut conduit dans le Cabinet de M. le Duc , d'où il vit toute la longueur des allées dont nous avons parlé , marquées par quatre rangées de falots , chaque If planté entre les arbres , portant une terrine allumée. L'espace du milieu étoit terminée par une grande pyramide de plus de 40 pieds de haut , ayant à son sommet un Soleil rayonnant.

Après que Sa Majesté eut goûté assez long-temps le plaisir de ce beau point de vue , Elle passa dans l'appartement du côté opposé , pour voir le Feu d'artifice qui étoit en face , à quarante toises du Château. C'étoit un Arc de triomphe de 50 pieds de haut , dont tous les profils étoient marquez par des lumieres. On voyoit au milieu de l'arcade un piédestal en forme de fontaine , qui supportoit un grand Medaillon , où ces vers Latins , de la composition de M. Danchet , se lisoient en lettres transparentes :

*Qui nunc in lusus Cœlum circumvolat ignis ,  
Si tibi erunt hostes , Gallia, fulmen erit.*

L. iij      Traduction

Traduction par M . . .

France , si ton bonheur blessant tes envieux ,  
 A s'armer contre toi peut jamais les résoudre ,  
 Ces feux , dont tout l'éclat n'est que pour plaire  
     aux yeux ,  
 Dans les mains de ton Roy se changeront en  
     foudre.

Quantité de fusées d'honneur furent d'abord tirées deux à deux : après quoi les sens furent surpris de voir se former subitement une allée de gerbes ou fontaines de feu , qui placées dans l'intervalle de chaque arbre , & s'élevant à la hauteur de plus de quarante pieds , surpassoient de beaucoup le sommet des arbres de l'allée ; à la quelle succéda une seconde allée en berceau , & enfin une troisième après celle-cy , pareille à la première. Alors la fontaine de l'Arc de triomphe forma deux napes de feu , & l'on vit la bordure du distique , lancer à plus de quarante pieds , tout au tour un nombre infini de rayons étincelans. Ensuite on fit jouer les pots à feu & les caisses en très - grande quantité. Ce premier feu se termina par une girande \* des plus magnifiques.

\* On appelle *girande* , un amas prodigieux de toutes sortes d'artifices.

N'oublions

N'oublions pas les deux ifs, qui terminoient les côtez de l'Arc de triomphe, élevez de plus de trente pieds, & figurez par des lampions & des terrines, où abou-tissoient les deux contrallées d'arbres, entre lesquels on avoit suspendu sur toute la longueur des grosses lampes, qui formoient des espèces de girandoles.

Le Roy vint ensuite avec toute sa Cour dans le vestibule, pour voir ce qui devoit se passer dans les jardins bas, à la tête du grand bassin. Le fauteuil de S. M. étoit placé sous la principale Porte du Château. Cette superbe & ingenieuse décoration consistoit dans un grand Portique, formé par cinq arcades, dont celle du milieu dominoit sur les autres; elles étoient séparées par des pilastres, terminez par une corniche, sur laquelle on voyoit des girandoles d'illumination, précisément au-dessus de chaque pilastre. Cinq pyramides occupoient les intervalles sous les arcades, les quatre des côtez étoient dormantes à l'ordinaire, mais celle du milieu avoit toutes les dimensions d'un cône, ses lumieres étoient disposées en ligne spirale, elle tournoit continuellement sur un pivot, & sembloit faire sortir une clarté des plus brillantes de la terre, qui se perdoit dans les airs. Tout ce Portique étoit éclairé par des falots.



Un double rang de terrines formoit une allée depuis le Château jusqu'au grand bassin , lequel en étoit aussi bordé par un double rang. Il étoit encore entouré de grosses gerbes de feu qui s'éleverent tout d'un coup , dans le moment que le Roy parut. Ensuite on fit jouer une très-grande quantité d'artifice d'eau , qui se mêloit avec celle du bassin , & qui sembloit en sortir avec plus de force & de vehemence. Pour dernier Spectacle on avoit placé entre le Château & le bassin une aigrette d'artifice , composée de pots à feu , qui partirent tout à la fois , & firent place à une très-grande girande plus forte encore que celle du dernier feu , qui termina cette superbe Fête.

Elle a été dessinée & conduite par M. Berin , Dessinateur ordinaire du Cabinet & de la Chambre du Roy. Tout l'artifice a été executé sous les ordres par le sieur Morel , Artificier du Roy.

Le Roy n'a jamais paru si content ni si charmé ; Il le témoigna à plusieurs reprises à M. le Duc da Bourbon. Sa Majesté s'amusa encore environ trois quarts d'heure à jouer au Pharaon , avec les Princes , Princesses , Seigneurs & Dames de la Cour. Le Marquis d'Entraque tailloit. Après le jeu le Roy tira quelques poignées de Louis d'or qu'il laissa  
sur

sur la table pour les Cartes ; & ayant encore voulu se promener pour voir l'illumination , dont il ne pouvoit se lasser , S. M. s'en retourna un quart d'heure après , avec tout son cortège , reconduite par M. le Duc de Bourbon , qui d'abord que le Roy fut rentré au Palais des Thuilleries , monta dans une Chaise de Poste pour revenir à Vanvre , où il devoit y avoir un grand souper. En effet , deux tables de 20 couverts chacune y furent servies avec toute la délicatesse imaginable. Madame la Duchesse faisoit les honneurs de la première , & M. le Duc de la seconde. C'étoient les mêmes tables sous les tentes , avec le grand buffet entre deux , qui avoient servi aux collations dans le Jardin.

Depuis l'arrivée du Roy jusqu'à son départ , on servit encore plusieurs tables , outre celles des Princes & des Seigneurs , pour les Pages , les Gardes du Roy , & pour les Gens de l'Equipage de S. M.

Après les Feux d'artifice les yeux ne furent plus occupez qu'à voir la régularité ingénieuse & brillante de l'illumination du Bâtimement & des Jardins , qui faisoit un effet merveilleux pendant la plus belle nuit du monde : elle éclairoit le Dôme des Invalides & toute la plaine de Grenelle , qui étoit presque couverte de carosles , & éblouissoit les yeux de plusieurs

seurs milliers de personnes accourues de toutes parts & répandues aux environs.

M. d'Estin Contrôleur des Maïson & Affaires de M. le Duc de Bourbon, étoit chargé généralement de tout le détail immense de ce superbe Regal, où le bon goût, la délicatesse & la profusion ont également régné, sans qu'il soit arrivé la moindre confusion, ni le moindre accident.



## LE THEATRE FRANCOIS.

3

**L**E 23 *Aoust*. LE MEDISANT, Comedie en Vers en cinq Actes, par M. Destouches, remise au Theatre, qui a été fort bien représentée.

Le 30. NI COMEDE, Tragedie de P. Corneille, où le sieur Baron a joué le principal rôle, & la Dlle. Lecouvreur celui de Laodice.

Le premier Septembre, la Tragedie de MITHRIDATE, où la Dlle. Labatte a rempli le rôle de Monime, & a augmenté les esperances qu'elle a déjà données de devenir une bonne Actrice.

Le 19 Sept. LA MORT DE POMPEE', Tragedie de Corneille, où le sieur Baron

2

a joué le rôle de Cefar , & la Dlle. Lecouvreur celui de Cornélie.

On a donné ensuite la premiere representation de la *Rivale d'elle même*, petite Piece en prose d'un Acte; elle est de M. de B. jeune Auteur, qui n'avoit encore rien fait pour le Theatre. Le sujet n'en est pas nouveau au Theatre ni dans les Livres de Nouvelles. C'est une femme dont le caractere est très-estimable , elle aime son mari de bonne foy. Celui-ci l'aime passionément, mais c'est quand il la prend pour une autre , la trouvant dans un Bal déguisée en Venitienne. Les sieurs de la Torilliere & Quinaut & la Dlle. Quinaut sa sœur y jouent les premiers rôles , & la petite Dlle. Lavoye , âgée d'onze ans , y joue le personnage d'une petite fille madrée , qui a fait beaucoup de plaisir.

Les Comédiens François ont reçu quatre Tragedies & une Comedie , pour être jouées cet hyver , en cet ordre , sçavoir ;

EGISTE , par M...

ROMULUS , par M. de la Motte.

ARTAXERXES , par M. Deschamps ,  
Auteur de Caton d'Utique.

CORIOLAN , par M. de la Plaine.

L'AMOUR VANGE' , Comedie par M.  
Joly.

L'OPERA.



## L' O P E R A.

**L'**Academie Royale de Musique a cessé les representations du Ballet des *Fêtes Venitiennes* depuis le 29 Août , pour reprendre *Thésée*, qu'on avoit déjà joué en Decembre de l'année derniere. Cet ancien Opera de Lully , dont le Poëme est de Quinault , est le seul parmi ceux de ces deux grands Auteurs qui puisse le disputer à *Armide* , qui a toujours passé pour le Coriphée de tous les Opera. *Thésée* finit froidement par un divertissement , auquel les Spectateurs qui restent ne sont pas toujours fort attentifs.

Cette Pièce , la quatrième des Opera de Lully fut représentée en grand pompe pour la premiere fois à S. Germain en Laye devant toute la Cour en 1675 par les Musiciens du Roy & par ceux de l'Academie.

Les endroits qui sont le plus de plaisir & qui sont admirez de tout le monde sont à la premiere Scene du 2. Acte ,

Doux repos , inuocente paix , &c.

A la 3<sup>e</sup>. Scene du 3<sup>e</sup>. Acte ,

Princesse , sçavez-vous ce que peut ma colere , &c.

A

*A la premiere & à la 3<sup>e</sup>. du 4<sup>e</sup> Acte,*

Cruelle, ne voulés-vous pas, &c.

Et

Faut-il voir contre moy tous les Enfers ar-  
mez, &c.

*A la 5<sup>e</sup>. du 4<sup>e</sup>. Acte,*

Eglé ne m'aime plus, & n'a rien à me dire,  
&c.

*A la premiere du 5<sup>e</sup> Acte,*

Ah ! faut il me vanger

En perdant ce que j'aime, &c.

La Scene de Medée qui exhorte le Roy à empoisonner Thesée, la reconnoissance de ce fils & de son pere ; la fuite de Medée ; Eglé cedée au jeune Heros, &c. le rôle de Medée en general est merveilleux ; celui de la Grande Prêtresse au premier Acte, *Prions, prions la Déesse, &c.* est scientifique & fort estimé des gens du métier, mais il est froid & ne fait pas beaucoup de plaisir à la multitude.

Le sieur Thevenard y a joué le rôle d'E-gée, le sieur Muraire celui de Thesée, la Dlle. Antier celui de Medée, & la Dlle. Tulou celui d'Eglé ; dans cette derniere reprise le sieur Chassé, dont il est parlé dans le dernier Mercure, y a doublé le rôle d'E-gée, & la Dlle. Lisarde cy-devant Dan-seuse à l'Opera, a chanté pour la premiere fois le rôle d'Eglé.

Le 23 Septembre , le Balet des Fêtes Venitiennes , avec une quatrième entrée , qui a pour titre l'*Opera*. La Dlle. Antier y chante un air Italien de la composition de M. Campra , & la Dlle. Hermans chante une Cantate Françoisise du même Auteur , à la fin de l'Acte du Bal.



## COMEDIE ITALIENNE.

**L**E 24 Aoust, BELPHEGOR ou la descente d'Arlequin aux Enfers , Comedie nouvelle en trois Actes , avec des agrémens. Elle est en François , & s'il en faut juger par les ris des Spectateurs , elle a fort réussi. On n'a pas cru à propos d'y introduire Madame Honesta ; en effet sa sagesse & sa pruderie auroient bien pû ennuyer. Les Demoniaques ne tombent point dans de grands excès , leur caractere est fort adouci par le chant. Au reste les Vaudevilles des Intermedes sont très-agréables & très-bien faits. On en va juger.

## FESTE CHAMPESTRE.

### *Premier Divertissement,*

Vive Jacquet , vive Colette ,

Et vive Colette & Jacquet ;

**Colette**

Colette quitte la Mufette ,  
 Pour écouter le flageolet ;  
 Jacquet déniché la fauvette ,  
 Qu'un autre attend au trébuchet.  
*Vive Jacquet , &c.*

Parmi la grandeur inquiète ,  
 L'Amour ne regne qu'à regret ,  
 Il aime mieux notre retraite ,  
 Il y goûte un plaisir parfait.  
*Vive Jacquet , &c.*

Avec la Bergere follette ,  
 Ce Dieu va cueillir le muguet ,  
 Il fait un trait de sa houlette ,  
 Un bandeau de son bavolet.  
*Vive Jacquet , &c.*

## VAUDEVILLE.

Colette je ressens pour toi  
 Plus que de la tendresse ,  
 Un trouble, une ardeur qui me presse ,  
 Qui me fera mourir je croy.  
 Ah ! c'est un certain , je ne sçai qu'est-ce ;  
 Ah ! c'est un certain , je ne sçai quoi.

Jacquet , quoi qu'un autre ait ma foy ,  
 Laisse moy faire , laisse ,

\* On a blâmé l'expression, je ne sçai qu'est-ce , comme  
 n'étant pas Française.

16



Je me reprocherois sans cesse,  
 Que quelque amant fut mort pour moi,  
 Faute d'un certain, je ne sçai qu'est-ce,  
 Faute d'un certain, je ne sçai quoi.

La beauté ne sçauroit de soy  
 Attirer ma tendresse;  
 L'esprit & la délicatesse,  
 Peuvent encore moins sur moi;  
 Il faut un certain, &c.

En vain tu voudrois tout pour toi,  
 Importune sagesse;  
 Quand l'amour de ses traits nous blesse,  
 L'occasion enfreint sa loy.  
 On cede à certain, &c.

Pour attirer la dupe à soy,  
 Iris fait la tigresse:  
 Montrer d'abord trop de tendresse,  
 C'est faire mal valoir l'employ.  
 Il faut, &c.

Que le Public de bonne foy  
 Aplaudisse une Pièce,  
 Le fâcheux critique ne cesse  
 D'exercer toujours son employ:  
 Il trouve un certain, je ne sçai qu'est-ce;  
 Il blâme un certain, je ne sçai quoi.

FESTE

DE SEPTEMBRE. 437.  
FESTE INFERNALE.

*Deuxième Divertissement.*

Je suis une ombre du vieux tems ,  
Qui jadis fus aimable & belle ,  
Rebutant toujours mes amants ;  
Je suis enfin morte pucelle ,  
Pucelle à l'âge de trente ans ;  
Si des Dieux la bonté suprême  
Me rapelloit de mon tombeau ,  
En ferois-je de même ?

Diable zot.

Je suis l'ombre d'un vieux Crésus ,  
Qui me plaignois le nécessaire ;  
J'amassois écus sur écus ,  
Pour faire un neveu legataire ,  
Qui joüe & fonds & revenus :  
Si je repassois l'onde noire ,  
Mourrois je auprès de mon magot ,  
Faute de manger & de boire ?

Diable zot.

Je suis l'ombre d'une beauté ,  
Femme d'un vieux jaloux sans bornes ;  
Il étoit brutal , emporté ,  
Son front meritoit bien des cornes ;  
Pourtant il n'en a pas porté :  
Si j'avois encor la puissance ,

M' Echaperoit-

## 138 LE MERCURE

Echaperoit il d'être sot ?

Aurois-je autant de patience ?

Diable zot.

### ARLEQUIN.

Que je veux bien à mon retour  
A Belphegor chanter sa gamme ;  
Quoi m'envoyer dans ce séjour  
Pour m'y faire trouver ma femme ?  
C'est me jouer d'un vilain tour ,  
Lors que là-haut il fuit la fienné ;  
Pourroit-il me croire assez sot  
Pour tirer d'ici-bas la mienne ?

Diable zot.

Vous voyez l'ombre d'un cocu ,  
Qui fut toujours d'humeur jalouse ;  
Je méprisai le revenu  
De la beauté de mon épouse ,  
Et fus gueux tant que j'ai vécu ;  
Mais à présent que c'est la mode  
Que l'époux partage au gâteau ,  
Voudrois-je n'être pas commode ,

Diable zot.

Aux ombres, s'il étoit permis  
De prendre là-haut leurs volées ,  
Combien de morts seroient surpris  
De voir leurs veuves consolées

**Par**

Par leurs Clercs ou par leurs Commis :  
 Près d'un mourant on se desole,  
 Jurant de le suivre au tombeau :  
 Après la mort tient-on parole ?  
 Diable zot.

VAUDEVILLE *du 3<sup>e</sup>. Divertissement.*

LE BAL.

Il n'est qu'un certain temps pour plaire,  
 Iris, vendez cher aux amans  
 Vos beaux ans ;

Vers la fin de votre carrière  
 Vous payetés à votre tour

A l'Amour ;

Tous les frais qu'il aura pu faire.

Lors que dans l'hymen on s'engage,  
 Tout plaît, parce qu'il est nouveau,  
 C'est le beau ;

Mais deux jours après on enrage  
 Du mauvais marché qu'on a fait ;  
 C'est le laid :

On n'a plus d'espoir qu'au veuvage.

Femme trop sage me desole,  
 Et sa vertu fait trop de bruit,  
 Jour & nuit,

J'aime mieux une jeune folle ;

Mij Ec

Et si je suis d'être Cocu :

Convaincu ;

Nombre que je vois m'en console ;

Amant, que rien ne vous étonne ,

Quoi qu'on oppose à vos raisons.

Des Chançons ;

Lots que l'horloge carillonne

L'heure du Berger n'est pas loin ;

Ayés soin.

De saisir l'instant qu'elle sonne.

*Arlequin au Parterre.*

Si l'on vous demande à la porte ,

Belphegor a-t il réjoui ,

Dites oui :

Si quelqu'un parle d'autre sorte ,

Et veut par contradiction

Dire non :

Dites . . . . que le Diable l'emporte.

L'Auteur de cette Pièce ne s'est point nommé.

Le 10 Septembre, Les Comédiens Italiens ont donné le Bal sur leur Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, où ils n'ont pas eu plus de monde qu'à ceux qu'ils ont donnés au Fauxbourg Saint-Laurent.

Il

## DE SEPTEMBRE. 141

Ils ont obtenu la permission d'en donner deux par semaine, la nuit du Dimanche & du Mercredi, jusqu'aux Avents.

*Le 12 Septembre, Le Fleuve d'oubli, petite Pièce Françoisé en un Acte, avec des agrémens & un Vaudeville à la fin. On la croit du même Auteur que Belphégor, qui est sans doute d'un caractère ou d'une profession qui ne lui permet pas de se découvrir.*

*Le 23 Septembre, Les Amours Aquatiques, & les Terres Australes, deux petites Pièces nouvelles.*



## FOIRE S. LAURENT.

**L**A Troupe de Franchisque, qui a obtenu pour neuf ans le Privilege de l'Opera-Comique, en a commencé la jouissance le premier Septembre, par la representation de trois petites Pièces d'un Acte chacune. Les deux premieres liées pour le sujet mettent en action sur le Theatre les frequens démêlés de la Foire avec les deux Comedies; & la protection desintéressée de l'Opera. La premiere est intitulée, *les Ennervilles de la Foire*, & la seconde, *le*  
*Rappel*

*Rappel de la Foire à la vie* ; toutes ces comiques situations se trouvent rendues par des Vaudevilles choisis , & par des Parodies heureusement appliquées. On ne donnera point ici d'Extrait de ces Pièces. Elles sont imprimées dans le troisième Volume du Theatre de la Foire , qui se debite actuellement chés Ganeau Rue S. Jacques, aux Armes de Dombes.

A l'égard de la troisième Comedie intitulée *le Regiment de la Calotte* , & tissuë de Scenes épisodiques seulement , c'est un sujet qui malgré son succès , n'est pas si theatral que les autres , & cela vient de ce que le redoutable Regiment de la Calotte n'est pas aussi connu du Public que des agreables Officiers qui l'ont formé. Il faut en crayonner une idée legerè ; Cette nombreuse Troupe a été levée sans Commission par d'enjoüés Eleves de Momus , qui composent l'Etat Major du Regiment. Tout Superieurs qu'ils sont , ils ne dédaignent pas d'enrôler eux mêmes leurs Soldats. Ce sont generalement tous les Particuliers Nobles & Roturiers qui paroissent se distinguer par quelque folie marquée , ou par quelque fait ridicule. On devine assez que les engagements de ces Soldats ne sont point volontaires , & que presque tous les Calotins sont enrôlez par force. On ne sollicite ni les Emplois ni les Pensions dans

cet

cet équitable Corps. Tout s'accorde au seul mérite & rien à la faveur. Les Brevets sont distribués *gratis*, tant en vers qu'en prose ; les Secretaires du Regiment n'y pourroient pas suffire, si des Poètes auxiliaires ne leur prétoient des secours genereux, en travaillant *incognito* à l'expédition de ces Brevets. Ils poussent même leur zèle plus loin pour la gloire du Regiment, ils lui fournissent des hommes qu'il ne leur demande pas, & font de leur propre autorité des Recrues de gens qui deshonoreroient le Corps par leur mérite & par leur sagesse, si le Commissaire les passoit aux Capitaines. Au reste, ce nombreux Regiment est toujours complet. On n'a jamais pû réussir à y faire de reforme, pas même à la Foire.

Quant à la petite Comédie du Theatre de Francisque, on ne sçait si les Auteurs de l'Opera Comique ignoroient les anecdotes du Regiment, ou s'ils ont voulu les ignorer. Il est certain que loin de mettre sur la Scene rien qui pût s'appliquer aux Particuliers dignes de ménagement, qui se trouvent Calotins malgré eux. Tous les portraits y sont vagues & indéterminés. Voici le précis de la Pièce. Momus fait une querelle à la Folie, sur ce qu'elle enrôle dans le Regiment tout ce qui



qui se presente, & dit qu'il veut faire une prompte Revuë de cette nouvelle Milice. Son projet s'exécute aussi-tôt. Les recipiendaires paroissent l'un après l'autre, & l'Acte finit par la reception d'une Troupe de Comediens Etrangers dans le Regiment. Il est faux qu'un ordre Supérieur ait retranché une Scene de Poëte de cette Comedie, ainsi que l'écrivent les Faiseurs de *Gazetins*.

Le 16 Septembre, la Troupe de la Lauze, qui avoit cy-devant le Privilege de l'Opera Comique, a joué le *Jugement d'Apollon & de Pan par Midas*, & la *Reforme du Regiment de la Calotte*, Pièces nouvelles, precedées d'un Prologue intitulé, *la Dénudence de l'Opera Comique l'ainé*.



## MORTS ET MARIAGES

*des Pays Etrangers.*

**M**. Gerbrand Pancras Michiels Baron de Welsterdykshorn, l'un des vingt-quatre Bourguemeistres Regens de la Ville d'Amsterdam, y est mort le 26 Aoust.

La Marquise *Cevi* morte à Rome, y fut portée au tombeau de ses Ancêtres dans la Basilique de S. Jean de Latran, par les

les Freres de l'Archiconfraternité des Sacrés Stigmates.

M. *Alessandro Organo da Feraro*, en Toscane, Evêque de *San Severino*, est mort dans son Diocèse, âgé de soixante-sept ans.

Don *Emilio Altieri*, Prince de Montecrano, est mort à Rome le 6 Août, dans la cinquante & unième année de son âge, fort estimé & fort regretté. On a porté son corps à la sepulture de ses Ancêtres dans leur fameuse Chapelle de Sainte Marie de la *Minerve*.

Le Pere Galois, qui a été Assistant du General des Augustins, & Prieur du grand Couvent de cet Ordre à Paris, est mort à Rome la nuit du 22 au 23 Août.

Le Comte de Szembeck Archevêque de Gnesne, Primat du Royaume de Pologne, est mort le trois Août dans son Château de Scuirniewits; son corps a été transporté à Gnesne, & inhumé avec les ceremonies dûes à sa naissance & à son rang.

M. Zavizen, qui a été Maréchal de la dernière Diette de Pologne, est mort à Bordizeno.

Don François Riomol de Quiroga, l'un des Membres du Conseil de Castille, est mort à Madrid le 24 Août dans sa quatre-vingt-huitième année.

N Le

Le Comte de Warwick & Holland Gentilhomme de la Chambre du Roy d'Angleterre , est mort à Londres le 28 Aoust , âgé seulement de vingt-trois ans. M. Rich Gentilhomme du Prince de Galles , herite de ses Titres.

Le Chevalier Mathieu Dudley , Commissaire de la Doüane , est mort à Londres le ...

Le Chevalier David Hamilton , Medecin du Prince & de la Princesse de Galles , & fort renommé pour les Accouchemens , est mort à Kinsington le 8 Septembre.

### *Mariages.*

**L**E jeune Prince Sapieha Polonois , doit épouser à Petersbourg la fille aînée du Prince Menzikof.

Le Comte Jean Joseph de Breuner , Chambellan Hereditaire de la Basse Autriche , & Chambellan de l'Empereur , a épousé à Vienne la Comtesse Françoisse d'Avesperg , Dame de Chambre de l'Impératrice , le 18 Aoust.

Le Prince Philippe Lübkwits a épousé le 25 Aoust à Vienne la Comtesse Guillemine d'Althan. Leurs Majestez ont honoré la Ceremonie de leur presence , aussi-bien que l'Impératrice Amelie & les Archiduchesses. La Benediction Nuptiale fut donnée par l'Evêque de cette Ville.

**CHARGES**

## CHARGES ET DIGNITEZ des Pays Etrangers.

**L**E Cardinal Conti, frere de Sa Sainteté, a été nommé par Elle Grand Penitencier, à la place du Cardinal Paulucci, qui est à present Vicaire de Rome. Cette Charge de Grand Penitencier étoit possédée par le Cardinal Colloredo quand il vivoit.

M. *Leonini* a été nommé par Sa Sainteté Evêque de *San Severino*.

Et l'Abbé *Bisletti*, qui étoit Grand Vicaire de *Veroli*, & auparavant Grand Vicaire de *Terracine*, dont étoit Evêque le Cardinal Conti, a obtenu l'Evêché de *Cagli*.

L'Abbé *Torrigiani* a été pourvû par le Pape du Gouvernement de *Rieti*.

L'Abbé *Nicolini* a obtenu celui de *Terni*; & l'Abbé *Corfi* celui de *Tivoli*.

Don François Joseph de Emparan, Maréchal de Camp des Armées du Roy d'Espagne, a obtenu de Sa Majesté Catholique le Gouvernement de *Fontarabie*.

Don Diego de Noriega, Marquis de *Hermosilla*, a obtenu du Roy d'Espagne le Gouvernement d'*Occana*.

Don Lucas Marc, qui étoit Gouverneur de la Greve de *Valence*, a été gratifié

N ij par

par le Roy d'Espagne d'un Brevet de Colonel , & de la Lieutenance de Roy de la Ville de Cartagene dans les Indes.

Don François de Balanca , Grand Commandeur de Castille , & Maréchal des Camps & Armées de Sa Majesté Catholique en a obtenu une place d'Enseigne dans ses Gardes du Corps.

Le Comte de Butte , l'un des seize Pairs d'Ecosse , a été nommé par le Roy d'Angleterre Gentilhomme de sa Chambre , à la place du Lord Carteret , qui a resigné cet Employ.

Le Duc de Rutland , fils aîné du Lord Cornwallis a été aussi fait Gentilhomme de la Chambre par le Roy d'Angleterre , à la place du Comte de Warwick & Holland.

Le Chevalier Jean Evelyn a été nommé Commissaire de la Doüane , à la place du Chevalier Dudley.

Le Lord Clinton a obtenu du Roy d'Angleterre la Charge de Lord Lieutenant & Gardes des Archives du Comté de Devon & de la Ville d'Excester , sur la demission volontaire du Lord Carteret.

Le Viconte de Grandison a été créé Comte d'Irlande.

L'Evêque de Winchester a été installé Prélat de l'Ordre de la Jarretiere dans le Chapitre tenu le 3 Septembre. Cette  
Dignité

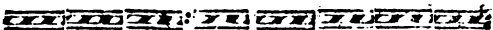
Dignité est attachée à son Diocèse.

Le fils du Chevalier Sawnderfon, Huissier de l'Ordre, aussi-bien qu'à Verge Noire, fut le même jour déclaré Substitut de son pere.

Le Duc de Chandois a été nommé par le Roy d'Angleterre Lieutenant Gouverneur & *Custos Rotulorum* du Comté de Hereford, à la place du Comte de Konisgby.

Le Lord Harcourt a été créé Vicomte de la Grande Bretagne.

Et le sieur Lechmere Baron de la Grande Bretagne.



## NOUVELLES E'TRANGERES.

De Petersbourg le 4. Août.

**L**E 3. Août leurs Majestez Cz. accompagnées du Duc de Holstein, allerent par eau à Catherine Hoff, d'où elles revinrent ici sur les onze heures du soir. Le Comte Golofskin doit le régaler demain magnifiquement avec tous les Ministres étrangers. On ne sçait rien encore de positif des negociations de Neustad. Le 6 on celebra les deux victoires navales remportées sur les Suedois, l'une le 6 Août 1714, & l'autre le 6 Août 1720: on chanta le

N iij Te

*Te Deum* à l'Eglise de la Trinité. Le Czar y assista avec les Senateurs & Generaux. Après la ceremonie S. M. Cz. fit lancer à l'eau deux nouveaux Bâtimens de 60 pieces de canon, l'un nommé le *Pantelenon*, l'autre la *Victoire*. Le Czar partit le 10 avec le Duc de Holstein pour prendre à Cronstot le Vice-Amiral Wilster, qui a quitté le service de Suede, est arrivé à Petersbourg avec ses deux fils. Il a été reçu avec une extrême consideration. Le Trésor doit lui payer l'équivalent des biens qu'il a laissez dans sa Patrie ; il doit servir sur la grande Flotte, & ses deux fils y commanderont deux Vaisseaux de guerre. Le Czar est revenu le 22 avec sa suite : Sa Majesté qui avoit regalé le Duc d'Holstein, les Senateurs & les Generaux qui l'avoient accompagné dans toutes ses Maisons de plaisance, leur a donné à son retour le divertissement d'un combat naval entre des Galeres que des Vaisseaux de guerre.

*De Varsovie le 12 Août.*

L'Evêque de Plosko qui s'étoit rendu à Varsovie, sur la nouvelle de la mort de l'Archevêque de Gnesne, pour solliciter cette importante dignité, est tombé en apoplexie le 8 Août, le danger n'a pas été long, il se porte mieux ; il a pour concurrens dans sa demande les Evêques

ques d'Ermeland & de Cracovie. Le Grand Visir a écrit au Hospodar de Walaquie, pour l'inviter de se rendre à Constantinople, où l'on doit faire incessamment la Circoncision des Princes Ottomans Sultan Mehemet, Sultan Soliman, & Sultan Bajazet. C'est en qualité de Prince Tributaire de la Porte, que le Hospodar de Walaquie est appelé à cette fête. Le Nonce du Pape doit partir le 15, pour se rendre à Winvisobo, où il recevra le Comte Archinto, qui vient le relever. On a reçu de Dresde de nouveaux ordres du Roy pour arrêter les suites fâcheuses des courses des Tartares. Les Compagnies Polonoises & les Regimens de Dragons doivent s'assembler incessamment pour couvrir les frontieres du Royaume, par les soins du Grand General de la Couronne. Les dernieres Lettres de Kaminiek disent que les Turcs continuent avec activité leurs préparatifs de guerre. On apprend qu'ils achettent tous les cuirs propres à faire des Pontons. On assure que douze Regimens Saxons doivent marcher vers les frontieres de Podolie. Un espion arrivé depuis peu de Turquie, rapporte qu'on avoit fait partir de Constantinople un grand nombre de Canons nouvellement fondus, pour les mettre dans les Magasins d'Azof & de Choezin.



*De Stokholm le 13 Aoust.*

**L**E Comte de Degenfelt est retourné à Cassel ; il est parti de cette Ville le 10. Le même jour l'Amiral Norris manda par un Exprès qu'un Païsan l'avoit averti que la Flotte du Czar avoit paru dans la Riviere de Carpo , sur les côtes de Finlande , vers l'Isle d'Ahland ; cet avis ne s'est pas trouvé juste , & les Officiers generaux commis pour le rectifier ont rapporté à Stokolm qu'on n'avoit découvert en mer que quelques Galeres Russiennes seulement. Il est arrivé deux Exprès de Neustad le 14 & le 15 , dont les dépêches ont été tenuës fort secretes. Les Couriers que l'on a renvoyés en consequence , portent des ordres aux Plenipotentiaires Suedois , qui font esperer une Paix prochaine. Le Comte Lewenhaut a près de 30 Officiers relâchés par le Czar , qui s'étoient embarqués à Revel sur un Brigantin , sont arrivés à bord de la Flotte Suedoise , suivant les Lettres de l'Amiral Sparte. Le 14 le Roy soupa à Homelgarde , & le repas fut suivi d'un grand Bal. Le 15 Sa Majesté eut un léger accès de fièvre qui n'a eu aucune suite dangereuse. Les deux mois de la suspension d'armes convenüe entre le Czar & Sa Majesté Polonoise , sont expirés ;

pirés ; ainsi comme il n'y a rien d'arrêté à Neustad , les Troupes a qui on a confié la garde des côtes resteront dans leurs postes jusqu'à nouvel ordre ; on a revoqué la permission d'entrer en quartier qui leur avoit été accordée. Les deux Flottes unies renforcées de mille hommes d'élite , sont dans une situation avantageuse pour s'opposer aux nouvelles descentes , si l'on en tentoit encore. Les allarmes sont pourtant presque apaisées , par la nouvelle qu'on a reçüe depuis peu qu'on étoit prêt de signer à Neustad les préliminaires de la Paix , & qu'il ne restoit à lever que quelques legeres difficultés au sujet de la séparation de la Finlande. La tranquillité s'est affermie quand on a sçu que les Vaisseaux & Galeres Moscovites avoient quitté l'Isle d'Ahland , pour se rendre dans leurs Ports.

*De Coppenhague le 19 Aoust.*

**L**E Roy a nommé des Commissaires pour regler l'état des dommages que les Troupes ont causés depuis 1713 dans les differens quartiers qu'elles ont occupés. Sa Majesté D. veut bien donner des dédommagemens aux Bourgeois & aux Payfans qui en ont été incommodez. Le Baron de Borhmar , Ministre du Roy d'Angleterre pour la Cour de Brunswick , est parti.

parti le 17 pour le Holstein, où cette Cour est actuellement. Le Vice Amiral Bille qui est revenu de Petersbourg, a rendu compte de ses négociations. Le Roy & la Reine sont allez à Gottorp. On a fait à Coppenhague de grands préparatifs pour y recevoir le Prince Royal & la Princesse son épouse. Les six Vaisseaux Anglois chargés de provisions pour la Flotte Angloise, sont sortis de ce Port le 8 Août. Ils n'ont payé aucun péage en passant le Détroit du Sund; ils vont joindre à Stokolm l'Amiral Norris. On doit faire le 4 Septembre l'inauguration du Roy, en qualité de Duc de Sleswick, dans la capitale de ce Duché, où le Prince Royal & la Princesse son épouse firent leur Entrée publique le 28 Août. Le Roy les y reçut avec toutes les marques de tendresse les plus vives & les plus sinceres. Toute la Noblesse de la Cour & de ce Duché qui s'y étoit renduë, complimenta S. A. R. sur son heureux mariage.

*De Vienne, le 16 Août.*

**O**N croyoit que le Cardinal de Schonborn succederoit au Cardinal d'Altan dans l'Ambassade de Rome, mais comme il est chargé de faire executer les Mandemens Imperiaux au sujet des Grieffs de Religion

ligion de la Ville de Spire , il ne paroît pas qu'il puisse s'en éloigner jusqu'à la conclusion de cette affaire. Les Protestans de Hongrie sollicitent l'exécution des Ordres favorables donnés par S. M. I. en faveur de leurs Eglises & de leurs Ecoles. On prétend que les Turcs fortifient Widin, Nizza & autres Places sur le Danube , & qu'ils ont envoyé de nouvelles Troupes vers le Dnieper. Le Comte de Zinzendorf Grand Chancelier , qui étoit allé conférer avec l'Evêque de Passau à Konigstette au sujet de l'érection de l'Evêché de Vienne en Archevêché , est revenu le 14 , sans avoir pû rien obtenir de ce Prelat , qui refuse de consentir au démembrement de son Evêché , quoiqu'on lui offre un équivalent. Il représente que le Chapitre n'y veut pas consentir ; armé de ce pretexte il se défend avec fermeté. La Daterie de Rome n'a point encore envoyé le *Pallium* du nouvel Archevêque. Elle demande trente mille florins pour le prix de ses Bulles. Le Comte Etienne de Kinski, frere de l'Ambassadeur Imperial à Rome , est tombé malade à Prague en allant à Petersbourg. Milord Forbes qui commande les Troupes Navales de l'Empereur , presse vivement pour faire élargir le Port de Comacchio , & pour établir avec solidité la navigation du Levant. Le 15 , on tint un grand

grand Conseil au Palais de la Favorite sur les affaires des Pays-Bas Autrichiens, & sur celles de l'Italie. Six Regimens de Cavalerie ont ordre de s'y rendre. Le 27 Août l'Empereur, l'Imperatrice & les Archiduchesses se rendirent à Ort, Maison de plaisance éloignée de Vienne de quatre lieues, là leurs Majestez prirent le divertissement de la chasse du Cerf, & retournerent le soir au Château de la Favorite. Le 28 l'anniversaire de la naissance de l'Imperatrice fut célébré au Palais. Cette Princesse entroit ce jour là dans la trente & unième année de son âge. Leurs Majestez Imperiales dînerent en Public, & l'après midi on representa devant Elle un Opera nouveau, intitulé *Meride & Selinunte*. Le Prince Eugene doit aller pour quelques jours à son Isle située en Hongrie, avec le Prince de Lichtenstein & quelques autres Ministres.

*De Londres, le 29 Aoust.*

**L**E Duc de Grafton, Viceroy d'Irlande, est parti pour aller convoquer le Parlement de ce Royaume-là, qui doit s'assembler le huit Septembre. Le Comte de Cadogan fit le 26 dans Hydeparc la revue des trois Regimens des Gardes Infanterie. Le Roy est toujours à Kinsington en parfaite

faite santé. Leurs Alteſſes Royales le Prince & la Princeſſe de Galles ſont auſſi à leur Maïſon de Plaiſance de Richemont. La Comteſſe Douairiere de Stanhoppe accoucha le 30 Août d'un fils & d'une fille ; la même ſecondité lui arriva il y a ſept ans. L'on mande de la Barbade que la récolte du Sucre a fort diminué cette année , & que les Plantations qui rapportoient cent barriques de ſucre par an , n'en ont pas rendu dix. Le Capitaine Stuart Plénipotentiaire de S. M. Britanique auprès du Roy de Maroc , a terminé heureuſement ſes negociations. Il eſt revenu de Miquenés à Tetuan , avec un grand nombre d'Efclaves Anglois qui lui ont été rendus. Le 5 de Septembre on publia la proclamation Royale pour faire aſſembler le Parlement le 31 Octobre prochain. Les Seigneurs de la Chambre Haute & les Membres des Communes doivent s'y trouver tous pour delibérer ſur des affaires importantes. Les Directeurs de la Compagnie de la Mer du Sud ſont charger le Vaiſſeau le *Royal Georges* de routes les marchandises propres au commerce des Indes Eſpagnoles ; & la Compagnie des Indes Orientales a reçu avis qu'il étoit arrivé aux Dunes trois de ſes Vaiſſeaux , le *Carnarvan* ; le *Bridwater* , & le *Duc de Torck*.

*De Madrid , le 12 Août.*

**L**A Cour qui étoit à *Balsaim* est retournée à l'Escorial , & y a célébré la Fête de S. Laurent. Le Marquis de Lede est parti le 9 pour visiter la Catalogne , l'Andalousie , l'Arragon , Valence , Biscaye , & y faire la Revue des Troupes. On ignore s'il fera la Reforme , & si le dernier plan arrêté sera suivi exactement. Une Tartane venue des Isles Canaries , apprend que les Galions partis le 21 Juin dernier des Côtes d'Espagne , avoient passé le 29 du même mois à la vûe de ces Isles , & poursuivoient leur route vers les Indes avec la faveur des vents. Les Maures rebutés par les grandes chaleurs ont levé le blocus de Ceuta , & se sont retirés dans leurs quartiers. On mande de Cadix que le Vice-Amiral de Somelsdick doit remettre à la voile le 13 Août avec deux Vaisseaux de son Escadre , qui seront suivis par les autres , dès qu'ils seront radoubés. Le 25 , jour de la Fête de S. Louis , dont le Prince des Asturies porte le nom , il y eut au Palais un grand concours de Ministres Étrangers & de Seigneurs de la Cour. On complimenta le Prince au sujet du jour de sa Fête , qui est aussi celui de sa naissance. Le même jour le Marquis d'Ariza prit possession

session de la Grandesse que S. M. C. lui a accordée : le Duc de Medina Sidonia qu'il avoit choisi pour son Parrain dans cette Ceremonie , y avoit invité tous les Grands du Royaume , qui se trouverent alors à Madrid , & les regala ensuite magnifiquement.

*De Rome , le 2 Août.*

**L**E Samedi 26 Juiller, l'Archevêque de *Trani* batifia dans Sainte Marie de la Minerve une fille de la Marquise *Gionanna Gomez Doria* , qui fut tenuë sur les Fonts par le Cardinal Spinola , & fut nommée *Anna Maria Francesca Lucretia Simforosa*. Le Dimanche suivant, le Cardinal Tanara Doyen du Sacré College , fit dans l'Eglise de S. Ignace la ceremonie du Sacre de l'Evêque de Bisignan son Auditeur. Il fut assisté dans cette sainte fonction par l'Archevêque *di Damasco* Secetaire des Evêques & des Reguliers , & par l'Evêque de Boiano Vicegerent. Le même jour , l'Evêque de *Fano* fut sacré dans l'Eglise de S. André *della Valle* par le Cardinal Buon Compagnoni Archevêque de Boulogne , assisté de M. *Cristofaro Batelli*, Archevêque d'Amasie , & de M. *Tomasso Cervini* Archevêque de Nicomedie. Le Lundi au soir le Cardinal de Rohan donna dans son Palais une Fête à une Assemblée choisie



choisie de Cardinaux & autres Personnes de grande distinction. Le souper fut magnifique, & précédé d'une Musique exquise. On y chanta une Cantate composée exprès pour le sujet. Le Mardi matin le Cardinal d'Altan eut sa première audience du Pape en qualité d'Ambassadeur de Sa Majesté Imperiale. Cinq Prélats l'accompagnèrent dans son Carosse, l'Archevêque de *Damasco*, l'Archevêque de *Larissa*, l'Archevêque de *Trani*, l'Evêque de *Lipari*, & l'Evêque de *Sarsina*. Dans la même matinée M. *Mario* Bolognetti nouveau Clerc de Chambre, prêta serment pour cette Charge entre les mains du Cardinal Albano Camerlingue de la Sainte Eglise. Le trois Août, jour de S. Ignace, la Maison Professe de la Compagnie de Jesus, qui possède le corps de son Fondateur, celebra pompeusement la solennité de la Fête, qui avoit été commencée la veille par les premières Vêpres & par les fanfares des Trompettes & le bruit des Timbales. Plusieurs Cardinaux vinrent dire la Messe dans cette Eglise, le Pape s'y rendit lui-même; le Cardinal *Corradini* & le Cardinal *Olivieri* Secrétaire des Brefs étoient dans le Carosse de Sa Sainteté, & le Connestable *Colone* à cheval l'accompagnoit suivi de plus de quarante Cavaliers. Sa Sainteté fut reçue à la Porte de l'Eglise par vingt-sept Cardinaux

DE SEPTEMBRE. 161

Cardinaux & par le R. Pere *Tamburrini* General des Jesuites, qui eut l'honneur d'entretenir fort long temps le Pape. Après la Grande-Messe le R. Pere *Vincenzo Caravita* Napolitain, & Religieux de la Compagnie de Jesus, prononça le Panegirique de S. Ignace, avec l'applaudissement de son illustre auditoire. Le Cardinal Conti s'est rendu le même jour à S. Pierre pour prendre possession de sa Charge de Grand Penitencier, il y fut reçu par quatre Chanoines & quatre Beneficiers, qui après sa Priere faite, le conduisirent au Tombeau des Saints Apôtres, où il étoit attendu par tous les Officiers de son Tribunal qu'il occupa pour la premiere fois.

Le Pape alla le six au Monastere des Religieuses de S. Sixte de l'Ordre de Saint Dominique, où vingt-trois Cardinaux le reçurent, les Religieuses lui baisèrent les pieds, & lui presenterent un Portrait de Saint Pie, exécuté par une fille illustre dans la miniature; ce tableau étoit orné d'une très-belle bordure dans le goût des Indes. La R. M. Suor Maria Isabella Ruspoli, petite nièce de Sa Sainteté, & fille du Prince de *Cerveteri Ruspoli*, est Religieuse dans ce Couvent. Le Pape accorda aussi la permission de lui baiser les pieds à la Duchesse d'Acquasparta sa sœur, à la Duchesse de Sforce, à la Princesse Ruspoli,

O à

à la Princesse Barberini la mere , à la Duchesse de Gravina Ursini , à la Comtesse Borromei la mere , à la Princesse de *Fiano*, aussi-bien qu'à D. *Vittoria Sforza*, fille du Duc de ce nom , & à D. Vittoria Ruspoli , qui est élevée par les Religieuses de S. Sixte.

Le 10 Août , le Connestable Colone donna une très-belle serenade à la *Pilora*, sur l'un des deux ponts qui joignent son Palais à ses Jardins. Il se trouva dans le bel appartement voisin du concert une assemblée des plus qualifiées & des plus brillantes , qui fut regalée de rafraichissemens & de confitures. La fête se termina par un beau feu d'artifice ; mais elle fut interrompue par un triste accident. Deux Estafiers d'un Cardinal invité s'étant querrellés firent du bruit , qui attira sur un balcon une partie de l'assemblée. Le balcon trop chargé fondit aussi-tôt , & écrasa un Domestique du Cardinal *Prinzi*, qui dormoit auprès. Le Marquis Gabrielli se rompit un bras & une jambe , le Baron *Manton* Ecuyer du Cardinal *Prinzi*, s'est frappé si rudement la poitrine dans sa chute, qu'il en est mort deux jours après. Don *Alessandre Colone Carboniano* n'a point été blessé , étant tombé sur les deux autres. L'Abbé *Copelli* & l'Abbé *Canestra* ont été quelques jours en danger de la vie. M. *Cassiniani*, Receveur de Malthe, a présenté

senté le 19 Août une Croix de cet Ordre à Don Camille Cibo Patriarche de Constantinople , & Auditeur General de la Chambre Apostolique. Cette Croix est garnie de diamans , & a été envoyée par le Grand Maître , qui en a envoyé une pareille à Don Carlo Conti ; on croit qu'il ne la portera que quand quelque Commanderie sera vacante. Le Grand Duc de Toscane a envoyé à Don Mario Antonio Conti neveu de Sa Sainteté , la Croix de l'Ordre de S. Estienne. Le malheur arrivé à la fête donnée par le Connétable Colone a fait prendre les précautions les plus sûres dans celle donnée le 14 par le Cardinal Ottoboni. Son Palais fut magnifiquement illuminé ; un chœur nombreux d'excellentes voix & d'habiles Simphonistes exécuta une Cantate de la composition de ce Cardinal. Cette Cantate étoit intitulée , *Rome joyeuse pour l'Exaltation de son très-saint Pasteur Prince & Citoyen*. Ces Vers exprimoient les sentimens de cet illustre Poète & ceux de tous les Sujets de Sa Sainteté. Le Concert fut suivi d'un feu d'artifice ; la décoration du feu représentoit le Temple de Minerve , & les quatre parties du Monde qui venoient y présenter leurs offrandes. Le Duc de Bracciano a obtenu enfin la dispense qu'il sollicitoit , & il va épouser la Princesse Borghese ,

O ij. scuor

sœur de sa première femme.

Le 19, le Cardinal de Rohan reçut la nouvelle de la maladie du Roy Très-Chrétien, ses allarmes ne furent pas longues, un second Courier lui aprit le 22 l'heureuse convalescence de Sa Majesté. Il annonça cette nouvelle au Pape dans une audience particulière qu'il en obtint le 23. Le 25, jour de la Fête de S. Louis Roy de France, fut célébré dans l'Eglise de la Nation Françoisise avec une plus grande solennité qu'à l'ordinaire. Trente-neuf Cardinaux invités par le Cardinal de Rohan formerent une auguste assemblée, qui reçut Sa Sainteté dans cette Eglise, où Elle vint prendre part à la joye de la Nation, & mêler ses Prières aux Prières publiques : cette Cérémonie fut superbe, & les Domestiques du Cardinal de Rohan étoient vêtus d'habits neufs, & on compta dans son cortège dix de ses carosses magnifiquement dorés. Le Pape fit éclater une entrée particulière pour Sa Majesté Très-Chrétienne dans les deux audiences qu'il accorda ce même jour au Cardinal de Rohan. Le soir, presque toutes les rues de Rome furent illuminées ; tous les François signalèrent leur zèle & leur joye par les démonstrations les plus vives, & furent secondés par le Cardinal *Aquaviva*, & les Ministres de Sardaigne, de Bavière.

Baviere, de Lorraine, de Parme, & autres Ministres Etrangers, qui distinguerent leurs Palais par des illuminations.

## MORTS DE FRANCE.

**M.** de Gifars, Chevalier de Saint Louis, Gouverneur de la Citadelle de Cambray est mort subitement le premier Septembre.

M. de Planipouin, Chevalier de Saint Louis, Gouverneur de Valence en Dauphiné, est mort le Aoust.

M. de Savalu, Ayde Major d'Arras, est mort le

M. de Croissy, Capitaine des Portes à Douay, y est mort le Aoust.

M. Du Fort, Chevalier de Saint Louis, Brigadier de Dragons, & Gouverneur du Fort de la Scarpe près de Douay, est mort le

M. des Rives, Ayde-Major & Capitaine des Portes du Fort Blin près Salins, est mort le

Dame Marie Franquin est morte, & a été enterrée le 22 Septembre à l'âge de 65 ans. Elle étoit veuve de M. Martin de Marcarx Avanchini Gentilhomme Persan, Conseiller au Conseil Souverain de l'Isle Dauphine; & Directeur de la Compagnie

pagnie des Indes Orientales de Perse & des Pays du Sud. Son corps a été transporté aux Capucines.

Dame Gabrielle Angelique Bigres, épouse de M. Brenger Philip. Ecuyer Baron de Rye, ancien Conseiller-Secrétaire du Roy, est morte le dernier Aoust.

M. Thierry Avocat au Conseil, Conseiller - Secrétaire & Interprete de Sa Majesté, est mort le 5 Septembre.

Dame Marie de May, Nourrice de S. M. C. le Roy d'Espagne, veuve de M. Roulié, Valet de Chambre de S. M. C. est morte le 17 Septembre.

M. Jean Gaisdon Irlandois, Maréchal des Camps & Armées du Roy, est mort le 11 Septembre, âgé de 62 ans.

M. du Verger & de la Chaye, Ayde des Camps & Armées du Roy, est mort le 23 Septembre.

Dame Marie Hortence le Haquais, veuve de M. de Boisset, Maître d'Hôtel ordinaire du Roy, est morte à Port Royal à Paris, le 9 Septembre, âgée de 82 ans.

Dame Catherine Renée Olier, épouse de M. le Comte de Troisvilles, Enseigne de la première Compagnie des Mousquetaires du Roy, est decedée à Paris le 18 Septembre, âgée de 24 ans.

Urbain le Goux de la Berchere, Chevalier,

valier, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître des Requêtes honoraire de son Hôtel, est decedé le 30 Aout dernier, après une longue maladie, âgé de 79 ans; il avoit été successivement Intendant de Moulins, d'Auvergne, de Montauban, & de Rouen; il étoit frere de défunt M. Charles le Goux de la Berchere Archevêque & Primat de Narbonne, decedé le 2 Juin 1719. La famille de Mrs de la Berchere a donné plusieurs Premiers Presidents, tant au Parlement de Dijon, qu'au Parlement de Grenoble, & son ancienneté est connue avec honneur dans la Province de Bourgogne. Défunt M. de la Berchere avoit épousé Dame Antoinette le Fèvre d'Eaubonne, decedée le 29 Decembre 1708, de laquelle il a eu M. Louis le Goux de la Berchere, Chevalier, Comte de la Rochepot, à present Conseiller d'Etat ordinaire, marié au mois de Janvier 1706 à Dame Magdelaine Charlotte Voysin, fille de défunt M. Voysin, depuis Chancelier de France.

François de Mailly, Cardinal Prêtre, Archevêque Duc de Reims, Premier Pair de France, Abbé de Saint Etienne de Caën & de Massey, est mort le 13 Septembre à quatre heures du soir dans son Abbaye de Saint Thierry en Champagne. Il étoit âgé de 63 ans: il étoit né le 4 Mars



Mars 1658 : il étoit fils de Louis Marquis de Mailly & de Nesles, & de Dame Jeanne de Monchy. Il fut nommé à l'Archevêché d'Arles en 1697 : il fut Archevêque de Reims en 1710, & fut fait Cardinal par le Pape Clement XI. le 29 Novembre 1719.

Marguerite Louise d'Orléans, petite fille de France, Grande Duchesse de Toscane, est morte le 17 Septembre, âgée de 77 ans, étant née le 28 Juillet 1645. Elle étoit fille de Monsieur Gaston Jean-Baptiste de France, Duc d'Orléans, Frere unique de Louis XIII. & de Marguerite de Lorraine sa seconde femme. Le 13 Avril 1661 elle épousa Cosme III. de Médicis, Grand Duc de Toscane. Elle a eu de ce mariage Anne-Marie-Louise de Médicis, née le 11 Aoust 1667, qui avoit été mariée à Jean Guillaume dernier Electeur Palatin, le 29 Avril 1691, & Jean Gaston de Médicis, Prince hereditaire de Toscane, né le 24 May 1671, qui le 2 Juillet 1697 épousa Anne-Marie Françoise, fille de Jules François Duc de Saxe Livembourg, & veuve de Philippes Guillaume Auguste Comte Palatin. Le corps de Madame la Grande Duchesse a été porté sans aucune ceremonie le 19 au Couvent des Religieuses de Picpus Fauxbourg Saint Antoine, conformément à la dernière volonté

lonté de cette Princesse formellement énoncée dans son Testament.

## M A R I A G E S.

**F**Rançois de la Fontaine Solare , Comte de la Boissiere , fils de M. le Comte de la Boissiere , Chevalier de Saint Louis , & Lieutenant de Roy de la Ville de Dieppe , & de Dame Marie-Anne Bail d'Orcamps , a épousé à Saint Eustache le 14 Septembre Damoiselle Marie-Anne-Henriette de Boulainvilliers , fille de M. le Comte de Boulainvilliers , distingué par sa littérature.

On avoit annoncé dans le Mercure de Juin & Juillet le mariage arrêté entre M. le Chevalier de Lorraine , & Mademoiselle de Beauvau-Craon. On a sçu depuis qu'il avoit été célébré à Luneville le 19 d'Août avec beaucoup de solennité.

Jacques-Henry de Lorraine connu avant son mariage sous le nom de Chevalier de Lorraine, est né le 14 Mars 1698 de Charles de Lorraine , & de Catherine-Thérèse de Matignon.

Charles de Lorraine 5<sup>e</sup>. fils de Henry Comte d'Harcourt , d'Armagnac , &c. Grand Ecuyer de France, & de Marguerite-Philippe du Cambout , né le 8 Avril 1648, fut Comte de Marsan, Sire de Pons, Prince de Mortagne , &c. Il est mort le 13 Novembre 1708.

P Le

Le premier Mars 1683 , il épousa 1<sup>o</sup>. Marie d'Albret , fille unique de Cesar-Phebus d'Albret , Comte de Mioffens , Maréchal de France , & Veuve de Charles d'Albret Sire de Pons , Prince de Mortagne , morte sans enfans.

Il prit une seconde alliance avec Catherine-Therese de Matignon, Veuve de Jean-Baptiste Colbert, Marquis de Seignelay, Ministre & Secrétaire d'Etat , &c. de laquelle il a eu ,

1<sup>o</sup>. Louis de Lorraine Prince de Pons , Comte de Marfan , &c. le 19 Novembre 1696. il a épousé le premier Mars 1714 Elizabeth de Roquelaure fille de Gaston-Jean-Baptiste-Antoine Duc de Roquelaure, & de Marie de Laval.

2<sup>o</sup>. Jacques-Henry de Lorraine , dont il s'agit icy , premierement Chevalier de Malthe, sous le nom de Chevalier de Lorraine , & depuis son mariage Prince de Lixin, & Grand-Maître de Lorraine.

C'est tout ce qu'on peut dire de plus abrégé sur la branche de Lorraine , de laquelle est issu le Prince de Lixin : mais les bornes & la disposition de cet Ouvrage ne permettent pas de s'étendre plus loin sur une Maison dont personne ne peut ignorer la grandeur,

On n'a pas dessein non plus d'entrer dans le détail Généalogique de la Maison  
ds

de Beauvau. Elle est assez connue par elle-même, par les grandes alliances qu'elle a faites dans tous les tems, par le témoignage des Historiens qui l'ont toujours traitée comme une Maison des plus anciennes, & des plus illustres, & enfin par les Généalogies qui en ont été rendues publiques, auxquelles il ne seroit pas difficile d'ajouter plusieurs choses que leurs Auteurs ont omises, si l'on n'étoit point obligé de se borner à un simple éclaircissement très-succinct sur la branche qui vient de contracter l'alliance dont il s'agit.

Anne-Marguerite de Beauvau-Craon, épouse du Prince de Lixin est fille puînée de Marc de Beauvau Marquis de Craon, grand Ecuyer de Lorraine, & d'Anne-Marguerite de Ligniville, Dame d'Honneur de S. A. R. Madame la Duchesse de Lorraine.

Marc de Beauvau Marquis de Craon, est fils du second lit de Louis Marquis de Beauvau, mort Capitaine des Gardes du Corps de Leopold I. Duc de Lorraine, & d'Anne de Ligny. Il a eu de son mariage avec Anne-Marguerite de Ligniville plusieurs enfans, dont,

1. Elizabeth - Charlotte de Beauvau-Craon, cy-devant Dame Chanoinesse de Maubeuge, & aujourd'huy Coadjutrice de l'Abbaye de Pouffay.

2. Anne-Marguerite de Beauvau-Craon

P ij Pua-

Princesse de Lixin , qui donne lieu à cet article.

3. N. de Beauvau-Craon , reçu en survivance de la Charge de Grand-Ecuyer.

Louis Marquis de Beauvau , pere du Marquis de Craon , eut de son premier mariage avec Charlotte de Florainville plusieurs enfans, dont l'aîné est Joseph-Louis Marquis de Beauvau Maréchal de Lorraine , & Barrois, Grand-Bailly d'Allemagne , Marquis de Novian , Baron d'Hargeville , Seigneur de Fleville, &c., lequel a eu aussi plusieurs enfans de son premier mariage avec Jeanne-Marie-Madelaine de Ludres , après la mort de laquelle il a pris une seconde alliance avec N. d'Anglure.

C'est dans les personnes de Joseph-Louis Marquis de Beauvau , & de Marc Marquis de Craon , que reside la branche aînée de toute la Maison.

Le premier des Seigneurs de cette branche qui passa en Lorraine , fut Jean Baron de Beauvau. Il avoit suivi en ce pays-là René d'Anjou Roy de Naples, de Sicile, & de Jerusalem, Duc de Lorraine, d'Anjou, & de Bar, Comte de Provence, &c. Il y fixa son établissement par son mariage avec Jeanne de Mannonville, unique heritiere de la Maison de ce nom. Il succeda à son frere Louis en la Charge de Senechal

Senechal d'Anjou , qu'il laissa entre les mains de Ferry de Lorraine , Comte de Vaudemont, gendre du Roy René, & pere de René II. Duc de Lorraine & de Bar.

Jean de Beauvau étoit second fils de Pierre de Beauvau & de Jeanne de Craon. Il vint au monde par le moyen de l'opération Cefariennè. Il en coûta la vie à sa mere , qui en consideration de ce sacrifice volontaire, exigea que lui & ses descendants porteroient à l'avenir les Armes de Beauvau écartelées de celles de Craon ; condition qui a été inviolablement observée.

En 1454 Louis de Beauvau son frere aîné, n'ayant point d'enfans mâles , reserva par le Contrat de Mariage de la fille Isabelle avec Jean de Bourbon Comte de Vendôme , à son dit frere la Terre de Beauvau, & autres qu'il avoit entre les Rivières de Loire & du Loir pour soutenir le nom, & les Armes de sa Maison. Deux ans après il confirma cette donation , à laquelle il ajouta quelques autres Terres qu'il possédoit en Provence ; & il les substitua toutes au fils aîné dudit Jean , & à ses descendants aînés , qui effectivement en ont joui assez long-tems.

On croit pouvoir faire remarquer au sujet de cette grande alliance , que de toutes les Maisons du Royaume qui ont l'hon-

neur d'être alliées à la Maison Royale en ligne directe, il n'y en a point qui le soit si proche que la Maison de Beauvau. Pour s'en éclaircir, il n'y a qu'à jeter les yeux sur la petite Table suivante.

JEAN II. DE BOURBON, }  
Comte de Vendôme, } Isabelle de Beauvau.  
épousa .

FRANÇOIS DE BOURBON, }  
son fils, épousa } Marie de Luxembourg

CHARLES DE BOURBON, }  
Duc de Vendôme, son } Françoise d'Alençon.  
fils, épousa.

ANTOINE, Roy de Na- }  
varre son fils, épousa } Jeanne d'Albret.

HENRY IV. Roy de }  
France & de Navarre, } Marie de Medicis, &c.  
son fils, épousa

Madame la Princesse de Carignan est accouchée d'un fils le 25 Septembre, à sept heures du matin, à l'Hôtel de Soissons.

### CHARGES, DIGNITEZ, *Pensions.*

**M.** le Marquis de Chelader, Lieutenant General des Armées du Roy, est nommé pour commander les lignes du côté de Lyon.

M.

M. Daguesseau, fils de M. le Chancelier, se défait de sa Charge d'Avocat du Roy au Châtelet, pour acheter celle d'Avocat General du Parlement, sur la démission volontaire de M. Joly de Fleury.

M. de Saint-Contest le fils achète la Charge d'Avocat du Roy au Châtelet, que possédoit M. Daguesseau.

Le second fils de M. le Chancelier a eu une dispense d'âge pour être reçu Conseiller au Parlement.

M. Boudin, cy-devant Premier Medecin de feu Monseigneur & de deffunte Madame la Dauphine, & Medecin ordinaire du Roy, a été nommé Premier Medecin de l'Infante d'Espagne.

M. de la Forcade, Chevalier de S. Louis, qui étoit Lieutenant de Roy de la Citadelle de Cambray, en a obtenu le Gouvernement le 2 Septembre.

Et M. de Bonafaux, Chevalier de Saint Louis, qui en étoit Major, est monté à la Lieutenance de Roy.

Et M. Cornier cy-devant Major de Fontarabie, a eu la Majorité.

M. Praslon, Chevalier de S. Louis, a obtenu le Commandement de Colmar, aussi le 2 Septembre.

Et M. de Chauvigny, Chevalier de S. Louis, qui en étoit Gouverneur, est Lieutenant de Roy du Fort Louis du Rhin.



M. d'Arnoult, Chevalier de S. Louis, cy-devant Lieutenant de Roy de la Citadelle de Strasbourg, a obtenu la survivance du Commandement du Fort de S. Sauveur de Lille.

M. Rabincq, Chevalier de S. Louis, Lieutenant Colonel reformé d'Infanterie, a obtenu le Commandement de Rodemaker, aussi le 2 Septembre.

M. le Chevalier de Marcieu, Chevalier de S. Louis, Mestre de Camp du Regiment Royal des Vaisseaux, & Inspecteur General d'Infanterie, a obtenu le 10 Septembre le Gouvernement de Valence en Dauphiné.

M. de Mianes, Chevalier de S. Louis, cy-devant Lieutenant de Roy du Château de Nantes, a obtenu le premier Août le Gouvernement de la Citadelle d'Arras, vacant par la démission de M. de Minon.

M. de Boujols a obtenu la Charge de Châtelain de la Châtellenie d'Usson en Auvergne, par la mort de M. le Comte de Boujols son pere.

M. Savaliu, Capitaine en second au Regiment de Guyenne, a eu l'Ayde-Majorité d'Arras.

M. de la Douaire, cy-devant Major de S. Sebastien, a obtenu la Majorité d'Arras, par la mort de M. le Chevalier de Percy.

M. de la Motte Cleraut, Capitaine au  
Regiment

Regiment de Pons , a obtenu la Majorité de son pere , qui est mort.

M. de la Morre , cy - devant Capitaine des Portes à S. Sebastien , a obtenu un pareil Employ à Douay , par la mort de M. de Croissy qui le possédoit.

M. de Buffy , Maréchal de Camps & Armées du Roy , a obtenu le Gouvernement du Fort de la Scarpe , près Douay.

M. des Marais , Lieutenant des Grenadiers au Regiment de Nivernois , a été fait Ayde-Major & Capitaine des Portes du Fort Blin , près Salins.

M. de Berville , Maréchal des Camps & Armées du Roy , a une expectative de Commandant de l'Ordre Militaire de S. Louis , à 3000 liv. de pension.

Le Roy a donné une pension de 3000. liv. à M. de Gaufredy , Avocat General du Parlement de Provence.

*EVESCHEZ, ABBAYES ET BENEFICES.*

**M** l'Abbé le Blanc , frere de M. le Blanc Secrétaire d'Etat , chargé du Département de la Guerre , & de M. l'Evêque d'Avranches , a été nommé à l'Evêché de Sarlat , sur la démission volontaire de M. l'Abbé de Valbelle , qui avoit été nommé à cet Evêché.

Le Pere Polinier , Chanoine Regulier de  
Sainte

Sainte Geneviève , a été élu Abbé par le Chapitre General le 11 Septembre. Il avoit déjà obtenu la même Dignité en 1715.

Il vaque deux Abbayes par la mort de M. le Cardinal de Mailly.

L'Abbaye de S. Etienne de Caën de l'Ordre de S. Benoist , dans le Diocèse de Bayeux.

Et l'Abbaye de Maissy du même Ordre , dans le Diocèse de Bourges.

Et le Prieuré de Souliers en Provence.

Le Roy a donné à M. Joseph Alphonse de Valbelle , Aumônier du Roy , nommé à l'Evêché de Sarlat , la Coadjutorerie de l'Evêché de Saint Omer , dont M. de Valbelle de Tourues son oncle est Evêque.

M. l'Abbé de Fortia , fils de M. de Fortia , Conseiller d'Honneur du Parlement , & Chef du Conseil de la Maison de Condé , a eu une pension de 1500 liv. sur l'Abbaye de Chailly , conformément à ce qui en a été dit dans le Mercure de Juin & de Juillet.

Le Roy en qualité d'Abbé de l'Eglise Royale & Collegiale de Saint Martin de Tours , a pourvu en Régale M. l'Abbé Vauquelin , Prêtre du Diocèse de Lisieux , de la Prevôté d'Antony , dépendante de son Abbaye de S. Martin , le 7 Août 1721. On donnera le mois prochain un Memoire sur un Droit si particulier , qui est fort curieux.

JOURNAL



## JOURNAL DE PARIS.

**A**PRE'S avoir ébauché dans le precedent. Mercure le Tableau des Fêtes célébrées à Paris, au sujet de l'heureuse convalescence du Roy, il est juste de donner aussi un crayon de la joye des Provinces dans cette occasion signalée par l'amour des Peuples pour leur aimable Prince. Si on a trouvé impossible de détailler exactement ce qui s'est passé dans la Capitale, on trouve encore moins faisable de compter & de décrire toutes les réjouissances du Royaume. Chaque Ville a paru le séjour de Sa Majesté, & a cru l'avoir pour témoin de son zèle & de ses transports. On ne suivra point d'autre ordre dans ce récit que la reception des Lettres qui en contiennent les détails, & que l'on va lire ainsi qu'elles ont été écrites, pour ne pas alterer les sentimens qui les ont dictées.

*A Marennes ce 27 Août 1721.*

**T**oute la France justement allarmée de la maladie de notre digne Monarque, a fait des prieres à Dieu pour sa conservation, qu'il

## 280 LE MERCURE

qu'il lui a plu d'exaucer ; les Peuples ont à l'envi manifesté leur joye sur l'heureux rerour de sa précieuse santé , & le moindre Hameau a donné en cette occasion des marques de son zele. Ce lieu qui n'est qu'un Bourg a fait tout ce qu'on pouvoit attendre des grandes Villes : la Milice du Pais, tant Dragons qu'Infanterie , fut sous les armes tout le jour 24 de ce mois , le *Te Deum* fut chanté à la Parroisse , ensuite grand feu à la Place publique , illuminations à toutes les fenêtres , artifice en campagne de toutes parts , & feu devant chaque maison ; tout cela a continué pendant trois jours , & on a proposé de recommencer , dans le repas qui se fit à cette occasion le 24 , duquel étoit M. de la Chauvrie , Lieutenant de Roy de la Ville & Gouvernement de Brouage ; M. Binaud Procureur du Roy , de cette Election , & Docteur en Medecine , fit impromptu la Chanson qui suit.

### SUR L'AIR DU MENUET

*Regne Amour dans ce beau séjour.*

C'a qu'on verse par tout du vin ,

Que la tristesse

Cede à l'allegresse ;

C'a qu'on verse par tout du vin ,

Quand il est bon

C'est l'ame du festin.

Beuvons

Beuvons à la santé d'un Roy,  
Qu'éleve pour nous Villeroy,  
Heureux mille fois vous & moy  
De vivre & de mourir sous sa loy;  
De la France  
La réjoüissance  
Fait voir chaque jour  
Qu'il regne par amour.

*De Pezenas le 4 Septembre.*

**L**Es réjoüissances qui ont été faites dans notre Ville à l'occasion de la convalescence du Roy, ont été accompagnées de démonstrations de joye si éclatantes, & la plûpart des Habitans s'y sont si fort distingués, que vous me sçauriés mauvais gré de ne vous en avoir pas informé. Vous connoissés l'heureuse situation de cette Ville, & ses avantages sur toutes celles du Languedoc, par la fécondité de son territoire, la richesse de ses eaux, & la bonté de son climat; il est juste que vous connoissiez le zele qui l'anime, quand il s'agit de l'intérest de Sa Majesté. Mrs les nouveaux Consuls n'eurent pas plutôt reçu les ordres pour faire des réjoüissances publiques, qu'ils donnerent les leurs aux Prevôts des Arts & Métiers, qui se rendirent à l'Hôtel de Ville avec leurs Drapeaux

peaux & Tambours le Dimanche 24 Aout ; le *Te Deum* fut chanté à l'issuë de Vêpres par M. les Doyen & Chanoines de l'Eglise Collegiale de cette Ville, M. de Boudoul Capitaine Châtelain de la Ville, & Subdelegué à l'Intendance, y-assista avec Mrs les Echevins, & une grande affluence de peuple. L'on avoit préparé au bout du Quay dans l'Esplanade un bûcher magnifique ; M. Astanieres premier Consul, aussi distingué par son merite personnel, que par l'exercice de sa Charge, avoit eu la sage précaution d'ordonner que les portes fussent fermées de fort bonne heure, pour ne pas déranger les mesures que l'on prend pour la garde, à cause de la contagion ; les Prevosts des Arts & Métiers à la tête des Artisans, se rendirent dans la Place de l'Hôtel de Ville avec leurs Tambours & Fifres, & commencerent la marche vers les huit heures du soir, pour aller allumer le feu. Il ne faut pas omettre de vous parler de la fameuse machine du *Poulain*, qui précédait pour écarter la foule ; on la faisoit jouer avec un mouvement & une adresse inconcevable ; vous auriez été ravi de la revoir, elle vous auroit rappelé le souvenir des plaisirs innocens que nous goûtions ensemble au College, & avec combien de surprise nous regardions autrefois cette représentation, qui

au

au mouvement près, par sa grosseur, & les gens qu'elle renferme, ressemble en quelque façon au cheval de Troye. Cette machine étoit suivie par les Valets de Ville, avec leurs habits & leurs pertuisanes; & ceux-ci par d'autres Valets qui portoient des flambeaux de cire blanche, pour allumer le feu de joye, M. le Châtelain & les Consuls venoient ensuite revêtus de leurs robes, le bruit des Trompettes & Tambours uni aux acclamations du peuple, produisoit une vive joye dans les cœurs des spectateurs. Les Dames & les personnes de distinction occupoient les balcons & les fenêtres des maisons qui sont sur le Quay, cette promenade si agreable : toute la Ville fut illuminée. M. de Requesol, Capitaine au Regiment de Louvigny, fit remarquer sa maison par le nombre des lumieres & leur arrangement. Le feu fut mis au bucher à huit heures du soir; les décharges des boëttes & les acclamations du peuple, dont le Quay & la Place étoient remplis, accompagnerent la ceremonie.

*A Compiègne ce 5 Septembre.*

**P**our satisfaire, Monsieur, l'envie que vous avés de sçavoir les rejoüissances faites pour le rétablissement de la santé du Roy dans notre Ville, je vous diray qu'elles n'ont



n'ont pas commencé sitôt, qu'on l'auroit souhaité, à cause de l'usage où l'on est d'attendre les ordres du Gouverneur de la Province & de l'Evêque, pour pouvoir assembler le Clergé. Dès que M. le Gouverneur eut envoyé les siens, on écrivit à M. l'Evêque de Soissons : cependant le 11 d'Aoust M. de Chambodon Avocat en Parlement, & Subdelegué de M. l'Intendant, invita à souper chés lui toute sa famille, & une partie des Officiers de la Garnison; il fit faire devant sa porte un grand feu, illumina sa maison, distribua du vin à ses voisins, & donna un grand Bal qui dura toute la nuit. Le Samedi 16 on reçut réponse de M. l'Evêque de Soissons, & aussi-tôt Mrs les Gouverneurs *Attournés* ayant choisi pour la solennité le Lundi 18, le firent annoncer dans toute la Ville par les Tambours, Trompettes, Violons & Hautbois, ordonnèrent de tenir ce jour là les Boutiques fermées, de faire des feux, d'illuminer les maisons, & d'obéir aux Capitaines des Quartiers qui avoient ordre de mettre la Bourgeoisie sous les armes. Le Dimanche sur les cinq heures du soir Mrs les Gouverneurs *Attournés* firent faire une seconde publication comme le jour precedent. Sur les six heures ils allerent à la descente des Coches d'eau des Rivières d'Oise & d'Aisne,

d'Aisne, qui après s'être réunies à une demie lieue de cette Ville, en viennent battre les murs, ils firent boire à la santé du Roy tous ceux qui se trouverent dans ces Voitures, pendant que les Tambours, Trompettes, Violons & Hautbois, qui étoient le long de la Riviere, jouïoient des fanfares. Sur les huit heures toutes les cloches de la Ville, la cloche de *Triomphe* de l'Hôtel de Ville, & trois décharges du canon des remparts annoncerent le *Te Deum* pour le lendemain. Ce même jour plusieurs personnes illuminerent leur maison, souperent à leur porte, & firent boire les passans à la santé du Roy. Le Lundy à la pointe du jour le canon recommença, & l'on n'entendit plus que le bruit des Tambours, Trompettes, Violons & Hautbois, chaque Compagnie Bourgeoise se mit sous les armes à la porte de son Capitaine. Les Chevaliers de l'Arquebuse, de l'Arbalêtre & de l'Arc s'assemblerent à leurs jeux, & toutes ensuite se vinrent ranger en bataille sur la grande Place, vis-à-vis l'Hôtel de Ville, qui étoit orné de riches tapis & du portrait du Roy, placé entre quatre Devises composées pour la fête.

Dans la premiere, pour faire voir la terreur qu'avoit jetée dans les esprits la maladie de Sa Majesté, on avoit peint un

Q soleil

soleil éclipsé & une terre dans les tenebres ; avec cette Legende , *Deliquium tellus patitur tecum.*

La seconde , pour montrer la joye qu'avoit causée sa guerison , representoit un soleil qui se dégage des tenebres qui l'obscurcissent , avec cette Inscription , *Que tibi , lux redit orbi.*

La troisième , pour exprimer la promptitude de sa guerison representoit un fleuve qui après s'être précipité sous terre , en sort peu après plus tranquille & plus pur , autour étoient ces mots , *Pulcrior exurgit.*

La quatrième , pour marquer que rien ne devoit moins allarmer les Peuples que la delicateffe de son temperament , étoit un jeune chesne qui croît & se fortifie par le soufle des vents qui l'agitent , avec ces mots , *Sic robora crescant.*

Sous le portrait du Roy étoit cette Inscription :

*Restitutam Regi sanitatem ,*

*Affertam Gallia salutem.*

*Gratulatur*

*Civitas Compendiensis.*

Sur les quatre heures , temps marqué pour le *Te Deum* , les Compagnies Bourgeoises ayant formé une double haye depuis la porte de l'Hôtel de Ville jusqu'au

Reuil.

Portail de Saint Corneille, la marche commença par les Compagnies des Chevaliers de l'Arc & de l'Arbalète, après eux marchoient les Tambours, Trompettes, Violons & Hautbois, les Valets de Ville en Casaqes, les Gardes de M. le Comte d'Evreux, Gouverneur de la Province; ceux du Duc d'Humieres, Gouverneur de la Ville & du Château; M. de Gaya Commandant de la Place; Mrs de Ville, en habits de ceremonie, & les Chevaliers de l'Arquebuse. Les trois Compagnies, dont deux commençoient la marche, la troisième la terminoit, étoient vêtues d'habits uniformes & magnifiques. Au retour du *Te Deum* Mrs les Gouverneurs *Attournés* donnerent un grand repas aux trois Compagnies & aux Officiers des Quartiers. M. Constant, l'un des Gouverneurs *Attournés*, jetta en différentes fois de l'argent au peuple. Sur les huit heures toutes les Compagnies s'étant rendues à leur poste autour du feu, vis-à-vis de l'Hôtel de Ville, Mrs les Gouverneurs *Attournés*, précédés de M. de Gaya, allumerent le feu au son de toutes les cloches de la Ville, au bruit des décharges de la mousqueterie & du canon. Dans ce moment toute la façade de l'Hôtel de Ville, toute remplie de pots à feu, parut enflammée jusqu'au haut du Beffroy. Ce jour là la fête finit par un

Q ij grand.

grand Bal , qui dura toute la nuit dans la grande Salle de l'Hôtel de Ville.

Les Bourgeois engagés par l'exemple des Mrs de Ville , & encore plus par le zele & l'affection respectueuse qu'ils ont pour le Roy, non seulement ne manquerent en rien aux ordres qui leur étoient donnés , mais encore y ajouterent beaucoup. Les femmes même voulurent montrer leur zele , on en vit plusieurs habillées en Amazones, se mêler parmi les Compagnies Bourgeoises , & faire retentir toute la Ville des coups de mousquet qu'elles tiroient continuellement. Le soir aussi-tôt que le feu de la Ville fut allumé , on ne vit dans toutes les ruës que tables dressées , on n'entendit plus que le bruit des mousquets & celui des canons.

Le lendemain les Chevaliers de l'Arquebuse , qui avoient fait tout préparer pour leur *Te Deum* dans l'Eglise Paroissiale de Saint Jacques , où est leur Chapelle , se rendirent dans cette Eglise sur les onze heures du matin , précédés des Tambours , Trompettes , Violons & Hautbois , & entendirent une grande Messe, qui fut accompagnée de décharges de mousqueterie , & suivie de l'*Exandiat*. Le soir sur les cinq heures ils se rendirent dans la même Eglise & dans le même ordre , avec le Corps de Ville & le Commandant à leur tête ; on chanta le *Te Deum* en musique , au bruit de

de l'artillerie & de la moniqueterie. Ce jour là les divertissemens recommencerent, on dressa des tables, & les maisons furent illuminées comme la veille. Il faut dire à la louange des Gouverneurs *Attournés*, qu'ils montrèrent l'exemple par leurs libéralitez. Mrs de Beauval, le Caron, Levesque, & Constant, l'ont emporté sur les autres par leurs illuminations. Les Chevaliers de l'Arc firent chanter leur *Te Deum* dans l'Abbaye de Saint Corneille; les Jesuites, les Minimes, les Capucins, & les Dames Chanoinesses de Saint Nicolas, celebrent la même fête avec le même zele. M. le Parquet, Curé de la Paroisse de Saint Jacques, se distingua par une grande solennité; il fit chanter dans son Eglise, Matines, grande Messe, Vêpres, Salut, & pendant le Salut le *Te Deum* en Musique. Les Pelerins de Saint Jacques, les Officiers du Bailliage, le Doyen de la Collegiale de Saint Maurice; enfin tous les Corps de la Ville s'acquitterent avec empressement de ce devoir.

*De Châlons, ce 6 Septembre.*

**M.** l'Abbé le Maître de Paradis, Abbé de l'Abbaye de Toussaint dans l'Isle de Châlons en Champagne, Chanoine de la Cathedrale de la même Ville, & Vicaire

caire General du Diocèse, voulant donner des marques publiques de la joye qu'il ressentie du Rétablissement de la Santé du Roy, fit chanter le *Te Deum* en Musique dans l'Eglise de son Abbaye, le 24 Août dernier, veille de la Fête de S. Louis, à sept heures du soir.

Il invita à cette cérémonie les Officiers du Conseil de la Ville, qui y assisterent en Corps, précédés & suivis de leurs Archers; M. l'Abbé le Maître y officia, & après que les Prières furent finies, & qu'il eut quitté les habits de l'Eglise, il vint en long manreau se mettre à la tête du Conseil de Ville, dont il est Président en sa qualité d'Abbé de Toussaint, qui le rend aussi Seigneur de la Ville, il alla avec ces Messieurs allumer un feu de joye qu'il avoit fait élever dans la Place devant le Portail de l'Eglise, les Bourgeois ses Vassaux étant sous les armes.

Il entra ensuite avec Messieurs du Conseil de Ville dans son Palais Abbatial, où il leur donna un souper composé de deux grandes tables qui furent servies avec toute l'abondance, la délicatesse & la propreté les plus recherchées.

Tout le contour extérieur de l'Eglise de l'Abbaye étoit illuminé par une grande quantité de pots à feu.

Les façades du Palais Abbatial & tous les

les murs de clôture, qui font d'une vaste étendue, étoient pareillement illuminées.

Pendant le *Te Deum* & le Repas on fit dans les Jardins de l'Abbaye plusieurs salves de canon & de boîtes, & il y en eut une particuliere annoncée par les tambours. Lorsque M. l'Abbé le Maître porta la Santé du Roy, qui fut buë, chacun étant debout & decouvert, avec de grandes acclamations de *Vive le Roy*.

A l'issuë du souper sur les onze heures du soir, M. l'Abbé pour rendre la fête complete, fit tirer au fond du jardin un Feu d'artifice sur un theatre preparé à cet effet.

Ce theatre de quatre toises en quarré étoit élevé au niveau des murs du jardin, faisant face au Palais Abbatial d'un côté, & des autres côtés aux Ports & aux differens Quais qui regnent le long de la Riviere de Marne, dont les eaux passent au bas des murs de l'Abbaye.

On avoit construit sur ce theatre un bâtiment de deux toises en quarré, qui formoit quatre grands portiques, ornés de peintures des chiffres du Roy & d'emblèmes.

Sur ces portiques regnoit une gallerie, qui étoit bordée de petites gerbes & de lances à feu; on voyoit aux quatre en-

cognures



cognures huit Statuës qui embrassoient de grosses gerbes de feu.

Au dessus paroissoit une Piramide à huit faces de quinze pieds de haut , posée sur son piédestal , garnie d'une infinité de lampions , & terminée par un Soleil de feu , & le piédestal garni de quatre grandes rouës de feu aux quatre faces.

Tout ce Feu d'artifice fut tiré avec beaucoup d'ordre & d'adresse , & produisit un spectacle très-brillant ; après quoi M. l'Abbé le Maître fit tirer dans un coin du jardin une prodigieuse quantité de fusées , qui amusèrent le Peuple une partie de la nuit.

Les Dames de la Ville , qui étoient en grand nombre dans les appartemens , & les jardins de l'Abbaye , firent usage des beaux fruits & des rafraichissemens que M. l'Abbé leur fit présenter.

Les Chevaliers de l'Arquebuse de Châlons s'étant assemblez le 9 d'Août résolurent de faire chanter le *Te Deum* , & prièrent les Chevaliers de Reims , qui étoient arrivez à Châlons pour un défi , de vouloir bien les accompagner dans cette Cere-  
monie. Le Dimanche sur les quatre heures après midy , les deux Compagnies se mirent en marche , Messieurs les Chevaliers de Reims à la tête , & se rendirent aux RR. PP. Augustins. Le *Te Deum* y fut  
chanté

chanté en Musique au bruit des tambours & d'une décharge continuelle d'artillerie. Ensuite les deux Compagnies retournerent à l'Hôtel des Arquebusiers de Châlons, où on voyoit sur la Porte un Tableau, représentant le Génie Tutelaire de la France, qui d'une main couvre le Roy d'un bouclier, pendant que de l'autre il menace & repousse la Parque Atropos, tenant ses ciseaux à la main. Le Dieu Esculape, ou le Génie de la Santé prend le jeune Prince entre ses bras, & semble le tirer hors-du lit, auprès duquel Minerve veille à sa conservation; la France est aux pieds de ce lit, & par son attitude exprime sa joye, & les Actions de Graces qu'elle rend à Dieu pour le Rétablissement de la Santé de son Roy. Ce Tableau étoit entouré de lampions & de pots à feu, ainsi que toutes les autres Portes & murailles du jardin. Là se fit un grand repas, où Mrs. les Chevaliers de Reims avoient été invités, avec le Grand-Bailly de Châlons, & une bonne partie de la Noblesse. Ce Repas fut précédé d'une décharge d'artillerie, & d'un Feu d'artifice. L'on y but à la Santé du Roy au bruit des violons, des tambours, & des acclamations de *Vive le Roy*.

Dès que le Rétablissement de la Santé du Roy fut sçu dans les Provinces, Madame de Gaillarbois Marcouville, Prieure

R du

du Prieuré Royal de l'Hôpital S. Jacques du Petit-Andely en Normandie, fit prier M. le Lieutenant General de cette Ville, avec toutes les Dames les plus distinguées, de se trouver au *Te Deum* qu'elle fit chanter dans sa Maison, qui fut suivi d'un très-grand feu devant la Porte du Couvent, & de quelques tonneaux de Vin pour le Peuple.

*Fête particulière au sujet du Rétablissement de la Santé du Roy.*

**A** Leuquétot, petit Village du Pays de Caux, relevant de M. le Marquis du Bec de Fréquiennes, Conseiller au Parlement de Rouen, il fut donné le 31 d'Août dernier par Madame de Villemont, qui y possède une petite Terre, une Fête des plus galantes. Cette belle zélée, tendre & fidele Sujete du Roy, quoique née Hollandoise, d'une des plus Nobles familles de la Province de Gueldre, fit ordonner au Havre de Grace, voisin du lieu, grand nombre de fusées volantes, avec plus de quatre-vingt boîtes, qui furent tirées par un Canonier qu'elle avoit fait venir exprès. Entre 8 à 9 heures du soir elle mit elle-même le feu au bûcher préparé pour la fête. Tous les Paytans de la Paroisse, & quantité d'autres des lieux circonvoisins, s'y trouvant

trouverent en armes. La façade de sa maison, qui est assez régulière & à la moderne, étoit entièrement illuminée, ainsi que la cime des jeunes sapins qui en forment l'avenue. Les Paysans firent sans relâche des décharges de mousqueterie, en criant de bon cœur & à pleine tête, *Vive & vive le Roy* : quatre violons, deux basses, plusieurs tambours contribuèrent à l'agrément de la fête; les fusées volantes firent un très bel effet, & le bruit des boîtes au milieu de la nuit, retentissoit à plus d'une lieue à la ronde. Cette petite contrée qui est sur une éminence, sembloit être tout en feu. Outre la table de la Maîtresse, où elle avoit invité plusieurs personnes de mérite & de considération, tous les Paysans furent régalez à part; & quelque nombreuse que fut l'assemblée, personne ne s'en retourna avec la soif. Cette petite Fête champêtre, où les Paysans & les Paysannes dansèrent toute la nuit, avec des acclamations presque continuelles de *Vive le Roy*, se termina au point du jour. Alors chacun se retira chez soy fort content. Il est bon de remarquer que cette Dame, pour ne rien oublier de tout ce qui pouvoit contribuer à marquer son zèle, avoit fait mettre en grands caracteres sur le fronton de sa maison les Vers suivans, qui lui avoient été envoyés quelques jours

K ij    auparavant

auparavant par son mary :

Que de larmes auroient coulé !

Hélas ! si la cruelle Parque

Avoit à sa fureur pour jamais immolé

Notre auguste & charmant Monarque.

Du Seigneur Toutpuissant qui le rend à nos  
vœux ,

Obtenons par des sacrifices

Qu'étant dès à présent l'objet de nos delices ,

Il vive assez pour l'être encore de nos neveux.

*A Saint-Omer , ce 7. septembre.*

**L**E 21 du mois passé , on fit de grandes réjouissances dans la Ville de Saint-Omer en Artois , au sujet de la convalescence de Sa Majesté. L'on chanta dans l'Eglise Cathedrale le *Te Deum* de Lully , qui fut excellemment executé ; cette Eglise étoit très-bien illuminée , la decoration magnifique , les Devises , les Emblèmes & les Cronographes étoient des plus heureux , & avoient été imaginez par M. l'Abbé Charlet , Licentié de la Faculté de Paris, & Chanoine de la Cathedrale. Après le *Te Deum* , auquel assisterent tous les Corps de la Ville , le Magistrat fit tirer sur la grande Place un fort beau Feu d'artifice , qui fut suivi d'un grand repas ,  
pendant

pendant lequel on fit trois salves de boîtes & de l'artillerie de la Ville, du Château & des remparts. On n'oublia point à ce repas de boire à la Santé de Sa Majesté ; les Habitans de la Ville marquerent leur joye par des illuminations aux fenêtres, des festins dans les rues, & des danses qui durèrent jusqu'au jour ; le Cloître de Mrs. du Chapitre fut aussi très bien illuminé ; on trouva l'illumination de cette partie de la Ville des plus brillantes & des mieux entendues, celle sur-tout du Doyenné merita l'attention du Public.

*A Lyon, le 7 Septembre.*

**O**N s'est trompé lorsqu'on a mis dans le précédent Mercure que l'Académie des beaux Arts de Lyon, qui est sous la protection de M. le Maréchal Duc de Villeroy, & dont il est le Chef, a donné une Fête à Madame Poullettier, Intendante de cette Ville. C'est la seconde Académie qui l'a donnée, laquelle a été établie depuis peu d'années sous la protection, & par les soins de Madame l'Intendante, & plusieurs années après l'établissement de la première, qui commença en 1713. M. le Maréchal de Villeroy, Gouverneur de cette Province, étant venu à Lyon en 1714, honora non seulement cette première

R iij Academie

Académie de sa présence & de sa protection , mais encore il voulut que son nom parut dans la Liste des Academiciens. Il souhaita aussi que l'on fit des Reglemens pour rendre cet établissement plus solide , qu'il eut la bonté de signer. Cette Assemblée a le nom d'Académie des beaux Arts, qu'elle a mérité par plusieurs Pièces de Poésie & de Musique qui s'y sont faites , quoique ses exercices les plus fréquens aient pour objet la Musique , qui y est exercée d'une manière également noble & agreable. Cette premiere Académie est composée de personnes choisies de l'un & l'autre sexe , parmi lesquelles il y a plusieurs M<sup>rs</sup>. & Dames de la Cour des Monnoyes , qui forment un magnifique concert chaque semaine , dans lequel l'on n'admet pour Auditeurs que quelques Etrangers en petit nombre , & la compagnie d'une seule personne de la Ville avec chaque Dame de l'Académie. M. l'Archevêque a honoré l'Assemblée dès qu'il a été Archevêque de Lyon des mêmes faveurs que M. le Maréchal son pere lui avoit faites. Cette Académie n'a pû retenir sa joye sur la convalescence du Roy. Elle en a voulu donner des marques par un *Te Deum* qu'elle a chanté à huis clos aux Carmelites, dont le Monastere est fondé par la Maison de Villeroy , &

où

où Madame de Villeroy, fille de M. le Maréchal, est Supérieure. L'Académie s'y rendit en Corps le matin du Dimanche 17 Août, ce fut avec un empressement singulier, & chacun se fit un devoir de n'y pas manquer. Le Concert fut composé de quatre-vingt-dix personnes, outre les Académiciens honoraires, parmi lesquels étoient M. le Premier Président de la Cour des Monnoyes, & M. le Prevôt des Marchands, comme Membres de l'Académie. La Messe fut célébrée par M. l'Abbé de la Croix *Obéancier* de Saint Just, l'un des Académiciens, on chanta un tres-beau Motet de la composition de M. l'Archevêque, après quoi le *Te Deum* composé par Monsieur Bernier, fut chanté dans tout son lustre, & sans prévention avec une execution digne de sa beauté. Le *Te Deum* fut précédé & suivi des salves ordinaires de la Ville & de celles de la mousqueterie de plusieurs Quartiers de la Bourgeoisie, qui s'y étoient rendus sous les armes, dont les Capitaines sont Académiciens. Au sortir M. l'Archevêque retint toute l'Assemblée pour la regaler d'un superbe ambigu, qu'il avoit fait préparer d'une manière digne de sa Grandeur & de sa générosité. Le soir, les Académiciens s'assemblerent dans leurs Salles pour célébrer la Santé du Roy par



un magnifique souper , pendant lequel on entendit un bruit d'artillerie & de mousquetterie des mêmes Quartiers , qui s'étoient trouvés le matin devant les Carmelites , & qui se rendirent le soir sur le Quay devant l'Academie , pour empêcher la confusion du Peuple , qui y étoit accouru. Ce bruit fut accompagné de plusieurs acclamations de *Vive le Roy* , formées par les Academiciens , & par le Peuple qui y répondit avec une joye singuliere. M. l'Archevêque honora de sa présence l'Assemblée sur la fin du Repas, pour partager avec l'Academie la joie qu'elle ressentoit. La façade de la Maison de l'Academie étoit illuminée d'une façon très-brillante , & tout le Quay de S. Clair l'étoit aussi par nombre de pots à feu. Le souper fut suivi d'un Feu d'artifice , après lequel M. l'Archevêque s'étant retiré , on commença un très-beau bal , qui ne finit qu'au jour , où quantité de personnes distinguées de la Ville se rendirent , & où les rafraichissemens furent servis à profusion à toute l'Assemblée.

Le Dimanche suivant , la seconde Academie , qui est la même qui avoit donné sur la Riviere la brillante Fête à Madame Poulettier Intendante , chanta à son tour dans la Chapelle des Dames Religieuses de

de Blie, le *Te Deum*, à portes ouvertes, suivant la coutume.

*A Orléans le 7 Septembre.*

**A** Present que je croy Mercure un peu delassé d'un travail qui lui a fait & fera toujours plaisir, lors qu'il s'agira de parler de notre Roy; je le prie d'annoncer à toute la terre que la Ville d'Orléans a été des premières à signaler son zele, & même qu'elle a surpassé les autres Villes par les vœux sinceres, ardents, tendres & respectueux qu'elle a poussés au Ciel pour la conservation de la santé de son Maître. Les feux & les illuminations n'ont pas manqué, & pour échantillon j'auray l'honneur de vous dire ce qu'a fait un quartier sous la protection de Saint Jacques, dont pour cette raison les Habitans sont nommez Coquillards. Le 17 Août ils annoncerent leur fête au Public, par un carillon de cloches magnifique, & firent chanter un *Te Deum* par les meilleurs Musiciens de la Ville, qui fut executé dans leur Chapelle avec tout le succès & l'applaudissement possible. M. leur Pasteur & son nombreux Clergé y assisterent avec grande devotion. Quand on eut remercié Dieu de bon cœur, il fallut aller boire & se réjouir aussi de bon cœur :

cœur : Vous connoissez , Seigneur *Mer-*  
*cure* , l'Orleanois là dessus , & de peur  
 d'être fatigué par l'affluence du peuple &  
 par la chaleur , Messieurs les Coquillards ,  
 gens agissans avec prudence , gagnèrent  
 la Riviere. Quelle joye pour eux , quand  
 ils aborderent un grand bâtiment couvert ,  
 illuminé par un grand nombre de lami-  
 pions & de bougies , au milieu delquelles  
 paroissoit le portrait du Roy. La Musique  
 entonna une seconde fois un *Domine saluum*  
*fac Regem* , & les assistans celebrerent ensui-  
 te cette fête par plusieurs razades , accom-  
 pagnées des cris de *Vive le Roy* , qui fu-  
 rent redoublez pendant le repas , où le  
 peuple accourut en plusieurs batteaux , &  
 où le vin ne lui fut pas épargné. Enfin  
 la fête finit par deux jeux d'artifice , l'un  
 sur le sable de la Riviere , & l'autre sur  
 la Riviere même. Jugez , Monsieur *Mer-*  
*cure* , si pour des Coquillards on peut  
 mieux témoigner sa joye pour une santé  
 aussi précieuse que celle de leur Maître.  
 Toute la Ville en a fait de même.

*A Bordeaux ce 8 Septembre.*

**L**Es Jesuites du College de Bourdeaux ,  
 pour témoigner la part singuliere qu'ils  
 prenoient au rétablissement de la santé  
 du Roy , donnerent la nuit du 31 du  
 mois

mois d'Aoust un spectacle des mieux entendus, & dont la noble & agréable simplicité charma tous les spectateurs, qui avoient n'avoir jamais vu un coup d'œil si beau & si frappant.

Ce fut l'illumination de la cour de leurs Classes : elle donne sur la plus belle & la plus large rue de la Ville ; l'entrée en est magnifique, les corniches & frontons du frontispice, élevé de quatre étages, furent illuminez, comme pour inviter le monde à entrer dans la cour : elle est des plus longues & des plus larges, entourée de trois corps de logis, où il y a plus de cinquante fenêtres à niveau les unes des autres, à différens étages ; elles furent toutes garnies de lumieres, & la plupart à deux rangs élevez l'un sur l'autre ; tous les toits en étoient aussi bordezz, & le comble du corps de logis du fond de la cour, sur lequel on avoit mis un autre rang de lumieres, conduisoit insensiblement l'œil à un autre corps de logis qui le domine.

Sur le bord du toit de ce dernier corps de logis, & sur le comble, étoient posez à égale distance 60 pots enflâmez, qui jetoient au loin une clarté éblouissante ; ainsi voyoit d'abord en entrant, comme un amphiteatre de neuf rangs de lumieres, qui paroissoient

paroissoient être presque à égales distances les unes des autres.

L'illumination des deux Corps de Logis des côtez de la cour, étoient comme terminez par l'illumination de deux pavillons à six étages, qui sont aux extremitéz du dernier corps de logis; les bords de ces pavillons, les quatre diagonales ou *arrê-tiers*, étoient éclairéz jusqu'aux deux éguilles, du milieu desquelles sortoit de chaque côté une grande flamme surmontée par des fanaux qu'on avoit attachés au haut des quatre giroüettes, qui pouvoient être vûs de plus de dix lieües.

Sur le toit de ce grand Corps de logis, étoit attaché au milieu un grand cartouche couronné, & tout resplendissant de lumiere, avec ces mots, *Vive le Roy*, en si gros caractere qu'on pouvoit les lire de toute la Ville; les mêmes mots étoient écrits en moindres caracteres dans une infinité d'autres endroits, & on les lisoit aisément du bas de la cour.

De derriere le grand Cartouche, au bruit des Trompettes, de la mousqueterie, & de plusieurs petits canons de bronze, on jetta pendant une heure & demie une multitude de fusées de toutes especes, qui s'éleverent d'une hauteur prodigieuse, & amusèrent agreablement une multitude in-

finie

finie de peuple , & de gens de qualité , que le spectacle avoit attirés.

Au milieu du Corps de logis du fond de la cour est un dôme de charpente appliqué à la muraille , il étoit environné de lumières , & autour étoient artistement rangés plusieurs rouës , lances à feu , carrelets , &c. Sur les onze heures on alluma le feu d'artifice , qui eut tout l'effet qu'on pouvoit souhaiter ; la nuit fut très tranquille , & l'illumination qui avoit commencé à huit heures & demie , dura en grande partie jusqu'à une heure après minuit.

La Ville de Bordeaux a , je croi , surpassé toutes les autres Provinces par les fêtes trois & quatre fois réitérées ; le Parlement fit dresser dans la grande Salle un Autel , où se chanta le *Te Deum* de la Musique du Sieur Abeille , le concours y fut prodigieux ; toutes les Chambres y assisterent en robes rouges ; chacun fit ensuite des illuminations ; ce fut le prélude de toutes celles qui ont suivi avec autant de magnificence que de joye pour le sujet qui les a causées ; chaque Corps des autres Cours ont suivi cet exemple , comme la Cour des Aydes , la Monnoye , les Tresoriers , l'Amirauté , & sur-tout l'Université qui fit tirer son feu d'artifice sur le clocher des Carmes , situez sur les fosses de la Maison de Ville , avec  
un

un aplaudissement universel qui dura toute la nuit par un feu continuel d'artillerie, fulées, & au son des Trompettes qui jouèrent tout le tems, aux cris redoublez des *Vive le Roy*. M. d'Albessar Lieutenant General au Senechal de Guyenne, & Recteur de ladite Université, fit le matin chanter le *Te Deum*, assisté de tous les Docteurs & Professeurs, revêtus des marques de leur Doctorat, à l'issuë de la Messe; son merite singulier demanderoit des éloges que tout le monde lui donne, à la tête de son illustre Corps; il fait chaque jour paroître des lumieres dans ces décisions, qui ne sont dûës qu'à lui; son zele pour Sa Majesté s'est manifesté particulièrement dans trois jours de fêtes qu'il a données.

Le Parlement redoubla ses réjouïssances lors du *Te Deum* chanté dans la Cathedrale, où il alla en robes rouges, suivi de toutes les Cours; il se fit le soir des feux par toute la Ville, avec des illuminations, & à toutes les Places des feux d'artifice, décharges d'artillerie & fontaines de vin. Les Vaisseaux furent illuminez aussi, & firent des décharges de leur artillerie.

*A Montpellier le 8 Septembre.*

**V**ous serez bien aise, MONSIEUR, de sçavoir ce qui s'est passé dans la Province du Languedoc, & sur tout dans la Ville de Montpellier, où tout à retenti de joye & d'acclamations sur le rétablissement de la santé du Roy.

Messieurs les Tresoriers de France de la Generalité de Montpellier, & Intendant des Gabelles du Languedoc, le 16 du mois, fête de Saint Roch, firent dire une Messe dans leur Chapelle; ils s'y rendirent avec leurs robes de ceremonie; la Messe finie il fut chanté un *Te Deum* magnifique, par la Musique de la Cathedralé, qu'on peut dire une des meilleures de France, étant composée des meilleures voix de la Musique des Etats de la Province; la cour du Bureau, qui est assez vaste, avoit peine à contenir les spectateurs. On avoit donné des ordres pour placer les personnes de distinction.

M. de Reversat, President du Bureau des Finances, qui loge dans la Maison du Roy, voulut donner des marques en particulier de son zèle pour le retour de la santé de S. M. Il fit faire un feu & une illumination sur une grande Terrasse qui regne sur l'Esplanade, de laquelle on découvre la



la Mer à perte de vûë. Cette illumination qui fut la seule ce jour-là, parut à l'entrée de la nuit la plus calme & la plus obscure du monde, dans le temps que presque toute la Ville étoit à la promenade ; l'interieur du Bureau étoit éclairé de même. Enfin on fit renaître le jour au milieu des tenebres ; les Hautbois & les Trompettes faisoient entendre des fanfares réitérées sur cette Terrasse, où la plupart des Dames du voisinage se rendirent avec les Officiers, pour y danser. Cette illumination & le bruit des instruments attira la jeunesse ; le Bal dura bien avant dans la nuit, & fut varié par toutes sortes de danses du país, sans desordre ni confusion ; on y donna des rafraîchissements, &c.

M. l'Evêque de Montpellier voulant donner en son particulier des marques de son attachement & de son zele pour la santé du Roy, pria les Compagnies de vouloir assister le Dimanche dix-septième à un *Te Deum* qu'on chanta dans la Cathedrale : Toutes les Compagnies s'y rendirent en robe de ceremonie ; il y eut le soir des feux & des illuminations par toute la Ville ; la Terrasse & le Bureau des Finances ne fut pas moins éclairé que la première fois.

M. le Duc de Roquelaure, Commandant en chef dans la Province, reçut la  
Lettre

Lettre du Roy pour le *Te Deum*, dans le temps qu'il étoit dans le Gevaudan avec M. l'Intendant où il donne ses ordres avec des attentions extraordinaires pour empêcher les progrès du mal contagieux ; à son retour on chanta le 31 d'Aoust un *Te Deum* dans la Cathedrale, où toutes les Compagnies assisterent en ceremonie ; le soir on fit des feux & des illuminations par toute la Ville ; M. le Duc de Roquelaure fit illuminer son Hôtel d'une maniere superbe ; il donna au public un feu d'artifice très beau, & qui réussit parfaitement. Presque toutes les Dames de la Ville furent priées à ce spectacle, aussi bien qu'à un magnifique souper, où il y eut nombre de tables servies également, pour les Dames & pour les gens de distinction qui s'y trouverent en grand nombre. Le Bureau des Finances fit ce jour-là une troisième illumination.

Le corps de la Marine de Brest fit chanter le 24 d'Aoust dans la Chapelle du Roy un *Te Deum* pour le rétablissement de la santé de S. M. Après le *Te Deum* les Compagnies de la Marine de ce Port firent trois décharges de mousqueterie, qui furent suivies de celles des boëttes & de tous les canons du Port & de la Rade. Il y eut le soir une magnifique illumination à l'Intendance, un grand souper,

S &amp;

& un Bal qui dura jusqu'au jour. Le lendemain jour de la fête du Roy, les Officiers de Marine qui sont de l'Ordre de Saint Louis, firent chanter le *Te Deum* suivant la coutume, & se rendirent ensuite chez le Commandant de la Marine, qui leur donna un grand repas.

On sçait que toutes les Villes du Royaume n'ont pas manqué de signaler aussi leur joye au sujet du rétablissement de la Santé du Roy, mais on n'a pû parler icy que d'un petit nombre, reservant au mois prochain celles qui n'ont pas pû trouver place dans ce Journal.

Le 12 Aoust, les Chevaliers Voyageurs & Palmiers de la Confrerie du Saint Sepulcre de Jerusalem, firent chanter dans leur Chapelle de l'Eglise des RR. PP. Cordeliers du grand Couvent de Paris, une Messe solennelle, qui fut celebrée par M. l'Evêque de Perigueux; il en donna ensuite l'*Exaudiat* & le *Te Deum* pour l'heureux Rétablissement de la Santé du Roy. Le lendemain le sieur du Val Administrateur, le sieur Etienne Sindic, les sieurs de la Val & du Plain, Anciens; les sieurs de Raye, Petit, Visiteurs; Jarry, Guillain, Bernard & Laurent, Deputez, furent presentez à Sa Majesté par M. le Maréchal de Villeroy. Le sieur Louis Polycarpe Jarry, Marchand Epicier Juré Contrôleur de la Marchandise de Foin, porta la paro'e au Roy au nom de ses Confreres, & lui demanda sa protection pour la Confrerie, à l'imitation des Rois ses predecesseurs: Sa Majesté la lui promit, & Elle agréa la Palme qui lui fut présentée par le sieur du Val.

Dans

Dans le tems que tout Paris retentissoit de la Musique des *Te Deum* & du bruit des boëtes & des fusées tirées par toutes les Paroisses & Communautés de la Ville, M. le Curé de S. Benoist s'est distingué par une dépense singuliere. Il dit à tous ses Paroissiens qu'il falloit pour signaler leur zéte au sujet de la Convalescence de Sa Majesté faire une contribution un peu forte. Chacun ne se fit pas exhorter long tems, la recelte fut ample. Quand M. le Curé de S. Benoist eut ramassé toutes les sommes qu'on lui apporta pour assembler un grand Chœur de Musique, & pour fournir aux frais d'un brillant artifice, il partagea d'abord cet argent entre tous les Pauvres de sa Paroisse. Nouvelle sorte de fête dont l'idée n'est point pillée.

Il faut ajouter icy la Relation qu'on nous a écrite de celle qu'a donnée l'Ambassadeur de Portugal pour le même sujet. La voicy.

Dom Louis Dacunha Ambassadeur Extraordinaire & Plenipotentiaire de Portugal au Congrès de Cambray, & chargé depuis 25 ans des plus importantes negociations par la Cour de Lisbonne, a signalé ses sentimens pour le Roy le jour de S. Louis, dans un dîner qu'il a donné dans son Hôtel, rue de Charonne au Faubourg S. Antoine.

Cet Hôtel bâti aux Portes de la Ville, offre par sa situation & son jardin, presque tous les agrémens de la Campagne.

L'heureuse disposition des appartemens, la richesse des meubles, & le goût des livrées, qui paroissoient pour la première fois à cette fête, y ajoutèrent un ornement considerable.

Son Excellence, par une galanterie qui reçut un nouveau merite, de la façon dont Elle s'en expliqua, avoit substitué sous le dais au por-

Sij. tra

trait de Sa M. Portugaise , celui de Louis XV. original du fameux Gobert , Elle dit que le Roy son Maître cedoit sa place au jeune Monarque , à qui tous les honneurs de cette journée devoient être consacrez.

M. l'Ambassadeur ajouta qu'il n'avoit jamais mieux entré dans les intentions de Jean V. qu'en faisant éclater en cette occasion l'inclination & l'amitié véritable dont il est penetré à l'égard de Louis XV. Son Excellence avoit fait inviter les principaux Ministres Etrangers , plusieurs de ceux de S. M. T. C. son illustre Gouverneur, & les personnes de sa famille qu'il voudroit amener. Le Repas fut servi dans un Salon très-orné & fait d'après celui de Marly ; on y arrivoit par une Antichambre & une Sale , où étoit dressé un buffet aussi galant que magnifique ; ce Salon communiquoit ensuite à plusieurs chambres de formes & d'aspects differens , dont celle du Dais , une joignante , & son Cabinet , étoient destinées à la conversation ; dans la troisième étoit préparé le service du Café & des Liqueurs.

La délicatesse des Mets l'emporta sur l'abondance , il y a un metite à éviter celle-cy en de pareilles rencontres , où l'art consiste à piquer toujours l'appetit.

Le plaisir qu'inspiroit le sujet de la fête , le choix des personnes conviées , & la finesse de tous les vins , rendit ce Festin un de ces Repas de societez aimables qu'une chere delicate assaisonne , sans en être le premier agrément.

La ceremonie ne parut que sous la forme d'une politesse fine & enjouée ; personne n'est plus propre à accrediter cette sorte de ceremonie que M. l'Ambassadeur. La Santé du Roy , celles de M. le Maréchal de Villeroy & de Son Excellence furent buës solennellement , mais avec autant de joye que de solennité. Le projet & l'execution

des

des services attirerent des applaudissemens aux sieurs Soullé M<sup>e</sup> d'Hôtel, & a Veillame Chef de Cuisine.

Un Amour en Caramel presenta au fruit un papier découpé , où l'on lisoit ces Vers.

Rien ne pouroit celebret mieux  
 Une auguste Convalescence,  
 Que ceux dont l'illustre presence  
 Vient honorer le Maître de ces lieux ;  
 Et du jeune LOUIS rien n'est plus à la gloire ,  
 Que de voir l'amour aujourd'huy  
 Vous exciter sur nouveaux frais à boire,  
 A la santé d'un Roy plus aimable que lui.

On a oublié le mois passé dans l'article de Paris , que le Samedi 30 Août M. de Vendôme donna une fête à Mgr le Duc d'Orleans ; il y eut grand repas , illumination brillante & Musique composée exprès par M. de Lully , Surintendant de la Musique de Sa Majesté. Cette feste se passa rue de Varenne Fauxbourg Saint Germain , dans l'Hôtel de M. de Vendôme , & le goût s'y trouva avec la magnificence.

Le 31 Août le Roy alla à l'Observatoire , où M. de Maraldi de l'Academie des Sciences , fit voir à Sa Majesté tout ce qui merite d'être observé dans le Disque de la Lune.

M. Collin de Blamont , Surintendant de la Musique du Roy , qui avoit donné à Sa Majesté le jour de sa fête un concert de symphonies de sa composition , executé par les vingt-quatre , a eu l'honneur de lui faire entendre encore depuis à son dîner une Idille composée au sujet de sa convalescence , qui fut executée par la Musique de Sa Majesté. Mlle Antier y chanta un Rôle.

On

On mande de Cambray du premier Septembre, que le même jour à dix heures du matin, il avoit paru autour du soleil un grand cercle lumineux varié par des couleurs, & qu'aux côtés de ce grand cercle on en avoit vû trois autres blancs qui formoient par leur arrangement une espece de triangle. On mande aussi que la Maison portative de M. le Comte de Tarouca, Plenipotentiaire de Portugal au Congrès, est enfin arrivée par charrois. On a déjà posé quatre fenêtres.

Les Habitans du Village de Miré près de Blois, ayant obtenu de leur Seigneur la permission de prendre du bois dans sa forest pour faire un feu au sujet de la convalescence du Roy ; Ces bonnes gens éleverent un si grand bûcher, qu'ils pensèrent embraser toute la forest, où le feu fut porté par le vent ; mais ils apporterent eux-mêmes le remede au mal qu'ils avoient fait, & l'incendie fut éteint par leur activité.

Le 30 Aoust le Roy entendit dans sa Chapelle des Tuilleries la Messe de *Requiem* qui fut chantée par la Musique, pour l'Anniversaire du Roy Louis XIV.

Le premier de Septembre on celebra aussi dans l'Abbaye Royale de S. Denis un Service pour le repos de l'ame du même Roy : l'Evêque de Périgueux y officia ; le Comte de Toulouse & plusieurs personnes de consideration y assistèrent ; les Religieux Communierent sous les deux Espèces.

Mehemet Effendi grand Trésorier de l'Empire Ottoman & Ambassadeur Extraordinaire du Grand-Seigneur à la Cour de France, arriva à Lyon le 20 du mois dernier, après avoir reçu dans toutes les Villes qu'il a trouvées sur sa rou-

te, les honneurs dûs à son caractère & à son mérite personnel. Voici la Relation de ce qui s'est passé à Lyon pendant le séjour de ce Ministre, telle qu'on nous l'a envoyée de la Province.

Si Mehemet Effendy Ambassadeur de la Porte Ottomane a eu lieu de se louer des manieres gracieuses & polies qu'il a trouvées à Paris, il n'a pas eu moins lieu d'estre content de la reception qu'on lui a faite à Lyon, des honneurs qu'on lui a rendus, & des plaisirs qu'on a tâché de lui procurer. Le jour qu'il fit son entrée dans cette Ville, toute la jeunesse superbement montée & vêtue magnifiquement fut au devant de son Excellence, à une lieue de la Ville, formant un cortège aussi nombreux que galant. Depuis la porte où il entra jusques à l'Hostel qui lui avoit esté destiné, les rues étoient bordées des deux côtez par des Bourgeois sous les armes; on en avoit rassemblé l'élite, & soit par leur air, soit par la magnificence de leurs habits, ils ne firent point perdre à l'Ambassadeur Turc l'idée avantageuse qu'il a conçûe des Troupes Françoises. Le même jour M. le Prevost des Marchands & les Eschevins furent les complimenter, & lui portèrent leurs presents; il les reçut avec tout l'accueil imaginable, & ces M<sup>rs</sup> se retirèrent très satisfaits de sa politesse. Le lendemain M. l'Archevêque de Lyon le fut visiter; il fit connoître à ce Prélat l'estime & la considération qu'il avoit pour son illustre Pere, & fut ensuite souper chez le Prélat qui lui donna un repas magnifique où toutes les Dames & les principaux de la Ville avoient esté invitez. Après le souper l'on fit passer l'Ambassadeur sur une terrasse qui dompe sur la rivière, où ses yeux furent également surpris de voir tous les deux Quays illuminés, & ses oreilles d'entendre un Concert aussi doux que mélodieux qui étoit dans le même Temple d'A-

pollon



pollon qui avoit servi à la fête de Madame l'Intendante. Plusieurs feux d'artifices qui parurent tout d'un coup sur la rivière ; deux cens petits bateaux tout illuminés qui voguoient sur ce paisible canal , ne servirent pas peu à rendre la fête complete. Après avoir satisfait également & ses yeux & ses oreilles , il se retira dans le carrosse de Monsieur l'Archevêque , & arriva dans son Hostel qui étoit vis à vis celui de la Ville ; il fut agréablement surpris de voir toute la façade de cet Hostel galamment illuminée ; un feu d'artifice au milieu de cette Place finit la fête qui lui avoit été destinée. Le lendemain il fut voir tout ce qui est digne d'estre vû dans cette grande Ville ; il fut à la Bibliothèque des Jesuites dont il parut content , aussi bien que des Manufactures de draps d'or & d'argent que Mrs de la Ville lui firent voir ; il fut le soir à un Bal que la Ville lui donna dans la Salle de la Comédie , selon le modele de celui de l'Opera de Paris ; le plaisir qu'il parut y prendre fit que l'on lui en donna un second ; tous les rafraichissemens de la saison y étoient distribués en abondance ; les Dames y étoient magnifiquement masquées , & son Excellence a été très satisfaite & de leur beauté & de leur agrément. La veille de son départ , l'Ambassadeur fut dîner chez M. l'Intendant , & on lui donna l'après-midy sur l'eau une fête galante ; Madame Poullotier le mena dans un Concert qui a été formé par ses soins , & où elle est la principale Académicienne ; on y chanta l'Acte Turc de l'Europe galante que son fils avoit demandé , il fut très satisfait & de la symphonie & des belles voix qui le composent ; enfin il est parti ne pouvant se lasser de se louer des attentions polies des Lyonois.

La Ville de Tauris en Perse a été abimée par un tremblement de terre. On compte qu'il a péri dans

## DE SEPTEMBRE. 217

Dans ce funeste accident plus de deux cent cinquante mille personnes. Cela est arrivé le neuf Avril entre neuf à dix heures du matin.

M. d'Aligre doit presider à la Chambre des Vacations. La Declaration du Roy qui l'établit a été enregistrée au Parlement le 30. Aoust.

Le huit Septembre, jour de la Nativité de la Sainte Vierge, le Roy entendit dans la Chapelle du Louvre la Messe chantée par sa Musique, & l'après-midy assista à Vêpres dans la même Chapelle.

L'Archevêque de Narbonne a prêté serment de fidelité entre les mains du Roy, en presence de Monsieur le Duc d'Orleans le 24 Aoust.

Le 11 Septembre il arriva un accident funeste chez M. Crozat le cadet, rue de Richelieu. Le premier & le second étage d'une galerie de sa maison s'écroulerent tout d'un coup, avec la moitié d'un pavillon qui joignoit cette galerie. Les ruines écrasèrent deux Couvresseurs, & blessèrent dangereusement quatre Maçons. On dit que M. Crozat a donné 1000 liv. de pension à chaque Veuve des Ouvriers qui ont été tués dans cette chute, & des sommes aux blessés.

L'Abbé Passarini Camerier d'honneur du Pape, arriva le 12 Septembre à Paris avec la Barete de M. le Cardinal Dubois, qui la reçut des mains du Roy le Dimanche 21, et e fut présentée à Sa Majesté vers la fin de la Messe par ce Camerier dans un grand bassin d'or. Sa Majesté la prit & la mit sur la tête du Cardinal, vêtu de violet, en Rocher & Camail, & qui étoit placé du côté de l'Evangile, près du Prie Dieu du Roy. L'Abbé Passarini avoit remis d'abord entre les mains du Cardinal le Bref de Sa Sainteté. Dès que le Roy sortit de la Chapelle le Cardinal Dubois alla dans la Sacristie prendre les habits de sa nouvelle Dignité, & ensuite re-

T    mercier

## 218 LE MERCURE

mercier le Roy dans son Cabinet. M. Rémond Introduceur des Ambassadeurs, l'avoit été prendre au Palais Royal dans les Carrosses de Sa Majesté, & M. des Granges Maître des Ceremonies, l'avoit reçu à la Porte de la Chapelle. Le 25, Son Eminence eut à S. Cloud audience de Madame. Il y fut conduit dans les Carrosses de Madame par M. de Marpré, Introduceur des Ambassadeurs auprès de Monsieur le Duc d'Orleans.

On écrit de Marseille que la santé alloit toujours de mieux en mieux, & que personne n'y étoit tombé malade depuis plusieurs mois, que ceux qui inconsidérément & par une cupidité outrée ont amassé des hardes pestiférées. On apprend aussi que Toulon étoit tout à fait bien, de même que la Ville d'Aix, & qu'à Arles il n'y mourait presque plus personne.

Les mêmes Lettres disent qu'on se préparoit fort à Marseille pour faire des réjouissances au sujet de la convalescence du Roy. L'Abbaye de Saint Victor, dont M. de Maignon, ancien Evêque de Condom est Abbé, fit chanter un *Te Deum* solennel par sa Musique le 7 du present mois, où ce zélé & pieux Abbé officia pontificalement; il y eut le soir une fort belle illumination & des feux de joye aux portes de l'Abbaye.

Nous avons reçu par la même voye la traduction de la Lettre que le Grand Maître de Malte écrit à M. le Commandeur de Langeron, Maréchal de Camp des Armées du Roy, Chef d'Escadre des Galeres, Commandant à Marseille. L'original de la Lettre est en Latin.

*Au Venerable Bailly de Langeron.*

**V**enerable très-cher & bien aimé Religieux,  
la maniere genereuse avec laquelle vous

vous

vous êtes exposé au milieu de tous les périls à l'occasion du mal contagieux qui a affligé la Ville de Marseille, & le bon ordre que vous y avez fait observer, après que la Cour vous en a confié le commandement, a mérité l'applaudissement de tout le monde, & nous en notre particulier nous en avons un singulier plaisir, comme nous vous l'avons témoigné par nos précédentes, comme aussi lors qu'elle vous a conféré l'Abbaye de Bolbone; étant une marque du mérite que vous vous estes acquis; nous ne nous sommes pas arrêtés-là, nous avons voulu donner un témoignage public de notre satisfaction, en voyant renouveler en votre personne ce zèle de nos glorieux antecesseurs, & afin qu'en vûe de la reconnoissance que nous en avons, vos Collegues nos très chers Religieux aient le bonheur de vous imiter, en secondant l'exemple que vous leur avez donné; nous avons supplié de notre pur mouvement avec toute l'ardeur possible notre Saint Pere le Pape, d'accorder à nos très-humbles remontrances un Bref de grande Croix en votre faveur, Sa Sainteté a écouté benignement nos instances, & l'ayant reçu nous l'avons tout aussi tôt mis en execution, comme vous verrez par l'extrait cy joint, vous donnant pouvoir de porter publiquement cette marque de distinction, afin que tout le monde soit informé que nous avons voulu à votre insçu faire éclater votre mérite; jouissez tranquillement de cette dignité qui vous est si bien acquise, tandis que nous priérons le Seigneur qu'il vous conserve, & qu'il tienne votre venerable personne en sa sainte & digne garde. A Malte le 10 Aoust 1721. Signé, ZONDADARI.

On peut placer ici la generosité d'un Conseiller au Parlement d'Aix, nommé Henry de

Tij Thomas,

Thomas, Chevalier Marquis de Villeneuve, & descendu des anciens Rois d'Arragon : ce charitable Magistrat a donné aux Pauvres de sa Ville plus de quarante mille francs. Il les recevoit chés lui, les exhortoit à la patience, & les rassuroit par son exemple contre la crainte de la contagion. Enfin il ne se contentoit pas de répandre ses biens, il prodiguoit encore sa vie, en s'exposant aux périls d'une communication pestiférée.

On mande de Rome que M. le Cardinal de Bissy en partira le premier Octobre, qu'il se rendra à Turin, où la Cour de Savoye l'a fait inviter de se reposer quelques jours, pour de là passer en France avec une escorte qui le conduira jusqu'à Lyon.

Le Roy a donné les premières entrées au Prince de Tonay Charente, fils aîné de M. le Duc de Mortemart, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy.

On a enregistré au Parlement des Lettres Patentes données par le Roy pour la démolition du petit Châtelet, & l'emplacement est donné à l'Hôtel-Dieu. On parle de démolir aussi les deux pavillons du College Mazarin.

M. l'Abbé de Saint Albin a été ordonné Prêtre à Versailles le 20 Septembre, en vertu d'une dispense accordée par le Pape. M. l'Evêque de Viviers a fait cette Ordination.

Le mariage du Roy avec Marie-Anne Victoire Infante d'Espagne, est conclu. Cette Princesse est âgée de trois ans & demy ; on doit l'amener à la Cour de France au mois de Mars prochain, pour y estre élevée aux manieres Françaises. Madame la Duchesse de Vantadour, qui a été nommée sa Gouvernante, l'ira recevoir sur la frontière.

M. le Duc de Saint Simon, Pair de France,  
a été

a été nommé pour aller auprès de Sa Majesté Catholique, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, demander cette Infante au nom du Roy.

La Lettre que le Roy d'Espagne a écrite au Roy sur cette alliance, ne peut que finir heureusement ce Journal.

**LETTRE DU ROY D'ESPAGNE,**  
*écrite au Roy de France à l'Escurial*  
*le troisième Septembre 1721.*

C'Est un grand plaisir & en même temps un grand bonheur pour moi que la premiere Lettre que j'écris à V. M. de ma main, soit si conforme aux liens du Sang qui nous unissent, & à la tendre inclination de mon cœur pour Elle. Les sentimens conformes à ma naissance que j'y ai conservés, & les paroles pleines de sagesse & de bonté que le feu Roy mon Grand Pere me dit dans le temps de notre separation, & qui y sont demeurez profondément gravez, aussi bien que dans mon esprit, me font souhaiter avec ardeur de voir affermir & fortifier par de nouveaux liens l'union étroite & l'amitié qui doit toujours subsister dans notre Maison. Dieu semblant donc en avoir préparé les moyens, en me donnant une fille dont l'âge est proportionné à celui de V. M. je croy remplir les desseins du feu Roy mon Grand-pere, & même ceux de la Providence, & satisfaire en même temps aux mouvemens de ma tendre amitié pour Elle, en lui proposant, comme je fais aujourd'hui, d'assurer dès à présent son mariage avec l'Infante ma fille, & de la faire passer en France pour y estre élevée & formée dans les principes conformes à l'état où Elle sera appelée, & qui puisse remplir les vœux sinceres que je feray toujours pour le bonheur de V. M.

T iij &

& pour les avantages d'un Royaume où j'ay pris la naissance , & qui a tant contribué à me maintenir sur le thrône où Dieu m'a appelé. J'espere que V. M. recevra avec plaisir une proposition si conforme à notre proximité & à l'amitié parfaite qui doit être entre nous , & qui me comblera de joye par le desir que j'ay de lui marquer toute la sincerité de mes sentimens pour Elle.

*Signé* , PHILIPPE S , Roy d'Espagne.

## DECLARATIONS, ARRETS, &c.

**A**RREST du Conseil d'Etat du 21 *Juin* 1721 , pour la liquidation des 160 Offices de Moulcurs de bois de la Ville & Fauxbourgs de Paris.

Declaration du Roy du *premier Aoust* , portant Reglement general pour le Tabac.

Declaration &c. du 5 *Aoust* , portant que les Procez pour raison des faillites & banqueroures seront portez devant les Juges-Consuls , jusqu'au premier *Juillet* 1722.

Arrest du Conseil du 30 *Aoust* , qui ordonne que pendant six mois les Bestiaux venant d'Allemagne & de Flandres seront exemts & déchargés de tous droits à l'entrée du Royaume.

Arrest du Conseil du 5 *Septembre* , en faveur des pauvres des Paroisses de la Ville & Fauxbourgs de Paris.

Arrest du Conseil du 11 *Septembre* , qui fixe les Routes de Paris en Languedoc , & de Languedoc à Paris.

Arrest du 14 *Septembre* , concernant le Commerce des Marchandises de Levant.

Arrest du 14 *Septembre* , portant que tous les Notaires & Tabellions eront tenus de fournir dans un mois des extraits de tous les Contrats,

1222

tant d'acquisitions que de constitutions, & autres actes translatifs de propriété, ou constitutifs de créances, ou qui portent quittances & décharges, passez depuis le premier Juillet 1719, jusqu'au dernier Decembre 1720, à l'exception néanmoins des Contrats de mariage, Testamens, Inventaires, Partages, Avis de Parens, & autres énoncez audit Arrest.

Declaration du 14 Septembre, concernant les Substitutions de Franche-Comté.

Arrest du 16 Septembre, concernant les anciennes especes & matieres d'or & d'argent.

*On voit par la grosseur de ce Livre, que nous avons été surchargés de matieres, dont nous avons renvoyé une partie au mois prochain. Ainsi nous prions ceux qui s'attendoient à voir paroître les Pieces qu'ils nous ont envoyées, de vouloir bien se donner un peu de patience.*

## S U P P L E M E N T.

**L**E 24 de ce mois, le Comte de Sperling, Chambellan du Roy de Suede, abjura publiquement les erreurs du Lutheranisme dans l'Eglise des nouvelles Catholiques.

Le Roy a nommé à l'Evêché de Sarlat M. l'Abbé le Blanc, frere de M. l'Evêque d'Avranches.

Le 28, le Roy après avoir entendu la Messe chantée par sa Musique, alla dîner au Chateau de la Muette, accompagné du Comte de Clermont, & du Maréchal de Villeroy son Gouverneur. L'après-midi S. M. prit le divertissement de la chasse, & tua plusieurs piéces de gibier.

Le 29, un Express dépêché de Madrid a apporté des Lettres du Roy d'Espagne au Roy & à M. le Duc d'Orleans, par lesquelles S. M. C. propose



pose le Mariage du Prince des Asturies âgé de 14 ans, avec Mademoiselle de Montpensier âgée de 12 ans, troisième fille de M. le Regent; & la proposition de S. M. C. a été acceptée par Sa Majesté, à qui M. le Cardinal Dubois montra le portrait du Prince des Asturies, peint à Madrid par le sieur Houasse.

Le premier Octobre, Madame la Duchesse d'Orléans accompagnée de Madame la Maréchale de Rochefort, de Madame de Chiverny, de Madame de Simiane, de Madame d'Epinaï, &c. presenta au Roy Madame la Princesse des Asturies, qui l'embrassa.

M. de la Fare, Capitaine des Gardes de M. le Duc d'Orléans, est nommé pour aller à Madrid complimenter le Roy d'Espagne, la Reine & le Prince des Asturies sur ce Mariage.

*AVIS très-salutaire aux Dames pour accoucher heureusement & promptement, & pour prévenir les suites dangereuses de leurs couches.*

**C**omme la plupart des maladies qui arrivent aux Dames ensuite de leurs couches, ne sont causées que par la rétention de ce qui doit les suivre, comme aussi par les savages du lait, le sieur Lecrom, Privilegié du Roy, a trouvé une Poudre qui est le meilleur Specificque qu'il y ait eu jusques icy pour procurer les suites de l'enfantement, & en même tems pour faire perdre le lait d'une manière sensible en très-peu de jours, ce qui prévient les accidens dont il est la cause, en la pendant simplement au col sans rien prendre par la bouche. Cette Poudre est d'autant plus commode qu'elle ne gâte point la gorge, & qu'elle est exempte des inconveniens des drogues dont on s'est servi jusques à présent. Celles qui sont affligées d'un lait répandu, sont guéries en très-peu de tems, elle ne manque ja-  
mais

mais de le faire couler des parties où il s'est jeté sans aucun secours de remèdes ni de saignées, qui ne servent de rien en ce cas, ce que l'expérience a fait connoître au sujet de plusieurs personnes en danger de la vie, auxquelles les formalitez ordinaires avoient été observées inutilement, qui en ont été delivrées heureusement en moins de vingt quatre heures par le seul usage de cette Poudre.

Son usage est de mettre le paquet qui est en petit volume, dans un petit sac de peau de canepin, ou de cuir de gand, & de le pendre au col, en sorte qu'il soit placé entre les deux mamelles, & cela immédiatement après le travail, ce qui empêche ou diminue considérablement la fiente du lait, & les tranchées qui arrivent ensuite. Il y en a qui le portent dès qu'elles sentent les premières douleurs de l'enfantement; ce remède en modere la violence, rend les tranchées plus supportables, & cause un accouchement d'autant plus heureux & plus prompt; on ne risque jamais de faire usage de cette Poudre, parce qu'elle met en mouvement les suc & les humeurs étrangères que la nature a amassés à dessein de nous faire voir le jour. Elle ne produit jamais que de très-bons effets dans les accouchemens difficiles.

On garde le paquet huit jours plus ou moins, tant qu'il n'y ait plus rien à craindre. Il peut servir toute la vie d'une personne sans que sa vertu soit altérée; ce n'est qu'après un grand nombre d'expériences qu'on en a faites sur des personnes de différent temperament, tant à Paris que dans les Provinces, même dans les Pays Etrangers, qu'on en fait part au Public.

#### PRESERVATIF CONTRE LA PESTE.

On a trouvé que cette Poudre est très-spécifique pour se préserver du mauvais air, en l'appliquant

pliquant sur la région du cœur entre la veste & la chemise ; sa vertu penetrante deffend le cœur qui est le premier attaqué dans un tems de contagion en maintenant le sang dans sa fluidité naturelle ; on peut encore en porter une autre paquer dans sa poche , & se le présenter au nez de tems-en tems.

On avertit que les paquets de cette Poudre seront cachetés pour éviter la surprise , & que le sieur Lecrom qui en est l'inventeur , est le seul qui les distribue à Paris , rue Philipeau , proche le Temple ; chez un Orfèvre.

Le prix est de dix livres ; ceux qui les prêteront sont avertis de ne les prêter qu'à des personnes saines , à cause des mauvaises qualitez qu'ils pourroient contracter , & qu'ils communiqueroient à d'autres ensuite.

On nommera des gens de probité qui en rendront bon temoignage à ceux ou celles qui voudront prendre la peine de s'en informer.

On trouve chez ledit Sieur les meilleurs Preservatifs interieurs & extérieurs pour la Peste , & des Remedes spécifiques pour les Hydropsies, la Jaunisse , les Pâles couleurs & autres maladies du sexe , & pour tous les maux d'estomac.

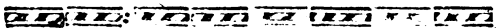
NOUVELLE GRAMMAIRE Latine & Française , dédiée au Roy , *Par M. Beaumont ; Bachelier de Sorbonne*, vol. in 4°. 1721. *Chez la Veuve le Fevre , rue S. Severin , au Soleil d'Or.*

Ce Livre fut annoncé dans le Mercure du mois de Janvier dernier ; la quantité de gravures dont il est rempli , est la cause qu'il paroît si tard. On en compte 8 feüilles & 14 d'impression. Il y a tout lieu de croire que cet Ouvrage sera utile aux jeunes Etudians , & encore plus à ceux qui dans un âge plus avancé , veulent apprendre le Latin ; ils y trouveront en abrégé tous les secours répandus dans plusieurs Volumes ; rien ne nous pa-

roît devoir plus contribuer à l'avancement des Ecoliers , que l'ordre & la facilité que l'Auteur a imaginée dans ce Livre. Ce sont les sentimens des principaux Professeurs de l'Université qui l'ont approuvé.

**L'ART DE TIRER DES ARMES**, réduit en abrégé metho-lique, dédié à M. le Maréchal de Villeroy. *Par M. de Bré, Maître en Fait-d'Armes.* 1721. A Paris, chez Thiboult.

Le Corps de la Marine de Toulon fit chanter le 16 Septembre à 5 heures après midy un *Te Deum* dans l'Eglise des Jesuites pour la Convalescence du Roy, au bruit de plus de 200 boîtes qu'on avoit portées dans le Champ de Bataille, d'une décharge de 33 pièces de canon, qu'on avoit mis en batterie dans l'Arsenal & de tous les canons de l'Amiral. Le soir on fit des illuminations dans l'Arsenal, & on y tira un Feu d'artifice, qui consistoit en 700 fusées volantes, & en 35 bombes de carton, remplies de pluyes de feu, de serpenteaux & d'étoiles, qui réussirent toutes parfaitement. Pendant le Feu d'artifice les canons de l'Arsenal & de l'Amiral firent une triple décharge. La Galere l'Eclatante, qui est dans le Port de Toulon, étoit pareillement illuminée, & avoit quatre rangs de lumieres.



### A P P R O B A T I O N.

J'AY lû par ordre de Monseigneur le Chancelier *Le Mercure pour le mois de Septembre*, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris le 4 Octobre 1721.

H A R D I O N.

# T A B L E.

|                                                                                                                                        |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <b>I</b> nstructions nécessaires aux Voyageurs pour faire leurs observations, &c.                                                      | page 3 |
| Réponse de M. D. . . à la Lettre de M. Piganiol de la Force, sur l'ancienneté de la Charge de Capitaine des Gardes de la Porte du Roy. | 21     |
| Poësies, Enigmes, Chanson, Eglogue, Idille, Cantate, &c. sur le rétablissement de la santé du Roy.                                     | 31     |
| Envoy sur la prem. Enigme du mois d'Août.                                                                                              | 60     |
| Envoy sur la seconde Enigme du Mercure du même mois.                                                                                   | ibid.  |
| Enigmes.                                                                                                                               | 61     |
| Chanson à boire.                                                                                                                       | 62     |
| Nouvelles Litteraires & des beaux Arts.                                                                                                | 63     |
| Les beaux Arts.                                                                                                                        | 109    |
| Fête donnée au Roy par S. A. S. Monseigneur le Duc, en son Château de Vanvre, le Lundy 8 Septembre 1721.                               | 112    |
| Diane, divertissement en Musique.                                                                                                      | 119    |
| Le Theatre François.                                                                                                                   | 130    |
| L'Opera.                                                                                                                               | 132    |
| Comedie Italienne.                                                                                                                     | 134    |
| Foire Saint Laurent.                                                                                                                   | 141    |
| Morts & Mariages des païs Etrangers.                                                                                                   | 144    |
| Charges & Dignitez des pays Etrangers.                                                                                                 | 147    |
| Nouvelles Etrangeres.                                                                                                                  | 149    |
| Morts de France.                                                                                                                       | 165    |
| Mariages.                                                                                                                              | 169    |
| Charges, Dignitez, Pensions.                                                                                                           | 174    |
| Evêchez, Abbayes & Benefices.                                                                                                          | 177    |
| Journal de Paris.                                                                                                                      | 179    |
| Lettre du Roy d'Espagne, écrite au Roy de France, à l'Escurial le 3 Septembre 1721.                                                    | 221    |
| Declarations, Arrests, &c.                                                                                                             | 222    |
| Supplément.                                                                                                                            | 223    |



UR











OCT 13 1936



